

ACADÉMIE D'ORLÉANS

AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

MÉMOIRES

Année 2013

VI^e SÉRIE – TOME 23



5 rue Antoine Petit
45000 ORLÉANS
site : www.lacado.fr

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS
AGRICULTURE
SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS

*Déclarée d'utilité publique par décret présidentiel
du 5 mars 1875*

ANNÉE 2013

VI^e SÉRIE
TOME 23

Volume édité en 2014



5 rue Antoine Petit
45000 ORLÉANS
site Internet : <http://www.lacado.fr>

ISSN 0994-6357

L'Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, héritière des sociétés savantes qui ont existé dans la ville sous l'Ancien Régime, dont l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts au XVIII^e siècle, a pris en 1996 la suite de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

En couverture :... La cathédrale d'Orléans restaurée.

Sommaire du Tome 23

	Pages
Communications	
Gérard Hocnard	Le voyage de Turner dans la vallée de la Loire..... 7
Osmo Pekonen	Les opéras de Kaija Saariaho et Amin Maalouf : Une collaboration finno-française 15
Claude Hartmann	Du roi Louis XIV au président François Mitterrand : histoire de l'école primaire en milieu rural..... 25
Pierre Muckensturm	Quelle idée de l'art ? Loin du temple grec, l'œuvre contemporaine.... 37
Claude-Henry Joubert	Alain-Fournier et la musique 51
François Lelong	Protection des captages d'eau potable en France 59
Jean-Pierre Navailles	Le meccano de la capitale à l'expo de 1851 et à celle de 1889..... 73
Michel Gauthier	Cordoue, religieuse et littéraire 87
Michel Pertué	Opinion de Condorcet sur le jugement de Louis XVI 101
Patrick Villiers	Jean Bart, jeunesse et anecdotes. 119
Max Fleury	L'hypnose en médecine. 127
Michel Monsigny	Les cellules souches pour la médecine personnalisée de demain : espoir ou illusion. 139
James Laidlaw	Christine de Pizan : informatiser le recueil de la reine Isabeau..... 157
Claude Leforestier	Parce qu'une rose est dénommée "Académie d'Orléans" : parlons de roses..... 165
Jean-René Perrin	Georges Daumézon, sa vie, son œuvre, le centre hospitalier spécialisé de Fleury-les-Aubrais 175
Abstrats in English 185
Dîner-débat	
Invité : Jean-Robert Pitte	L'alimentation géographique : une nécessité de notre temps..... 195
Sortie annuelle	
M. Deck, P. Gillardot, C. Loddé, M. Monsigny	: Voyage en Brenne, Haut-Poitou et Touraine..... 207
Varia	
Nos confrères publient 215	
Hommages	
Michel Marion	D ^r Pierre Bardet 219
Hervé Finous	M ^r Jacques Pons..... 221
Jacques Varet	D ^r Luce Madeline 223
Danièle Michaux	M. Bernard Vilain..... 225
Assemblée générale du 13 mars 2014	
Rapport d'activité 229
Rapport moral 235
Membres de l'Académie 241	
Académies et Sociétés correspondantes 247	

COMMUNICATIONS

L'Académie laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions. Leurs titres et qualités sont précisés à la rubrique "Membres de l'Académie".

LE VOYAGE DE TURNER DANS LA VALLÉE DE LA LOIRE¹

Gérard Hocmard

RÉSUMÉ

Dès son adolescence, à l'époque où son talent précoce le faisait admettre à la Royal Academy, William Turner a parcouru à pied son île natale, boîte d'aquarelle et carnet à dessins dans sa giberne, pour en croquer les paysages, en capturer les soleils brouillés et les ciels mouillés.

Aussitôt la paix d'Amiens en 1802, il se précipita en France et y revint souvent après Waterloo. En 1826, il y effectua un assez long séjour, au cours duquel il partit à la découverte des côtes normandes et de la Bretagne avant de remonter la Loire de Nantes à Orléans. Ce périple nous vaut une remarquable série de dessins et d'aquarelles, plus tard déclinée en gravures, où éclate son talent. Son œil a capté les aubes bleutées, l'or du soir qui tombe et les voiles au loin se penchant vers Saumur, mais son sens poétique a transmué les rives qui nous sont familières en paysages de féerie, nous invitant à les regarder autrement.

Intéressants sur le plan documentaire, les dessins et aquarelles réalisés au fil de la Loire nous restituent la physionomie disparue des villes ligériennes, nous donnent à voir des scènes de la vie quotidienne sous la Restauration et les costumes des provinces traversées. Ils sont surtout révélateurs de la créativité et de « l'œil » de Turner, de sa sensibilité à la lumière et de son imagination romantique.

La conférence nous emmènera dans les pas de l'artiste pour explorer à partir d'exemples sa technique et sa vision, et nous montrer la place des vues de la Loire dans l'évolution de son art.



C'est à la fin de l'été 1826 que Turner entame le voyage en France qui va, par hasard, l'amener à remonter la vallée de la Loire. Il a alors 51 ans et jouit d'une réelle notoriété, non seulement en Grande Bretagne, où il expose régulièrement et où il donne des cours de perspective à cette *Royal Academy* dont il a été un des premiers élèves, mais aussi en France. Il a présenté au « Salon anglais » de 1824 des toiles qui ont beaucoup impressionné Delacroix, entre autres.

Je vous propose de le suivre dans son périple, qui me semble avoir été l'occasion d'un tournant dans son œuvre, peut-être aussi important que sa découverte de Venise quelques années auparavant. J'y reviendrai, mais il me faut d'abord, pour mieux comprendre l'importance de ce tournant, survoler son parcours en vous priant d'excuser la longueur du détour.

Un talent précoce

Talent précoce, William Turner était encore enfant que son père, fier de lui, exposait ses dessins dans la vitrine de son échoppe de barbier-perruquier et annonçait à qui voulait l'entendre : « Mon fils sera peintre ». De fait, la qualité de croquis exécutés par lui à l'âge de 11 ans qui nous sont parvenus est extraordinaire. Un apprentissage chez un géomètre-arpenteur le forme à la

¹ Séance du 13 janvier 2013.

précision des relevés et lui donne l'habitude des longs déplacements à pied à travers le pays qu'il pratiquera toute sa vie.

En 1768, sept ans avant sa naissance, l'immense Joshua Reynolds (je parle ici d'art, n'ayant aucune idée de la taille de Sir Joshua !) avait fondé la *Royal Academy*. Son but était de promouvoir la connaissance des arts par l'étude des maîtres étrangers dont les toiles étaient accrochées sur ses murs — la *National Gallery* ne devait être créée que cinquante ans plus tard — et aussi de dispenser un enseignement artistique de qualité par la pratique des techniques utilisées en peinture, gravure, aquarelle ou sculpture. L'idée était de combattre l'insularité des artistes anglais. De fait, Turner sera seulement le deuxième peintre après Reynolds à s'être familiarisé avec la production continentale par les voyages, les autres avant eux, fussent-ils de grands maîtres comme Hogarth ou Gainsborough, n'ayant connu de la peinture européenne que celle qui était tombée sous leurs yeux en Angleterre.

Admis à la *Royal Academy* à l'âge de 14 ans en 1789 — un an avant son rival Constable — Turner y expose sa première œuvre, une aquarelle, trois ans plus tard. Bien entendu, aucun cours n'est dispensés pendant l'été et le jeune Turner, doué d'une fabuleuse mémoire visuelle et animé d'une vive curiosité intellectuelle, met à profit cette période de vacances pour parcourir le pays. Sa qualité d'élève de l'Académie lui ouvre les portes des châteaux et de leurs galeries de peintures comme elle lui ouvre l'hiver, à Londres, celle des collections qu'abritent les demeures aristocratiques.

Des maîtres dont il voit les œuvres, nous savons ceux qui "lui parlent". De Canaletto, omniprésent dans les grandes collections anglaises parce qu'unanimement apprécié par les voyageurs du "Grand Tour" — on compte six cents toiles de lui en Grande-Bretagne, contre trois au Musée Correr) — il relève la précision topographique, le sens de la composition, le rendu de l'atmosphère et de la vie vénitienne. Il admire Reynolds pour l'adéquation entre le portrait et l'arrière-plan, qui sert à caractériser le personnage. Il apprécie Richard Wilson, peintre gallois, pour ses effets de lumière, l'ombre des nuages sur les collines. Les nuages là-bas, les merveilleux nuages de Ruysdael, l'enchantent. Mais ceux auprès desquels il se perd en contemplation sont les Français, Poussin, Watteau et « Claude », comme on appelle outre-Manche Claude Gelée, dit le Lorrain. Ce qu'il voit chez ces représentants du "grand genre" — la peinture à sujet historique ou biblique que l'on prise à la *Royal Academy* — c'est l'art de la composition et l'intégration « naturelle » des personnages dans le décor. Chez eux, le paysage est composé pour servir l'anecdote et l'anecdote choisie pour mettre en valeur le paysage. Et puis, il y a, chez Claude Gelée, cette audace de peindre le soleil de face ! Le jeune homme en reste pantois.

Le sublime mis en œuvre et le goût des voyages

Si Turner n'est pas encore devenu le "voleur de soleil" ainsi que le désigne Marcel Proust, on perçoit dès sa première huile, exposée en 1797, l'impact de Claude sur son imaginaire, puisqu'il s'agit d'une vue de port où il se risque à représenter la lune, pleine, de face. Ce que l'on y remarque aussi, comme dans toutes ses toiles des années qui suivent, c'est l'imagination romantique, sortie tout droit de Young, dont les *Pensées nocturnes* — devenues pour tout le monde les *Nuits* —, parues en 1740, avaient creusé le sillon. On y dénote aussi l'influence de la théorie du sublime d'Edmund Burke. Exposée en 1757 dans son *Enquête philosophique sur l'origine de nos idées quant au sublime et au beau*, elle avait remis en cause la théorie classique du goût et la définition du beau comme fondé sur l'harmonie. Pour Burke, le sublime comporte une part d'excès et de violence qui provoque de prime abord un mouvement de recul avant de susciter l'admiration. L'étonnement (*astonishment*) ressenti d'emblée laisse la place à de l'effroi (*awe*) avant de se muer en plaisir (*delight*). Kant reprendra le concept en définissant, à côté du sublime *mathématique*, qui en appelle à la raison, un sublime *dynamique* qui donne à l'homme un sentiment de dépassement et le révèle à lui-même comme être spirituel. C'est la théorie du sublime qui ouvrit les vannes à la déferlante romantique. Turner, grand lecteur, en est imprégné. Il a étudié Burke comme il lira plus

tard les études de Chevreul, de Goethe ou de Dufresnoy sur la lumière et cherchera à les mettre en pratique, ou comme il s'appliquera à acquérir de nouvelles techniques, telle celles de la gravure sur acier qui rendra si bien, pour ses vues de la Loire, les effets vaporeux que ne permettrait pas la gravure sur cuivre.

Et puis Turner voyage. Dès la signature de la Paix d'Amiens en 1802, il vient passer un mois sur le continent, quinze jours en Suisse et dans l'est de la France avant de revenir par Paris, où il se claquemure deux semaines au Musée du Louvre récemment créé, de l'ouverture à la fermeture des salles. Il y copie frénétiquement, remplit carnet sur carnet de croquis. Qui copie-t-il ? Poussin et Claude, bien sûr, mais aussi les ruines d'Hubert Robert ("les belles, les sublimes ruines !" dixit Diderot dans le *Salon de 1767*), Vernet et ses vues de ports, Duguet (dont le musée d'Orléans possède de rares toiles), Véronèse, Titien, Rubens... Il revient de ce premier voyage hors de son île avec un intérêt renouvelé pour la peinture d'histoire qui nous vaudra *Trafalgar*, *Hannibal traversant les Alpes* ou *Didon construisant Carthage*, très évident clin d'œil à Claude.

Les guerres napoléoniennes ferment l'accès au continent, mais dès 1817, Turner est en Belgique, où il visite le champ de bataille de Waterloo, et en Rhénanie. Deux ans plus tard il se rend en Italie. Venise l'éblouit par les reflets du soleil sur la lagune, par la force des rayons qui estompent les reliefs. Il en revient avec une palette allégée, où apparaissent des jaunes citron, des verts tendres et des bleus pâles, et ses contours se font moins nets, comme estompés par la lumière ambiante.. En 1821, il vient en Normandie, s'y intéresse à la vie locale et aux costumes, avant de faire un saut à Paris pour rendre visite à Delacroix et voir l'atelier de David reconstitué au Louvre. 1824 est l'année du « Salon anglais ». 1825 le voit accomplir un périple de Boulogne à Calais en passant par les Pays-Bas et la Rhénanie. Et nous arrivons au voyage de 1826.

De la Normandie à la Loire

Comme souvent dans ses voyages, Turner n'a pas de but précis. Il part à l'aventure, annonçant à son vieux père qui vit avec lui qu'il part pour Ostende et sera absent une quinzaine de jours. Ceci ne veut pas dire qu'il ne se soit pas soigneusement organisé en vue de pouvoir œuvrer. Pas question, bien sûr, d'emporter des toiles et il n'aurait de toute façon pas la possibilité de broyer ses couleurs, comme c'est encore l'usage à l'époque. Il part comme d'habitude avec sa boîte d'aquarelle et les carnets de papier qu'il confectionne lui-même à partir d'une feuille qu'il plie en seize, ce qui donne un format d'environ 14 x 19 cm. Ils sont commodes à transporter dans une petite sacoche et il peut y exécuter croquis et aquarelles. Pour ces dernières, il lui fallait jusqu'ici tremper le papier avec une brosse plate avant d'appliquer les touches de couleur et de les étaler, selon la technique en usage. Mais cette fois-ci, il a confectionné ses carnets à partir d'un papier de Bath bleuté qui doit lui épargner l'opération du trempage et lui permettre d'appliquer directement les couleurs sur l'esquisse avant de rajouter les détails à la gouache. Il en attend une plus grande rapidité d'exécution, propice à capter l'émotion du moment, qui va justement caractériser ses vues de la Loire. Au retour, convaincu par cette pratique, il appliquera le procédé à ses huiles.

En fait de s'embarquer à Felixstowe pour Ostende comme il l'a annoncé, Turner part le 28 août de Shoreham, non loin de Newhaven sur la côte du Sussex, pour aborder à Dieppe. L'idée lui est sans doute venue de revoir les ports de Normandie, dont les vues étaient devenues à la mode depuis son précédent séjour. Nous n'avons que peu de traces de son passage : un nom dans un registre d'hôtel ici, une réservation auprès d'une compagnie de bateaux ou de diligences là. Mais nous pouvons reconstituer son itinéraire à partir de ses carnets de croquis : de Dieppe il va à pied jusqu'à Arques-la-Bataille, revient prendre la diligence pour Rouen, va visiter Le Havre, revient à Rouen d'où il part pour Caen, Bayeux, Cherbourg (il y est le 10 septembre). Il poursuit sa route par Valognes, Coutance, Grandville, Avranches et le Mont-Saint-Michel. C'est alors que son projet change apparemment, puisqu'il ne prend pas le chemin du retour, mais continue vers

Saint-Malo (d'où il part pour Dinan à pied) avant d'acheter une carte de Bretagne et de prendre la diligence pour Morlaix.

C'est à Morlaix, semble-t-il, que, tombé à court de papier, Turner en rachète, comme l'indique un filigrane différent. Ceci constitue une preuve que cette prolongation de son voyage n'était pas prévue. Il se dirige vers Landerneau, atteint Brest le 23 septembre, gagne Quimper, Lorient... Le 28, il est à La Roche-Bernard et arrive à Nantes, venant de Savenay, le 30. Cela fait plus d'un mois qu'il est parti. Son père, sans nouvelles et alarmé, lance un appel dans les journaux pour le faire chercher.

Nantes nous vaut de nombreuses aquarelles : du château des ducs, de la cathédrale, des bords de l'Erdre avec leurs lavandières, du marché de la place Graslin, du cours envahi par les familles et les militaires en goguette un dimanche après-midi. Il décide alors de remonter la Loire, embarquant probablement sur le vapeur *Louis Cognard*, en direction d'Angers.

La remontée du fleuve à contre-courant est lente, les arrêts nombreux, ce qui laisse le temps à l'artiste de peindre les sites sous plusieurs angles, par exemple à contre-jour en venant de l'ouest, avant de les saisir, en se retournant vers l'arrière du bateau, illuminés par le soleil du matin. Octobre est déjà là et le fleuve, jusqu'assez tard dans la matinée, se drape de brumes qui tardent à se dissiper et adoucissent la lumière. Par ailleurs, Turner voit toutes choses — la tour d'Oudon, Saint-Florent-le-Vieil, le château de Montjean — depuis le ras de l'eau, en contre-plongée, et cela confère aux collines angevines des airs de Dordogne, pour ne pas dire de Rhin romantique, en les faisant apparaître plus hautes qu'elles ne sont.

Lorsqu'il atteint Angers, Turner a accumulé 180 croquis sur 50 pages de carnets. Il poursuit sa route jusqu'à Saumur, d'où il va à pied à Candes-Saint-Martin et Montsoreau, avant de prendre la diligence pour Tours. Il y arrive le dimanche 8 octobre et y croque le marché de l'actuelle place Sicard, au pied des tours de la cathédrale Saint-Gatien. D'Amboise et de Blois, il donne des représentations proprement fantastiques. Le château d'Amboise vu du bas du pont de l'île d'Or émerge, spectral, dans la blancheur du matin et prend des airs de burg rhénan. À Blois, le rideau de brouillard matinal en arrière-plan de la ville suggère la présence de montagnes et la ville paraît surgir d'un rêve bleuté. Au pied du château, la façade des Loges vue du bas semble une falaise de craie déchiquetée d'infractuosités.

C'est en diligence que l'artiste poursuit son voyage vers Beaugency. On aurait pensé qu'il ait souhaité voir Chambord et s'y serait rendu à pied depuis Blois, mais il va d'une traite à Beaugency, croquant Ménars au passage. Il arrive à Orléans le 18 octobre. Sa visite de la ville donne lieu à neuf pages d'aquarelles dans son carnet et aboutira ultérieurement à huit vues, dont celle de la façade de la cathédrale dorée dans la lumière d'un bel après-midi, ou encore de la place du Martroi, que les tours de la cathédrale, en arrière-plan, semblent prêtes à écraser.

Turner traversera la ville à nouveau en 1828, en route vers la Savoie et la vallée d'Aoste. Mais cette fois-ci, il y a bientôt deux mois qu'il est parti et, pensant probablement à l'inquiétude de son père, il estime qu'il lui faut rentrer. Il va cependant passer encore quelques jours à Paris, où il ne remplit pas moins de vingt pages de carnet, avant d'aller à Dieppe prendre la malle d'Angleterre, le temps d'y réaliser une sublime aquarelle de la plage. Il rentre à Londres le 25 octobre.

Le voyage de 1826 : un tournant

Ce périple dans la vallée de la Loire est le plus long que Turner ait effectué. C'est celui dont il rapporte la plus abondante moisson : 80 dessins achevés et 21 aquarelles. Mais ce voyage représente en fait, à mon sens, un tournant dans sa carrière, aussi important sous d'autres aspects que l'avait été le séjour à Venise en 1819. Il ne va certes pas renoncer à l'huile, mais il a compris

tout ce que l'aquarelle lui permet de capturer de l'instant qui passe et de l'émotion du moment. C'est comme si une cristallisation s'était opérée en cours de route. Les premières aquarelles, celles de Nantes, sont encore naturalistes, chargées de pittoresque, les dernières transfigurent la réalité. Turner a appris à jouer avec les éclairages et les cadrages, à manier la contre-plongée. Par rapport à la vue de la plage de Calais peinte quelques années auparavant, où la silhouette de la ville est encore identifiable à l'horizon et où l'on voit nettement les pêcheuses de crevettes qui s'activent pieds dans l'eau, la plage de Dieppe, peinte au matin du 24 octobre juste avant le retour vers l'Angleterre, pourrait être de Nicolas de Staël. Elle annonce la riche postérité de Turner, des Symbolistes aux Impressionnistes et bien au-delà. Cette nouvelle approche est confirmée par les séries ultérieures : ses vues de la Seine, du Pays de Galles, sa seconde série de Venise et surtout les paysages alpins.

Chose significative, ce voyage de Turner a également modifié son attitude "commerciale". Il n'est pas encore le reclus qui ne sort que de nuit et refuse de vendre ses toiles qu'il deviendra sur la fin de sa vie. Mais il a une haute idée de l'Art et, jusqu'au voyage de 1826, il tenait en profond mépris les albums de luxe reproduisant des tableaux par la gravure que publiaient les éditeurs à l'approche de Noël, comme le font encore les nôtres avec leurs "beaux livres" destinés aux cadeaux. Turner n'était jusqu'alors pas loin d'y voir une forme de prostitution. Il perçoit dorénavant l'intérêt qu'ils ont : au-delà du plaisir des yeux, ils font partager une émotion, un "ressenti" comme diraient les présentateurs météo. Il accepte donc, en 1829, de se laisser persuader par l'éditeur Heath de publier un album de reproductions sur acier de ses aquarelles avec des textes de Ritchie. Deux éditions du *Turner's Annual Tour* sortiront, en 1833 et 1835, avec respectivement, ses vues de la Loire et celles de la Seine.

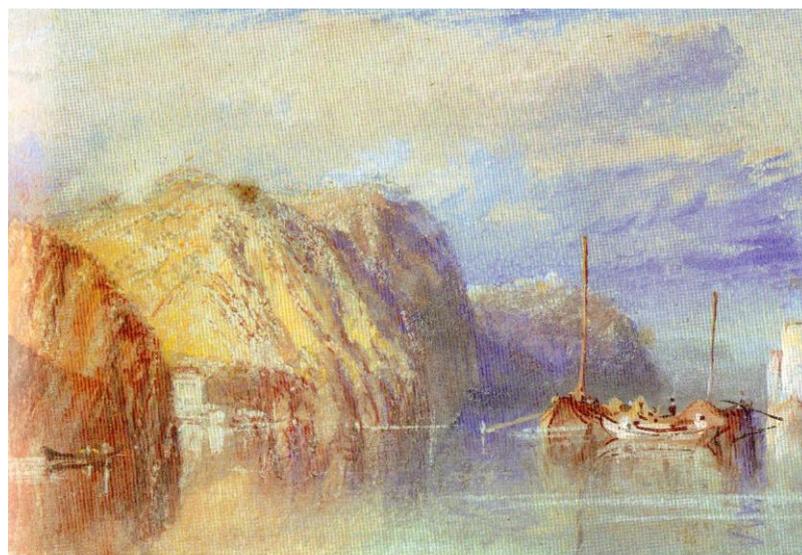
Rêver la Loire

De Turner, le critique William Hazlitt a pu écrire que ses paysages étaient "des portraits de rien, mais très ressemblants". C'est le cas de ses aquarelles de Loire, pour lesquelles il nous faut presque toujours un instant avant d'identifier des lieux qui n'ont pourtant pas tellement changé depuis. C'est que, par la représentation qu'il nous en donne, Turner nous a fait voir le fleuve autrement. Comme plus tard Olivier Debré, il nous a appris à rêver la Loire.

Nantes : le quai de la Fosse.



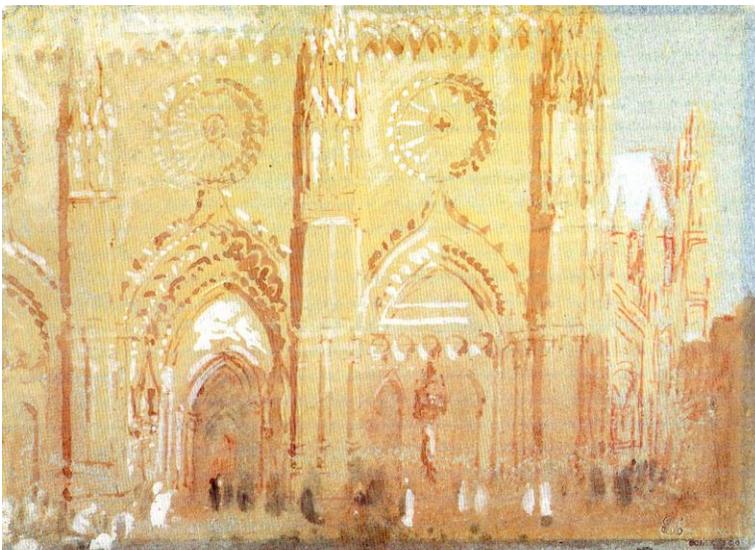
La Loire entre
Clermont et
Mauves



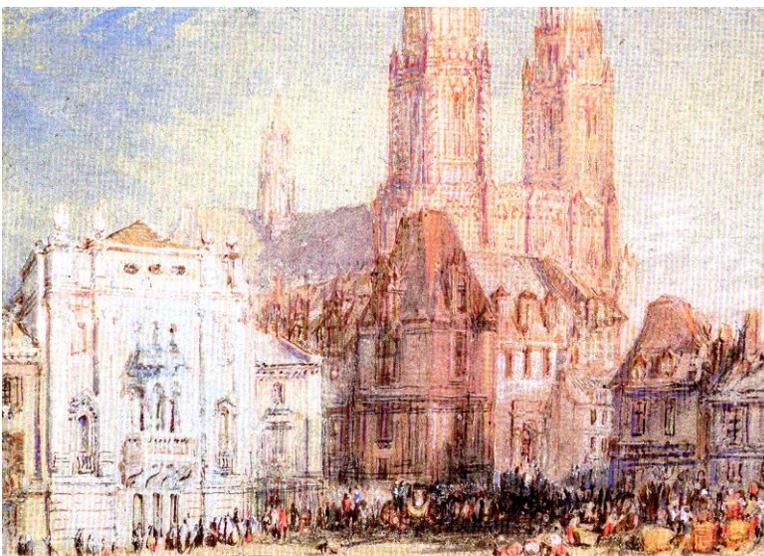
Orléans : le
pont Royal et
la cathédrale



La façade ouest de la cathédrale au soleil de l'après-midi



La place de l'Étape avec l'Hôtel dieu et la cathédrale



Fin du voyage à la plage de Dieppe



LES OPÉRAS DE KAIJA SAARIAHO ET AMIN MAALOUF : UNE COLLABORATION FINNO-FRANÇAISE¹

Osmo Pekonen

RÉSUMÉ

Kaja Saariaho (née en 1952) est une compositrice finlandaise établie à Paris depuis les années 1980. En étroite collaboration avec l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf (né en 1949), membre de l'Académie française depuis 2011, elle a créé quatre œuvres dramatiques en langue française qui ont connu un rayonnement mondial : les opéras L'Amour de loin 2000, Adriana Mater 2006, Émilie 2010 et l'oratorio La Passion de Simone 2006. En tant que compositrice d'opéra, genre largement dominé par les hommes, Saariaho a choisi d'explorer avec son librettiste les différentes facettes de l'amour et du génie féminin comme une force de caractère et moteur d'inspiration. Par leurs sujets comme par leurs techniques innovatrices, leurs quatre œuvres mondialement acclamées proposent un nouveau jalon dans la réinvention de l'art lyrique à l'aube du XXI^e siècle.



La Finlande est petite, la France est grande. Les collaborations artistiques finno-françaises de tout premier ordre sont plutôt rares. Pour trouver de beaux exemples, il faut presque remonter jusqu'à la Belle Époque où de nombreux artistes finlandais, tels le compositeur Jean Sibelius, le peintre Albert Edelfelt, connu pour son portrait de Pasteur ou encore Aino Ackté, cantatrice à l'Opéra de Paris, séjournèrent en France.

Cependant, ces derniers temps, la Belle Époque semble être revenue pour les échanges culturels finno-français, notamment avec le succès de certaines artistes féminines finlandaises en France, telles l'écrivaine Sofi Oksanen, Prix Fémina étranger 2010, la chef d'orchestre Susanna Mälkki, directrice musicale de l'Ensemble intercontemporain entre 2006 et 2012 ; ou encore la magnifique carrière des cantatrices d'opéra Soile Isokoski et Karita Mattila. Une place de choix revient à la compositrice finlandaise Kaija Saariaho, établie en France depuis une trentaine d'années et devenue une vraie Parisienne.

Kaija Saariaho est une grande artiste possédant plusieurs facettes. Mais pour limiter notre sujet, nous allons aborder ici surtout ses œuvres lyriques réalisées en étroite collaboration avec l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf, son librettiste, membre de l'Académie française. Ensemble, ils ont créé trois opéras en langue française (*L'Amour de loin* 2000, *Adriana Mater* 2006, *Émilie* 2010), un oratorio (*La Passion de Simone* 2006) – qui pourrait également être classé comme un opéra – et quelques œuvres mineures. Les deux artistes possèdent une vaste œuvre indépendante mais, ici, c'est l'idée de la collaboration finno-française, en passant par le Levant, qui nous intéresse.

¹ Séance du 24 janvier 2013.

La vie de Kaija Saariaho

Kaija Anneli Saariaho, née à Helsinki le 14 octobre 1952, est une Finlandaise résidant à Paris. Elle s'affirme comme l'une des figures majeures de la composition contemporaine. Chevalier des Arts et des Lettres, chevalier de l'Ordre national du Mérite, elle a récemment accumulé de très nombreux prix internationaux (Prix Grawemeyer 2003, Prix Michael Ludwig Nemmers 2008, Prix Sibelius 2009, Prix Léonie Sonning 2011, Prix Polar 2013).

Issus d'un milieu modeste, déshérité et déraciné, originaires de Carélie, l'ancienne province finlandaise définitivement cédée à l'Union soviétique dans le traité de Paris de 1947, les parents de Kaija Saariaho, devenus entrepreneurs, connaissent une ascension sociale subite dans les années 50 qui leur a permis d'offrir à leurs enfants une éducation de très bon niveau, même si le milieu artistique leur était complètement étranger. Kaija, née Laakkonen, fut une enfant surdouée qui a été scolarisée dans les années 50 selon la pédagogie de Rudolf Steiner, progressiste et exceptionnelle à l'époque. Cette pédagogie met l'accent sur l'éveil de la créativité artistique chez les tout-petits. La petite Kaija trouvera ainsi son bonheur d'abord en peinture, puis de plus en plus en musique – deux domaines artistiques qu'elle n'a jamais séparés. À la manière d'Alexandre Scriabine, György Ligeti ou Olivier Messiaen, on peut considérer qu'elle fait partie des compositeurs synesthètes, du moins de façon métaphorique : la notion de couleur est partout présente dans ses compositions musicales.

La musique reste un rêve qu'elle imagine inaccessible. Elle pratique divers instruments, passant du violon au piano, à la guitare, puis à l'orgue, et poursuit ses études en dessin, apprenant notamment les techniques de la gravure. Adolescente, considérant qu'il y a trop de musiciens médiocres et ne voulant pas risquer d'en devenir un, elle s'inscrit à l'École des Beaux-Arts d'Helsinki – suivant tout de même en parallèle des études de musicologie à l'Université d'Helsinki. Mais la musique lui manque trop. À l'âge de 24 ans, elle saute le pas et s'inscrit enfin à l'Académie Sibelius, dans la classe de Paavo Heininen, compositeur réputé éclectique et "difficile", mais qui cependant lui permettra de lever un blocage sur son expression musicale. Sa toute première composition date de 1977. De son premier et bref mariage avec le designer Markku Saariaho, elle conservera le nom : "Saariaho". Une période de cohabitation avec le peintre Olli Lyytikäinen fait aussi partie de sa jeunesse.

Avec ses camarades jeunes compositeurs, élèves de Heininen, elle fonde l'association "Ouvrez vos oreilles" (*Korvat auki* en finnois) dont l'objectif est de rompre avec l'héritage de la musique post-romantique finlandaise issue de la grande tradition de Jean Sibelius, et de voler de ses propres ailes, en toute liberté. Parmi les membres fondateurs du groupe *Korvat auki* – qui existe encore aujourd'hui mais sous forme apaisée – on trouve les futurs compositeurs Jouni Kaipainen, Olli Kortekangas, Magnus Lindberg ou encore le futur chef d'orchestre Esa-Pekka Salonen. À la manière de Pierre Boulez, *Korvat auki* jure que le temps est venu de "brûler les maisons d'opéra". Au sein de ce groupe radical, qui n'est en rien une "école", chacun peut débattre librement de son travail, échanger des idées et développer sa propre culture musicale au contact des autres. C'est largement grâce à *Korvat auki* que la Finlande occupe aujourd'hui une place privilégiée dans le monde en matière de musique contemporaine.

En 1980, Kaija Saariaho se rend à Darmstadt et y découvre l'école spectrale française (Tristan Murail, Gérard Grisey), ce qui devient pour elle une vraie révélation. En 1981, elle quitte la Finlande définitivement. Elle étudie d'abord pendant une année à Fribourg-en-Brisgau auprès de Brian Ferneyhough et Klaus Huber, mais s'installe l'année suivante à Paris, à l'IRCAM (l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique), fondé par Pierre Boulez. À Paris, Kaija Saariaho découvre la scène musicale avant-gardiste qui correspondait à son espace de recherche, et rencontre le compositeur et artiste multimédia Jean-Baptiste Barrière – l'un des premiers instigateurs des nouvelles techniques de composition informatiques développées au sein

de l'IRCAM – qui deviendra son époux et l'un de ses collaborateurs attitrés ; ils auront deux enfants.

Saariaho n'a jamais demandé la nationalité française ; elle est finlandaise, mais aussi une citoyenne du monde qui séjourne souvent aux États-Unis. Son indépendance d'esprit l'amène à refuser les catégorisations abusives, qu'il s'agisse de son œuvre ou d'elle-même ; elle déteste les étiquettes idéologiques mais elle n'hésite pas non plus à prendre la parole lorsqu'une cause lui tient à cœur. Elle n'aime pas être qualifiée de "compositrice féministe" mais elle a quelquefois dénoncé la difficulté d'être femme dans un métier dominé par les hommes. Selon elle, la prédominance du capitalisme et du commercialisme sur l'art et la musique est un des fruits amers d'une vision trop unilatéralement masculine de la gestion de notre société occidentale.



Kaija Saariaho

À partir des années 80, Kaija Saariaho définit son projet compositionnel et, pour l'atteindre, crée ses propres outils. Car sa musique ne fonctionne pas selon les données traditionnelles de mélodie et de rythmique : elle donne l'impression plutôt d'un paysage mental et musical, dont l'écriture fait fusionner les paramètres du timbre et de l'harmonie. Pour y arriver, elle explore, aux côtés de Jean-Baptiste Barrière, la dimension électronique dans la plupart de ses œuvres, hier sous forme de bandes enregistrées, aujourd'hui à partir de séquences informatisées qui transforment le son en direct. Son œuvre de compositrice exploite l'ensemble des techniques acoustiques et informatiques disponibles à l'IRCAM : amplification et spatialisation des sons ; analyse et synthèse sonores ; traitements du son par harmonisation ou réverbération ; notation de ses partitions via l'informatique ; composition assistée par ordinateur etc. Il y aurait beaucoup à dire sur toutes ses explorations des nouvelles possibilités de création musicale et sur la vaste gamme de ses œuvres pour divers instruments et pour l'électronique. Mais nous concentrerons notre discours sur les opéras.

En 1992, Kaija Saariaho assiste à une représentation de l'opéra *Saint François d'Assise* d'Olivier Messiaen mis en scène par Peter Sellars et dans lequel le rôle de l'Ange est tenu par la sublime soprano américaine Dawn Upshaw. Elle décrit cette soirée comme une expérience bouleversante : persuadée qu'elle n'écrirait jamais d'opéras – forme jugée totalement incompatible avec son univers musical ultramoderne –, voilà qu'elle entrevoit la possibilité d'en écrire un d'une nature différente. Avec un sens pragmatique bien finlandais la compositrice ne s'y attaque pas de front. Elle commence par tester son écriture pour la voix, en écrivant plusieurs œuvres destinées à la soprano Dawn Upshaw. Il faut remarquer ici le besoin de Saariaho de s'entourer de collaborateurs fidèles, avec lesquels elle peut explorer en toute confiance les techniques d'une voix, d'un instrument ou de l'informatique. Parmi ceux-ci, l'on trouve quelques-uns des meilleurs interprètes de son temps, tels le violoncelliste Anssi Karttunen, la flûtiste Camilla Hoitenga, la pianiste Tuija Hakkila, le violoniste Gidon Kremer, le chef d'orchestre Esa-Pekka Salonen, les sopranos Dawn Upshaw ou Karita Mattila. Les dédicaces de ses œuvres soulignent encore ces liens d'amitié et de travail. L'interprète est un partenaire de création dans lequel la compositrice projette un désir, grâce auquel elle trouve la confiance et l'expertise nécessaire pour explorer de nouveaux espaces d'écriture et pousser son langage jusqu'aux limites du possible.

Bien que passionnée par la technologie informatique, Saariaho cherche toujours à en tirer un résultat sensible qui reflète son monde intérieur. Son amour pour le grain, la texture, la couleur des voix ou des instruments demeure perceptible dans chacune de ses œuvres. Elle ne veut pas se perdre dans le monde des ordinateurs mais continue à s'intéresser surtout à l'être humain.

Il est indéniable que l'opéra en tant que forme offrait à Saariaho la possibilité de concilier les deux univers sensibles de sa jeunesse : le monde sonore et le monde visuel. Mais l'opéra offre également une tridimensionnalité – musicale, dramaturgique, scénographique – qui l'amène à confronter sa vision à celle de ses collaborateurs. Ceux-ci sont deux personnalités importantes du monde artistique contemporain : l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf et le metteur en scène américain Peter Sellars.

Trois opéras et un oratorio

Inutile d'évoquer ici en détail le parcours d'Amin Maalouf. Rappelons seulement qu'il s'agit d'un Arabe de culture chrétienne, né d'un père melchite et d'une mère maronite, éduqué par les jésuites, issu d'un milieu hautement intellectuel et entièrement francophone de Beyrouth et qui a choisi d'émigrer en France avec sa famille en 1976, lors de la guerre civile libanaise. Grand écrivain d'expression française, il est auteur de nombreux romans traduits en des dizaines de langues, tels *Léon l'Africain*, *Samarcande*, *Les Jardins de lumière*, *Le Premier siècle après Béatrice*, *Le Rocher de Tanios* (Prix Goncourt 1993), *Les Échelles du Levant*, *Le Périple de Baldassare*, ou encore sa dernière parution *Les Désorientés*. Plusieurs de ses romans, sans parler de son œuvre de journaliste et d'essayiste, ont pour thèmes le Levant et les problèmes spécifiques du Liban, la rencontre des cultures autour de la Méditerranée ou le problème de l'identité. En dénonçant les "identités meurtrières" qui ont dévasté son pays et menacent le monde, il cherche à créer des passerelles entre les civilisations. En 2011, il est élu à l'Académie française au fauteuil de Claude Lévi-Strauss. Dans son discours de réception, il évoque l'existence, entre plusieurs cultures d'un "mur de la détestation" que son ambition est de "saper", de "contribuer à démolir" "[s]ous le regard lucide de Lévi-Strauss".



Amin Maalouf

Le trio finno-franco/libano-américain formé par Saariaho, Maalouf et Sellars se rencontre autour de leur premier opéra *L'Amour de loin*, créé au festival de Salzbourg le 15 août 2000. Pour Kaija Saariaho, c'est un travail de longue haleine, et le résultat d'une véritable gestation artistique, car le sujet de l'opéra, la figure et les textes du troubadour Jaufré Rudel l'inspirent depuis plusieurs années. On peut le percevoir comme une synthèse de son style parvenu à une plénitude dans son expression, et l'extrême modernité du langage y croise des réminiscences de la musique ancienne. Cette histoire d'amour atemporelle s'appuie sur un argument médiéval : la vie du poète et troubadour Jaufré Rudel, seigneur de Blaye au XII^e siècle, et sa passion pour "la comtesse de Tripoli" à laquelle Maalouf donnera le nom de Clémence. L'opéra en cinq actes est une adaptation assez fidèle de la *Vida Breve* de Jaufré Rudel :

Jaufré Rudel fut un homme très noble, prince de Blaye. Et il tomba amoureux de la comtesse de Tripoli, sans la voir, pour le grand bien qu'il avait entendu dire d'elle par les pèlerins qui venaient d'Antioche. Et il fit d'elle de nombreuses chansons, avec de belles mélodies, avec de pauvres mots. Et par volonté de la voir il se croisa et se mit à la mer. Et il prit la maladie sur le navire et fut conduit à Tripoli en une abbaye, comme mort. Et on le fit savoir à la comtesse et elle vint à lui, à son lit, et le prit entre ses bras. Et il sut qu'elle était la comtesse et aussitôt il retrouva l'ouïe et l'odorat et il loua Dieu, qui lui avait la vie soutenue assez pour qu'il la voie. Et ainsi il mourut entre ses bras. Et elle le fit en grand honneur ensevelir dans la maison des Temples et puis le même jour, elle se fit nonne, pour la douleur qu'elle eut de la mort de lui.

Comme librettiste, Saariaho avait d'abord pressenti Jacques Roubaud, mais son choix final se porta, selon le conseil de Peter Sellars, sur Amin Maalouf. Celui-ci était assez éloigné, par goût et par intérêt, du monde de l'opéra classique, et cela constitua sans doute une proximité avec Saariaho qui, *Saint François d'Assise* mis à part, n'était pas non plus naturellement attirée par ce genre. C'est l'apport de Gérard Mortier, alors directeur du festival de Salzbourg, qui galvanisera le groupe des trois artistes. Saariaho a parlé d'un mariage arrangé.

La célèbre chanson en occitan *Lomb* de Jaufré Rudel à la comtesse de Tripoli, composée d'abord séparément par Saariaho déjà en 1996, est à l'origine de cet opéra. Il n'y a que trois protagonistes : Jaufré Rudel (baryton) ; Clémence (soprano, incarnée par la précieuse Dawn Upshaw) ; et un mystérieux pèlerin androgyne et anonyme (mezzo-soprano) qui veut aider les deux amants en transportant leurs messages d'une rive à l'autre de la mer Méditerranée mais qui ne fait que compliquer et confondre les choses malgré son bon vouloir. Le pèlerin symbolise l'impossibilité de communication entre l'Orient et l'Occident ; son message est constamment brouillé par un malentendu culturel et sans doute religieux, le choc des civilisations : un thème de toute actualité.

Le livret de Maalouf se lit comme un poème. Fatigué de sa vie de débauché, Jaufré s'est mis à rêver d'une femme idéale qui incarne toutes les vertus :

Elle est gracieuse et humble et vertueuse et douce,
 Courageuse et timide, endure et fragile,
 Princesse à cœur de paysanne, paysanne à cœur de princesse,
 D'une voix ardente elle chantera mes chansons...

Mieux encore, sa bien-aimée sera :

Belle sans l'arrogance de la beauté,
 Noble sans l'arrogance de la noblesse,
 Pieuse sans l'arrogance de la piété

Le rêve est trop grand : Jaufré finira par mourir dans les bras de Clémence. En arrière-plan mental et musical, il y a l'immensité de la mer Méditerranée bleu indigo dans laquelle se mire le ciel, bleu lui aussi, dont l'indifférence fait écho à un troublant silence de Dieu.

Selon un critique du *New York Times*, *L'Amour de loin* fut la meilleure nouvelle œuvre musicale de l'an 2000. Il y a une ombre wagnérienne qui plane sur cet opéra : presque inévitablement, les critiques de tous les pays ont comparé son thème avec le *Liebestod* de *Tristan et Isolde*. Par ailleurs, cette comparaison pourrait mieux s'adapter à *Quatre instants*, une série de quatre chants d'amour, composée par Saariaho en 2002 sur un texte de Maalouf reprenant certaines thématiques de *L'Amour de loin*.

Le second opéra du trio Saariaho-Maalouf-Sellars, *Adriana Mater*, fut créé en 2006 à l'Opéra Bastille, à l'époque dirigé par Gérard Mortier. C'est une histoire dure, située dans un pays en proie à une guerre civile, évoquant peut-être le Liban, voire l'ex-Yougoslavie (*Adriana Mater* pouvant être perçu comme un jeu de mot sur Mare Adriaticum). Il y a quatre protagonistes : l'héroïne Adriana (mezzo-soprano) ; Refka (soprano), la sœur d'Adriana ; Yonas (ténor), le fils d'Adriana ; Tsargo (baryton-basse), le père de Yonas.

Adriana, une jeune femme joviale et heureuse, refuse les avances de Tsargo, un jeune homme violent et alcoolique qui fait partie de sa propre communauté ethnique ou religieuse. Quand la guerre éclate, Tsargo abuse de son nouveau pouvoir de soldat et, prétextant vouloir protéger Adriana "des autres", entre chez elle et la viole. Enceinte, Adriana s'interroge sur son futur enfant : *Sera-t-il bon ou mauvais ? Lui ressemblera-t-il ? Ressemblera-t-il à Tsargo ? Sera-t-il Abel ou*

Cain ? L'idée de deux battements de cœur au sein d'un seul corps humain et du changement constant de leur polyphonie rythmique devient l'un des motifs principaux de l'opéra pour souligner le thème douloureux d'une maternité au milieu de la guerre. Refka propose l'avortement comme solution mais Adriana choisit de donner naissance à son enfant qu'elle baptisera Yonas.

Dans la deuxième partie, dix-huit années se sont écoulées. Adriana avoue à son fils, Yonas, les circonstances de sa conception. Le jeune homme, enivré par la colère et la haine, décide de retrouver son père, dont il a appris le retour au village, et de le mettre à mort. Yonas découvre alors que Tsargo est devenu aveugle et malgré sa haine ne trouve pas la force de le tuer. Plutôt que par la vengeance, l'opéra se conclut sur un pardon salvateur : "les portes de l'enfer se ferment".

De par ses thèmes, la force du livret et la violence de la musique, *Adriana Mater* est, de l'aveu de la compositrice elle-même, son œuvre la plus sombre. L'opéra veut attirer l'attention sur les violences sexuelles imposées aux femmes dans les zones de conflits armés ; c'est-à-dire sur ce qui se passe sans doute encore aujourd'hui au Congo, en Somalie ou en Syrie mais souvent loin des regards des caméras. Amin Maalouf, avant son exil en France, a pratiqué le métier de reporter de guerre pour la presse libanaise et a pu attester bien des choses terribles, notamment lors de la guerre d'indépendance du Bangladesh, dont le souvenir continue à le hanter.

La création mondiale d'*Adriana Mater* à l'Opéra Bastille fut difficile en raison de circonstances indépendantes des artistes. Elle devait avoir lieu le jeudi 30 mars 2006 mais une grève sans préavis des machinistes de l'Opéra entraîna l'annulation au dernier moment de l'événement qui ne put avoir lieu que quatre jours plus tard, le lundi 3 avril. Plus de 150 journalistes venus du monde entier durent annuler leurs billets d'avion ; et *Adriana Mater* souffrit d'une presse plus empressée à commenter les aléas de la vie musicale française que la teneur musicale et dramatique de l'opéra.

Saariaho, Maalouf et Sellars ont créé leur troisième opéra *Émilie* à l'Opéra de Lyon le 1^{er} mars 2010. *Émilie* est un monodrame de 80 minutes, très exigeant à chanter, initialement écrit pour la grande cantatrice finlandaise Karita Mattila.

Qui est cette mystérieuse *Émilie* ? Il s'agit de la marquise du Châtelet, Gabrielle Émilie Le Tonnelier de Breteuil, née à Paris en 1706, morte lors d'un accouchement en 1749 au château de Lunéville, à la cour de Stanislas, duc de Lorraine. Souvent réduite à une égérie de Voltaire, Émilie du Châtelet fut une grande mathématicienne qui traduisit le *Principia* de Newton du latin en français, en l'augmentant de ses propres commentaires et en y introduisant les nouvelles notations leibniziennes. En même temps, c'était une femme passionnée et extravagante, riche et dépensière qui entretenait successivement *quatre* des quarante immortels de l'Académie française comme ses amants, et non des moindres : le duc de Richelieu, maréchal de France, le mathématicien Maupertuis, le philosophe Voltaire, et finalement le poète Saint-Lambert qui l'engrossera.

L'opéra commence le soir du lundi 1^{er} septembre 1749 au château de Lunéville. La marquise du Châtelet adresse une lettre au marquis de Saint-Lambert. Âgée de 42 ans, elle est en fin de grossesse ; elle a de sombres pressentiments, et devine qu'elle n'a plus que quelques jours à vivre... Au cours d'une nuit d'errance, elle voit toute sa vie défiler devant elle : les liaisons dangereuses ; les jeux de hasard dans lesquels elle a tantôt perdu, tantôt gagné des fortunes ; mais aussi une quête scientifique inlassable pour une compréhension des lois de Newton qui régissent notre univers. Il est question de la loi d'attraction universelle mais la marquise évoque également l'attraction réciproque des hommes pour elle... Elle s'acharne à terminer sa traduction de Newton avant d'expirer. Le livret fait intervenir des souvenirs érotiques, des théorèmes mathématiques, mais aussi les couleurs toujours si importantes dans la musique de Kaija Saariaho, et ici associées aux mouvements planétaires.

Voici le dernier chant de la *divine Émilie* :

Toujours la mort triomphe au dernier acte.
 Mais qu'elle me laisse le temps de terminer mon livre.
 Pour qu'on se souvienne de moi.
 Jusqu'au dernier moment j'aurai une plume à la main.
 La tête haute,
 Le cœur amoureux,
 L'esprit dans les étoiles, étoiles.
 Monsieur Newton explique que le Soleil est jaune
 Parce que sa lumière abonde en rayons de cette couleur.
 Il est possible que dans d'autres systèmes il y ait des soleils verts,
 Ou bleus,
 Ou violets,
 Ou rouge sang ;
 Et qu'il y ait aux confins de la Nature d'autres couleurs
 Que celles que nous connaissons dans notre monde,
 Dans notre monde-ci.
 Les couleurs me manquent déjà. [...]
 Les rêves me manquent, manquent,
 La vie me manque,
 Et je redoute de sombrer
 Sombrer avec livre et enfant
 Dans le vertige de l'inconscience,
 Dans le vertige,
 Dans le puits de l'oubli.

Pour terminer, il faut encore évoquer l'oratorio *La Passion de Simone* de Kaija Saariaho composé sur un livret d'Amin Maalouf et mis en scène, lors de la création, par Peter Sellars. C'est une œuvre annoncée comme un oratorio, mais il fonctionne, en fait, comme un opéra.

Les œuvres de Kaija Saariaho naissent souvent de ses rencontres avec d'autres femmes passionnées, qu'il s'agisse des artistes contemporaines ou bien des figures historiques, telles Émilie du Châtelet ou cette fois-ci la philosophe Simone Weil (1909–1943), l'héroïne de la *Passion de Simone*. Entre Kaija et Simone, il existe une amitié spirituelle de longue date. Kaija Saariaho rappelle volontiers qu'en 1981, alors qu'elle quitte Helsinki pour partir étudier la composition à Fribourg-en-Brigau, elle n'emporte dans ses bagages qu'un petit nombre d'ouvrages non musicaux, dont *La Pesanteur et la Grâce* de Simone Weil dans sa traduction finnoise. Un quart de siècle plus tard, le 26 novembre 2006, la première mondiale de l'oratorio a lieu au Jugendstiltheater à Vienne dans le cadre du 250^e anniversaire de la naissance de Wolfgang Amadeus Mozart.

Le cœur du livret d'Amin Maalouf est constitué par la trajectoire singulière de la philosophe Simone Weil : sa vie, son agonie, sa mort, sa transcendance. Personnalité à la fois tourmentée et contemplative, elle s'inscrit dans la grande tradition philosophique consistant à tourner sa vie vers "l'instant de la mort". Pourtant, sa mort se prête à diverses interprétations, en raison des circonstances non éclaircies : atteinte de tuberculose, elle entre au sanatorium d'Ashford en Angleterre, mais, soit qu'elle souffre des restrictions alimentaires, soit qu'elle décide de se priver de nourriture, elle meurt d'épuisement le 24 août 1943, selon ses propres paroles, "*parce que les enfants de France étaient privés de lait*". La mort de celle qu'on a surnommée la "Vierge rouge", à cause de son engagement syndical et politique, ou bien la "mathématicienne de Dieu", à cause de la rigueur de sa pensée philosophique, vient ajouter une dimension supplémentaire à son œuvre, qui ne sera vraiment connue et reconnue qu'à titre posthume, d'abord par fragments à la

manière des *Pensées* de Blaise Pascal – présentation qui orientera volontairement *La Pesanteur et la Grâce* vers une dimension mystique.

L'oratorio de Saariaho peut être perçu comme un monodrame. La mise en scène originale de Peter Sellars fut minimaliste. Elle consiste en une chambre obscure avec table et chaise et une porte qui s'ouvre apparemment vers le néant – ou bien vers une transcendance dont la nature nous échappe. Simone est évoquée par une chanteuse (soprano solo) qui raconte son histoire mais ne s'identifie pas avec la philosophe ; il arrive qu'elle l'interpelle, ce qui crée le sentiment d'un dialogue intérieur, voire qu'elle chante ses propres paroles. La présence de fragments de *La Pesanteur et la Grâce*, récités et enregistrés par l'actrice Dominique Blanc, vient rythmer le livret écrit par Amin Maalouf. En outre, le chœur intervient aussi bien comme un instrument (onomatopées, bruitages percussifs) que comme un commentateur ou un écho de la parole de Simone. Ce qui crée trois dimensions qui se répondent et s'entrecroisent. Enfin, l'orchestre est l'élément permanent qui enveloppe ces diverses strates vocales.

À l'évidence, *La Passion de Simone* emprunte beaucoup à la tradition chrétienne. Le livret partage avec les célèbres *Passions* de Jean-Sébastien Bach une présence très forte du récit évangélique de la *Passion* du Christ, on pourrait même parler de saturation, tant sous de nombreux mots, on peut retrouver des allusions bibliques, des sous-entendus chrétiens, des références légendaires. Un simple inventaire du vocabulaire est révélateur le mot "Dieu" revient quatre fois dans le texte, "Christ" deux fois, "croix", trois fois, "crucifixion" deux fois. Mais, plus frappant encore, l'intégralité de la structure de cette passion de Simone Weil correspond très précisément à celle de la dévotion catholique romaine de l'origine médiévale que l'on nomme le chemin de croix ou via crucis. En effet, le sous-titre de l'œuvre est : "*Chemin musical en quinze stations*" ce qui correspond très exactement aux quatorze (ou parfois quinze) stations du chemin de croix catholique.

On peut suivre, station par station, ce chemin de croix qui forme le livret, et comparer le message des "stations musicales" avec celui de la via crucis traditionnelle. Au cœur du canevas narratif du livret, il y a le thème de la sainte Face, à la fois celle du Christ mais aussi celle de Simone. Le visage de Simone Weil fut représenté dans la mise en scène originale comme son image qui figura, en 1934–35, sur sa carte d'immatriculation de fraiseuse des usines Renault de Boulogne-Billancourt portant le numéro A96630. À travers l'oratorio, le visage émacié de Simone est comparé à la sainte Face du Christ, tout comme son agonie est audacieusement comparée à celle du Christ.

Pour prendre un exemple de la correspondance structurelle entre *La Passion de Simone* et la via crucis, abordons la *Cinquième station musicale* (molto energico) qui est une composition dysphorique dominée par le bruit infernal des machines noyant le chœur et qui correspond à cette descente aux enfers qu'a été pour la jeune intellectuelle son apprentissage de la condition ouvrière aux usines Renault :

Tu t'es enchaînée à la machine,
Comme s'enchaînent les galériens,
Et la machine t'a volé ta gaieté,
Ta jeunesse, Simone, ta dignité,
Peut-être un peu aussi ta foi en l'homme.
Au bout de quelques mois, épuisée, malade,
Tu as posé ta croix à terre, tu as quitté l'usine,
Avec le sentiment d'avoir été marquée à vie,
Marquée au fer, comme sont marqués les esclaves.

Plusieurs allusions christiques sont à repérer ici. La *Sixième station musicale* (con violenza), à son tour, porte tout entière sur la carte Renault de Simone Weil. La comparaison avec la sainte Face – sinon avec le saint Suaire – est rendue explicite :

Cette image de charbon et d'ivoire
Comme un suaire
Où seraient venus s'imprimer
Les traits creusés d'un visage perdu.

À la *Quatorzième station musicale* (calmo) la chanteuse annonce :

C'était en août quarante-trois,
Les hommes n'ont pas su
Qu'une femme s'était immolée pour eux,
Pour leurs mensonges, leurs trahisons,
Pour leur bestialité.

Le caractère caché du sacrifice anonyme et mystérieux de Simone Weil, de cette mort silencieuse au milieu de la fureur d'un monde en déchirure, correspond à la mise au tombeau du Christ, soit à la quatorzième station du chemin de croix catholique.

Le chemin de croix usuel ne comporte que quatorze stations, mais parfois on y ajoute une quinzième station correspondant à la Résurrection. Cet ajout qui sera également adopté par la compositrice et le librettiste de la *Passion de Simone* leur a permis de formuler un épilogue où la chanteuse tire un bilan de la trajectoire de Simone Weil. Le mot "Résurrection" apparaît dans le texte de Maalouf, mais dans un tout autre sens. Précisément, dans la *Quinzième station musicale* (molto espressivo), la chanteuse interprète le sens de la mort de Simone de la manière suivante :

Par ta mort, tout ce que tu avais dit
S'est transformé en testament.

Il est donc clair que la mort de Simone Weil fonctionne ici comme une apo théose, et débouche sur une transmission.

Porté par un livret économe et cependant riche de résonances, empruntant sa forme à un genre qui relève de la musique sacrée, le chemin de croix de Kaija Saariaho participe à la résurrection de Simone Weil, en véhiculant sa pensée par le truchement de l'art musical. Et plus encore qu'une suite à la tradition des *Passions* de Bach et ses successeurs, cet oratorio oscillant entre le profane et le sacré semble voiler et dévoiler, dans son sens comme dans sa forme, un mystère du Vendredi Saint, "*Karfreitagszauber*", comparable avec celui de *Parsifal*, et propose un nouveau jalon dans la réinvention de l'art lyrique à l'aube du XXI^e siècle : un cheminement intérieur et lumineux d'une femme hors norme.

Conclusion

La collaboration finno-française de Kaija Saariaho et d'Amin Maalouf, appuyée par l'Américain Peter Sellars, a donné comme fruits trois opéras et un oratorio au rayonnement mondial en langue française. Les trois artistes ont pour le moment mis fin à leur collaboration, chacun retournant à son œuvre propre et évoluant dans sa direction.

C'est donc le moment d'établir un bilan. Des trois opéras, *L'Amour de loin* est un chef-d'œuvre qui a des chances d'entrer dans le répertoire des grands opéras du XXI^e siècle. De nombreuses interprétations ont déjà eu lieu à travers le monde. *Adriana Mater*, par contre, malgré la pertinence de son message, souffre toujours de l'échec initial subi lors de sa création à l'Opéra

Bastille et n'a guère été joué depuis. *Émilie* et *La Passion de Simone* sont des monodrames très liés aux personnages historiques qu'ils évoquent ; tant qu'on se souviendra de la mathématicienne passionnée Émilie du Châtelet et de la "mathématicienne de Dieu" Simone Weil, il y aura de temps à autre des représentations de ces petits chefs-d'œuvre pour une seule cantatrice. Il en existe également des versions concert ; et nul doute que les effectifs plus légers de ces deux pièces permettront de multiplier leurs interprétations.

Les protagonistes des quatre œuvres de Saariaho et de Maalouf évoquées ici sont des femmes passionnées qui aiment et qui souffrent – à savoir *Clémence*, la comtesse de Tripoli déchirée par la mort de son amant troubadour ; *Adriana*, une femme violée qui enfante au milieu d'une guerre civile ; *Émilie* dont le cœur est partagé entre passion charnelle et quête scientifique ; et *Simone*, le pèlerin de l'absolu qui se donne la mort par sous-alimentation apparemment volontaire en geste de solidarité avec les souffrants. Dans chacune de ces œuvres, on explore différents aspects de l'amour féminin : pour Clémence, un amour charnel non consommé et mélancolique ; pour Adriana, l'amour maternel vainqueur de tout mal ; pour Émilie, l'amour de la vérité d'une femme de sciences ; et pour Simone, un amour mystique aspirant à la transcendance.

Kaija Saariaho introduit dans ses œuvres conçues avec Amin Maalouf des figures féminines fortes comme autant d'héroïnes crédibles et émouvantes dans le répertoire de l'opéra, genre qui a été traditionnellement dominé par les compositeurs masculins et où les représentations de la femme ont souvent été stéréotypées jusqu'à la caricature. Pour le Libanais Amin Maalouf, la collaboration avec une femme finlandaise, venue en France d'un univers tout autre que le sien, a sûrement significé un approfondissement de ses réflexions sur les chances d'une rencontre fructueuse entre des cultures différentes. Les deux artistes semblent avoir été vivifiés par un "choc des civilisations" salutaire entre le Nord et le Sud, l'Occident et l'Orient, qui deviendra peut-être un exemple de dialogue pour les générations futures.

DU ROI LOUIS XIV AU PRÉSIDENT FRANÇOIS MITTERRAND : HISTOIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EN MILIEU RURAL¹

Claude Hartmann

RÉSUMÉ

Notre culture gréco-romaine nous a légué l'image du pédagogue, personnage emblématique qui, littéralement, conduit les enfants. Pendant très longtemps cette conduite a été le privilège des enfants favorisés de la société. Ce n'est que très progressivement que le pouvoir s'est intéressé à l'éducation et à l'instruction de ses sujets les plus modestes et que l'école qualifiée de primaire, car c'est par elle que tout commence, s'est construite. Au fil des ans, sa raison d'être est devenue de donner au plus grand nombre d'enfants la possibilité de développer leurs dons et de devenir les citoyens qui formeront la nation de demain. L'objectif de l'École – même s'il apparaît utopique - doit être la réussite de tous les élèves pour permettre une corrélation positive entre diplôme, travail et épanouissement personnel.

Nous nous proposons de retracer les principales étapes de cette histoire qui a vu, dans notre pays, la mise en place très laborieuse d'un enseignement primaire pour tous, l'apparition des Écoles normales d'instituteurs puis leur suppression à la fin du siècle dernier. En ces débuts du XXI^e siècle, les défis posés à l'école primaire demeurent nombreux et les résoudre constitue toujours un défi permanent.



Avant la Révolution, la France est une nation essentiellement rurale et artisanale. L'enseignement est l'affaire du clergé ; il est l'apanage d'une petite minorité et la très grande majorité des enfants reste illettrée ; la routine règne en maître, l'apprentissage des techniques, à la ville comme à la campagne, se fait "sur le tas", les progrès sont lents, les techniques traditionnelles. Des questions se posent aux "têtes pensantes" : une école est-elle utile ? pourquoi ? pour qui ? comment ?

L'École assume une double fonction, illustrée par les deux appellations qui lui furent données successivement par le pouvoir central : Instruction publique et Éducation nationale. Faut-il avant tout instruire ou éduquer ?

L'Ancien Régime : est-il utile d'apprendre à lire aux petits paysans ?

Ce n'est certes pas Charlemagne qui a "inventé" l'école primaire. Cependant, en 789, il publie un capitulaire ordonnant au clergé d'ouvrir des écoles pour tous près des églises et des monastères. Ces écoles n'ont touché qu'une très faible partie de la population. Neuf siècles plus tard, en 1704, par son ordonnance du 14 mai, le roi Louis XIV souhaite la présence de maîtres et de maîtresses d'école dans toutes les paroisses du royaume pour instruire les enfants de l'un et l'autre sexe des principaux mystères et des devoirs de la religion catholique. N'oublions pas que le Roi l'est par la grâce de Dieu. Il désire avoir des sujets dociles et il a compris qu'il fallait prendre le relais des parents pour former des habitants s'insérant dans la société du temps. L'aspect "éducation" a le pas sur l'aspect "instruction".

¹ Séance du 7 février 2013.

Charles Rollin (1661-1741), dans son *Traité des Études*, paru en 1726, s'intéresse essentiellement aux élèves des collèges (ils correspondent, *mutatis mutandi*, à notre enseignement secondaire). Les collèges sont réservés à une élite issue de la noblesse ou de la bourgeoisie. On trouve cependant des lignes intéressantes au sujet de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture par les jeunes enfants de la campagne :

L'éducation des enfants tombait principalement sur les mères... [or, à la campagne] il n'y a que les femmes à qui il puisse rester quelque loisir. Ce qui marque l'étroite et indispensable obligation où sont les seigneurs de village d'y établir des écoles de filles... Car ces filles deviendront des mères de famille ; et si elles ont eu le bonheur d'être instruites dans leur jeunesse, elles communiqueront le même avantage à leurs enfants².

Je suis un peu sceptique sur le "loisir" des paysannes, mais l'importance de la mère dans l'éducation des enfants est mentionnée clairement.

Les questions pédagogiques prennent une grande place chez les philosophes des Lumières. Un précurseur est l'Anglais John Locke (1632-1704), auteur des *Pensées sur l'Éducation* parues en 1693. En France, au début du XVIII^e siècle, pour recevoir au niveau élémentaire les enfants les plus pauvres, en particulier ceux des campagnes, l'Église supervise les Petites Écoles, souvent fondées et entretenues par des bienfaiteurs. Les Frères des Écoles Chrétiennes, appartenant à une congrégation fondée en 1684 par Jean-Baptiste de La Salle et autorisée en 1724 par le roi Louis XV, apportent gratuitement à des enfants issus des classes défavorisées par leur naissance, en plus du catéchisme, des rudiments de lecture et d'écriture. Les Frères sont appelés Ignorantins car ils s'interdisent d'apprendre le latin pour n'être pas tentés de n'instruire que les enfants aisés de la bourgeoisie et de la noblesse. Mais une question se posait : était-il utile d'apprendre à lire aux petits paysans ?

Il est plaisant de constater que les deux philosophes les plus illustres du temps, tout comme nombre d'autres bons esprits "éclairés", estimaient, pour des raisons différentes, qu'il n'en était rien. Le raisonnement de Voltaire est simple : "si l'on apprend à lire au laboureur, il voudra changer de métier mais alors qui tiendra les mancherons de la charrue" ? Il renchérit :

Il paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues vous seriez bien de mon avis, ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes³.

Voilà qui fait preuve d'un certain réalisme. Jean-Jacques Rousseau, lui, navigue en pleine utopie. Il déclare qu'il faut réserver l'instruction aux enfants qui, plus tard, pourront en tirer partie ; à la campagne, le petit paysan vit dans une société naturelle, loin des perversions de la ville et il n'a nul besoin d'une instruction supplémentaire :

Ceux qui sont destinés à vivre dans la simplicité champêtre n'ont pas besoin pour être heureux du développement de leurs facultés... N'instruisez pas l'enfant du villageois, car il ne lui convient pas d'être instruit... le pauvre n'a pas besoin d'éducation... un pauvre peut devenir homme par lui-même. ⁴

² *Traité des études* : nouvelle édition, 1863, Paris, Didot frères, fils et cie., I, p. 53.

³ *Lettre à Moreau de la Rochette* datée du 01.04.1756. *Correspondance*, Paris, Gallimard, collection *La Pléiade*, 1983, VIII, p. 422.

⁴ Jean-Jacques Rousseau : *Œuvres complètes*. Paris, Gallimard, collection *La Pléiade : La Nouvelle Héloïse*, 1964, II, p. 556 et 567 ; 1969, IV, *L'Emile*, p. 267.

Quant à La Chalotais⁵, il n'hésite pas à écrire :

Les Frères de la doctrine chrétienne... sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à manier la lime ou le rabot, mais qui ne le veulent plus faire.

Rares sont ceux qui ne partagent pas ces avis. Denis Diderot préconise un enseignement public et gratuit, même si les bancs de l'Université doivent être réservés à une petite élite de talents. Goyon de la Plombanie⁶ pense que l'école doit être accessible aux enfants, garçons et filles. Par ailleurs, pour ce qui concerne les enfants des villes, il écrit :

Chapitre XV. Réglemens proposés pour l'éducation des enfans en général, & particulièrement pour ceux des gens de métier, des commerçants, &c. Pour remédier au désordre qui naît du mélange des enfans dans les écoles et de l'uniformité de l'éducation que l'on donne à des sujets de différentes classes et destinées à servir le public de diverses manières dans des professions très dissemblables, on propose que chaque communauté de marchands et d'artisans ait des écoles particulière, où l'on ne recevra que des enfans des maîtres et des compagnons de la dite : ce qui n'empêche pas qu'il y en ait d'autres pour les classes supérieures⁷.

Que faut-il penser d'une telle ségrégation ? Retenons que nous avons là un projet de formation professionnelle.

À ces considérations théoriques s'ajoutait un autre obstacle à la scolarisation des petits ruraux : ils fournissaient un complément indispensable aux travaux des champs et leur assiduité à l'école en souffrait beaucoup. Au début de la Révolution, Dupont de Nemours pourra écrire :

À peine commencent-ils à marcher, qu'on les envoie, une houssine à la main, garder les dindes ou les oies. Un peu plus grands, ils mènent une vache à la corde. Plus grands, encore, on leur confie les troupeaux de gros bétail, ou les cochons, les moutons, les chèvres. Ils vont avec des paniers chercher le crotin sur les routes. Ils apportent à l'âtre le bois mort et à la cour les feuilles sèches. Ils effroient les ormes. Ils tondent les hayes, ils échenillent. Ils écharbonnent. Ils sarclent. Ils écailloutent. Ils éparpillent les fumiers. Ils tirent les vaches. Ils retournent les fromages. Ils battent le beurre. Leur famille éprouverait une perte considérable et qui amènerait inévitablement à la disette, s'il fallait les détourner de ces occupations indispensables pour les emprisonner dans une école⁸.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater qu'en 1789, on ne compte dans le diocèse de Bourges que 10 à 20 % d'alphabétisés⁹ auxquels on s'est contenté d'enseigner le catéchisme, la lecture, l'écriture et des rudiments d'arithmétique. Notons que le Berry était très en retard dans ce domaine. À titre d'exemple, citons le village alsacien du Ban de la Roche où le pasteur Oberlin, inspiré des idées du pédagogue suisse Pestalozzi, s'efforça d'améliorer les connaissances des enfants et de leurs parents.

⁵ Louis-René-François de Caradeuc marquis de La Chalotais : *Essai d'éducation nationale*, Paris, 1763, 1 vol. in 12, p. 25-26.

⁶ Henri de Goyon de La Plombanie (1737-1808).

⁷ *L'homme en société ou nouvelles vues politiques et économiques pour porter la population au plus haut degré en France*. Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1763, II, p. 253.

⁸ Pierre-Samuel Dupont de Nemours : *Vues sur l'éducation*. Paris, Du Pont, an II (1793-1794), p. 4 et 5.

⁹ Jacques Prévost, 1993 : *Recherches sur le fonctionnement de l'instruction publique dans le Bas-Berry sous l'Ancien Régime*. AD 36 : 4 F/42.

De la Révolution au Second Empire

Les députés des États Généraux, rassemblés bientôt sur les bancs de la Constituante, avaient l'ambition de créer un monde nouveau. Nourris des idées des Lumières, des hommes tels que Samuel Dupont de Nemours ou Jean-Marie Heurtault de Lamerville¹⁰ rédigent des projets de lois.

Ainsi, celui proposé par Talleyrand mais qui doit beaucoup à Dupont de Nemours¹¹. Il porte sur la mise en place d'un enseignement primaire :

L'objet des Écoles primaires est d'enseigner à tous les enfans leurs premiers devoirs ; de les pénétrer des principes qui doivent diriger leur action ; & d'en faire, en les préservant des dangers de l'ignorance, des hommes plus heureux & des citoyens plus utiles.



Jean-Marie Heurtault de Lamerville (1740-1810)

Deux remarques importantes peuvent être faites sur le travail des Constituants :

- Dans le projet de Talleyrand les filles sont laissées à l'écart. Significatives sont ces lignes :

Éducation des filles

I : Les filles ne pourront être admises aux Écoles primaires que jusqu'à l'âge de huit ans.

II : Après cet âge, l'Assemblée Nationale invite les pères et mères à ne confier qu'à eux-mêmes l'éducation de leurs filles, et leur rappelle que c'est leur premier devoir¹².

- La Déclaration des Droits de l'Homme, publiée le 26 août 1789, ne dit rien sur le droit à l'instruction¹³.

Les efforts des Constituants sont relayés par Condorcet¹⁴ et par Lakanal¹⁵ : il faut consolider la Révolution par l'Éducation.

Dans son décret du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793), la Convention institue des écoles primaires dans toute la République pour apprendre aux enfants à parler - il faut bannir les

¹⁰ Voir : C. Hartmann, 2011 : *Jean-Marie Heurtault de Lamerville. Un gentilhomme cultivateur en Bas Berry. 1740-1810*. Académie d'Orléans, Orléans, 91 p., ill.

¹¹ *Projet de décrets sur l'Instruction publique*, Paris, 1791, Imprimerie nationale, p. 3.

¹² *Ibid.* p. 94.

¹³ Tout à fait curieuse à ce propos est la procédure intentée en 1756 par deux demoiselles de Parnac, Marguerite et Anne Poiron, dans l'arrondissement d'Argenton-sur-Indre, contre leur tuteur qui les a employées comme de vraies servantes au lieu de les laisser s'instruire correctement. Il faut dire que les jeunes filles appartenaient à un milieu aisé. Cité par Anne-Marie Aubin, 1998 : *Mœurs et coutumes en Berry au 18^{ème} siècle*, Royer ed., p. 118.

¹⁴ Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat marquis de (1743-1794). Auteur d'un : *Rapport et projet de décret sur l'organisation de l'instruction publique*. Paris, Imprimerie Nationale, 1792. Quelques extraits : -p. 47 : "Dans les villages où il n'y aura qu'une seule école primaire, les enfans des deux sexes y seront admis, et recevront d'un même instituteur une instruction égale. Lorsqu'un village ou une ville auront deux écoles primaires, l'une d'elles sera confiée à une institutrice, et les enfans des deux sexes seront séparés. – p.67 : Des écoles primaires formeront le premier degré. On y enseigne les connoissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les maîtres de ces écoles s'appelleront instituteurs".

¹⁵ Joseph Lakanal (1760-1845).

"patois" locaux et donc ne pas "causer berrichon" sans parler du breton, du basque, du provençal ou de l'alsacien (l'interdiction subsistera jusqu'à nos jours) -, lire, écrire la langue française mais aussi enseigner les valeurs républicaines afin de former des citoyens dignes du pays de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

Sous le Directoire, Heurtault de Lamerville anime la Commission d'Instruction publique au Conseil des Cinq-Cents. Il est intéressant de noter qu'il veut promouvoir la formation des maîtres et qu'il écrit que l'ouverture d'écoles dirigées par des particuliers n'est qu'un pis-aller nécessaire pour pallier le manque de maîtres¹⁶. Il précise par ailleurs :

Il est de l'utilité générale et de notre premier devoir d'instruire l'enfance, et de lui assurer des écoles bien organisées... Les écoles primaires des femmes ont paru aussi essentielles que celles des hommes¹⁷.

Il faut reconnaître que cette dernière proposition ne paraît pas essentielle à tous. En 1801, un certain Pierre-Sylvain Maréchal¹⁸ fait paraître un ouvrage curieux intitulé : *Il ne faut pas que les femmes sachent lire* ou *Projet d'une Loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*. Il est dédié : *aux Chefs de maison, aux pères de famille et aux maris*. L'auteur combat : "la coalition des femmes de lettres et des prêtres" et souhaite que "les femmes se contentent de la quenouille et du fuseau". Dans sa préface (p. vi) il écrit :

Vous remarquerez que dans son rapport, si estimable, sur l'Instruction publique, Chaptal garde le plus profond silence touchant les femmes ; il ne leur suppose aucunement la nécessité d'apprendre à lire, à écrire, etc...

Dans le domaine de l'enseignement primaire, tout ce qui existait sous l'Ancien Régime a été balayé. Si les projets ont été nombreux, pratiquement rien n'a été mis en place. Le bilan des années de Convention, Consulat, Empire est finalement, en ce qui concerne les réalisations concrètes, très décevant. Il y a deux principales raisons à cela. Premièrement, en ces années dominées par la guerre, l'enseignement ne constitue pas une priorité, même si Napoléon a besoin de toujours plus d'officiers. Ensuite, il y a un problème lancinant : le manque crucial de maîtres qualifiés. Le vote de la Convention, en 1794, pour la création d'Écoles normales départementales était resté sans suites. Fondée en 1794 (9 brumaire an III), à la suite du rapport Lakanal et Garat, l'École Normale Supérieure n'atteindra pas le but qui lui était fixé. Pour le nouveau département de l'Indre, le préfet Dalphonse dresse un bilan sévère. Dans son enquête, parue en l'an XII (1803-1804), il pourra écrire¹⁹ :

Nulle part, pour ainsi dire, les écoles primaires n'ont été instituées ; et celles qui l'ont été, l'ont été si mal, qu'autant auroit valu qu'elles ne l'eussent pas été.

Dans les campagnes, les habitations sont extrêmement éloignées les unes des autres ; les bras manquent, et l'on cherche à rendre utiles tous ceux dont on peut disposer. Dès l'âge de six à sept ans, on confie aux enfans la garde des volailles ; on leur confie ensuite celle des troupeaux ; et aussitôt que leurs forces le permettent, on les associe aux travaux de la culture. Le temps paroît aux cultivateurs mieux employé ainsi, que s'il l'étoit à acquérir une instruction qu'ils n'ont pas reçue, et dont ils pensent que leurs enfans peuvent se passer, comme ils s'en passent eux-mêmes²⁰.

¹⁶ Heurtault-Lamerville : *Discours*. Paris, 14 germinal an 7 (1799).

¹⁷ Heurtault-Lamerville : *Rapport sur les écoles primaires*. Paris, 22 brumaire an 7 (1798), p. 2 et p. 11.

¹⁸ Pierre-Sylvain Maréchal (1750-1803) : *Projet...*, Paris, 22 brumaire an 7 (1798), p. 2 et 11.

¹⁹ Dalphonse, *Mémoire statistique*, p. 104.

²⁰ Dalphonse, *ibid.* p. 105.

L'alphabétisation des campagnes ne progresse pas. La Constitution de septembre 1791 avait prévu l'organisation d'une instruction publique gratuite mais, dans l'Indre en 1792, sur plus de 200 communes, on ne compte que 17 écoles²¹. Dans un livre publié à la fin du XIX^e siècle, le pédagogue Félix Pécaut²² cherche les causes de cet échec :

Les acteurs de ce grand drame [la Révolution] ont sans cesse devant les yeux une cité idéale, sorte de royaume de Dieu terrestre, fondée sur la raison, la justice, la liberté, la fraternité... L'éducation préparera dans les nouvelles générations la cité parfaite dont la vision enflamme les cœurs...

Le malheur est que cette foi à la liberté, à la justice, à la cité rationnelle, à l'éducation séculière n'est que le fruit d'une **idée**, d'une philosophie ; elle ne se rattache à aucune autre tradition nationale et populaire...

[Cependant], ils ont fait entrer dans les lois et dans les mœurs des principes nouveaux, dont aujourd'hui encore nous vivons, et que notre génération, moins clairvoyante ou moins vaillante, serait sûrement incapable à elle seule de dégager ou de faire triompher²³.

La lutte pour la sécularisation de l'institution scolaire va peu à peu se mettre en place. Napoléon I^{er} instaure le monopole de l'Université mais il faudra attendre les lois républicaines de 1879-1889 pour que le système éducatif, dans son ensemble, soit soustrait aux tentatives de contrôle de l'Église. Un fait important : par un décret organique daté du 17 mars 1808, la première école normale primaire est créée à Strasbourg. Elle est destinée à former les futurs instituteurs et donnera à toute l'Alsace une supériorité dans ce domaine. Sur ce modèle, deux nouvelles écoles furent ouvertes : en Moselle (Heldegange) et en Meuse (Bar-le-Duc). Malheureusement, l'effort ne fut pas maintenu. Par ailleurs, il ne s'agit que des garçons ; les filles devront attendre une trentaine d'années.

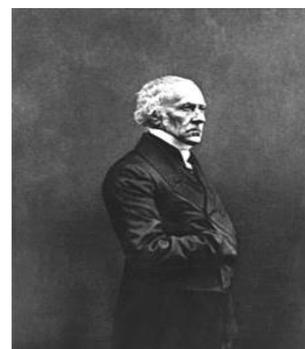
La Restauration verra le début de la lente mise en place des écoles primaires. Les instances gouvernantes prendront peu à peu conscience que l'instruction primaire doit porter sur toute la jeunesse du pays et que le prêtre ne peut pas être le seul instituteur moral du peuple. Villèle²⁴ veut créer un enseignement efficace, propose différentes mesures mais place l'enseignement primaire sous le contrôle des évêques. Les textes importants seront publiés par deux grands ministres, l'un sous la Monarchie de Juillet, l'autre sous la III^{ème} République.

Le premier est François Guizot²⁵. Le 28 juin 1833, la loi Guizot institue :

- une école [de garçons] par commune avec un maître spécial,



Félix Pécaut
(1828-1898)



François Guizot
(1787-1874)

²¹ Patureau, Nicole in : *L'enseignement primaire dans l'Indre pendant la Révolution. Les lois et décrets le concernant, leur application dans le département*. L'Indre et son passé, 1990, **22**, p. 91-94.

²² Félix Pécaut (1828-1898). Pédagogue, il fut Inspecteur général de l'Instruction publique et fonda en 1880 l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles de Fontenay-aux-Roses.

²³ *L'éducation publique ...* p. 250-252.

²⁴ Jean-Baptiste-Guillaume-Marie-Anne-Séraphin-Joseph comte de Villèle (1773-1859) joua un grand rôle politique de 1822 à 1827. Il se caractérisa par un ultra royalisme militant.

²⁵ François Guizot (1787-1874), ministre de l'Instruction publique de 1832 à 1837.

- des instituteurs dispensés du service militaire,
- des écoles normales dans chaque département pour former les maîtres.

L'instruction primaire universelle est désormais l'une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. L'école est aussi, du moins dans l'esprit de la loi, tolérante et (déjà) d'esprit laïque. Cependant, en ce qui concerne l'éducation des jeunes enfants, l'École de Guizot laissait une large part à l'Église qui défendait activement ses privilèges. Ainsi, le Conseil Royal de l'Instruction publique publie, le 25 avril 1834, le statut des écoles primaires élémentaires et dresse la liste des ouvrages dont l'usage est autorisé. Cette liste comprend le catéchisme du diocèse, les Épitres et Évangiles, l'Ancien et le Nouveau Testament. Il est spécifié que la lecture du latin ne pourra se faire que si les enfants ont une connaissance suffisante du français. Dans le département de l'Eure-et-Loir, la liste est publiée le 2 mai. Elle provoque la protestation du curé de Mainvilliers qui voudrait que la liste des ouvrages religieux soit élargie et argue que les enfants récitent le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* et doivent ainsi apprendre le latin. Le Préfet répondra à cette demande par une fin de non recevoir et conseillera au curé d'écrire au recteur de l'Académie²⁶.

Ministre de l'Instruction publique dans le premier ministère Thiers, Pelet²⁷ attache son nom à la loi du 23 juillet 1836 (il s'agit en fait d'une ordonnance royale) qui incite les communes à avoir au moins une école de filles.

Une ordonnance du 22 décembre 1837 prévoit des salles d'asile (préfiguration des futures écoles maternelles) pour accueillir les enfants de 2 à 6 ans.

Cependant, l'apparition d'un corps enseignant indépendant de l'Église suscite des oppositions. Falloux²⁸ "s'interroge" sur la valeur morale des écoles normales. Avec la loi du 15 mars 1850, l'école primaire est à la fois publique et confessionnelle. Cette loi a été combattue à l'Assemblée par Victor Hugo qui la jugeait trop cléricale et réactionnaire. Les congrégationnistes peuvent enseigner dans l'enseignement dit libre s'ils sont titulaires du baccalauréat. Pour les religieuses, une simple lettre d'obédience de l'évêque suffit. Cette période est une zone de turbulences et l'on peut craindre la disparition des écoles normales.

La remise à flot va se faire sous le Second Empire grâce aux ministres Gustave Rouland²⁹ (1856-1863) et Victor Duruy³⁰ (1863-1869). Ce dernier est l'auteur de la loi du 10 avril 1867 qui généralise enfin un enseignement primaire pour les filles.

Mais l'avènement d'une école dirigée par l'État ne se fait pas sans frictions avec l'Église. Ainsi, le célèbre évêque d'Orléans Félix Dupanloup, qui défend âprement les écoles chrétiennes, obtint-il le renvoi de Victor Duruy qu'il estime trop engagé contre les privilèges de l'enseignement catholique.

Enfin, il faut préciser que, jusqu'au dernier quart du siècle, l'école primaire est essentiellement gérée par la commune qui assure le traitement des instituteurs. L'État ne s'intéresse véritablement qu'à l'enseignement secondaire, réservé de fait à une élite et placé sous le contrôle de l'Université. L'une des conséquences de cet état de fait est une grande inégalité entre les différentes régions de France. Vous me permettrez de prendre un exemple particulier. Un quadrisaïeul de mon épouse, Paul Marinier, né à Arpheuilles (Indre) en 1782, est conseiller municipal et, de ce fait, prend part aux débats relatifs à l'école communale. Mais il ne sait pas lire.

²⁶ Yves Legrand : *L'École primaire en Eure-et-Loir sous la Monarchie de Juillet*. Bull. Soc. Archéol. Eure-et-Loir : 2010, **106**, p. 1-5.

²⁷ Joseph Pelet de la Lozière (1785-1871), Ministre de l'Instruction publique de février à septembre 1836.

²⁸ Frédéric-Alfred-Pierre de Falloux du Coudray, (1811-1886).

²⁹ Gustave Rouland (1806-1876).

³⁰ Victor Duruy (1811-1894).

Le premier de ses descendants qui en sera capable sera le plus jeune de ses petits-fils, Auguste, né en 1846. En revanche, l'un de mes quadrisaïeux, Antony Hartmann, né en 1774 dans la commune de Niedersept (Seppois-le-Bas) en Haute Alsace, signera en 1809 l'acte de naissance de son fils Aloys. On peut y reconnaître l'influence de l'École normale primaire de Strasbourg. Précisons enfin que le premier instituteur d'Arpheuilles est nommé le 24 juillet 1847 ; il se nomme Jean-Jacques Bon et sa femme, Madeleine Fradet "vit du travail de son époux". Ils tiendront tous les deux un commerce de boissons dans la commune. La première institutrice sera Elise-Marie-Adèle Benis, la femme de l'instituteur Pierre-Octave Bellefond, qui prend sa fonction en 1857. Il est intéressant de noter qu'en 1865, un peu plus de 53 % des conscrits du département de l'Indre sont illettrés, la moyenne nationale étant d'un peu moins de 26%³¹. Le retard ne sera comblé qu'en 1895. Autre comparaison : en 1845, l'Indre compte un peu moins d'une école pour 1000 habitants, alors que le Loiret en a 1,3³². Deux remarques nuancent un peu ce tableau :

-savoir écrire son nom ne signifie pas nécessairement savoir écrire.

-les échanges commerciaux et la vente de livres par les colporteurs ont joué un rôle positif dans l'apprentissage de la lecture et du calcul.

L'école de la III^e République

Le fondateur de l'école républicaine est Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique de 1879 à 1883³³. Il faut aussi citer le nom de Paul Bert³⁴, ministre du gouvernement Gambetta et celui des principaux collaborateurs de Ferry : Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire³⁵ et Camille Sée³⁶.

Les lois fondamentales se succèdent :

- 9 août 1879 : des écoles normales dans tous les départements (il y avait du retard depuis la loi Guizot !),
- 16 juin 1881 : gratuité de l'enseignement primaire,
- 28 mars 1882 : obligation pour les enfants d'aller à l'école jusqu'à 12 ans.



Jules Ferry (1812-1893)

Un but : "restituer à l'État républicain ses droits et ses responsabilités essentielles en matière d'éducation".

À Châteauroux, les écoles normales, jusque-là logées dans des locaux provisoires, se voient dotées de bâtiments spécifiques. Alfred Dauvergne, architecte de l'Indre, avait signé celui des garçons (1870) ; son fils Henry fera de même pour l'école normale des filles (1889).

Cette école est laïque³⁷ et conduit au certificat d'études primaires, mais les élèves dont le niveau n'a pas été jugé suffisant ne sont pas présentés. Les écoles maternelles sont mises en place

³¹ Daniel Bernard : *Note sur l'alphabétisation des conscrits dans les cantons de Buzançais et de Châtillon-sur-Indre*. L'Indre et son passé, 1985, 17, p. 59-68.

³² M. Badin et M. Quantin : *Géographie départementale*, Paris, J. J. Dutrochet, Loiret 1848, 399 p. ; Indre, 1847, 220 p. Jusqu'à sa suppression par Jacques Chirac, le 28 mai 1996, le service militaire, obligatoire pour les hommes, permettait de mesurer le degré d'alphabétisation des conscrits. Il est surprenant de constater qu'une proportion non négligeable de conscrits avaient besoin de suivre des cours de mise à niveau dispensés sous l'autorité de l'armée, et ce, une centaine d'années après les lois Ferry.

³³ Jules Ferry (1812-1893).

³⁴ Paul Bert (1833-1886), physiologiste et homme politique.

³⁵ Ferdinand Buisson (1841-1932).

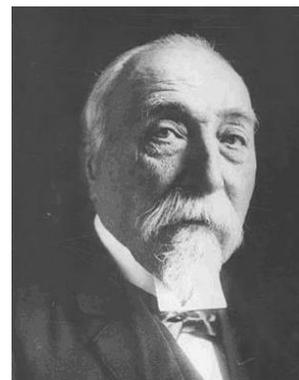
³⁶ Camille Sée (1823-1919). Il est à l'origine des lycées de jeunes filles et de l'École Normale Supérieure de Sèvres.

³⁷ Lettre de Jules Ferry à chaque instituteur datée du 17 novembre 1883 : [La loi du 28 mars 1882] *met en dehors*

le 30 octobre 1886. L'école va devenir un ascenseur social et les instituteurs, les "hussards noirs de la République", y joueront un rôle primordial.

Au crédit de Jules Ferry, il faut ajouter la création des Écoles Normales Supérieures de l'enseignement primaire : pour les filles, Fontenay-aux-Roses en 1880, pour les garçons, Saint-Cloud en 1882. Le premier directeur de Fontenay est Félix Pécaut (1880-1896) ; celui de Saint-Cloud est Édouard-Auguste Jacoulet (1882-1889). Ces deux écoles sont destinées à ce que l'ENS de la rue d'Ulm n'avait pu ou voulu faire : la formation des professeurs d'écoles normales primaires. Ces deux écoles ont eu une influence pédagogique remarquable. Mais, la deuxième guerre mondiale et les grands bouleversements de la Libération vont changer la donne. L'objectif initial sera abandonné et dès 1950, elles seront autorisées à préparer l'agrégation.

Au cours de la III^e République (la République des professeurs), l'influence des fonctionnaires de l'Éducation, principalement des instituteurs, sera importante. Le gouvernement de Waldeck-Rousseau³⁸ met en route un projet qui lui est cher : une loi sur les associations. Mais les discussions butent sur la question des congrégations religieuses. La loi est promulguée le 1^{er} juillet 1901. Elle impose aux congrégations une demande d'autorisation préalable. Avec Émile Combes³⁹ qui succède à Waldeck-Rousseau, le décret du 27 juin 1902 supprime plus de 2.500 écoles confessionnelles.



Émile Combes
(1835-1921)

Cependant, malgré la victoire du Cartel des Gauches en mai 1924, le gouvernement dirigé par Édouard Herriot devra renoncer à étendre aux deux départements de l'Alsace et à celui de la Moselle la séparation des Églises et de l'État où le régime concordataire de 1801 reste toujours en vigueur⁴⁰. Notons encore l'important projet éducatif présenté en 1937 par Jean Zay⁴¹, le jeune (32 ans) ministre de l'Éducation nationale, projet qui fut torpillé par les parlementaires.

IV^e et V^e Républiques

Les gouvernements se succèdent ; on constate une modération vis-à-vis de l'école libre dont les maîtres voient leur traitement revalorisé. En 1984, sous le premier septennat de François Mitterrand, le projet de loi Savary visant à mettre sur pied un grand service public de l'éducation fut retiré sous la pression de la rue⁴².

Un peu plus tard, la loi Jospin, en date du 9 juillet 1989 met fin aux écoles normales primaires⁴³. Elles sont remplacées par les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) et les instituteurs deviendront des professeurs des écoles. Mais, en 2013, les IUFM sont déjà obsolètes : elles seront remplacées par les ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation)... en attendant l'apparition de nouveaux avatars. Cela illustre bien la difficulté de mettre en place un système efficace de formation des maîtres. Les profonds changements qui affectent notre société ne simplifient pas la recherche de solutions.

du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier [et elle] place au premier rang l'enseignement moral et civique.

L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église, l'instruction morale à l'école.

³⁸ Pierre Marie René Waldeck-Rousseau (1846-1904).

³⁹ Émile Combes (1835-1921).

⁴⁰ Le Président François Hollande garde toujours un silence prudent sur cette question.

⁴¹ Jean Zay (1804-1944).

⁴² Conséquence : la démission de Pierre Mauroy et d'Alain Savary.

⁴³ La loi supprime également le Certificat d'Études Primaire.

Quelques mots encore sur un aspect concernant plus particulièrement les campagnes.

L'enseignement agricole

L'enseignement agricole en France ne s'est mis en place qu'après une longue série d'errements et d'initiatives individuelles souvent sans suites durables.

Dans quelles conditions le jeune paysan apprenait-il son métier ? Durant la seconde moitié du Siècle des Lumières, la floraison des Sociétés d'agriculture ne touchait que des privilégiés et les nombreux traités d'agronomie publiés à la suite de Duhamel du Monceau n'étaient lus que par des gens qui ne touchaient pas les mancherons d'une charrue. La première initiative semble due à Goyon de la Plombanie⁴⁴ qui propose en 1762 de créer des écoles d'agriculture pour retenir les jeunes paysans au pays. Moreau de la Rochette⁴⁵ fonde près de Melun une école destinée à des jeunes orphelins parisiens. L'école ferme en 1780 et n'a pas de suite. Au début de la Révolution, l'idée de créer un enseignement agricole est défendue par Condorcet, l'abbé Rozier⁴⁶, François de Neufchâteau⁴⁷ mais sans résultats. Certes, André Thouin⁴⁸ propose un enseignement pratique dès l'enfance pour les enfants des ouvriers agricoles et de petits agriculteurs. Tout cela reste lettre morte. Rien n'est fait pour l'instruction en masse des agriculteurs. Certains préconisent la mise en place de cours du soir pour l'enfant qui travaille dans la journée : "l'enfant, Messieurs, c'est dans les champs qu'il apprend l'agriculture, avec son père en conduisant les chevaux" déclare un député.

Un pionnier en la matière est Mathieu de Dombasle⁴⁹, fondateur d'une ferme expérimentale et d'une école à Roville-devant-Bayou, près de Nancy.

À Orléans, dès 1829, des cours d'agriculture sont dispensés aux instituteurs de la nouvelle École normale⁵⁰. À la suite d'initiatives privées, des fermes-écoles, associant enseignement théorique et enseignement pratique apparaissent peu à peu. L'État assure le traitement des maîtres. Un coup de pouce est donné par la II^{ème} République : le décret du 3 octobre 1848 tente d'organiser un enseignement préprofessionnel de l'agriculture. Il faut remarquer que cet enseignement s'adresse à des garçons d'une quinzaine d'années au niveau du certificat d'études. Intéressant est le point de vue exposé par M. de Buzonnière⁵¹ dans le cadre de la XVIII^{ème} session du Congrès Scientifique de France, tenue à Orléans en septembre 1851⁵² :

Voici donc enfin, l'instruction agricole introduite dans la loi, mais au milieu de seize autres sciences... l'élève n'y consacrerait que treize jours par an.

Maintenant à qui, par qui et comment cette instruction sera-t-elle donnée ?

A qui ? Aux élèves du second degré, à ceux qui appartiennent aux classes aisées, qui suivent leurs études pendant un certain nombre d'années, et qui ne se destinent pas généralement à

⁴⁴ il publie en 1762 *La France agricole et marchande* où il fait montre de vues audacieuses.

⁴⁵ François Moreau de la Rochette (1720-1791), directeur des Jardins du Roi.

⁴⁶ Abbé François Rozier. Il a fait paraître un important *Cours complet d'agriculture*.

⁴⁷ François de Neufchâteau (1760-1828). Agronome.

⁴⁸ André Thouin (1747-1824), botaniste et agronome.

⁴⁹ Christophe-Joseph-Alexandre-Mathieu de Dombasle (1777-1843).

⁵⁰ Jules Duplessis : *Historique de l'enseignement agricole à l'École normale d'Instituteurs d'Orléans* (1829-1889).

⁵¹ Louis-Augustin-Léon Nouel de Buzonnière (1797-1876).

⁵² *Congrès scientifique de France*. 18^{ème} session, tenue à Orléans en septembre 1851, Orléans, Gatineau, 1852, I, p. 320.

l'agriculture ; tandis que l'enfant du pauvre paysan, qui n'a pas le temps d'apprendre beaucoup, parce que ses bras sont précieux pour sa famille, et qui, par conséquent, ne peut s'élever au dessus du premier degré, sera privé des premières notions de l'art qui seul peut l'empêcher de mourir de faim.

Par qui ? Par un homme qui ignore et méprise l'art qu'il professe. Cette assertion repose sur des faits tellement notoires, qu'elle n'a pas besoin de développements.

Comment ? Sur les bancs et comme une théorie sèche, c'est-à-dire de la manière la plus antipathique aux instincts de l'enfance et en concurrence avec d'autres sciences dont le but, peut-être même le nom seul, frapperont l'amour-propre naissant des élèves et captiveront son attention.

Voilà qui est net.

Plus tard, le ministre Duruy instaurera, dans chaque département, un poste de professeur d'agriculture, payé par l'Etat, chargé, entre autres, de faire des cours en école primaire. Il est remarquable qu'il faudra attendre Michel Debré et la loi de modernisation de l'enseignement agricole du 2 août 1960 pour voir apparaître des lycées et des collèges agricoles qui, notons-le, demeurent sous la tutelle du ministère de l'agriculture.

Conclusion

Dans cette communication, j'ai tenté de décrire les étapes qui ont été nécessaires pour mettre sur les rails une école laïque, uniforme et ouverte à tous, idéal d'égalité républicaine.

Quelques chiffres. En 2011 on compte :

- 12 millions d'élèves (6,6 en primaire, 3,2 au collège, 2,1 au lycée) dont 2 millions dans le privé. 20% ne maîtrisent pas les connaissances de base à 15 ans et 2 300 lycéens sont sortis sans diplôme.
- 860 000 enseignants dont 137 000 dans le privé.
- 144 jours de classe soit 36 de moins que la moyenne européenne.
- 60,5 milliard d'euros de budget (en augmentation depuis 2007), soit 6% du PIB.

Enfin, la désertification des campagnes a conduit à la fermeture de très nombreuses écoles rurales et la pratique du ramassage scolaire est devenue la règle. Autre constatation : le métier d'enseignant a subi une féminisation massive.

Les multiples et très prégnants problèmes que pose l'École, et surtout l'école primaire dans la société actuelle sont évidents pour tous. Parents, enseignants, syndicats de gauche ou de droite, tous s'accordent sur ce point : l'école est en plein chaos. Le système éducatif français actuel est incapable de garantir à tous instruction, intégration, ascension. Il doit être remis en cause dans son ensemble. Il s'agit là, sans aucun doute, d'un vaste programme. Sera-t-il mis en œuvre par le nouveau ministre délégué à la réussite éducative (quel beau titre !), Mme George Paul Langevin ? Le ministre en titre actuel veut mettre en route une nouvelle réforme, suivant ainsi l'exemple de nombre de ses prédécesseurs sans en retenir la leçon. Mais il ne suffira pas de modifier une fois de plus les rythmes scolaires, encore moins d'offrir une tablette tactile à chaque enfant pour obtenir une amélioration significative. Il serait sans doute intéressant de procéder à un sondage auprès d'un échantillon significatif de la population : depuis combien de temps avez-vous écrit dix lignes à la main ? Corollaire : est-il encore utile d'apprendre à écrire ? Je pense que cette question ne relève pas seulement de l'anecdote. Mais le cœur du problème n'est pas là. Deux contraintes implacables frappent le jeune *Homo sapiens* (?) à sa naissance : son patrimoine génétique et le milieu social dans lequel il est projeté. Est-il possible pour la Société de tout faire pour offrir à tous une relative égalité des chances ?

Je laisserai le mot de la fin à Félix Pécaut :

Il apparaît d'abord que l'éducation, soit publique, soit privée, vaut surtout par l'*esprit* plus que par le détail des programmes et des procédés. Là où il n'y a pas une **idée inspiratrice** et un principe régulateur, ... là ou manque un dessein supérieur et désintéressé, qui domine les dessins d'utilité pratique... il n'y a pas d'éducation... Et quelles que soient ensuite la composition judicieuse des programmes, la science des maîtres, la bonne organisation et même l'application assidue des élèves, si **l'esprit d'éducation** qui a présidé à toute cette création vient à disparaître, ou seulement à faillir, aussitôt le mécanisme de la routine, avec ses trompe-l'œil et sa stérilité, tend à remplacer la vie⁵³.

Le savoir n'est plus diffusé que dans un but pratique, financier et économique. Avons-nous là une idée inspiratrice ?

Bibliographie sommaire

-Sources anciennes :

-Dalphonse, François-Jean-Baptiste, baron, an XII. (1803-1804) : *Mémoire statistique du Département de l'Indre*. Paris, Imprimerie de la République, 367 p.

-Gaillard, Jean-Michel, 2000 : *Un siècle d'école républicaine*. Paris, Le Seuil, 197 p.

-Pécaut, Félix, 1897 : *L'éducation publique et la vie nationale*. Paris, Hachette, 376 p.

-Sources numérisées :

Deux articles très documentés ont été publiés par l'Institut français de l'Éducation : www.inrp.fr

⁵³*Op. cit.*, p. VII-VIII.

QUELLE IDÉE DE L'ART ?

LOIN DU TEMPLE GREC, L'ŒUVRE CONTEMPORAINE¹

Pierre Muckensturm

RÉSUMÉ

Depuis les temps préhistoriques, l'art a toujours accompagné les hommes. Chez les Grecs qui pensaient que l'Univers était ordonné, il s'inscrivait dans l'ordre du monde, soit en le copiant comme dans la peinture ou la sculpture, soit en s'en inspirant, avec le recours au nombre, dans l'architecture ou la musique. L'art du Christianisme, même dans ses aspects les plus profanes, est un hommage au Créateur. L'autonomie de l'artiste apparaît avec le romantisme ; il ne décrit pas ce qui l'entoure mais exprime ce qu'il ressent devant le spectacle du monde. Il se considère comme " le centre de tout " et sa subjectivité occupe dorénavant la totalité du champ esthétique. Un pas décisif est accompli lorsqu'il s'affranchit des canons de la Beauté. Tout peut devenir de l'art si l'artiste le décide, ce qui donne lieu aux tentatives variées et souvent déconcertantes de l'art contemporain. Peut-être est-il permis d'espérer que l'homme saura retrouver le chemin de la Beauté ?



Même dans les vestiges que nous ont laissés les hommes préhistoriques, on retrouve des traces d'activités qui n'ont aucune utilité pratique. C'est ce que nous appelons l'art, qui accompagne l'homme en tout lieu et en tout temps, dans des manifestations de nature diverse. Pour se guider parmi elles, on peut trouver un fil conducteur dans la Bible : la Genèse nous dit qu'après avoir créé le Ciel, la Terre et tout l'Univers, Dieu créa l'homme à son image "à son image il le créa". L'interprétation qu'on en fait est que Dieu a donné à l'Homme le pouvoir de création mais que, alors que la divinité peut créer *ex nihilo* et donner naissance à des choses réelles, l'homme ne peut créer que les apparences, en utilisant les matériaux que lui fournit la nature. Ces apparences sont ce que nous appelons l'art.

L'ART GREC

La civilisation grecque est la première qui décrit les objectifs des activités artistiques ainsi que les moyens utilisés pour les atteindre. Les Grecs pensaient que le Monde était ordonné ; le ciel transparent de l'Attique leur permettait de voir que les astres revenaient régulièrement occuper la même position dans le ciel et ils en concluaient que tout l'Univers avait été soumis, au moment de la création, à un ordre unique. Selon eux, l'élément qui avait permis d'ordonner le chaos primitif était le Nombre qui permettait de comprendre la succession des jours et dans lequel ils voyaient le fondement premier de l'Univers.

L'activité artistique, reflet de la création, ne pouvait donc que s'inscrire dans l'ordre du Monde. Elle pouvait d'abord en copier les résultats les plus visibles et l'art le plus modeste était la peinture qui est, en quelque sorte, une tricherie puisqu'elle représente, en deux dimensions, un réel qui en possède trois. Le second stade était celui de la sculpture qui, outre les trois

¹ Séance du 21 février 2013.

dimensions, veut très souvent représenter le mouvement (Fig.1)². Vient ensuite l'architecture qui utilise expressément le Nombre car le monument est entièrement construit à partir de proportions propres à chaque cité et qui ont un caractère religieux (Fig. 2). Venait enfin la musique ; même si les Grecs utilisaient des instruments encore rudimentaires, ils connaissaient empiriquement les propriétés des cordes de la lyre, ils utilisaient la gamme et même les tonalités qu'ils appelaient "modes". La musique apparaissait comme le sommet de l'art car, non seulement elle reposait sur le Nombre par le rythme et la division de la corde vibrante, mais elle donnait une idée de l'harmonie des sphères dont, au firmament, pensaient-ils, le mouvement produisait une musique divine.

Cette hiérarchie séduisante présente pourtant une lacune considérable puisqu'aucune place n'est faite aux arts qui s'appuient sur le langage. Ni Sophocle, ni Aristophane ne peuvent y figurer car le théâtre ne peint que les passions humaines qui sont, de toute évidence, opposées à l'ordre du monde. C'est pourquoi, Platon, dans la République, ne réserve aucune place aux poètes puisque la cité doit être régie par des lois rationnelles et non par les passions des hommes.

Le pouvoir créateur de l'homme ne se manifeste pas de la même façon dans la hiérarchie des arts. Il est fort réduit lorsqu'il s'agit seulement de copier la nature mais il est à l'œuvre lorsqu'il construit le temple ou lorsqu'il compose la musique, puisque l'architecte et le compositeur ordonnent des éléments naturels selon les règles très précises de leurs arts. Le statut de l'œuvre d'art est également très différent si on l'envisage selon son mode d'existence. La peinture, la sculpture et l'architecture produisent des œuvres qui sont situées dans l'espace et qui, de ce fait, acquièrent une permanence qui s'impose à tous. À Orléans, quand je passe rue Jeanne d'Arc, je ne peux éviter les tours de la cathédrale, même si je ne puis m'empêcher de penser qu'elles ne sont pas en harmonie avec le reste de l'édifice. Il en est de même pour le bâtiment quelque peu avant-gardiste du FRAC Centre, en cours d'achèvement, boulevard Rocheplatte. La musique et même la poésie, si on l'ajoute à la liste des arts grecs, ont un mode d'existence différent. Elles n'ont aucune permanence et doivent toujours être recrées par l'artiste qui les interprète, si bien que ce que l'on entend est toujours différent d'une exécution à l'autre. Le poème et la sonate ont ainsi une vie constamment renouvelée, toujours changeante, mais toujours susceptible de résurrection. De plus, et c'est un cadeau précieux, celui qui l'interprète communique étroitement avec l'auteur, il a alors le sentiment de partager ses intentions et ses difficultés. Jouer la "Sonate au Clair de lune", c'est se sentir quelque peu Beethoven tout en étant parfaitement conscient que c'est une illusion. C'est un bonheur que seuls sont en mesure d'offrir les arts du temps.

L'art grec apparaît donc harmonieux et cohérent. Il s'efforce de donner une image du Cosmos alors que la science veut en pénétrer les secrets. Bien que de longs siècles nous en séparent, il nous parle encore et l'ensemble séduisant et clair qu'il nous présente peut encore guider, dans ses jugements, notre sensibilité moderne.

L'ART DE LA CHRÉTIENTÉ

Les perspectives changent considérablement avec l'arrivée du christianisme. L'avènement d'un Dieu unique, créateur du monde mais également ordonnateur de tout ce qui s'y produit, modifie totalement la place de l'homme face à l'Univers. Si, dans le monde antique, le caractère divin de la création résidait dans l'ordre et l'harmonie du Cosmos, chez les chrétiens, la divinité se manifeste par l'Incarnation, par le fait extraordinaire que Dieu, pur esprit, s'est incarné dans le Christ, parmi les hommes. Alors que l'ordre du Cosmos pouvait être appréhendé et, dans une certaine mesure, élucidé par la raison, dans le monde chrétien le mystère de la création n'est accessible que par la foi. Le statut de l'homme en est modifié de façon radicale.

² Les figures sont reportées à la fin de la communication.

Et d'abord, le chrétien, dans sa finitude d'homme, peut-il s'autoriser à percer les mystères de la création ? Peut-il même essayer d'en donner une image ? Les premiers chrétiens, qui connaissaient l'Ancien Testament, savaient qu'ont été condamnés le culte du veau d'or et celui des idoles. Le mot "idole" dont le radical grec a donné "l'idée", évoque le danger d'une autonomie du sujet face à la toute-puissance divine. Et même, si l'homme ne veut qu'illustrer les merveilles de la création, on conserve la crainte de *la libido spectandi*, du plaisir de la contemplation des images, qui peut détourner du culte qu'on doit au Dieu créateur. Les longues querelles qui ont eu lieu à ce sujet prendront fin, lorsqu'on admettra que Dieu, pur esprit, s'étant incarné dans un homme, la création n'est alors, de la même façon, que la manifestation concrète de la toute-puissance divine. On a donc le droit d'en faire des images qui sont un hommage au Dieu tout-puissant. Peut alors se fonder une iconographie du mystère et l'image apparaît comme l'évocation légitime de l'indéchiffrable.

Mais l'art chrétien ne se résume pas à l'évocation des mystères de la foi, si importants qu'ils apparaissent à une époque où la religion est la valeur première. La création est l'œuvre de Dieu qui continue à y régner, à régir et à ordonner tout ce qui s'y passe. La célébrer, en représenter les merveilles est donc une sorte de piété qui s'épanouit dans toute la chrétienté. En Orient, comme en Occident, partout fleurissent les églises, les tableaux, les sculptures, en même temps que retentissent les hymnes chantant la gloire du Créateur. Même les représentations profanes évoquant la vie des hommes dans ses aspects quotidiens les plus humbles s'inscrivent dans ce mouvement puisque les hommes sont une partie de la Création.

On peut donc considérer que l'art du monde chrétien, sous toutes ses formes, même les moins religieuses, est un immense gloria. Ce n'est pas un hymne triomphant et ostentatoire, c'est simplement et comme naturellement, dans un monde où la religion chrétienne imprègne toutes les pensées et toutes les actions des hommes, la reconnaissance que l'univers est l'œuvre d'un Dieu et qu'il convient de le reconnaître. Quand on dit : "*ars est homo additus naturae*", il ne s'agit nullement de magnifier le pouvoir créateur de l'homme mais de prendre acte, modestement et souvent discrètement, de la toute-puissance divine. Le douloureux épisode de la flagellation du Christ (Fig.3) ne fait pas oublier que Marie a été une femme belle et désirable (Fig.4) et aussi qu'il est naturel, dans l'ordre chrétien, que les paysans puissent danser et se distraire (Fig.5). Ainsi, qu'il s'agisse de représentations symboliques de la foi, de la glorification du divin, de l'histoire des hommes ou de leur vie au fil des jours, se manifeste, sous la variété des représentations, l'unité diffuse mais réelle du monde chrétien et de sa culture.

L'AVÈNEMENT DU SUJET

Se produit alors un événement apparemment sans rapport avec l'évolution artistique. Un jeune gentilhomme, à peu près inconnu, René Descartes, mais que Péguy, bien plus tard, décrira comme "ce cavalier français qui partit d'un si bon pas" publiée, en 1637, un bref ouvrage au titre ambitieux : *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison dans les sciences et rechercher la vérité*. Chacun sait que l'idée principale en est le *cogito*, terme impropre puisque, pour la première fois en philosophie, le texte est en français. "Je pense donc je suis", dit Descartes et il vaudrait mieux dire, pour notre propos, en maltraitant la grammaire : "**je** pense donc **je** est...". Cette phrase célèbre marque, en effet, une étape décisive dans la philosophie, avec l'avènement du sujet autonome qui a pour ambition de se rendre "comme maître et possesseur de la Nature". Pour la première fois, le philosophe n'est plus dans le monde pour en percer les secrets mais face à lui afin de le dominer et de s'en rendre maître. Ambition dont, à l'époque, on n'avait pas mesuré la portée et dont l'histoire permettra, ensuite, de vérifier le caractère fondateur.

Descartes me donne l'occasion d'ouvrir une parenthèse. On commence en philosophie par lire le *Discours de la méthode* puis on passe aux *Méditations métaphysiques* qui nous permettent de suivre de plus près le cheminement de la pensée cartésienne. On nous invite alors à lire la correspondance que Descartes a entretenue avec le père Mersenne. C'était un moine de l'ordre

des Minimes et aussi un mathématicien dont les travaux sur les nombres premiers servent encore de point de départ aux recherches actuelles. Il s'intéressait également à l'acoustique et cherchait à définir le lien qui existe entre la longueur d'une corde et la fréquence de ses vibrations qu'aucun instrument, à son époque, ne pouvait permettre de mesurer. Il avait l'intuition qu'une longue corde vibre plus lentement. Il tendit donc une corde de 20 pieds qui, si elle ne produisait aucun son audible, permettait qu'on en compte les vibrations. En faisant varier la longueur vibrante de la corde, il établit la première loi des cordes vibrantes selon laquelle la fréquence d'une corde qui vibre est inversement proportionnelle à sa longueur.

Un Ukrainien, Diletsky, poursuivit ces recherches afin de trouver la relation mathématique correspondant aux diverses notes de la gamme. Il savait que si on prenait les deux tiers d'une corde vibrante, on obtenait la quinte du son fondamental ; si on renouvelait l'opération, à partir de ce nouveau son, on mettait en place " le cycle des quintes ". Ainsi, en partant de do, on détermine successivement : sol, ré, la, mi, si, fa dièse, do dièse... etc. On parcourt, de cette façon, en douze fois, les touches blanches et les touches noires du piano en retombant finalement sur le do, note de départ. On a ainsi déterminé les douze sons de la gamme qui ne sont donc pas, comme on le croit souvent, la trace d'une tradition ancienne, mais le résultat d'une opération mathématique simple, effectuée sur une corde tendue ; les fréquences des notes de la gamme sont, en effet, les puissances de $2/3$ de celle du son fondamental. Même si le do d'arrivée se révéla être un peu trop haut, une autre correction mathématique permit d'ajuster sa fréquence afin que les instruments puissent sonner juste.

C'est une découverte fondamentale. Tous les sons de la musique apparaissent, en effet, comme l'application directe d'une loi physique dont la formulation mathématique est d'une simplicité frappante. Ainsi, la sonate et le concerto, envisagés objectivement et scientifiquement, ne sont rien d'autre que l'application de la loi des cordes vibrantes, comme le radiateur est l'application de la loi de Joule et le moteur électrique, celle de la loi de Faraday. Il y a donc un véritable miracle de la musique puisqu'une loi, ne concernant que les propriétés de la matière, est capable, par son application, de me faire rire, chanter, pleurer ou marcher au pas. Qu'on me permette un souvenir personnel ; il existe, au sud du Morvan, à Millay, une église romane, apparemment semblable à celle de tous les villages voisins, mais qui possède une acoustique extraordinaire, si prodigieuse que, lorsqu'on est au concert, on ne sait pas si on est dans la musique ou si la musique est en nous. L'été dernier, Marc Coppey y jouait les Suites pour violoncelle de Bach ; j'ai emmené mon petit-fils au concert et j'ai vu, pendant la Sarabande de la cinquième suite, une larme couler sur sa joue. Ainsi, la loi régissant les propriétés matérielles des sons est capable d'émouvoir un être vivant en ce qu'il a de plus profond. C'est retrouver, par-delà le temps, l'unité des structures de l'univers dont rêvaient les Grecs et, s'il était possible de trouver une preuve rationnelle de l'existence de Dieu, je crois que c'est dans cette direction qu'il faudrait chercher...

Si tous les arts utilisent les matériaux qu'on trouve dans l'environnement naturel, la musique est donc le seul qui soit soumis directement et étroitement à une loi physique. Quoi qu'on fasse avec les sons, et même dans des essais parfois déconcertants qui sont tentés de nos jours, ils dépendent des propriétés des corps vibrants, soumis aux lois qu'exprime la science. En musique, le sujet ne peut donc tout faire, ce qui met l'art musical à l'abri de certaines dérives que je vais mentionner dans ce qui va suivre. Je ne parlerai donc plus de la musique et elle restera ainsi à l'abri **de la parenthèse que je puis maintenant clore.**

L'ESSOR DU SUJET

L'avènement du sujet cartésien suscite controverses et commentaires. A la fin du XVII^e siècle, un philosophe anglais, John Locke, reprend le problème et, par un cheminement tout différent, qui est encore de nos jours celui qu'utilise volontiers la pensée anglo-saxonne, aboutit à

des conclusions identiques. L'autonomie du sujet s'impose désormais, comme un fait incontournable.

En 1762, Jean-Jacques Rousseau se demande quel pourrait être le statut de l'homme dans une société de sujets autonomes. Il sait que, dans la société de son temps, il existe un souverain, le roi, qui fait la Loi et des sujets qui lui obéissent. Dans la société dont rêve Rousseau, le citoyen ferait la Loi, directement ou par le moyen de ses représentants, en même temps qu'il lui obéirait. La prise de conscience de ce double statut de l'homme, désormais, à la fois, souverain et sujet, constitue **le contrat social** qui est de nature subjective et morale et non pas, comme on le décrit souvent, le lien unissant l'individu au corps social.

À la même époque, dans les brumes de la Baltique, un philosophe peu connu, Emmanuel Kant, qui a lu Descartes et Rousseau, se pose la question de savoir si le sujet, qui peut définir les structures politiques, est capable d'énoncer la loi morale sans le secours de la religion. Il répond positivement et montre que, avec l'aide de la raison, l'homme est en mesure de formuler la règle morale fondamentale qui figure dans l'Évangile : "Ne fais pas aux autres, ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse à toi-même". Est ainsi affirmée l'autonomie du sujet dans un domaine fondamental de la vie sociale.

On a ainsi déterminé le sujet philosophique avec Descartes, le sujet politique avec Rousseau et le sujet moral avec Kant. Le sujet esthétique, d'apparition un peu plus tardive, se manifeste, paradoxalement, dans la lacune qui existait dans la hiérarchie des arts telle que l'avaient pensée les Grecs : la littérature. C'est en Angleterre qu'on le voit surgir, avec des poètes comme Wordsworth, pour qui la poésie naît de l'émotion, Keats et son Urne grecque, puis, en Allemagne, Goethe et Hölderlin puis enfin en France avec Lamartine et Victor Hugo qui peut écrire :

*Tout souffle, tout rayon, ou propice ou fatal,
Fait reluire et vibrer mon âme de cristal,
Mon âme aux mille voix que le Dieu que j'adore,
Mit au centre de tout, comme un écho sonore.*

Ces vers ne sont pas les meilleurs qu'ait écrits Victor Hugo mais ils définissent parfaitement l'idée qu'il se fait du poète. Son rôle n'est pas de décrire le monde qui l'entoure et les passions des hommes mais d'exprimer les vibrations de son âme devant ce qu'il voit. Le poète est bien alors le "centre de tout" et c'est sa subjectivité qui l'emporte devant l'objectivité du spectacle de l'Univers.

La transposition se fait, de la même façon, dans le domaine des arts plastiques. Un peu plus tard, Monet, placé devant le spectacle banal et rebattu du soleil qui se lève (Fig.6) n'entend pas en donner l'image comme on l'a fait maintes fois avant lui, mais il veut traduire les impressions qu'il éprouve alors que l'astre émerge à l'horizon. Il intitule d'ailleurs son tableau : "Impression, soleil levant" (Fig.6). Ironiquement, un critique traite le peintre "d'impressionniste" sans se douter que l'appellation est promise au bel avenir que l'on connaît.

Bientôt, le sujet, dans son essor, aura atteint les sommets et va dorénavant, par des procédés d'une infinie variété, occuper la totalité du champ esthétique et bouleverser les conceptions que l'on a de l'œuvre d'art.

LE CONTENU DES CONCEPTS

Avant d'assister à l'apothéose d'un sujet esthétique désormais triomphant, il est nécessaire de définir le contenu des concepts qu'on utilise dans le domaine artistique. Et d'abord celui de l'**Art**. Si on interroge l'homme de la rue, il répondra que "l'art, c'est ce qui est beau". Si

on lui fait observer que sa réponse est quelque peu sommaire, il ajoutera que "l'art c'est tout ce qu'on fait pour produire quelque chose de beau, qui plaise à l'œil et à l'oreille". Cette définition, même formulée dans la langue de tous les jours, reprend à peu près l'idée que l'on se fait aujourd'hui de l'activité artistique chez les critiques ou les historiens de l'art. On peut se demander si ces définitions étaient aussi admises dans les siècles passés. Si on consulte un des premiers dictionnaires français, celui de Jean Nicot, puis ceux qui ont suivi : Furetière, l'Académie, l'Encyclopédie, Pierre Larousse, Littré et même, par curiosité, le Petit Larousse illustré que j'ai reçu, en 1936, quand j'ai passé mon certificat d'études, on constate, d'abord que, d'une édition à l'autre, les définitions ont de fortes ressemblances et ensuite, ce qui est beaucoup plus surprenant, que l'idée du Beau ne figure dans aucune d'entre elles. Le sens général du mot, tel qu'il résulte de ces consultations, est parfaitement résumé dans la première édition du dictionnaire de l'Académie, en 1694 : "l'art est la règle et la méthode de bien faire un ouvrage". L'idée principale est donc que l'art réside dans la maîtrise d'un savoir-faire ; on parle ainsi de l'art du chirurgien, de l'ébéniste, du coiffeur et même de celui du peintre... Si on essaie de trouver l'idée directrice commune à toutes ces définitions, on voit qu'elles convergent toutes vers l'idée de perfection, l'art serait donc la maîtrise parfaite d'une technique. Un bon exemple, dans le domaine esthétique, de cette conception, nous est donné par le portrait qu'Ingres a fait de Monsieur Bertin (Fig.7). La technique de la peinture est parfaitement maîtrisée et on peut, en outre, se représenter M. Bertin dans sa famille, en ville ou avec ses collaborateurs du Journal des Débats. Le savoir-faire du peintre touche à la perfection : il est donc un artiste...

Mais si, comme on le pense aujourd'hui, il faut ajouter au savoir-faire l'idée de la beauté, il convient de préciser le contenu du concept du **Beau**. Cette analyse a été faite par Emmanuel Kant, peu après qu'il ait décrit le sujet moral, dans un ouvrage très clair et très difficile : *La Critique de la Faculté de juger*. Il a donné du Beau, une définition classique qui est encore celle qu'on retient de nos jours : "**l'art est ce qui plait, universellement, sans concept**". L'art est donc d'abord plaisir, c'est-à-dire qu'il s'adresse uniquement aux sens et seulement à la vue et l'ouïe, sans participation des facultés intellectuelles.

L'universalité qui vient ensuite permet de mettre en évidence le paradoxe du plaisir artistique : ce plaisir, puisqu'il touche les sens, est éminemment personnel et subjectif et pourtant celui qui l'éprouve a le sentiment que tout le monde doit le partager avec lui.

Qu'on me permette une anecdote : la première fois où je suis allé à Berlin, j'ai voulu aller voir le buste de Néfertiti au Musée égyptien et, bien que connaissant l'œuvre par les multiples reproductions qui en sont faites, j'ai été véritablement saisi par le visage de la reine et j'ai éprouvé, de façon quelque peu ridicule, le besoin de faire part de mon émotion à un couple d'Allemands qui se trouvaient près de moi. Je n'ai pu leur dire que des banalités comme : "wunderbar" ou "sehr schön" mais ils n'ont pas paru étonnés de ce besoin d'expression qu'ils semblaient partager.

Nous avons conscience, devant l'œuvre d'art d'une sorte de communion à laquelle tout le monde pouvait participer. Ajoutons que cette universalité se retrouve également dans la reconnaissance sociale qui entoure ce que l'on considère comme un chef-d'œuvre ; on n'imagine pas qu'on puisse contester la beauté de la Vénus de Milo ou du Don Juan de Mozart. Enfin, il est clair que le contact immédiat avec l'œuvre d'art n'aboutit à aucun enrichissement intellectuel ; je n'ai pas été plus savant après avoir contemplé Néfertiti, son beau visage ne m'a rien appris. On reste bien dans le domaine du plaisir et de l'émotion sans pénétrer dans celui du concept. Le Savoir n'a rien à faire en ce domaine.

Pourtant, après l'intuition résultant des sens et de l'émotion, on peut légitimement chercher les causes du plaisir qu'on a éprouvé. C'est cette fois, une opération purement intellectuelle mettant en jeu toutes les facultés de l'esprit, la mémoire, la raison et tout ce qu'elles permettent. J'analyse alors l'œuvre comme objet, dans ses aspects matériels et toutes ses

déterminations. Je sais que mon plaisir provient des couleurs du tableau, des proportions du monument, des accords mineurs du prélude, des allitérations du poème. Ce que j'apprends ainsi est bien un savoir qui, s'il peut déterminer les éléments du plaisir que j'ai éprouvé, n'en est pas l'origine. Il explique le plaisir, il ne le cause pas, même s'il en est le compagnon familier...

Reste à préciser **le statut de l'œuvre d'art**. On sait déjà qu'elle doit être belle, que la recherche de la perfection suppose un travail parfois long et difficile, que la personnalité de l'artiste renforce son authenticité. Au-delà de ces exigences communément admises, est-il possible de trouver un moyen de le définir tel qu'il puisse englober ces différents aspects ? Autrement dit, peut-on dépeindre en utilisant les mêmes instruments conceptuels : la Vénus de Milo, la cathédrale de Chartres, le Déjeuner sur l'herbe et la Neuvième Symphonie ? La recherche d'une unité heuristique est un problème bien connu des scientifiques qui disposent pour ce faire des instruments de leurs laboratoires et de méthodes pour analyser les concepts. Les sciences humaines et, dans un moindre degré, la philosophie ont également quelques outils. Mais il est évidemment très ardu d'en trouver un qu'on puisse employer efficacement dans le domaine esthétique. Il semble possible de s'inspirer des travaux de Cournot (1801-1877) ; ce mathématicien qui introduisit les mathématiques dans l'économie est surtout connu pour la description classique qu'il a faite du hasard. Je passe dans la rue et je reçois une tuile sur la tête. Cournot m'invite à analyser les causes qui ont conduit à la chute de la tuile : mauvais travail du couvreur, tempête, etc. Je peux aussi recenser les causes de ma présence dans la rue : besoin de prendre l'air, course à faire, etc. Je constate que j'ai ainsi déterminé deux séries causales et qu'elles n'ont en commun aucun de leurs termes. La seule coïncidence qui existe est leur inscription dans le temps, qui n'est pas une cause, puisqu'elle ne produit aucun effet au sein de chaque série. J'ai ainsi déterminé, pour la description d'un fait, un instrument simple, clair, facile à employer et qu'on peut transposer dans un autre domaine.

Je peux ainsi l'utiliser en prenant comme sujet la plus illustre des œuvres d'art : la Joconde. Je m'interroge donc sur la personnalité de Léonard de Vinci, sur son éducation, sa famille, son entourage. Je peux me poser les mêmes questions sur Mona Lisa, sur les raisons de sa rencontre avec le peintre et enfin je peux considérer la confection du portrait, les pigments employés, la nature du liant, etc. J'ai ainsi établi une première série causale qui me permet de décrire les données matérielles du tableau. À ce stade, peut-on dire qu'il existe ? Exister, au sens étymologique, signifie : être donné au regard de tous. Ce n'est pas encore le cas, et d'autant plus que les historiens de l'art nous apprennent que Léonard de Vinci a conservé son tableau pendant deux ou trois ans sans le montrer à personne. Il va ensuite en France, rencontre François I^{er} et, le roi étant riche et ayant du goût, il lui vend la Joconde. Le tableau est alors exposé dans la galerie du château de Fontainebleau, puis aux Tuileries, puis à Versailles ; il entre au Musée du Louvre lorsqu'il est fondé par la Convention, il est ensuite volé, restitué et acquiert enfin le renom qu'on lui connaît aujourd'hui qui se traduit notamment par les millions de reproductions et d'objets où elle figure et par la foule de visiteurs qui se pressent chaque jour pour l'admirer. J'ai donc alors une seconde série causale qui n'est plus cette fois de nature matérielle mais uniquement sociale ; l'idée que l'on se fait aujourd'hui de la Joconde est le résultat de la conjonction de ces deux séries. Elles sont de nature différente car, si l'une est pratiquement stable parce qu'elle ne contient que des éléments matériels, l'autre dépend de l'accumulation des réactions individuelles, éminemment changeantes, à la fois dans leur contenu et dans leur volume.

On peut donc distinguer dans l'objet artistique une existence matérielle mais aussi une existence sociale qui ne sont pas soumises aux mêmes déterminations. On notera que cet instrument permet d'analyser, non seulement les œuvres d'art, mais également tout ce qui est offert au regard du public, qu'il s'agisse des fabrications de l'industrie ou des objets de la mode. Je suis maintenant en mesure de décrire le mode d'existence de l'art quand le sujet, à la fin du XIX^e siècle, est à son apothéose.

L'APOTHÉOSE DU SUJET

En ce début du XX^e siècle, l'artiste n'a plus pour objectif, comme il l'avait fait depuis les Grecs, de copier ce qui l'entoure ou d'en créer une image. Son unique ambition est de faire connaître ses émotions et ce qu'il éprouve devant le spectacle du monde. Le champ de son activité s'en trouve considérablement élargi et la nature de ses productions totalement bouleversée. Ce qui va suivre ne vise nullement à procéder à un inventaire des œuvres d'art produites à partir de cette époque et celles qui seront citées ne sont présentées que comme des exemples, alors qu'on pourrait en énumérer bien d'autres.

On continue ainsi, en peinture, à faire des tableaux dont le style prolonge ce qu'on avait offert au public au XIX^e siècle. Ainsi, dans l'œuvre de Hopper, dont l'exposition vient de s'achever, on retrouve sans peine l'influence de Manet, de Cézanne et peut-être même de Poussin. L'objectif est visiblement, comme on l'a fait depuis toujours, d'atteindre la Beauté. D'autres, comme Vasarely et Mondrian (Fig.8), ont recours à un ordre personnel et géométrique qui n'est pas sans rappeler celui qui inspirait l'art des Grecs. On trouve aussi des œuvres symboliques qui veulent évoquer un fait social ou un événement historique. Ce n'est pas une orientation nouvelle, puisqu'on peut retrouver l'image de la monarchie absolue dans le portrait de Louis XIV par Rigaud, celle de la Liberté dans le célèbre tableau de Delacroix et le bombardement de Guernica (Fig.9) dans la peinture de Picasso. Ce dernier tableau n'est probablement pas, au point de vue pictural, la meilleure œuvre du peintre mais il est porteur d'une telle charge émotionnelle, d'une telle reconnaissance sociale, que sa réputation est devenue universelle.

Se produit alors un événement important qui est une rupture fondamentale dans l'histoire de l'Art. En 1917, à New York, la Société des artistes indépendants organise une exposition ; un peintre français, Marcel Duchamp, y présente une œuvre intitulée : Fountain. C'est un urinoir, il porte la signature : R.Mutt, la date : 1917 (Fig.10) et figure dans le catalogue de l'exposition. La série des causes sociales de la reconnaissance de l'œuvre est donc commencée. La série des causes matérielles n'a pas la même clarté : l'urinoir n'a demandé aucun travail à Duchamp car il l'a acheté chez un marchand d'articles sanitaires. L'objet n'est donc pas authentique et n'a pas de lien avec la personne du peintre, la preuve en est qu'après l'exposition, le directeur de la galerie ayant égaré l'urinoir, Duchamp n'est nullement affecté par la perte de l'objet et se borne à en acheter cinq ou six autres qui, plus tard, seront exposés dans les musées du monde entier. Précision importante, nous connaissons les intentions de Duchamp lorsqu'il a présenté l'urinoir pour être exposé en public ; il a laissé un texte qui en rend compte :

Le choix de ces ready-made ne fut jamais dicté par quelque délectation esthétique, mais par une réaction d'indifférence visuelle, assortie, au même moment, à une absence totale de bon ou de mauvais goût. En fait, une anesthésie totale.

C'est une rupture complète avec la démarche esthétique qu'on avait connue jusque-là ; l'objectif de Duchamp n'est pas la recherche du Beau, mais la présentation d'un objet qu'il proclame être une œuvre d'art. Cette qualité, essentielle dans le champ esthétique où se meut Duchamp, résulte de la seule déclaration de l'artiste : "ceci est de l'art, parce que j'en ai décidé ainsi". L'art ne réside donc plus dans les qualités matérielles d'un objet mais uniquement dans la volonté et l'intention de celui qui le présente ...

Dès lors, toutes les possibilités sont ouvertes puisqu'on n'a plus la contrainte de la recherche de la Beauté. Tout, absolument tout, peut-être de l'art car, dans cette optique, seuls comptent le projet et la vision personnelle de l'artiste. On voit ainsi arriver les *ready-made* de Duchamp, d'Andy Warhol et de bien d'autres. Christo a l'idée, inattendue, d'emballer le Pont-Neuf à Paris et le Reichstag à Berlin sous d'immenses toiles ce qui suscite, évidemment, l'afflux d'une foule de curieux. On peut aussi, dans une galerie ou même dans un musée, disposer un assemblage d'objets hétéroclites dont le thème n'est pas toujours évident et qui porte le nom d'

"installation". On en trouve même dans des endroits inattendus et c'est ainsi qu'on a pu voir un énorme homard en plastique suspendu par Koons à Versailles, au plafond de la Galerie des glaces (Fig.11). Enfin, la collection d'objets ainsi offerte à la vue des spectateurs peut solliciter leur participation, ils sont invités à ajouter un objet, à actionner un éclairage, à faire entendre des musiques et le visiteur se trouve ainsi partie prenante de l'œuvre exposée. On peut également avoir l'ambition de prolonger la vie d'une œuvre existante : c'est ainsi qu'au musée de Nîmes, haut lieu de l'art contemporain, un artiste, Pinnoncelli, urine dans l'urinoir de Duchamp qui se trouve exposé et en brise le bord d'un coup de marteau. Devant le tribunal où il a été traduit, il explique que son acte s'inscrit dans les intentions esthétiques de Duchamp et que, de ce fait, il est parfaitement légitime...

Les "happenings" puisque c'est ainsi qu'on nomme ce genre de manifestations, peuvent aussi ne produire aucun résultat matériel. Récemment, à Moscou, un groupe connu sous le nom de "Pussy Riot", (les anglicistes auront apprécié la pudeur et la délicatesse très féminine qui a présidé au choix du nom !) entonne, dans l'église du Christ Sauveur, un cantique qui s'en prend violemment à la politique du Président Poutine. Au tribunal, les jeunes femmes, auteurs de l'esclandre, prétendent qu'elles ont réalisé une œuvre d'art.

On peut aussi avoir des prétentions radicalement différentes et qu'on peut presque qualifier de métaphysiques. Joseph Kossuth expose un ensemble où figurent une chaise, la photographie de cette chaise et un texte qui la décrit ; l'objectif étant de savoir ce qui est le plus réel : l'objet, sa photographie, sa description, ou comme le dirait Heidegger : "la chaise en soi"...

Enfin, on peut aller au bout de cette logique et soutenir que le plus important n'est pas la réalisation d'un objet artistique mais l'idée qu'on en a. Un artiste, Lewitt, présente ainsi, dans une exposition, un catalogue renfermant les titres d'œuvres qui ne sont pas exécutées et qui restent à l'état de concept. C'est un exemple extrême de l'orientation prise par "l'art conceptuel" où l'artiste proclame que seuls importent le projet, l'intention, le concept qui peuvent présider à l'exécution quand on se décide, mais ce n'est pas toujours le cas, à inscrire le projet dans la réalité matérielle.

Si on se réfère au mode d'analyse utilisé pour la Joconde, on constate des différences considérables, en ce qui touche les éléments matériels de l'œuvre. Pendant longtemps, dans un domaine donné et d'un siècle à l'autre, leur importance a été comparable. Matériellement, un tableau de l'époque romantique n'est pas très différent de celui des peintres de l'école classique. Il en va tout autrement pour l'époque contemporaine : les éléments matériels qui composent l'œuvre d'art peuvent être de taille et de nature très différentes, ils sont parfois très volumineux ou très hétéroclites comme pour certaines installations, souvent, ils ont une existence éphémère et disparaissent parfois totalement, comme dans certaines productions de l'art conceptuel. La série des éléments matériels du travail de l'artiste qui avait longtemps présenté une remarquable stabilité offre maintenant des perspectives radicalement nouvelles, elle marque une rupture avec des habitudes bien établies. Nombre d'œuvres ne sont pas faites pour durer et sont destinées, volontairement, à une existence temporaire. Comme celles qui relèvent du temps, elles n'existent que dans le souvenir du spectateur, sans que celui-ci puisse les ramener à la vie, comme il le fait avec le poème ou la sonate. Le statut de l'œuvre d'art, quelle qu'elle soit, tend maintenant à l'unité fugitive de l'instant présent.

Il est évident que la série des éléments de nature sociale l'emporte clairement, aujourd'hui sur celle des facteurs matériels et même, dans le cas extrême où ceux-ci sont inexistant, qu'elle seule fonde l'existence de l'objet artistique. À l'origine et primant tout le reste, on trouve le projet et la volonté de l'artiste : manifestations de l'autonomie du sujet, autonomie qu'il doit faire reconnaître dans l'environnement social. Or, dans le monde d'aujourd'hui, cette reconnaissance doit impérativement tenir compte du développement considérable des moyens de communication, l'artiste contemporain doit penser que la diffusion de ses productions doit emprunter pour se faire connaître, les moyens offerts par la télévision, par Internet et par

l'ensemble des médias. Il est donc certain que ce qui importe n'est pas le contenu et la qualité du message mais son volume. L'œuvre vaut alors, non pas par ses qualités intrinsèques, mais par le bruit qu'elle suscite. La détermination sociale est prédominante et parfois presque unique. Cet objectif ne peut être atteint que si l'artiste marque fortement son originalité, il doit donc refuser absolument de refaire ce qui a déjà été fait ou d'imiter les productions d'autrui. Il faut donc rechercher systématiquement la nouveauté, le jamais vu, l'inattendu. Pour attirer l'attention du public il faut une fuite en avant continue et parfois méthodiquement organisée, dont l'imprévu, voire le scandaleux, constituent le ressort principal. Reconnaissance sociale ne signifie pas nécessairement, approbation ; l'objectif est d'occuper le champ social par tous les moyens, fût-ce par la réprobation ou les protestations.

Dans cette optique, "tout ce que crache un artiste est de l'art". Cette déclaration de Kurt Schwitters, si elle rend compte de la permissivité extrême de l'art contemporain, met aussi en évidence un cercle vicieux. Qu'est-ce qu'un artiste ? Tout le monde ne peut pas se parer de ce titre... Si on consulte la biographie de bon nombre d'artistes aujourd'hui reconnus, on s'aperçoit qu'ils ont reçu une formation parfaitement classique, qu'ils ont travaillé avec un maître et, en prolongeant cet apprentissage, ont pu exposer leurs propres travaux dont la critique a rendu compte. À partir de ce moment, ils ont intégré le milieu artistique, se sont fait un nom, peuvent donc donner libre cours à leur inspiration et produire des œuvres correspondant à la sensibilité du public actuel, puisqu'il s'agit d'obtenir sa reconnaissance, positive ou négative. Quels sont alors les champs d'action et les objectifs de l'artiste, quelles sont les motivations de son activité et pour quelles raisons son originalité emprunte-t-elle tel chemin plutôt que tel autre ?

LES RESSORTS DE LA CRÉATION CONTEMPORAINE

Comment obtenir une adhésion du public aussi massive que possible ? Comment faire pour qu'on parle de l'artiste à la télévision ou mieux, sur Internet ? La critique d'art, dans ses formes traditionnelles, continue d'exister et elle a recours, comme il est naturel, aux moyens de communication modernes, mais l'audience du public est aussi obtenue par les techniques maintenant bien connues qui sont celles de la publicité dont l'utilisation provient aussi du caractère commercial que revêtent, de nos jours, certaines activités artistiques. Les formes qu'emprunte la recherche de la reconnaissance sociale sont aussi variées que celles de la production artistique. On ne peut donc avoir la prétention d'en dresser une liste exhaustive mais il est possible de recenser quelques pistes :

- La provocation. Elle s'est toujours manifestée dans la vie sociale, très fréquemment, à différents degrés et sous des formes diverses ; depuis Alcibiade et son chien, elle n'a cessé de susciter les commentaires. Plus près de nous, on se rappelle le gilet rouge d'Alexandre Dumas qui avait pour objectif de scandaliser les bourgeois à la première d'Hernani. C'est le moyen extrême auquel a eu recours à Vienne, un peintre qui a fait ses besoins sur la scène d'un théâtre, en entonnant l'hymne autrichien... C'est, bien évidemment, l'instrument qu'avaient choisi les Pussy Riot pour faire parler d'elles.

- L'ironie. C'est une provocation en mode mineur. C'est ce qu'a fait Duchamp, au Musée Guggenheim, à New York en mettant des moustaches à la Joconde (Fig.12).. Les seules moustaches peuvent faire hésiter sur l'interprétation à donner à cette addition au tableau, mais si on lit à haute voix les lettres : L. H. O. O. Q., on saisit parfaitement les intentions du peintre...

- Le canular. Il s'est toujours rencontré, dans les milieux artistiques. On n'a pas oublié le tableau exécuté par un âne à la queue duquel on avait attaché un pinceau et, comme l'animal ne pouvait signer : "Aliboron", les initiateurs de la plaisanterie avaient attribué la peinture à "Borolani" ! Avant d'exposer son urinoir, Duchamp avait déjà fait figurer dans une exposition, un porte-bouteilles et une roue de bicyclette. On peut d'ailleurs se demander si l'exposition de l'objet qui a donné lieu au scandale que l'on sait, ne relève pas, au moins partiellement, du

canular. Il convient en effet, de ne pas oublier que Duchamp avait commencé par travailler pour un journal satirique.

- Le snobisme. De tout temps, un certain nombre d'individus ont éprouvé le besoin de marquer leur originalité au sein du corps social. C'était déjà ce que dénonçait Juvénal... Dans le domaine de l'art, la multiplicité des échanges, le progrès des communications ont augmenté l'incidence des effets de mode. À partir du milieu du XIX^e siècle, on voit de plus en plus qu'il est de bon ton de visiter telle exposition, d'assister au concert de tel musicien ou, si on en a les moyens, d'acheter un tableau du peintre dont tout le monde parle. À notre époque, la grande variété des objets produits par l'art contemporain, leur caractère éphémère ou inexistant rend beaucoup plus difficile la possession d'un objet, on ne peut acheter une "installation" et encore moins un "happening"... Mais, de façon un peu surprenante, on découvre que le snobisme apparaît dans le domaine de l'architecture. Il ne se manifeste pas dans les constructions privées où, en général, on fait preuve d'une prudente retenue, mais dans les bâtiments publics, dépendant de l'État ou des collectivités locales. Certes, les élus responsables de la décision sont les gardiens du bon emploi des fonds publics, mais ils s'appuient sur l'avis d'experts qui sont, le plus souvent, les confrères de celui qui présente le projet. Ces experts baignent dans l'esthétique actuelle et donnent donc un avis favorable répondant aux critères de l'art contemporain et, comme les élus ne sont pas compétents et pensent qu'on ne peut gêner publiquement l'expression de la liberté, même en architecture, ils suivent l'avis des experts, participant ainsi à une sorte de snobisme des collectivités publiques. C'est de cette façon qu'ont été implantées les colonnes de Buren au Palais-Royal. De même, à Orléans, le bâtiment du F. R. A. C. qui, n'est pas exempt de qualités intrinsèques, mais refuse délibérément de s'inscrire dans l'équilibre des constructions qui l'entourent, n'aurait probablement pas été approuvé par les élus sans l'avis déterminant des experts siégeant au jury...

- La recherche du profit. De tout temps, on a dépensé des sommes considérables pour des œuvres dont la beauté semblait exceptionnelle. Mais, à partir du XIX^e siècle, s'est installé un véritable commerce de l'art qui a engendré la spéculation. Elle fait rage aujourd'hui, il n'est donc pas étonnant qu'on ait cherché rapidement à vendre l'art dès sa conception et avant son exécution. C'est le cas pour les emballages de Christo qui ne fait pas directement commerce de ses productions mais demande simplement une autorisation aux villes où ils sont implantés. Christo et M^{lle} de Guillebon, sa partenaire, font face aux frais qu'ils ont à supporter, grâce aux recettes publicitaires. De même, Jef Koons, qui n'a reçu aucune formation artistique, a fondé une véritable entreprise d'œuvres d'art qui compte une centaine d'employés : comptables, informaticiens, publicitaires, etc. On est dans le domaine du commerce et de la fabrication artistiques, bien loin de l'inspiration romantique...

- La sincérité et la bonne foi. Un certain nombre d'artistes contemporains s'inscrivent dans l'orientation traditionnelle de leurs prédécesseurs lointains et sont, comme eux, à la recherche du Beau ; leurs œuvres recueillent l'audience du grand public qui salue, en elles, à la fois, des formes d'expression familières et un effort de dépassement qui correspondent à l'idée qu'il se fait de l'artiste. L'art contemporain donne lieu à des tentatives qui nous paraissent souvent déconcertantes et qui heurtent notre sensibilité et nos habitudes de pensée, mais il faut admettre que, derrière ces productions déroutantes et agressives, peut également exister un désir sincère de manifester la liberté de l'artiste, afin de rechercher le plein épanouissement de l'homme.

Comme dans toute activité humaine, l'inspiration de l'artiste ne puise pas à une seule source et les œuvres de notre temps ne font pas exception. L'artiste d'aujourd'hui veut à la fois rechercher le Beau, être original, gagner de l'argent et heurter ses contemporains. Bien souvent, plusieurs de ces facteurs sont à l'œuvre, soit simultanément, soit successivement. Cette pluralité a vraisemblablement toujours existé, les peintres ont toujours exposé leurs tableaux, les ont toujours vendus, ont été sensibles aux critiques mais l'importance donnée, de nos jours, à la communication, sa rapidité, la variété et la nouveauté des moyens qu'elle utilise font que

certaines de ces motivations deviennent plus visibles. La reconnaissance sociale en est facilitée, ce qui est l'objectif poursuivi puisque, grâce à elle, l'œuvre accède à l'existence.

On a toujours considéré que l'art était le témoin d'une époque, des structures d'une société et de ses valeurs. Le temple grec évoque la raison et la cathédrale gothique, la foi qui sont pour le monde antique et pour le Moyen Age, l'élément premier de l'organisation de la Cité et celui à partir duquel les hommes peuvent penser leur avenir. Le monde actuel n'a ni la même clarté, ni la même cohérence. Les systèmes politiques reconnus de nos jours, dans le monde occidental, ont été pensés au XIX^e siècle, à une époque où l'essor de la science et des techniques conduisaient, naturellement, à l'idée de progrès et où l'avenir semblait facile à décrire. Aujourd'hui, les choses n'ont plus la même clarté. La mécanique de Newton, le principe de Carnot, la locomotive, le télégraphe étaient des concepts ou des techniques compris et maîtrisés, on ne peut en dire autant des quantas, de l'ordinateur et d'Internet qu'on utilise, sans que leurs concepts soient parfaitement élucidés. L'homme moderne n'a plus du monde la vision claire qu'il pensait avoir acquise et il ne se sent plus capable de décrire l'avenir qu'il souhaite pour les générations futures. Il est partagé entre la crainte et l'incertitude.

L'art contemporain reflète ce désarroi ; ayant abandonné très souvent la recherche traditionnelle et rassurante du Beau, il cherche désespérément dans toutes les directions d'autres principes directeurs qui se refusent à lui. Apparemment, comme la société, il est dans l'impasse. Faut-il désespérer ? Bergson, dans une phrase célèbre, a défini "l'Univers comme une machine à fabriquer des Dieux". Cette quête de l'Absolu qu'est la création des divinités salvatrices s'est toujours accompagnée de créations artistiques, le Beau a toujours cheminé aux côtés des hommes. On peut donc espérer que, devant l'art de leur temps, nos arrière-neveux seront moins désemparés que nous le sommes et qu'ils sauront retrouver le chemin de la Beauté...

N.B : Marius Ptak a projeté les images accompagnant l'exposé ; il m'a aussi assisté dans leur choix et ses conseils m'ont été précieux. Je le remercie vivement pour son aide.

Bibliographie

- Platon. *Le Banquet*. Platon. Œuvres complètes. Bibliothèque de la Pléiade.
 E. Kant. *Critique de la Faculté de juger*. Flammarion (2000).
Le Jugement esthétique. P. U. F. (2011) (plus accessible).
 Nathalie Heinich. *Le triple jeu de l'art contemporain*. Ed.de Minuit. (1998).
 J. M. Schaeffer. *L'art de l'âge moderne*. Ed. Gallimard. (1992).

FIGURES

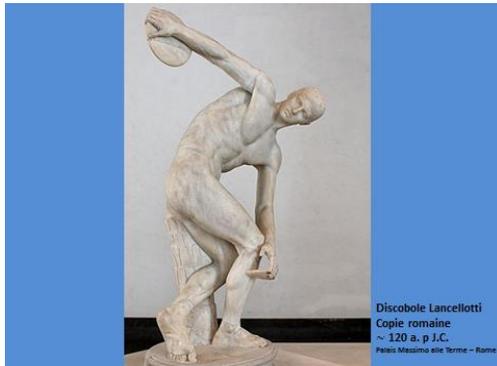


Fig. 1 : La copie du réel en trois dimensions et du mouvement.



Fig.2 : Le temple grec est le royaume du nombre et de la proportion.



Fig. 3 : L'image recrée les fondements de la foi.



Fig.4 : La Vierge est aussi une femme, belle et désirable.



Fig. 5 : La création a aussi prévu que les paysans pouvaient danser.



Fig.6 : Le tableau ne donne pas l'image du lever du soleil mais évoque ce que le peintre a ressenti

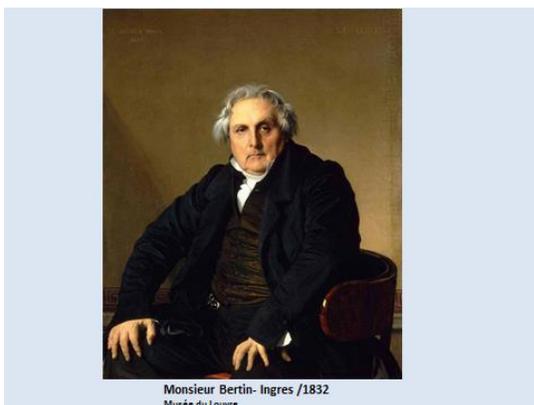


Fig.7 : La perfection du savoir-faire

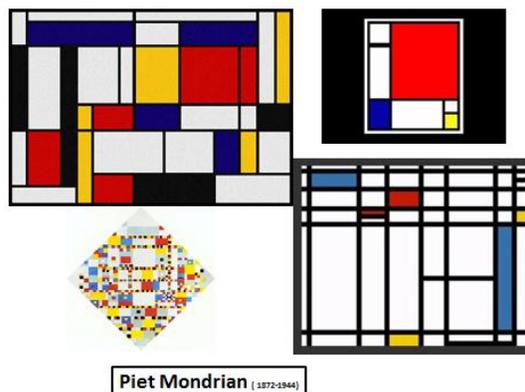


Fig.8 : La structure du tableau rappelle l'ordre grec.



Fig. 9 : Non pas l'image mais l'horreur du massacre

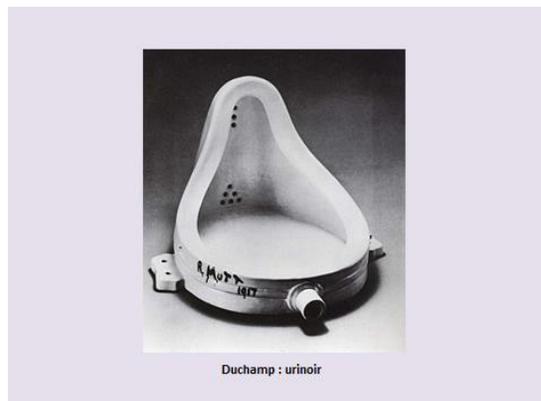


Fig.10 : L'art réside dans la seule intention de l'artiste.



Fig.11: La provocation : opposition entre le cadre et la nature de l'objet.



Fig.12 : La provocation du canular est dans les moustaches et, plus encore, dans la lecture des lettres (L.H.O.O.Q)

ALAIN-FOURNIER ET LA MUSIQUE¹

Claude-Henry Joubert

RÉSUMÉ

Une communication dans laquelle il sera question :

- de Pelléas et Mélisande et de sa grande influence sur l'écriture du *Grand Meaulnes* ;
 - de Wagner, de Debussy, de Fauré, de Franck dont le fils fut professeur d'Alain Fournier ;
 - de Saint-Saëns et de Théodore Dubois que Fournier siffle sans vergogne ;
 - de Stravinsky et de la création du *Sacre du Printemps*, le 29 mai 1913, date chère à Fournier pour des raisons très personnelles et érotiques ;
 - de Jacques Rivière, fin musicologue, l'ami d'Alain-Fournier puis son beau-frère ;
- et aussi de la peinture de Maurice Denis, de Watts et de Rosetti ;*
- et enfin de la corrida et de rugby.

Communication illustrée par trois mélodies, texte d'Alain Fournier, musique de Claude-Henry Joubert par Olivier de Lacoste (de l'Académie d'Orléans) accompagné de Lisbeth Bly, Carole Bonamy et Catherine Ferro (flûtes).



CENTENAIRE

Alain-Fournier et la Musique est un vrai sujet, important, car certains passages du *Grand Meaulnes* ne peuvent être goûtés - et même compris - qu'en référence à leur contrepoint musical. Et puis la musique a joué un grand rôle dans la vie d'Henri, Alban Fournier. En décembre 1913, il y a bientôt cent ans, paraissait *Le Grand Meaulnes* chez Émile Paul. Cette édition était en fait la deuxième parution car on avait découvert le roman en feuilleton dans la *Nouvelle Revue Française*, cinq livraisons, de juillet à novembre 1913, numéros 55 à 59. Jacques Rivière dont il sera beaucoup question plus loin était, depuis 1911, secrétaire de rédaction de la NRF.

ISABELLE

Beaucoup de musique dans la vie d'Henri Fournier enfant et adolescent : "Maman joue du piano" confie Isabelle Rivière, sœur d'Henri dans *Images d'Alain-Fournier par sa sœur Isabelle*, publié, aussi, chez Émile Paul. Isabelle étudie le piano. Le 22 août 1905, elle a 16 ans, elle écrit à Henri : "Je me dépêche d'apprendre de jolis morceaux pour te les jouer, j'en sais deux et un à peu près, ça n'est pas magnifique, mais enfin ça commence ; il ne manque que toi pour les entendre". En 1908, dans sa lettre du 26 mai, elle cite sa "jeune et déjà distinguée professeur de piano", professeur sans doute excellent puisqu'il s'agissait de "M^{lle} Joubert"... Isabelle a joué un grand rôle dans la vie d'Henri Fournier ; *Le Grand Meaulnes* est dédié à "ma sœur Isabelle", et la coxalgie de François Seurel n'est pas sans rapport avec le déboîtement des deux hanches dont souffrit Isabelle depuis sa naissance.

¹ Séance publique du 21 mars 2013.

MUSIQUE POPULAIRE

Dans le Berry, comme en Sologne, on chante, et Henri Fournier est sensible aux chansons populaires. Ainsi il écrit à son ami Jacques Rivière, rencontré au Lycée Lakanal à Sceaux, qui deviendra son beau-frère : "Jamais aucune œuvre musicale ne m'a donné cette impression délicieuse d'ancien soleil et de douce vieille folie que me redonnent toujours les mots mêmes de la chanson : Sur le pont d'Avignon". Le 21 juillet 1910, il écrit à Jacques et Isabelle qui maintenant sont mariés (24 août 1909) : "Je vous parlerai d'une vieille chanson du Berry, dont la musique est belle et les paroles :...

*La Belle s'en va au jardin d'amour C'est pour y passer la semaine...
Son cher amant qui la cherche partout, Son cher amant qu'est bien en peine."*

Henri possède une bonne oreille, il écrit à Jacques de La Chapelle d'Angillon, le 21 juillet 1911 : "Il y a dans la cour à côté un homme qui siffle en travaillant un air épatant, très russe. Deux phrases très lentes et graves, puis une sorte de ritournelle de danse, qui s'arrête sur une note fausse." Bonne dictée musicale !

En septembre 1908, Henri accomplit son service militaire. Après une "marche manœuvre de 16 heures", les hommes sont "à bout de forces". "Je les entendis chanter, au lieu des gaillardises ordinaires, les plus beaux chants qu'ils purent trouver : la Marseillaise ; - "chante paysan ! que ta voix s'élève..." et ces "Montagnards qui se chantent à la fin des Noces, quand après la fête longtemps désirée c'est une puissance et une mélancolie de se sentir repris par la tâche journalière de la vie. Troupe d'hommes exténués, par les chemins perdus dans la nuit, qui s'exaltaient de vouloir et de pouvoir — encore — vivre !" Quelle langue ! Ce sont deux phrases d'une lettre ! La correspondance d'Henri et Jacques (389 lettres) est un trésor.

CHANSONS DU GRAND MEAULNES

Dans le chapitre XVI de la première partie, intitulé *Frantz de Galais*, Frantz quitte la fête étrange, il écrit une lettre d'adieu ; on s'était mis à chanter : "Meaulnes entendait monter leurs airs de cabaret, dans ce parc qui depuis deux jours avait tenu tant de grâces et de merveilles. Et c'était le commencement du désarroi et de la dévastation. Il passa près du vivier où le matin même il s'était miré. Comme tout paraissait changé déjà... - avec cette chanson, reprise en chœur, qui arrivait par bribes :

*D'où donc que tu reviens, petite libertine ?
Ton bonnet est déchiré
Tu es bien mal coiffée...*

Simone Wallon qui fut conservatrice du département de Musique de la BNF a écrit à ce sujet un très bon article, *Les Chansons du "Grand Meaulnes"*, dans les *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, volume 28, 1976. Elle y montre que cette chanson berrichonne (ou nivernaise) pouvait avoir été connue de Fournier. Mais, toujours dans le chapitre XVI, les trois vers de la chanson de la *petite libertine* sont suivis d'un quatrain d'un autre chœur :

*Mes souliers sont rouges...
Adieu, mes amours...
Mes souliers sont rouges...
Adieu sans retour !*

Ce sont, écrit Simone Wallon, "les derniers vers d'une très prosaïque chanson énumérative à récapitulations (ou randonnée) servant souvent de chanson de marche et qu'on retrouve un peu dans toute la France, en Suisse, dans les Îles anglonormandes et jusqu'au Canada". M^{lle} Wallon ajoute : "le dernier vers cité dans le *Grand Meaulnes* : *Adieu pour toujours*, ne figure dans aucune des versions folkloriques connues actuellement. N'y aurait-il pas une discrète "retouche" d'Alain-Fournier ?". Assurément ! Cet *Adieu pour toujours* est l'adieu de Frantz à sa

fiancée et à sa sœur Yvonne de Galais. Cette chanson réapparaît dans le roman, dans le chapitre VI de la troisième partie : *La Partie de plaisir (fin)*. Augustin, grâce à François, a retrouvé Yvonne de Galais : à la fin de l'après-midi, "nous entendîmes chanter de l'autre côté du bois (...) un air rythmé comme un air de danse, mais que l'homme étirait et alanguissait comme une vieille ballade triste :

Mes souliers sont rouges...
Adieu, mes amours...
Mes souliers sont rouges...
Adieu sans retour !...

Meaulnes avait levé la tête et écoutait. Ce n'était rien qu'un de ces airs que chantaient les paysans attardés, au Domaine sans nom, le dernier soir de la fête, quand déjà tout s'était écroulé... Rien qu'un souvenir - le plus misérable - de ces beaux jours qui ne reviendraient plus.(...) "Et c'est ce soir-là, avec des sanglots, qu'il demanda en mariage M^{lle} de Galais." M^{lle} Wallon fait en outre remarquer que ces vers figurent dans un roman d'Alphonse Daudet, *Jack*, lorsque le petit Jack s'échappe dans la nuit pour tenter de retrouver sa mère : "Au milieu de l'ombre, ce fut une chanson de nuit qui lui revint, un air de Touraine avec lequel sa mère l'endormait autrefois dans sa petite chambre quand la lumière était éteinte :

Mes souliers sont rouges,
Ma mie, ma mignonne.

Henri Fournier a-t-il lu *Jack* ? C'est possible. Il a peu apprécié Daudet en prenant de l'âge, mais en 1904, il écrit à Jacques : "Daudet, dans mes classifications antérieures occupait le premier rang". Et puis, c'est encore M^{lle} Wallon qui le fait remarquer : le vieux cheval de la famille de Galais se nomme Bélisaire. Et "Bélisaire le camelot" est un ami de Jack, dans le roman d'Alphonse Daudet. Et encore, le chapitre VI de la troisième partie de *Jack* intitulé *La Noce de Bélisaire* contient des passages proches, à la fois, de la *Noce de L'Assommoir* et de *La Partie de plaisir du Grand Meaulnes*. "Bélisaire" est un nom peu commun pour un cheval ! Fournier l'a donc peut-être emprunté à Daudet, car il est peu probable qu'il ait lu *l'Histoire secrète*, texte ordurier et pornographique attribué à Procope, dans lequel la gloire, puis la disgrâce du général Bélisaire sont contées dans les quatre premiers chapitres. Mais Henri a pu aussi connaître le célèbre tableau de David, "Bélisaire demandant l'aumône" (peint en 1780), tableau cité par Jacques-Émile Blanche dans son article paru dans le numéro 54 de la NRF du 1^{er} juin 1913. Décidément, en 1913, Bélisaire était à la mode...L'étude des noms de famille du Grand Meaulnes serait intéressante mais dépasse le cadre de cette communication. Notons seulement qu'Yvonne, dans les brouillons, s'est appelée Anne, Anne-Marie, Anne-Marie des Champs. Augustin fut d'abord Alfred, Matthieu, Jean, Julien. Et François : Pierre et Simon "l'Alfred" était le prénom d'un ami d'Henri Fournier à Épineuil-le-Fleuriel, mort prématurément. "Julien" puis "Seurel" font songer à Stendhal ; "Matthieu" et "Jean" sont des évangélistes. Le rapprochement de "Pierre" et "Simon" est troublant. Serait-il absurde d'envisager le couple des deux amis du roman comme François "Simon-Pierre" et "Augustin de Nazareth..." qui disparut trois jours ?

YVONNE DE GALAIS, UN ANGE MUSICIEN

Simple musique, donc, que celle du jeune Henri Fournier : chanson populaire, airs de piano entendus, joués par sa mère, sa sœur, puis par son héroïne, Yvonne de Galais. "Albertine", chez Proust, est une sorte "d'ange musicien" : Yvonne est, elle aussi, un personnage musical dans *La Fête étrange (suite)*. "Une musique, quelque part, jouait un pas de menuet (...) "On n'y entendait que le bruit étouffé d'un piano" (...) "Une jeune fille, un grand manteau marron jeté sur ses épaules, tournait le dos, jouant très doucement des airs de rondes ou de chansonnettes". Ce "manteau marron" est celui d'Yvonne de Galais, mais aussi celui de cette jeune fille rencontrée le 1^{er} juin 1905, jour de l'Ascension, à Paris, Yvonne de Quiévre-court dont Henri Fournier tomba

éperdument amoureux. Tout *Le grand Meaulnes* est l'évocation de cet amour pour une jeune fille entrevue. Déjà, dans *Le Corps de la Femme*, publié dans la *Grande Revue* en 1907, Fournier, s'élevant contre la nudité prônée par Pierre Louÿs, avait insisté sur l'importance du vêtement dissimulant le corps : "toute l'essence et la délicatesse du corps de la femme est dans son vêtement"... Notons que c'est à l'occasion de la parution de cet article qu'Henri Fournier dut choisir un demi-pseudonyme car, à cette époque, "Henri Fournier" était le nom d'un coureur automobile mondialement connu ! Son pseudonyme fut joliment trouvé. Le second prénom d'Henri était Alban (sa mère se prénommaît Albanie). Henri transforma "Alban", supprimant le "b" et ajoutant un "i" - le "I" d'Isabelle, peut-être... Alain-Fournier était né.

JACQUES RIVIÈRE ET TROIS AMOURS DANS LA VIE D'ALAIN-FOURNIER :

-cette Yvonne entrevue en 1905 au bord de la Seine ;
 -Pauline Benda (Madame Simone), sa maîtresse en 1913 et 1914 ;
 -et Jacques Rivière. Rivière et Fournier, c'était Montaigne et La Boétie : une amitié de chaque jour, de 1903, leur rencontre au lycée, jusqu'à la mort d'Henri le 22 septembre 1914. Jacques Rivière, bordelais, a suivi des études littéraires, mais il a longtemps hésité à devenir musicien ou musicologue ; secrétaire de la *NRF* en 1911, il en devint le directeur en 1919. Isabelle et lui auront deux enfants, Jacqueline, religieuse, et Alain, décédé il y a peu. Jacques sera un guide musical pour son ami Henri. Il lui écrit le 4 août 1905 : "Je veux faire de la Philo ; je veux faire de la musique ; je veux faire de la philosophie musicale ou *même* créer une philosophie musicale". Et, en 1908, du même au même :

Mon Dieu, que je suis donc exalté et, comme on me dirait chez moi, "nerveux". À un moment, au régiment, j'ai cru que la musique me passait. Je n'en entendais plus. Je constatais qu'il m'était impossible d'en apprendre la technique. Je pensais que c'était fini. Mais deux ou trois concerts de cet hiver et surtout ces deux représentations de *Boris* m'ont montré combien elle était encore puissante sur moi et capable de me ravager.

Sans cesse, Jacques éduque Henri qui parfois s'agace gentiment... En stage à Londres, du 2 juillet au 15 septembre 1905, comme secrétaire d'une maison de papiers peints, Henri écrit à Jacques, le 8 septembre : "Henri Fournier n'est pas en musique la brute aveugle qu'on peut croire. Mais tout de même il n'y a pas à comparer le centième qu'ainsi j'en attrape avec la fraction que muni de tes oreilles j'en attraperais." Jacques répond à cette lettre par un véritable cours d'histoire de la musique. Au lycée Lakanal, Jacques et Henri ont comme professeur Georges Franck, professeur agrégé d'histoire et de géographie, maître de conférences d'histoire de l'art à l'École Normale Supérieure de Sèvres ; c'est le fils de César Franck que Jacques et Henri surnomment "le père Franck". Jacques Rivière a souvent aidé Alain-Fournier écrivain. L'édition du *Grand Meaulnes* dans la *NRF* lui doit beaucoup. À la fin de son bel article intitulé *Le Roman d'aventures* (*NRF*, numéro 55), Rivière prévient, page 76 : "il ne nous faudra plus attendre longtemps pour connaître les romans du renouveau..." etc. Le lecteur tourne la page et, page 78, découvre *Le Grand Meaulnes*... Rivière publiera un beau texte dans la *NRF* du 1^{er} décembre 1922 au 1^{er} février 1923 : présentation du recueil de poèmes en vers libres et en prose d'Alain Fournier intitulé *Miracles*. Un texte peu lu de Jacques Rivière consacré à Alain-Fournier figure en tête des cinq volumes de l'*Anthologie des Écrivains morts à la guerre (1914 - 1918)*, Amiens : Bibliothèque du Hérisson. Edgar Malfère, 1924. Juste trois phrases de cet hommage :

Je ne sais rien dans la littérature qui soit plus plein de rêve que le *Grand Meaulnes*. Je ne trouve pas de livre dans ma mémoire qui soit plus enchanté ; et pourtant plus mélancolique. C'est le pauvre cœur des jeunes gens, leur industrie, leur songe, leur immense ambition trahie, leur défiance de la vie, qui vivent ici et s'exhalent sans aucune plainte, il faut dire : avec virilité.

BEETHOVEN, WAGNER, RAVEL, RUSSOLO

Alain-Fournier est avide de musique ; il va au concert, à Londres, à Paris. Il aime Beethoven : la 1^e *symphonie*, le *Scherzo* de la III^e, la première partie de la *Pastorale*. "Je ne sais rien de plus grand, dans aucun art, que la première partie. C'est bien la paix, l'apaisement à la lisière de mes grands bois, et toute ma douce histoire. Je n'aime pas tout le reste. Un certain dédain m'a choqué, qui se manifeste par des puérités. À un moment, pour parler comme vous autres critiques musicaux : une automobile traverse le village ahuri, on entend la trompe." Cette analyse beethovenienne de 1907 est, en effet, ahurissante.

Fournier est un auditeur actif et réactif : "J'ai entendu beaucoup, beaucoup de choses rasantes : exemple : "*Deux pièces en forme canonique*" de Dubois — que j'ai sifflées et le *Quatrième concerto pour piano*, de Saint-Saëns — que j'ai également sifflé..." (...) "Maurice Ravel. *Une barque sur l'Océan*. J'ai été déçu. C'est mauvais (...) Des cris de bis et un tumulte s'en suivant, nous avons Guinle et moi, applaudi et bissé, parce qu'il faut bien encourager la jeunesse". Heureux temps où l'on sifflait !

En septembre 1905, à Londres, Henri va écouter "le Grand Concert, le Colonne-Lamoureux de là-bas : c'est Queen's Hall", programme Wagner. Il demande à Jacques de lui envoyer "une lettre spécialement consacrée à Wagner en général et à ce programme en particulier" ; ce que fera Jacques. Et Henri confie, au sujet de Wagner : "J'ai admiré comme une brute". Jacques répond : "Mon impression : il est écrasant."

En 1910, Henri lit Péguy "*Le Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc*. C'est décidément admirable. Je ne crains pas de le dire. (...) Il veut qu'on se pénètre de ce qu'il dit, jusqu'à voir et à toucher. Il répète, comme les chœurs dans la Passion de Bach." Belle comparaison ! Henri et Charles seront très proches et leur admiration réciproque. Péguy mourra au front peu avant Fournier, le 5 septembre 1914.

Très peu d'allusions à la musique de Fauré dans les écrits d'Alain-Fournier, mais, dans ses articles (il fut journaliste à *Paris-Journal*, *L'Intransigeant*, *La Grande Revue*), il montre beaucoup d'intérêt pour les futuristes :

- une brève le 12 juillet 1910 ;
- une autre le 15 août suivant ;

-puis, en 1911, les 4 février, 4 octobre, 17 octobre... La musique des futuristes est célébrée dans le manifeste de Luigi Russolo du 11 mars 1913 intitulé *L'Art des bruits*. Bien plus tard, lors du premier des trois concerts pour vingt-sept bruiteurs et orchestre, donnés à Paris en juin 1921, on remarquera dans la salle : Ravel, Stravinski, Milhaud, Claudel, Honegger, De Falla, Tzara, Mondrian... Russolo refusera d'adhérer au fascisme de Mussolini mais Marinetti deviendra un représentant de l'art officiel du *Duce*. Fournier, étonné par les "rugissements de Marinetti", aurait sans doute été intéressé par Dada puis par le Surréalisme. Cette affirmation est-elle imprudente ? Le numéro 14 de la revue *Le Mail*, hiver 1929, est consacré à Alain-Fournier. Très beau numéro de cette revue orléanaise. Un article du peintre André Lhôte commence ainsi : "Alain-Fournier, qui fut avec Jacques Rivière mon meilleur ami, eut au même titre que celui-ci une grande part à ma formation morale". Et plus loin : "Nous parlions beaucoup peinture ; nous discussions même souvent. Il s'insurgeait avec juste raison contre la prétention des peintres nouveaux de tout ramener à un système. Cela l'irritait autant qu'en littérature l'excès de psychologie. En cela il fut un précurseur des Surréalistes".

DEBUSSY, PELLÉAS ET MÉLISANDE

Mais la musique aimée, adorée, sanctifiée par Henri Fournier et Jacques Rivière est celle

de Claude Debussy. En octobre 1905, Henri est subjugué par *La Mer* : "*Dialogue du vent et de la mer* : une merveille à mon avis - Beau comme le titre." En 1906, il analyse son travail d'écriture : "Arriver à reconstruire ce monde particulier de mon cœur qui ne sera compréhensible que quand il sera complet – où toutes les réalités, à cause du cœur où elles seront passées, seront pures comme des idées. Pour exprimer ceci, je n'ai rien trouvé de plus beau que le langage de paysans parlé par moi. Ma prose et peut-être mes vers seraient à ce langage ce qu'est, peut-être, la musique de Debussy à la parole humaine." Un très étonnant poème en prose publié en 1910 dans la revue *Schéhérazade* en dit long sur le rapport qui lie Fournier à Debussy. Il s'agit d'un essai de transposition de la première pièce de la *Petite Suite* de Debussy, orchestrée par Henri Busser (1^{ère} audition le 3 novembre 1907 aux Concerts Lamoureux). Ce premier morceau de la suite de Debussy s'intitule *En Bateau*. Et la transposition poétique d'Alain-Fournier : "Ce sont des femmes, sur le lac, dans une barque doublée de soie..." est intitulée *La Partie de Plaisir*, qui deviendra le titre des chapitres V et VI de la troisième partie du *Grand Meaulnes*. Enfin, *Pelléas et Mélisande*, il en est question plus de cinquante fois dans la correspondance d'Henri et Jacques, ce sont cinquante déclarations d'amour. Un article de J. Rivière paru le 1^{er} avril 1911 dans la NRF (n° 28) dit tout : "On ne sait peut-être pas assez ce que fut *Pelléas* pour la jeunesse qui l'accueillit à sa naissance, pour ceux qui avaient de seize à vingt ans quand il parut. Un monde merveilleux, un très cher paradis où nous nous échappions de tous nos ennuis. Toute la semaine, au lycée, nous l'attendions, nous parlions de lui. Avec quel amour et quel respect ! Il était la consolation de nos emprisonnements. Et, le dimanche venu, car nous ne pouvions l'entendre qu'aux matinées, de nouveau cette musique, de nouveau ce pays sonore où s'enfoncer, les trois dimensions mystérieuses de ce royaume ravissant. C'est sans métaphore que je le dis : *Pelléas* était pour nous une certaine forêt et une certaine région et une terrasse au bord d'une certaine mer. Nous nous y évadions, connaissant la porte secrète, et le monde ne nous était plus rien." Quand Augustin Meaulnes se trouve près d'Yvonne de Galais, dans le Domaine mystérieux, il lui dit :

- "Vous êtes belle !" Puis Yvonne répond à une question :

- "Mon nom ?... Je suis Mademoiselle Yvonne de Galais..." Meaulnes

ajoute :

- "Le nom que je vous donnais était plus beau.

- Comment ? Quel était ce nom ? fit-elle, toujours avec la même gravité. Mais il eut peur d'avoir dit une sottise et ne répondit rien." Plus tard, Yvonne s'exclame :

- "Nous sommes deux enfants, nous avons fait une folie."

Cette scène du roman est l'exacte réplique de la rencontre d'Henri Fournier avec Yvonne de Quièvre-court le 1^{er} juin 1905, rencontre qu'Henri avait évidemment contée à Jacques, puis à René Bichet ("le petit B") dans sa lettre du 6 septembre 1908, rencontre dont on entend l'écho dans ses poésies. Henri s'était également confié à Isabelle qui rend compte de ses confidences dans *Images d'Alain-Fournier* sous le titre *La belle histoire* : "Quand nous nous croisons, je dis simplement

- Vous êtes belle... Elle passe sans un geste." Et encore :

- "Le nom que je vous donnais était plus beau.

- Comment quel nom ? Je n'ai pas répondu. Elle n'a pas compris. C'est Mélisande que je voulais dire. Mais peut-être ne connaissait-elle pas Mélisande..." Et enfin, lorsqu'ils sont arrivés à l'autre bout du pont des Invalides, Yvonne de Quièvre-court interrompt Henri Fournier :

- "Il faut nous quitter. Nous sommes deux enfants, nous avons fait une folie..."

- "Vous êtes belle ! Nous sommes des enfants" : ces phrases

- écrites dans *Le Grand Meaulnes* ;

- prononcées par Henri lors de sa rencontre avec "Taille Mince" ; sont des phrases musicales de *Pelléas et Mélisande*. Premier acte, scène I : Mélisande : - "Ne me touchez pas ! Ne me touchez pas ! Golaud : - N'ayez pas peur... Je ne vous ferai pas... Oh ! vous êtes belle ! (...) Golaud : - "Comment vous nommez-vous ?"

- "Mélisande" Et dans la 1^{ère} scène de l'acte III, Golaud surprend Mélisande et Pelléas :

- "Que faites-vous ici ?..."

-Vous êtes des enfants... Ne jouez pas ainsi dans l'obscurité... Vous êtes des enfants... Quels enfants ! Quels enfants !..." C'est, de la part d'Alain-Fournier, une mise en abyme vertigineuse. Les dialogues du roman ont été les dialogues de l'auteur avec une jeune fille rencontrée à Paris en 1905, mais étaient déjà les dialogues de l'opéra de Debussy ! Où est la réalité ? "Je veux être le roi de ce royaume illusoire que je crée chaque jour" écrit Fournier à André Lhôte. *Le Grand Meaulnes*, la vie même d'Alain-Fournier sont, en quelque sorte, des transpositions du *Pelléas et Mélisande* de Debussy. Le médecin d'Yvonne de Galais et celui de Mélisande ont bien des points communs et la dernière phrase d'Arkel, à la fin de l'opéra, sera développée dans les deux derniers paragraphes du *Grand Meaulnes* : "Venez, il ne faut pas que l'enfant reste ici dans cette chambre... Il faut qu'il vive, maintenant, à sa place... c'est au tour de la pauvre petite..."

BEATA BEATRIX

Yvonne de Galais, c'est Yvonne de Quièvecourt, c'est aussi Mélisande, et l'on connaît son portrait, découvert par Fournier à la *Tate Gallery* de Londres en 1905. C'est la *Beata Beatrix* de Dante, Gabriele Rossetti, un préraphaélite, et le visage d'Yvonne est aussi quelque chose d'un profil de femme chez Georg Frideric Watts. "Votre âme donne aux Rossetti et aux Watts ce grand air délicieux qui fait le bonheur écrasé de mes après-midi de Jeudi, la tête dans ma case à les regarder. Ô Taille-Mince ! Votre grand manteau marron, comme je ne le reverrai jamais !" Odette de Crécy était pour Charles Swann l'incarnation de la *Zéphora* de Botticelli ; Yvonne de Galais c'est *Beata Beatrix* ; encore un lien debussyste car *La Damselle élue* de Debussy est une cantate écrite sur un texte de Rossetti, peintre mais aussi poète. La partition de *La Damselle élue* sera illustrée par Maurice Denis que Debussy tenait en grande estime et à qui Alain-Fournier dédiera son texte *Le Corps de la Femme*.

FRANTZ

Un étrange prénom, pas exactement berrichon : "Frantz", Frantz de Galais qui dans les brouillons se nommait "France" (brouillons, folios 88 et 124) et, dans une esquisse, "Willie" (folio 14). Aucune explication satisfaisante n'a été donnée du choix de ce prénom, l'interprétation suivante est critiquable, mais peut-être séduisante. Ce Frantz va entreprendre — on est en décembre — un "voyage d'hiver" "sur les routes d'Allemagne". Il n'est pas du tout certain que Schubert ait inspiré Alain-Fournier pour le choix de ce prénom, mais Henri connaît Schubert qui est à la mode au début du XXe siècle :

- "Beaucoup de ses lieds sont d'admirables petits drames" écrit Jacques à Henri en 1905 ;

- Les *Valses nobles et sentimentales* de Ravel (1911) sont un hommage à Schubert ;

- Maurice Denis illustre *Erlkönig* ;

- La petite phrase de Vinteuil, dit Proust, est un peu de Saint-Saëns, de Franck, de Wagner, de Fauré, mais aussi "quelque chose de Schubert" ;

- Dans un charmant ouvrage intitulé *Les plus jolis vers de l'année 1911*, on lit ce poème de Marcel Toussaint qui mourra au front en 1916 :

*Quand l'âme, dans l'essor d'une ivresse sublime,
S'est aux sources de l'art le plus haut abreuvée,
Lorsque par l'harmonie ardente soulevée,
Sa joie, en s'exaltant, vole de cime en cime,*

*Brusquement c'est fini... Le lourd silence opprime
L'extase par le sort implacable entravée.
Pauvre Schubert ! Ta symphonie inachevée
Transporte et fait pleurer le poète... etc.*

Peut-on rapprocher Frantz de Galais de Franz Schubert ? On ne saurait l'affirmer, mais le résumé du *Grand Meaulnes* tient en peu de mots : "la Jeune Fille et la Mort"...

LA NUIT DU SACRE

Les rapports d'Henri Fournier avec les femmes furent difficiles, étranges, mélancoliques, désespérés, cruels, destructeurs, qu'il s'agisse de ses amours avec "la première Yvonne" (car il y eut une première Yvonne), avec la deuxième, "Taille-Mince", avec Loulette, Henriette, Jeanne Bruneau ...

Dans la nuit du 29 au 30 mai 1913, Henri devient l'amant de Pauline Benda. Cette nuit qu'il appelle "la nuit du Sacre" est en effet celle qui suivit la création du *Sacre du Printemps*. Amour fou, total, physique ! "Mon grand amour, ma vérité, ma confiance et ma foi, mon épouse, ma femme. Ton HAF" En février 1914, Pauline, enceinte d'Henri, avorte. La mort d'Henri mettra fin à cette passion réciproque. La création du *Sacre du Printemps* fut l'occasion d'un scandale célèbre. Mais *Le Sacre* ravit Henri Fournier et Jacques Rivière qui écrivit deux beaux articles dans la NRF, les 1er août et 1er novembre 1913 :

L'œuvre marquera une date, non pas seulement dans l'histoire de la danse et de la musique, mais dans celle de tous les arts. Sa beauté déborde de partout". (...) "La grande nouveauté du *Sacre du Printemps* c'est le renoncement à la "sauce". (...) Ce n'est pas une "œuvre d'art", avec tous les petits tripotages habituels. (...) Tout ici est franc, intact, limpide et grossier.

Après le concert, Henri ne rentre pas avec Jacques mais se rend chez Pauline. La fin de l'article de Rivière est étonnante : "Le soir de la première du *Sacre du Printemps*, il y avait comme de la lie, au fond de mon immense admiration, je ne sais quelle tristesse et quel accablement. J'avais sur le cœur la lourdeur des choses physiques, une inertie minérale. Pour la première fois je sentais aux doctrines évolutionnistes une sorte de possibilité désespérante." Ce paragraphe est sans doute inspiré par cette œuvre "entière et brute" mais peut-être, aussi, cette nuit-là, par "l'abandon" d'Henri Fournier.

L'ARLÉSIENNE

La dernière lettre d'Henri Fournier à Pauline et à ses parents est datée du 19 septembre 1914 ; il va mourir le 22. Elle nous est parvenue incomplète. La dernière phrase de ce fragment de lettre est : "Je ne sais quel petit bonhomme m'a fait penser longuement ce midi, au beau petit Innocent de *L'Arlésienne*. *L'Arlésienne* est le dernier mot écrit par Alain-Fournier que nous possédions. *L'Arlésienne* d'Alphonse Daudet et Georges Bizet est un chef-d'œuvre absolu, une *Pieta* : " Ce matin-là, les gens du village se demandèrent qui pouvait crier ainsi, là-bas, du côté du mas d'Estève... C'était, dans la cour, devant la table de pierre couverte de rosée de sang, la mère toute nue qui se lamentait avec son enfant mort sur les bras."

Cette communication s'acheva par l'audition de trois mélodies, texte d'Alain-Fournier, musique de Claude-Henry Joubert, chantées par Olivier de Lacoste accompagné de Catherine Ferro, Carole Bonamy et Lisbeth Bly (flûtes) :

-Après quatre heures
Le jour des Noces
Le Fardeau.

PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE EN FRANCE¹

François Lelong

RÉSUMÉ

L'instauration des périmètres de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine, introduite en 1964, a été généralisée par la loi sur l'eau de 1992. La procédure est complexe par suite de la grande variété des caractéristiques hydrogéologiques des aquifères, de leur degré de vulnérabilité vis-à-vis des pollutions et de la diversité de celles-ci.

Le code de la santé publique définit trois périmètres de protection : le périmètre immédiat, dont l'accès est interdit au public, le périmètre rapproché, où certaines activités ou installations peuvent être interdites ou réglementées et, éventuellement, le périmètre éloigné, où seules des réglementations peuvent s'appliquer. Il revient à l'hydrogéologue agréé au titre de l'hygiène publique (HA) nommé par le préfet, de fournir deux avis techniques, l'un sur l'aptitude du site où est implanté le captage à être protégé, l'autre sur la définition des périmètres de protection, en termes de délimitation et des prescriptions qui s'y appliquent. L'HA propose, le préfet dispose. La procédure est longue et peut durer deux à cinq ans.

La grande majorité des captages destinés à la consommation humaine bénéficie maintenant de la protection réglementaire, et la quasi-totalité des eaux distribuées au public est conforme aux normes en vigueur (normes européennes). Mais cela ne résulte pas de l'amélioration de la qualité des eaux des principaux aquifères exploités. Au contraire, cette qualité continue à se dégrader, notamment par suite des pollutions diffuses, et la conformité est obtenue au prix de coûteuses stations de traitement et du creusement de forages plus profonds captant des aquifères mieux protégés, a priori moins vulnérables mais aussi moins bien réalimentés.



1 – Historique

On sait que l'eau consommée peut transmettre de graves maladies par suite des agents pathogènes qu'elle véhicule : que l'on se souvienne des graves épidémies de choléra au XIX^o siècle. La lithographie ci-jointe (Fig. 1) illustre l'angoisse de mort créée par cette épidémie, autour des fontaines publiques. Les maladies hydriques restent la deuxième cause de mortalité infantile dans les pays pauvres ; la purification et la désinfection des eaux publiques font disparaître la plupart des pathologies d'origine hydrique (HUBERT, 1984).

C'est la Révolution française qui a donné aux communes la mission d'assurer l'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine. La protection des captages d'eau potable est l'objet, depuis un siècle, de réglementations croissantes. Une loi de 1902 prévoit que le décret déclarant l'utilité publique d'un captage pour l'alimentation d'une commune *peut* définir un périmètre de protection vis-à-vis des risques de contamination de l'eau captée. En 1924, cette disposition est étendue à tous les captages publics, mais elle a été peu appliquée. Une réglementation tenant compte de la



Fig. 1 : La mort à la pompe. Gravure du XIX^e siècle (P. Hubert, 1984).

¹ Séance du 4 avril 2013.

profondeur des forages et de leur usage est introduite en 1935 (Code minier). Mais c'est seulement à partir de 1964 que l'obligation de protéger s'est imposée pour tous les nouveaux captages, et depuis 1992, pour tous les captages existants ne bénéficiant pas d'une protection naturelle efficace (le détail des réglementations, souvent modifiées, figure dans les Codes de l'environnement et dans le Code de la santé publique).

Il existe trois types de captage d'eau destinée à la consommation humaine : a) les puits ou forages, qui captent l'eau souterraine à une plus ou moins grande profondeur ; b) les sources qui sont des points topographiques singuliers où les nappes d'eau souterraine émergent (elles sont souvent aménagées en vasques et fontaines) ; c) et les eaux de surface (rivière, fleuve, lac), que l'on prélève pour produire de l'eau potable, mais après un traitement physico-chimique, car ces eaux ont une qualité variable, elles sont souvent polluées.

Le forage est une cavité cylindrique de faible diamètre (quelques dizaines de cm) creusée verticalement dans le sous-sol, munie au niveau où elle recoupe la couche aquifère, d'un tube percé de trous, appelé crépine, par lequel l'eau chemine dans le forage d'où elle est pompée. Cet ouvrage comporte, au dessus de la crépine, une colonne de tubes, qui adhère au terrain foré grâce à une cimentation, ce qui empêche la pénétration directe de polluants d'origine superficielle dans l'aquifère. Le schéma de la figure 2 est tiré d'un rapport du bureau d'étude "Eau & industrie" relatif à la création d'un nouveau forage à Cercottes (Loiret). Le forage capte la couche productive des calcaires d'Étampes, relativement protégée par la molasse du Gâtinais, couche peu perméable.

En France, la majorité des prélèvements destinés à la consommation humaine concerne les eaux souterraines, le plus souvent au moyen de forages. Ces eaux présentent en effet le triple avantage d'être naturellement pures, très souvent disponibles dans le sous-sol à proximité des besoins, et mieux régulées dans le temps que les eaux superficielles. Très peu de collectivités utilisent les eaux de surface : aucune dans le Loiret ; dans le Loir-et-Cher, il existe une prise d'eau à Blois dans la Loire et une à Vendôme dans le Loir. L'agglomération parisienne par contre prélève d'énormes débits, à l'amont de Paris, dans les cours d'eau (Seine amont) ; cela nécessite d'importantes stations de traitement pour rendre l'eau potable.

Compte tenu du grand nombre de captages d'eau potable (plusieurs centaines par département, 6.000 pour le bassin Loire-Bretagne), la mise en œuvre de cette réglementation a été longue et c'est surtout depuis la loi sur l'eau de 1992 que tous les départements se sont fixés des objectifs de protection et donnés les moyens de les réaliser. Objectif atteint ou presque en 2012 dans de nombreux départements, à environ 90% dans le Loiret et dans le Loir-et-Cher, dans une moindre proportion dans d'autres départements de la Région (Indre, Cher).

2- Rappels scientifiques

Le terme « aquifère » désigne la formation géologique poreuse et perméable dans laquelle l'eau souterraine est contenue. Depuis Bernard Palissy, on sait que les nappes souterraines sont alimentées par les pluies (Histoire de l'hydrogéologie française, CFH c/o BRGM, 2013), plus précisément par la part des précipitations atmosphériques efficaces, celles qui échappent à

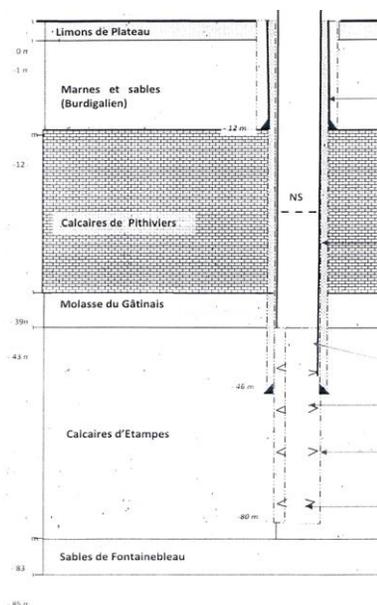


Fig. 2 : Coupe de forage montrant les différentes couches géologiques, perméables et imperméables traversées par la forage, rapport d'études "Eau et industrie", 2012, Olivet 45.

l'évapotranspiration. A l'échelle du globe, environ 40% des précipitations proviennent des flux d'eau évaporés sur les océans, 60 % vient du recyclage par évapotranspiration des précipitations sur les continents (SCHLESINGER, 1991).

Il existe deux grands types d'aquifère (figure 3, d'après DETAY, 1997) :

- Les *aquifères à "surface libre"*, pour lesquels la surface de l'aquifère communique directement avec la nappe, par l'intermédiaire d'une couche de terrains perméables à l'air et à l'eau, appelée "zone non saturée" : de la sorte, les précipitations atmosphériques dites efficaces peuvent réalimenter directement ces nappes et compenser les volumes qui sont prélevés.

- Les *aquifères "captifs"* sont ceux où les couches saturées d'eau sont confinées et comprimées sous une couche géologique imperméable, de sorte que le niveau d'eau quand on creuse un forage monte dans le tube foré et parfois arrive à jaillir en surface (forage artésien). Ces nappes bénéficient d'une protection naturelle vis-à-vis des pollutions de surface.

Pour ces deux types, on distingue plusieurs catégories d'aquifères, selon la nature de leur porosité et de leur perméabilité (figures 4, d'après LALLEMAND-BARRES et ROUX 1989):

- les *aquifères poreux*, plus ou moins homogènes : les pores où l'eau s'accumule et circule sont de petite taille et disposés statistiquement de façon régulière et continue. On les appelle aussi aquifères perméables "en petit". Exemple : nappe d'eau dans des sables alluviaux

- les *aquifères poreux fissurés* : les pores sont statistiquement orientés dans des plans préférentiels. C'est ce qui se passe dans les roches cristallines, plus ou moins fracturées, comme les granites ou les gneiss ;

- les *aquifères karstiques*, où l'eau circule dans des cavités et des chenaux de grande taille, et qui sont disposés de façon irrégulière dans la masse rocheuse. On les appelle aquifères perméables "en grand". Dans ces deux dernières catégories, les circulations d'eau souterraine sont discontinues.

Dans le cas d'aquifères poreux, on

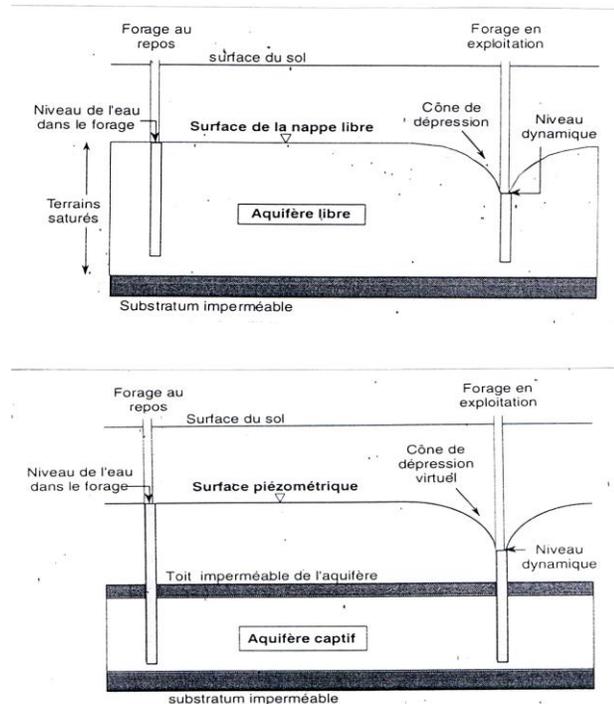


Fig. 3 : Schéma d'un aquifère à surface libre (en haut) et d'un aquifère captif (en bas)

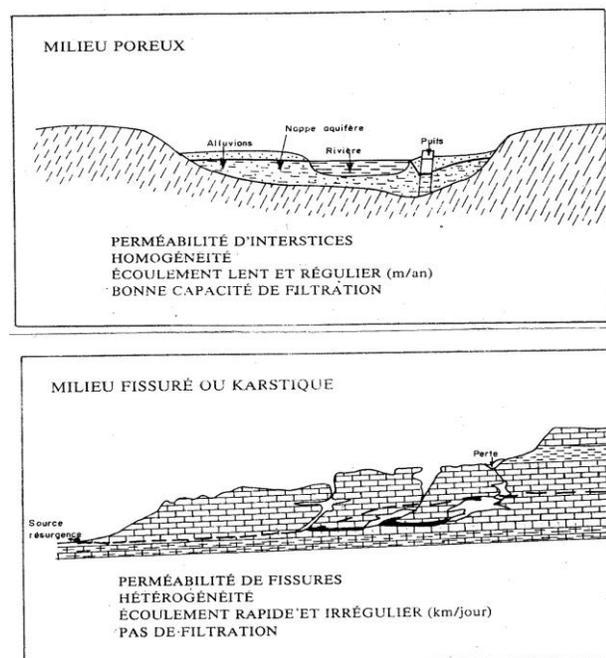
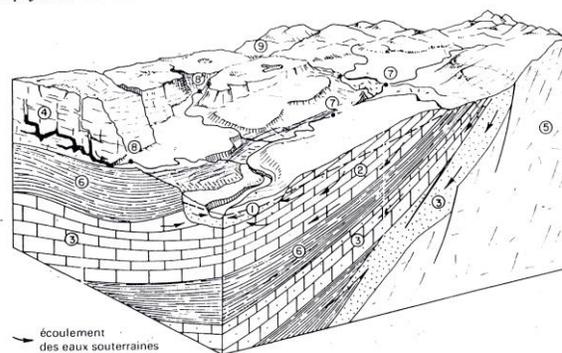


Fig. 4 : Caractéristiques hydrogéologiques des aquifères perméables "en petit" (en haut) et "en grand" (en bas), d'après A. LALLEMAND-BARRES et J. C. ROUX, 1989.

schématise le mouvement de la nappe souterraine par un réseau d'écoulement; les figures 6a et 6b illustrent un réseau d'écoulement radial concentrique et un réseau d'écoulement unidirectionnel vers un drain rectiligne.

Tous les intermédiaires existent entre ces diverses catégories, et, compte tenu de la variété des structures géologiques, on trouve une très grande diversité de situations hydrogéologiques : aquifères perméables "en petit", à surface libre ou captif (numéros 1 et 3 de la figure 5, d'après BODELLE et MARGAT, 1997), aquifères perméables "en grand" à surface libre ou captif (numéros 2 et 4 de la figure 5), aquifères libres devenant captifs latéralement...

Aquifères : réservoirs d'eau souterrains



1. Nappe alluviale en liaison avec une rivière. 2. Nappe libre étendue. 3. Nappe captive. 4. Aquifère karstique. 5. Socle cristallin fracturé. 6. Couche sédimentaire très peu perméable. 7. Source, émergence de nappe libre. 8. Source et résurgence en domaine karstique. 9. Perte de rivière.

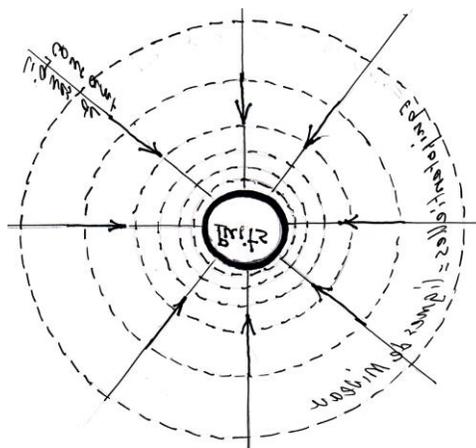
Fig. 5 : Diversité des modes de gisement des aquifères selon la structure géologique (d'après J. Bodelle et J. Margat, 1980)

3- Réglementation actuelle

Dans la législation française, tout prélèvement d'eau souterraine par les collectivités territoriales est soumis à une déclaration ou à une autorisation administrative, quel que soit l'emplacement, le volume ou la destination du prélèvement (Code de l'environnement) : simple déclaration quand il s'agit de prélèvement inférieur à 200.000 m³/an, soit un débit continu de 23 m³/h, autorisation préfectorale au delà de ce volume et même au delà de 8 m³/h pour certains aquifères sensibles (dans les zones dites de répartition). Une autorisation préfectorale est en outre toujours nécessaire pour raison sanitaire (Code de la santé publique), et, à l'issue d'une enquête publique, le captage est déclaré d'utilité publique

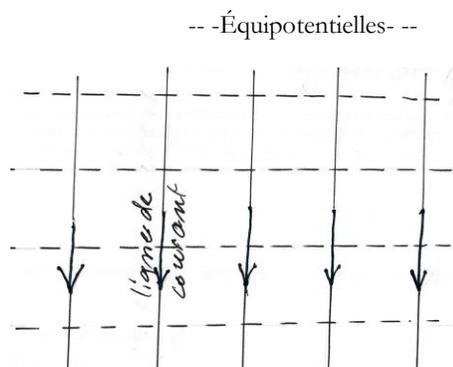
S'agissant d'eaux destinées à la consommation humaine, les eaux prélevées doivent satisfaire à des obligations relatives à leur qualité et l'espace entourant le captage doit être soumis à des mesures de protection. Ces exigences sont de la compétence de l'État, seul habilité à imposer des servitudes à des tiers ; celles-ci seront mises en œuvre par la collectivité concernée.

D'après l'article L. 1321-2 du Code de Santé publique, l'acte portant déclaration d'utilité publique doit définir, autour du point de prélèvement, un *périmètre de protection immédiate*, délimitant la parcelle de terrain où est implanté le captage, un *périmètre de protection rapproché*, espace plus vaste à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toute installation, ouvrage travaux et activités, de nature à rendre l'eau impropre à la consommation, et, le cas échéant, un *périmètre éloigné*, à l'intérieur duquel des réglementations



Nappe immobile : écoulement radial
Convergent

Fig. 6a : Schéma de réseau d'écoulement



Équipotentiels : lignes de niveau
Nappe en mouvement, unidirectionnel

Fig. 6b : Schéma de réseau d'écoulement

spécifiques peuvent être ajoutées aux réglementations préexistantes.

4- Procédures

Quand une collectivité décide d'exploiter un captage pour fournir de l'eau potable, elle est invitée par l'Agence Régionale de santé (ARS qui remplace la DASS) à lancer la procédure et à demander pour cela la désignation d'un hydrogéologue agréé (HA). Celui-ci est choisi par l'ARS sur une liste départementale comportant 5 à 10 hydrogéologues agréés, sélectionnés par la Préfecture et renouvelés tous les 5 ans.

- S'il s'agit d'un nouveau captage, l'HA donne un avis sur l'aptitude du ou des sites proposés pour implanter l'ouvrage, en tenant compte du degré de protection naturelle de la nappe souterraine à capter et des précautions à prendre autour du captage vis-à-vis des sources possibles de pollution présentes et futures.

- S'il s'agit d'un forage déjà existant, non encore protégé, la démarche est la même, mais l'HA dispose en plus des données techniques acquises lors de la création de l'ouvrage.

Dans les deux cas, il émet un *avis préalable*, portant sur la possibilité ou non de protéger l'ouvrage, et dans l'affirmative, il indique les études et investigations à entreprendre afin de disposer de toutes les données nécessaires à la protection du captage. Cet avis définit l'aire géographique sur laquelle les investigations doivent porter.

La démarche comporte alors deux grandes phases :

a).d'abord, une *phase technique*, incluant l'étude, par un bureau qualifié, du site du captage, ainsi que des conditions hydrogéologiques locales et de l'environnement ; l'objectif est (1) de porter un *diagnostic* sur l'état du captage, (2) de préciser la nature de la nappe d'eau captée et les modalités de son écoulement, notamment l'étendue de la *zone d'appel* (c'est la surface de la nappe qui est sollicitée par le prélèvement d'eau, voir figure 7) et (3) de définir sa *vulnérabilité* vis-à-vis des sources de pollution actuelles ou futures sur cette zone.

À partir des résultats de cette étude, l'HA émet un *avis définitif* dans lequel il propose au service instructeur de la Préfecture, sur un plan cadastral précis, la délimitation des deux (ou trois) périmètres de protection, et à l'intérieur de chacun d'eux, les préconisations qui lui semblent nécessaires pour garantir l'exploitation durable du captage, en termes de quantité et de qualité de l'eau pompée. Une estimation des coûts prévisibles des travaux de protection permet alors au maître d'ouvrage de décider l'exécution de la protection ou son abandon.

b).ensuite une *phase administrative*, consistant en la préparation par l'ARS du dossier soumis à l'avis des services de l'Etat concernés (DDT, DREAL...). Ce dossier donne lieu à une enquête publique, puis il est discuté et voté au CODERST du département, avant de faire l'objet d'un arrêté préfectoral : celui-ci définit les servitudes imposées dans les deux (ou trois) périmètres de protection, en indiquant les limites précises de ceux-ci sur un plan cadastral. Cet arrêté autorise l'exploitation du captage au titre de la Loi sur l'eau et du Code de la santé publique. Les propriétaires des parcelles de terrain concernées par ces servitudes sont informés des contraintes qui leur sont imposées.

Le cadre juridique concernant les contraintes imposées dans les trois périmètres est précis.

- Dans le *périmètre de protection immédiate* : les terrains compris dans ce périmètre doivent appartenir à la collectivité, être inaccessible au public (clôture cadénassée), la tête du captage doit être abritée et sécurisée, enfin toute activité autre que celle strictement nécessaire à l'exploitation de l'ouvrage est interdite.

- Dans le *périmètre de protection rapprochée*, l'HA peut proposer des *interdictions* d'activités, de création d'ouvrages, de travaux ou d'aménagements. Les interdictions les plus fréquentes concernent la création de forage exploitant le même aquifère, par suite du risque de concurrence ou de contamination lors des travaux, la réalisation de carrières ou de travaux souterrains, l'implantation

d'installations industrielles ou agricoles à risques (installations ICPE), et parfois même de toute activité ou habitation sur une partie du périmètre...L'HA peut aussi établir *des prescriptions* de nature à prévenir diverses causes de pollutions : par exemple, raccordement de toutes les habitations au réseau d'assainissement public et inspection régulière de celui-ci pour prévenir toute fuite, sécurisation des stockages de liquides polluants (fuel, carburant...) par la mise en place de cuves de rétention, et encore contrôle et mise aux normes en vigueur, des ouvrages souterrains (puits et forages) ... À partir de ces propositions, l'arrêté préfectoral fixe les servitudes relatives à l'usage des parcelles de terrain ; ces servitudes sont notifiées à chaque propriétaire, inscrites aux hypothèques et annexées au plan cadastral.

- Le périmètre de *protection de protection éloignée* est facultatif : il vise surtout à mettre en place des mesures préventives : ce sont par exemple des directives à intégrer dans les POS ou dans les PLU pour pérenniser des types d'occupation du sol compatibles avec la protection de la nappe d'eau captée, ou encore, en milieu rural des programmes d'action concertés avec les exploitants agricoles pour développer des Mesures Agro-Environnementales (MAE). Ce périmètre permet aussi de circonscrire les secteurs où les mises aux normes des installations polluantes sont prioritaires.

Le contenu de l'arrêté préfectoral peut s'écarter plus ou moins de celui de l'avis définitif de PHA, car des considérations économiques ou sociales peuvent modifier les appréciations de l'HA, de sorte que la responsabilité civile (et éventuellement pénale) de ce dernier n'est pas engagée, sauf faute technique avérée : l'PHA propose, le préfet dispose.

5- Contenu et difficultés de l'expertise hydrogéologique

L'*avis définitif* émis par l'PHA comporte, après l'exposé des caractéristiques de l'ouvrage de captage et de l'aquifère capté, l'énoncé pour chaque périmètre, des diverses préconisations (interdictions et prescriptions) jugées nécessaires pour une exploitation durable du captage ; cet avis est illustré par des plans cadastraux délimitant de façon précise les deux (ou trois) périmètres.

Cet avis statue sur : (1) la *disponibilité* des volumes d'eau nécessaires à la collectivité, en fonction de ses besoins en eau potable, (2) la *qualité* de l'eau pompée et sa conformité avec normes admises (normes européennes), (3) les conditions propres à assurer la *durabilité* du captage pour la production d'eau potable.

Pour cela, en s'appuyant sur les résultats de l'étude technique et sur son expérience, l'PHA :

- représente la surface de la *zone d'appel* du captage (voir figure 7) ; l'extension de celle-ci dépend de l'importance des volumes pompés ;
- évalue la *vitesse d'écoulement* et les *conditions de recharge* de la nappe ;
- estime la *vulnérabilité de la nappe* exploitée en fonction de la "*pression polluante*" alentour, exercée

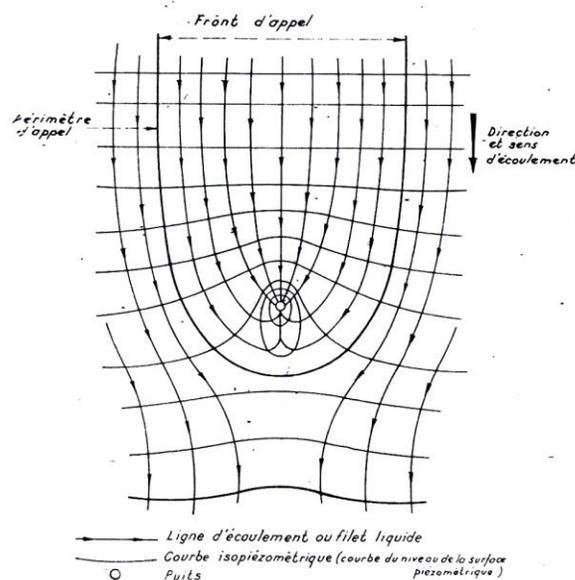
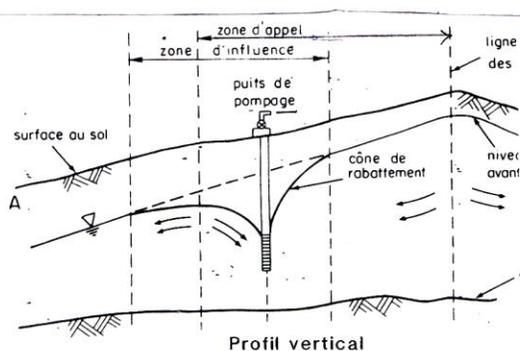


Fig. 7 : Influence d'un pompage ponctuel sur une nappe souterraine à écoulement plan : en haut vue en coupe, en bas vue en plan.

par les activités économiques et humaines.

Ces trois objectifs sont difficiles à atteindre de façon précise, tant à cause des incertitudes hydrogéologiques que des nombreuses causes de pollution.

Incertaines hydrogéologiques : les principes de l'hydrogéologie, comme ceux de l'écologie et de la biologie, sont fondés sur des observations partielles, sur des expérimentations simplifiées, et sur des modèles de simulation approximatifs, qui laissent presque toujours une part d'incertitude et d'inconnues, tenant à la variabilité des composantes du milieu naturel. Les eaux souterraines gardent une part de mystère (GUILLEMIN & ROUX, 1994). Comme il lui est demandé de donner des conclusions précises, l'PHA doit prévoir des marges de sécurité assez larges, ce que les aménageurs ont souvent de la peine à comprendre. Par exemple, définir parfaitement une direction et une vitesse d'écoulement d'une nappe d'eau s'avère illusoire dans les aquifères discontinus, où cette vitesse peut varier selon la taille des pores dans un rapport de un à mille ; chiffrer précisément la réalimentation des aquifères est également hypothétique, notamment pour les aquifères captifs ; quantifier la vulnérabilité d'un aquifère est aussi sujet à caution, car cela dépend de l'échelle de temps considérée.

Multiplicité des causes de pollution : à l'intérieur de l'espace où s'étendra la protection, l'PHA doit recenser les diverses sources de pollution, d'origine domestique (assainissement, déchets ménagers...), agricole (fertilisation et produits de traitement des cultures, stockages d'engrais et de combustibles, devenir des effluents d'élevage...), artisanale et industrielle (rejets d'effluents, risque d'accidents polluants...). Il peut s'agir de pollutions ponctuelles, dispersées ou diffuses, proches ou lointaines qui se produisent de façon accidentelle, saisonnière ou chronique. Il faut alors évaluer les risques que ces diverses sources et causes de pollution font courir au captage, et les pondérer en fonction de leur gravité, de leur probabilité et de leur éloignement vis-à-vis du captage. Il faut tenir compte aussi des évolutions prévisibles qui pourront modifier l'occupation du sol, l'urbanisme, les activités industrielles...

À travers ces exemples, on comprend que la protection des captages n'est pas un exercice facile : l'PHA doit intégrer et synthétiser des données naturelles avec des facteurs anthropiques générateurs de pollutions, et établir des diagnostics et des prévisions qui sont affectés de larges marges d'erreur et ont souvent seulement valeur statistique.

Le travail qui conduit à l'avis définitif de l'PHA nécessite habituellement 1 à 2 ans, et comporte des allers et retours sur le terrain et auprès des responsables de la collectivité, la phase administrative dure longtemps aussi et au total la procédure prend souvent 4 ou 5 ans.

6- Diversité des stratégies de protection

Différentes stratégies de protection sont envisageables, selon le type et les caractéristiques de l'aquifère capté, selon les conditions environnementales, et selon la visée de protection projetée à plus ou moins long terme:

- Dans le cas d'aquifères captifs profonds, très bien protégés par les terrains imperméables sus-jacents, on pourrait concevoir une protection limitée au périmètre immédiat, dont la fonction est d'empêcher la pénétration directe de tout contaminant dans le forage. Mais on doit aussi veiller à ce qu'aucun autre forage recoupant le même aquifère ne puisse nuire au captage, à cause des risques d'interactions ; cela justifie la mise en place d'un périmètre rapproché permettant d'interdire tout forage concurrent dans un rayon où des interférences hydrauliques entre forages pourraient se produire. Ces interférences se manifestent pour les nappes captives sur de longues distances (plusieurs centaines à milliers de mètres), compte tenu des très faibles valeurs des coefficients d'emmagasinement (DE MARSILY, 1981). Il est alors très difficile en milieu urbain, à parcellaire dense, d'instaurer de tels périmètres.

- Dans la plupart des cas, en milieu urbain, on cherche surtout à se prémunir contre les pollutions accidentelles et ponctuelles, venant de diverses sources (réseaux d'assainissement, stockages de produits chimiques, rejets industriels...). Le périmètre de protection rapprochée, est alors souvent dimensionné à l'aide de courbes *isochrones* (WYSSLING, 1979). Celles-ci sont le lieu des points dans la zone d'appel, où la nappe d'eau met une durée donnée à atteindre le captage : par exemple l'isochrone 1 an délimite un contour au delà duquel l'eau souterraine mettra plus d'un an à parvenir au captage. La courbe isochrone est choisie de sorte que son éloignement du captage permette une dilution suffisante du nuage de pollution et un délai assez long pour pouvoir remédier à ses effets. La durée de l'isochrone choisie est souvent de 2 à 3 mois, parfois davantage (LELONG et Coll./, 1998) : la surface ainsi protégée présente une forme ellipsoïdale souvent allongée de quelques centaines de mètres vers l'amont hydraulique. Ce modèle ne s'applique malheureusement pas aux aquifères discontinus, où les vitesses d'écoulement sont très hétérogènes, selon le diamètre des drains.

- En milieu rural, ce sont souvent les pollutions diffuses (nitrate et produits chimiques de traitement) qui impactent les captages et qui entraînent leur abandon ou la mise en place de coûteux systèmes de traitement. Pour y remédier, il faudrait étendre la protection sur de vastes espaces, généralement consacrés aux cultures : cela pose des problèmes délicats d'arbitrage entre les intérêts des collectivités et ceux des exploitants agricoles. Sécuriser les captages vis-à-vis de ces pollutions diffuses nécessite en effet d'appliquer des mesures de protection contraignantes : fractionnement et limitation des produits fertilisants et phytosanitaires, couverture de sols l'hiver par des cultures dérobées, conversion de sols cultivés en prairie ou en forêts... Les négociations des services de l'Etat et des collectivités locales avec la profession agricole sont délicates, des compensations financières pouvant être accordées aux agriculteurs concernés.

Jusqu'à ces dernières années, la majorité des hydrogéologues renonçait à utiliser la procédure des périmètres de protection pour lutter contre les pollutions diffuses, estimant cette procédure non conçue pour ce type de pollutions. Cependant, un concept nouveau, celui de l'aire d'alimentation du captage (ou bassin d'alimentation de captage, BAC) s'est développé : il répond au problème de la protection des captages vis-à-vis des pollutions diffuses, souvent lointaines. Certains hydrogéologues avaient anticipé ce concept et avaient déjà, dans leurs avis, défini des périmètres éloignés, dimensionnés en proportion des volumes prélevés annuellement (figure 8).

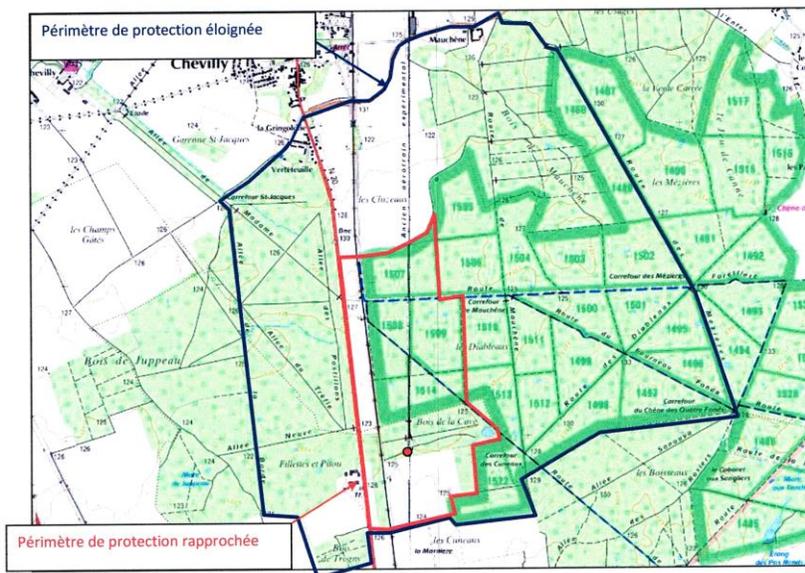


Fig. 8 : Exemple de périmètre de protection d'un captage dans le calcaire d'Étampes au nord d'Orléans.

On pourrait réutiliser leurs données, quitte à les réactualiser, pour étendre au plus grand nombre possible de captages cette protection élargie. Le principe est simple et assez facilement applicable pour les aquifères libres perméables "en petit", à l'aide de mesures piézométriques, mais, pour les aquifères captifs et/ou discontinus, il n'existe pas de méthode bien rodée.

Des programmes de recherche hydrogéologique mettant en œuvre des techniques pointues (traçages, géochimie, modélisation mathématique...) devraient pour cela être lancés.

7- Résultats

La question principale qui se pose est : ces périmètres de protection sont-ils efficaces ? Leur existence favorise-t-elle réellement la production d'eau potable à long terme, c'est-à-dire d'eau respectant les normes sanitaires de qualité ? La réponse n'est pas évidente.

Elle n'est pas évidente :

- *d'abord* parce que la liste des paramètres de qualité auxquels l'eau captée doit satisfaire est très longue (plusieurs centaines de paramètres), et ils ne sont pas tous régulièrement analysés, notamment les produits phyto-sanitaires et pesticides. Ceux-ci sont très nombreux (plus de cent), de nouvelles molécules sont produites chaque année ; la densité géographique et la fréquence de leur dosage sont très réduites, elles ne permettent nullement de déceler tous les risques liés à leur usage. Il en va de même pour les médicaments et leurs produits dérivés qui impactent les eaux souterraines via les réseaux d'assainissement et les rejets de stations d'épuration (DRASS Centre 2009). La fréquence des analyses des principaux paramètres dépend de l'importance des volumes pompés. Les analyses complètes, selon les normes européennes, sont coûteuses et, pour les petites communes, elles sont rares (une fois tous les deux ans).

- *ensuite* parce que la réaction d'une nappe d'eau à une pollution peut être fortement différée: pour certaines nappes, les cycles de hautes eaux et de basses eaux, entraînant des variations de qualité, couvrent plusieurs années ; c'est encore plus vrai pour les nappes captives qui à long terme ne sont pas invulnérables, car elles peuvent être impactées par des eaux polluées, à la suite de phénomènes de drainance (échange de débit entre des aquifères adjacents), ou de mises en communication d'aquifères par des forages mal réalisés. L'efficacité de la protection réglementaire ne pourra jamais être totalement assurée tant vis à vis de ces risques à long terme, que vis-à-vis de nouveaux polluants, pas encore identifiés dans les analyses de contrôle. La persistance d'atrazine et de ses produits dérivés dans de nombreux aquifères, alors que l'usage de cet herbicide est interdit depuis 2003, doit enseigner la prudence sur la réversibilité des phénomènes hydrogéochimiques.

La réponse concernant l'efficacité de la protection réglementaire des captages doit, me semble-t-il, être nuancée : il y a du positif et du négatif.

- *En positif*, la mise en place, systématique depuis 20 ans, des périmètres de protection a permis de rendre conforme aux normes européennes de qualité, la quasi-totalité des eaux captées pour la consommation du public. Par exemple, la qualité bactérienne de l'eau distribuée dans les six départements de la région Centre, entre 2004 et 2010 a été nettement améliorée : le nombre d'habitants consommant une eau non conforme bactériologiquement est passée de plus de 7 000 à moins de 2 000. La figure 9 indique l'évolution du paramètre nitrate pour le département du Loiret entre 2004 et 2010. On voit une nette amélioration à 6 ans d'intervalle : le nombre de captages où apparaissent des teneurs hors normes diminue. Des figures analogues indiquent la diminution des teneurs d'autres paramètres de qualité, suite à la mise en place des périmètres de protection.

- En outre, la protection réglementaire des captages a donné l'occasion de corriger les défauts de conception ou de réalisation de certains ouvrages de captage et donc de sécuriser l'alimentation en eau potable.

- De plus, les travaux réalisés conformément aux prescriptions afférentes aux périmètres de protection (suppression de rejets polluants, mise aux normes des assainissements, des cuves de stockage de polluant ...) ont sans doute évité un certain nombre d'accidents polluants.

- Enfin les interdictions de certaines activités et installations dans les périmètres rapprochés, et les nouvelles réglementations introduites dans les périmètres rapproché et éloigné limitent les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles futures.

Ces résultats positifs de la protection réglementaire seront d'autant plus réels et mieux perçus que les contrôles par les services de l'Etat, de la stricte application sur le terrain des prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral, seront systématisés.

- *En négatif*, ces améliorations constatées de la qualité des eaux distribuées par les collectivités ne signifient nullement que la qualité des eaux souterraines s'améliore. Bien au contraire : en effet, la production d'eau potable s'accompagne de l'abandon d'un très grand nombre de captages hors normes : à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, représentant un quart du territoire national, on estime à 800 sur 6.000 le nombre de captages abandonnés ; la proportion de forages abandonnés atteint 20% en région Centre, très souvent suite aux pollutions diffuses.

- La qualité des eaux potables distribuées a été améliorée au prix de lourds investissements (inter-connection de forages, création de coûteuses stations de traitement, creusement de forages plus profonds), qui masquent la réalité de la dégradation de nombreux aquifères précédemment exploités. Ainsi en Beauce, beaucoup de forages qui captaient la tranche superficielle de la nappe des calcaires de Beauce (calcaires de Pithiviers) sont maintenant abandonnés à cause des trop fortes teneurs en nitrate et/ou en produits phyto-sanitaires, et ils sont remplacés par des forages exploitant la tranche profonde semi-captive de l'aquifère sous-jacent (calcaires d'Etampes, voir figure 2), qui est aussi plus ou moins polluée, ou même l'aquifère captif plus profond (calcaires de Brie).

La figure 10 illustre l'évolution, entre 1993 et 2005, des teneurs en nitrate des eaux souterraines (nappe phréatique), mise en évidence grâce au réseau de surveillance des six départements de la région Centre (DIREN 2006) : on voit une nette tendance à la hausse des teneurs dans la majorité des forages dans les zones dites vulnérables, malgré les programmes d'action concernant les pratiques agricoles mis en œuvre depuis 1992, suite à la Directive nitrate de l'UE. Depuis lors, de nombreux forages des réseaux de surveillance ont été abandonnés, d'où la faible densité de ces réseaux et la quasi impossibilité de vérifier l'efficacité des programmes d'action mis en œuvre depuis plus de 20 ans dans les zones vulnérables. *La création de réseaux de surveillance pérennes, conçus en tenant compte des propriétés hydrogéologiques des différentes nappes d'eau, est un objectif prioritaire. Les hydrogéologues devront s'y employer et établir le cahier des charges guidant cette opération.*

Notons que le recours à des ressources d'eau potable de plus en plus profondes n'est pas sans risques : risques quantitatifs, car les nappes captives sont moins bien réalimentées et les volumes que l'on peut prélever doivent souvent être contingentés, risques qualitatifs aussi, car des échanges entre aquifères finissent par se produire à très long terme : la dépression causée par l'exploitation des nappes captives génère des flux chimiques très lents venant des aquifères adjacents et ce processus est très difficilement réversible.

8- Perspectives

Dans ce contexte d'insuffisance des protections de captages, il a été décidé, lors des Assises du Grenelle de l'Environnement, que 500 captages d'eau potable seraient chaque année en France l'objet d'une protection renforcée, à l'échelle de l'aire ou bassin d'alimentation du captage (BAC). Les études hydrogéologiques menées à cette fin ont porté surtout sur le concept de vulnérabilité des nappes d'eaux souterraines selon leur profondeur et les caractéristiques de la zone non saturée. Le problème de la délimitation de ces surfaces semble peu abordé et il n'est pas facile à résoudre pour les aquifères captifs et/ou discontinus. *La responsabilité des hydrogéologues est d'affiner les méthodes existantes ou d'inventer de nouvelles méthodes permettant d'y parvenir.* De mauvais critères de délimitation compromettraient la crédibilité de la démarche de protection élargie.

Les BAC vont couvrir de très grandes surfaces où l'occupation du sol devra être gérée en fonction de l'état des aquifères. Cela va entraîner en milieu rural, la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE) qui seront imposées aux agriculteurs en échange d'aides

financières ou autres compensations. Les négociations entre gestionnaires des aquifères et agriculteurs sont difficiles, dans un contexte économique serré. Il peut s'agir de convertir des champs de cultures en prairies ou en espaces boisés, de limiter et de fractionner les intrants, de limiter le lessivage hivernal de nitrate par des cultures intermédiaires... Il est certain que pour que ces négociations aboutissent, des financements importants sont indispensables et pour cela, l'augmentation du prix de l'eau potable distribuée paraît dans la plupart des cas inéluctable. Les sommes à investir devront être à hauteur des coûts dus à ces pollutions d'origine agricole.

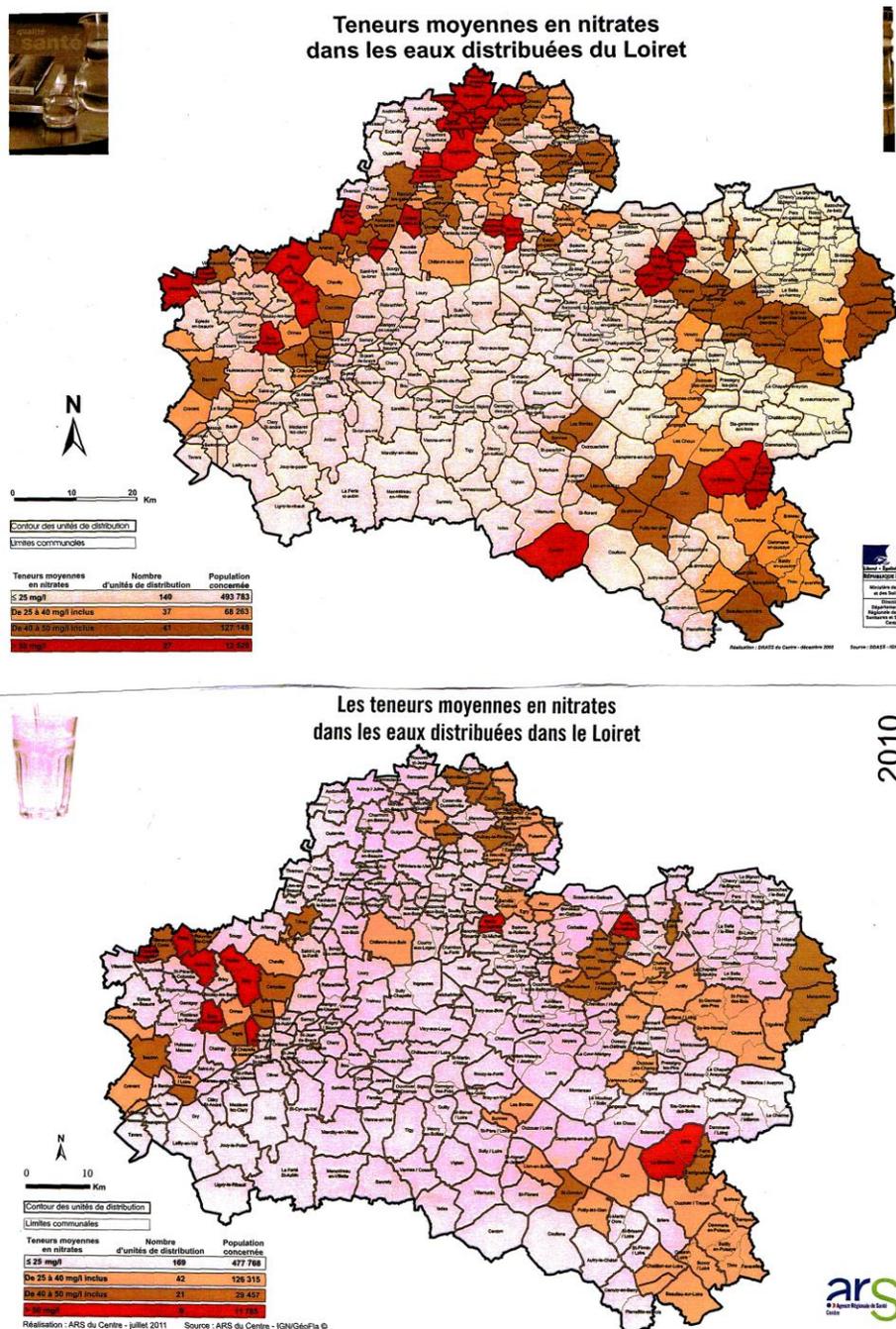


Fig. 9 : Évolution de la teneur en nitrate dans les communes du Loiret de 2004 à 2010.

Campagne de surveillance de la teneur en nitrates
des eaux au titre de la Directive Nitrates

Evolution des teneurs moyennes en nitrates des
eaux souterraines entre 1992-1993 et 2004-2005

Région : CENTRE

□ Zones vulnérables

Evolution des nitrates eaux souterraines 1992-2004

- ↳ Diminution forte $x \leq -5$ mg/l (6)
- ↳ Diminution faible $-1 > x > -5$ mg/l (7)
- Stabilité $-1 \leq x \leq 1$ mg/l (10)
- ↳ Augmentation faible $1 < x < 5$ mg/l (26)
- ↳ Augmentation forte $x \geq 5$ mg/l (46)

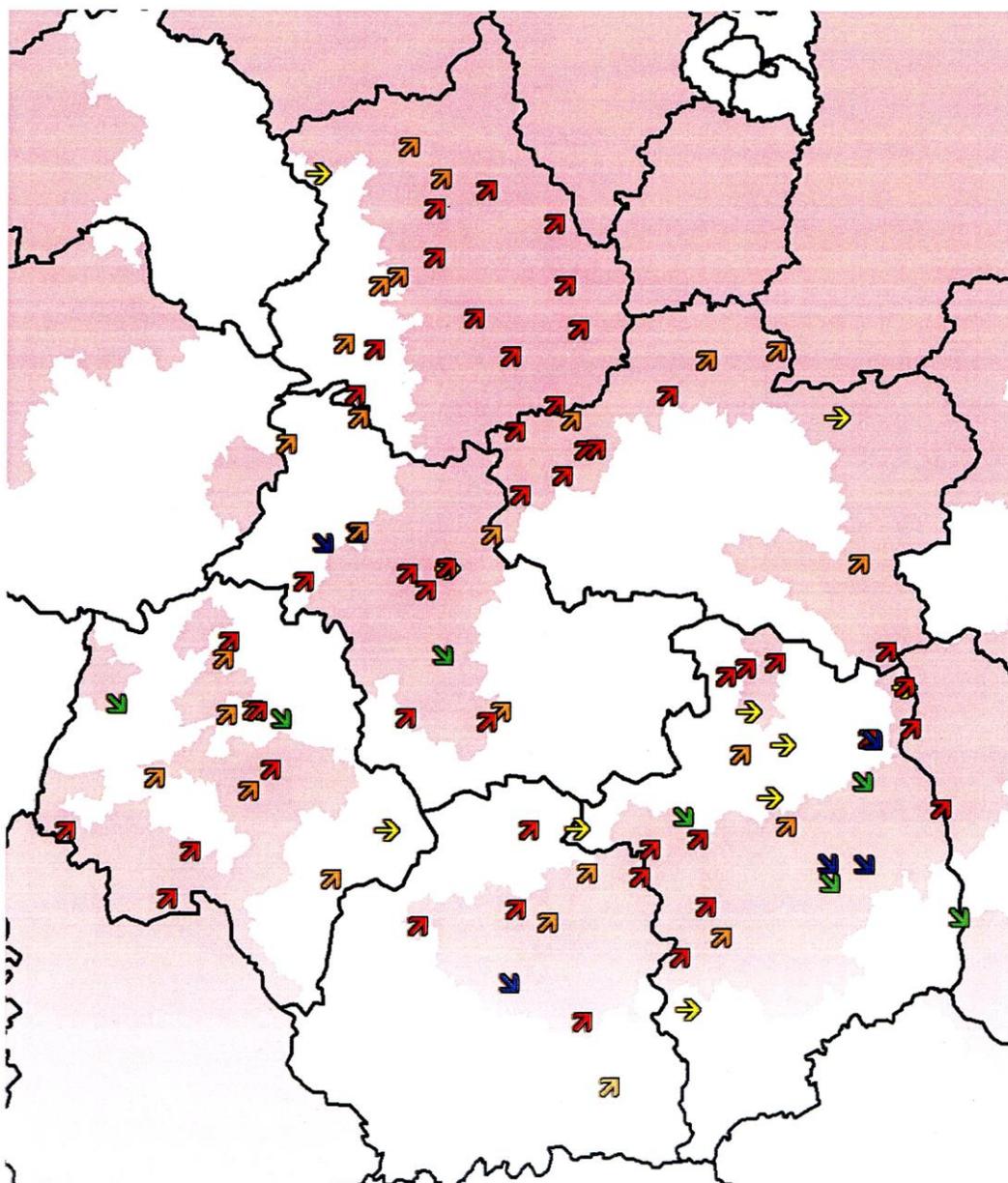


Fig .10 : Évolution entre 1993 et 2005 de la teneur en nitrate dans les forages dans les forages du réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines en Région Centre. Données DIREN ET DRAC 2006.

L'exécutif européen, conscient de ce problème de la dégradation des « masses d'eau » des eaux de surface et de nombreux d'aquifères a fixé, en 2000, une directive cadre sur l'eau, obligeant les États membres à atteindre des objectifs de bonne qualité pour ces masses d'eau, à différentes échéances (années 2015, 2021, et 2027). En l'absence de réseau de surveillance fiable, il sera très difficile de faire un diagnostic fiable sur l'état des "masses d'eau" souterraines. *Il appartient aux hydrogéologues de tirer la sonnette d'alarme.* La première échéance est proche, peu d'aquifères seront en bon état, des dérogations seront discutées et sans doute des pénalités seront imposées..

9- Conclusions

À la question de savoir si la protection des captages s'avère efficace, ma réponse est nuancée : la bouteille est à moitié pleine.

- Le gros chantier maintenant presque achevé de la protection réglementaire des captages a permis aux collectivités de distribuer dans la quasi-totalité des cas, des eaux offrant toute garantie sanitaire, vis-à-vis des risques bactériologiques et physico-chimiques. La proportion des captages en service fournissant des eaux conformes aux normes est croissante, elle atteignait 96 % de la population en France en 2007, contre 89 % en 1997 (source : direction régionale des affaires sanitaires et sociales). En outre la réalisation de divers travaux et de mesures préventives dans les périmètres de protection (contrôle des assainissements, sécurisation des stockages d'hydrocarbures et autres liquides polluants, comblement de forages défectueux, mise aux normes des installations industrielles...) diminue les risques d'accident polluant sur les captages. Enfin l'abandon de nombreux captages par suite de pollutions diffuses a entraîné la prise de conscience de mettre en œuvre une politique de protection non seulement à l'échelle ponctuelle des captages, mais de façon plus large, à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages. Cette démarche issue du Grenelle de l'Environnement ne fait que commencer, elle sera longue.

- Mais, malgré les gros efforts accomplis depuis une vingtaine d'années, pour protéger les captages d'eau destinés à la consommation humaine, la qualité des grands aquifères (Beauce, Champagne, Picardie...) continue à se dégrader ; de nombreux captages d'eau potable doivent encore chaque année être abandonnés ; on y remédie par des stations de traitement très coûteuses, par des interconnexions, ou par le creusement de forages plus profonds, dans des aquifères captifs dont la réalimentation est incertaine. Près de 20% des captages existants en région Centre sont destinés à l'abandon, et environ 15% à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. En outre, les contrôles sur le terrain, de la mise en œuvre des mesures de protection fixées par l'arrêté préfectoral sont rarement réalisés, faute de moyen du service instructeur et de volonté de la part des municipalités ou des sociétés distributrices d'eau potable. En conséquence, des accidents polluants évitables peuvent se produire et compromettre l'efficacité de la démarche de protection. Enfin il serait nécessaire de réactualiser les anciens périmètres mis en place avant la loi de 1992, les données hydrogéologiques, environnementales et réglementaires ayant beaucoup évoluées depuis lors.

Bibliographie

- ARS CENTRE- Les eaux d'alimentation en région Centre. Orléans 2010.
 BODELLE J. et MARGAT J.- L'eau souterraine en France. Masson, 1980.
 Comité Français d'Hydrogéologie de l'Association Internationale des hydrogéologues- Histoire de l'hydrogéologie française ; Ed BRGM, 2013.
 DETAY M.- La gestion active des aquifère. Masson 1997.
 DRASS CENTRE- Les eaux d'alimentation en région Centre. Orléans 2005.
 DRASS CENTRE- Eaux de consommation de la ressource à la distribution. Orléans 2009.
 GUILLEMIN C. et ROUX J.C.- Mystères et réalités des eaux souterraines. La vie des sciences, 1994, n°2, p 87-114.

- HUBERT P.- Eaupuscul, une introduction à la gestion de l'eau Ellipse, 1984.
- LALLEMAND-BARRES A. et ROUX J.C.- Guide méthodologique d'établissement des périmètres de protection des captages d'eau souterraine destinés à la consommation humaine. Edition BRGM, 1989.
- LELONG F., MAGET P., ROUX J.C., CHIGOT D., LEPILLER M., et SCHMIDT J.C. Essai d'homogénéisation des critères de dimensionnement et des prescriptions, relatifs aux périmètres de protection des captages d'eau en région Centre, France. Hydrogéologie,4, 1998.
- MARSILY G. (de). Hydrogéologie quantitative. Masson, 1981.
- PREFECTURE du Loiret- La qualité des eaux dans le Loiret. Novembre 2003.
- SCHLESSINGER H.W.- Biogeochemistry. Academic Press, 1991
- WISSLING I.- Eine neue formel zur Berechnung der zuströmungsdauer des Grundwassers zu einem Grundwasser pumpwork. Ecoglae Helv., Basel, 72, 1979.

LE MECCANO DE LA CAPITALE à l'Expo de 1851 et celle de 1889¹

Jean-Pierre Navailles

RÉSUMÉ

René Magritte aimait légèder ses tableaux : "Ceci n'est pas une pipe", écrivait-il, ou bien encore, "Ceci n'est pas une pomme". Pour paraphraser le peintre belge, disons d'emblée que le célèbre meccano en question, ce n'est pas le célèbre jeu de construction métallique, mais que cela y ressemble. Et si cet exposé me conduit à parler de mécano (avec un seul c), ce n'est pas de l'acteur Buster Kenton dont il s'agit, mais de Joseph Paxton pour l'Exposition universelle de 1851, et de Gustave Eiffel pour celle de 1889.

Ces deux bâtisseurs se sont signalés, le premier, en transformant une serre en palais d'exposition, le "Cristal Palace" à Londres, le second, en érigeant une tour métallique de 300 mètres, en plein cœur de Paris. Leurs constructions furent d'abord sujettes à controverses et cibles de sarcasmes de la part des architectes, car leurs concepteurs étaient, pour l'un, paysagiste, et pour l'autre, ingénieur de formation. En 1889, les détracteurs de la Tour avaient reçu le prompt renfort d'un quarteron d'"artistes en colère", désireux d'administrer une volée de bois vert au constructeur de viaducs, dont l'"hideux projet" avait été retenu pour l'Exposition de Paris.

Et pourtant, grâce aux techniques d'assemblage qu'ils utilisèrent, comme pour les pièces d'un meccano, le jardinier et l'ingénieur allaient réaliser deux des plus beaux fleurons de l'architecture du fer, respectivement le Palais de Cristal et la Tour Eiffel.



Les Expositions universelles, qui se succèdent au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, sont autant d'occasions pour les pays industrialisés de montrer leurs produits et de mettre en avant leur savoir-faire. La démonstration la plus éclatante réside parfois dans l'édifice métallique qui sert de vitrine ou de porte monumentale à l'Exposition proprement dite. L'architecture du fer, en plein essor, permet, en effet, d'édifier d'immenses structures, comme on assemble les pièces d'un meccano. Quel meilleur exemple que le fameux "Palais de Cristal" qui, tout de verre et de métal, incarne ou du moins symbolise la maîtrise industrielle de l'Angleterre victorienne, en 1851 ? Ou bien encore la non moins célèbre tour de 300 mètres, qui constitue la principale attraction, le « clou », de l'Exposition parisienne de 1889 ?

C'est au prince Albert, féru de technologie, que revient l'idée d'organiser à Londres la Grande Exposition de 1851. L'idée en soi n'était pas neuve, mais l'Exposition universelle — la première en son genre — devait surpasser en ampleur toutes les manifestations internationales qui s'étaient tenues jusque-là. "L'Exposition des œuvres de l'industrie de toutes les nations", pour reprendre son titre exact fournirait l'occasion à la Grande-Bretagne de démontrer sa prééminence sur les autres pays industrialisés. Une satisfaction d'orgueil national n'était cependant pas le but avoué d'une telle manifestation qui se réclamait de la confraternité des

¹ Séance du 18 avril 2013.

nations et, autre thème favori des discours officiels, de la foi indéfectible dans les bienfaits du progrès technique.

Loin de faire l'unanimité, l'initiative du prince souleva des réticences, voire une hostilité que les organisateurs durent s'employer à désarmer au Parlement et dans l'opinion publique. La controverse tournait autour d'une double question : était-il opportun de préparer une aussi grande exposition et judicieux de retenir Hyde Park comme emplacement, si l'on décidait qu'elle aurait lieu ? Dans le débat qui opposait les défenseurs aux adversaires du projet, les références religieuses se mêlaient aux arguments profanes conformément à l'éthique de l'époque. Les premiers exaltaient la domination de l'homme sur la matière, mais rappelaient dans le même souffle sa soumission à Dieu et leur refus du matérialisme. Les autres déclaraient que l'Exposition était une entreprise impie procédant d'un désir d'ostentation qui ne manquerait pas d'attirer les foudres du Tout-puissant sur la nation. Les risques de désordres apparaissaient néanmoins comme une menace plus concrète. On craignait en effet que l'Exposition ne servît de lieu de ralliement à toute la racaille de Londres et à des fauteurs de troubles venus de l'étranger pour fomenter des émeutes, voire perpétrer un attentat le jour de l'inauguration.

L'emplacement choisi par le prince dans Hyde Park polarisa les oppositions qui commençaient à poindre de divers côtés. On protestait contre cet empiètement sur l'espace réservé à la promenade, ce qui représentait, au dire des détracteurs, une atteinte à la santé des Londoniens. Il s'agissait en fait d'occuper à peine le vingtième d'un parc d'une superficie totale de 154 hectares. Le sort d'un bosquet d'ormes suscitait en particulier une très vive émotion, car leur situation sur le terrain à construire semblait les vouer à la hache des bûcherons. Pour épargner les arbres, l'Exposition faillit être reléguée dans une banlieue de la capitale. Mais au terme d'un débat homérique à la Chambre des Communes, les partisans de Hyde Park finirent par l'emporter. Après toutes ces tergiversations, il restait à choisir le bâtiment devant héberger l'Exposition, ce qui n'était pas non plus une mince affaire !

1 – De la serre au Palais de Cristal

En avril 1850, pas moins de 233 projets avaient déjà été soumis au comité chargé de la construction. Tous avaient été rejetés, en raison de leur coût et de la crainte probablement fondée que les travaux ne pourraient être achevés dans les délais. Et l'impasse où se trouvait la Commission Royale de l'Exposition ne manquait pas d'inquiéter les officiels, à moins d'un an de la date prévue pour l'inauguration.

Joseph Paxton qui jusque-là n'avait construit que des serres pour le compte du duc de Devonshire, fut l'*outsider* qui permit de débloquer la situation. Après avoir reçu l'assurance qu'un projet inédit serait pris en considération, Paxton se mit à l'étude en s'inspirant de la serre qu'il avait réalisée à Chatsworth, en 1837, pour acclimater un nénuphar géant originaire de Guyane anglaise (la *Victoria Regia*). Ses idées devaient se cristalliser lors d'une réunion de travail, pendant laquelle il griffonna sur le buvard de son sous-main l'esquisse prophétique du futur édifice de métal et de verre (cf. Fig.1). Certes il existait déjà des constructions métalliques, gares ferroviaires et ponts suspendus, mais le projet soulevait bien des interrogations : "Un tel ouvrage pourrait-il recevoir des milliers de tonnes de machines ? Résisterait-il aux intempéries et au piétinement de milliers de visiteurs ? Était-ce bien ce qu'il fallait pour une grande exposition ?" Tandis que le Comité se perdait en conjectures, l'entrepreneur Paxton eut l'idée de publier un dessin du bâtiment dans l'*Illustrated London News* (6-7-1850). L'accueil très favorable du public, l'urgence de prendre une décision après tant d'atermoiements firent pencher la balance et le projet fut finalement adopté.

Dès que la nouvelle fut connue, les prophètes de malheur donnèrent à nouveau de la voix. Dépités qu'on ait ainsi pu désigner un concurrent qui n'était pas un homme de l'art, les architectes prédirent toutes sortes d'avatars à cette construction. La grêle criblerait la verrière

comme une passoire, la structure métallique se corroderait sous les déjections de milliers de moineaux, l'édifice serait soufflé par la première bourrasque, en raison de sa légèreté. Contrairement au pronostic d'un délabrement rapide ou d'un effondrement brutal, le bâtiment dura jusqu'en 1936, année où il fut détruit par un incendie. Et le "Palais de Cristal", comme l'avait baptisé *Punch* (2-11-1850), répondit à toutes les attentes et à toutes les contraintes, quoique aient pu en dire ses détracteurs. L'absence de murs intérieurs, le revêtement intégral de panneaux de verre ménageaient le maximum d'espace et de lumière naturelle pour les objets exposés. En outre, l'avenir montra qu'il était facile de le démonter et de le reconstruire sur un autre site, une fois l'Exposition terminée. Pour l'instant, intéressons-nous aux techniques mises en œuvre pour assembler cet édifice de verre et de métal.

Si la transformation d'une serre en palais d'exposition procéda du trait de génie d'un *self-made man*, la réalisation du projet fut le résultat d'un remarquable travail d'équipe. Après l'acceptation officielle, Paxton contacta l'entreprise de construction Fox et Henderson, et le fabricant de verre, R.L.Chance de Birmingham, seul capable de produire les énormes quantités de verre nécessaires pour l'édifice. Le devis de Fox et Henderson s'élevait à 150.000 livres sterling. Leur proposition ayant reçu l'agrément des autorités, 3.800 tonnes de fonte et 700 tonnes de fer forgé furent fournies pour l'ossature du bâtiment, sous la forme de 3.300 colonnes, 2150 poutrelles et 372 cintres de voûte. Les colonnes, toutes identiques, étaient façonnées à Birmingham, transportées par chemin de fer et mises en place quelque 18 heures après leur sortie des fonderies. De même, les 300.000 panneaux de verre, tous de format similaire, étaient livrés sur le chantier, découpés et prêts à être fixés sur les châssis. D'où le gain de temps que permettait un tel dispositif.

Du jour où fut posée la première colonne, le 26 septembre 1850, les travaux se déroulèrent avec la plus grande célérité selon des méthodes de préfabrication en usine, et non sur le site, qui nous paraissent familières aujourd'hui, mais qui étaient inusitées à l'époque. Toutes les parties de l'édifice progressaient en même temps : le toit, les combles, les voûtures, les châssis, les vitres (cf. Fig.2). Pour installer les panneaux du toit, Paxton conçut un wagonnet spécial, sorte de chariot couvert d'une bâche utilisant les gouttières comme rails, pour permettre aux équipes de vitriers de travailler par tous les temps. Grâce à ces *glazing waggons* (modèle Paxton), le verre était posé à raison d'une centaine de panneaux par homme et par jour. Et l'ensemble du bâtiment offrant une surface vitrée de 82.800 m² fut entièrement recouvert avant la mi-avril 1851. Ce n'était là qu'un des ingénieux procédés au service d'une organisation sans faille. Le seul couac se produisit lorsque les vitriers se mirent en grève pour réclamer une augmentation de salaire d'un shilling par jour. Le conflit fut étouffé dans l'œuf par Fox et Henderson qui renvoyèrent les meneurs et obtinrent la reprise du travail sans céder à la revendication ouvrière.

Une fois terminées les parois extérieures, on entreprit le parquetage du rez-de-chaussée et de la mezzanine dont la surface avoisinait 90.000 m². Les lames de parquet n'étaient d'ailleurs pas restées inutilisées depuis leur livraison : elles avaient servi de palissade pour clôturer le chantier. Paxton avait imaginé une méthode pour fixer les planches sans pointes ni clous, afin de ne pas les endommager lors du démantèlement de la clôture. Le parquet fut installé à claire-voie pour — autre trait d'ingéniosité — faire rapidement disparaître la poussière dans le vide sous les planchers. De plus, le service de nettoyage reçut le renfort des visiteuses dont les longues et amples crinolines balayaient, au sens propre, le parquet. Mais il ne semble pas que Paxton ait lui-même prévu cette forme de "collaboration" involontaire.

C'est en revanche de propos délibéré qu'il apporta une modification de taille à son projet initial. En y ajoutant un transept dont la voûte s'élevait à 33 mètres au-dessus du sol, il put intégrer dans l'espace intérieur le bouquet d'ormes qui avait nourri bien des controverses. En épargnant les ormes, Joseph Paxton s'était concilié les défenseurs de la nature, sans toutefois fléchir les opposants irréductibles qui persistaient à ne voir dans son ouvrage "ni palais ni cristal". Rien à leurs yeux ne pouvait racheter du péché originel un bâtiment qui avait eu une serre pour

modèle. Tout juste concédait-on l'habileté du fondeur et celle du mécanicien ajusteur, mais rien qui sentît l'architecte, d'autant que cette réalisation ne faisait pas appel aux matériaux traditionnels. Or le Palais de Cristal, en soi, disait mieux que n'importe lequel des produits usiniers exposés par la Grande-Bretagne, la prédominance britannique dans le domaine industriel (cf. Fig.3). Aucune autre nation n'aurait été capable de réaliser en sept mois un édifice aussi original dans sa conception et aussi novateur par l'utilisation massive de matériaux vitro-ferreux, sans parler de ses dimensions impressionnantes : le bâtiment faisait plus de trois fois la longueur de la cathédrale Saint-Paul. Certes, le choix des Victoriens fut en partie dicté par l'urgence, mais outre la démonstration, grandeur nature, de leur avance technologique, le bâtiment apporta la preuve qu'ils savaient s'affranchir des valeurs régnantes, à une époque où les architectes patentés ne juraient que par le gothique et le style Renaissance.

Avant même l'achèvement de la structure métallique, quelque cinq cents peintres étaient entrés en action. Owen Jones, chargé de la décoration intérieure, avait choisi un bleu clair rechargé d'orange et de bandes rouges, dans le but d'accentuer l'effet de distance, de profondeur. Pour atténuer l'éclat de la lumière et la chaleur solaire qui aurait pu transformer la "serre" en étuve, tout le faite du bâtiment et les façades méridionales des galeries vitrées furent protégées par des stores en calicot transparent.

Comme prévu, la séance d'inauguration eut lieu le 1^{er} mai 1851 (cf. Fig.4). De nombreux illustrateurs ont restitué la scène à la Franz Winterhalter où l'on voit le couple royal entouré de princes étrangers et de hauts dignitaires, tandis que le public est tenu à distance pour des raisons de sécurité. Par crainte d'un acte de violence, on avait d'ailleurs hésité avant d'admettre le public à la cérémonie d'ouverture. Seuls finalement furent admis les titulaires de cartes d'abonnement au tarif prohibitif et discriminatoire de deux guinées pour les femmes et de trois pour les hommes. La cérémonie proprement dite ne fut marquée par aucun incident. Se trouvaient démenties les Cassandre qui avaient prophétisé tout à la fois un coup d'éclat des sociétés secrètes, la mise à sac des richesses exposées et la désintégration du bâtiment sous lequel l'assistance serait écrasée et criblée de morceaux de verre. Fort heureusement, le Palais de Cristal résista mieux que la Jéricho biblique aux ondes sonores des trompettes de la garde, du chœur et des salves d'artillerie qui saluèrent l'arrivée du couple royal. Et la souveraine fut trop ravie par une manifestation qui consacrait la réussite de son cher Albert, pour se sentir offensée d'avoir reçu l'hommage d'un faux mandarin.

Sur le tableau de Henry Courtney Selous représentant l'inauguration du Palais de Cristal, on note un Chinois, en costume national, qui figure ostensiblement au premier rang des officiels. À la suite d'une méprise, celui-ci avait pu se joindre au corps diplomatique, pour l'hommage au couple royal. Or, renseignements pris, le représentant du Céleste Empire se révéla être un certain Hee-Sing, négociant de son état, qui manifestement savait mener sa barque, ou plutôt sa jonque. Avec un sens aigu de la publicité, celui-ci avait profité de l'Exposition pour amarrer son navire de commerce au bord de la Tamise.

Avant l'ouverture de l'Exposition au public, Joseph Paxton avait publié dans le *Times* une lettre ouverte au Premier ministre, Lord John Russell, dans laquelle il plaidait en faveur de l'accès gratuit au Palais de Cristal pour "les travailleurs d'Angleterre". Son plaidoyer parut inopportun et irréaliste aux yeux des commissaires qui songeaient à couvrir les frais de l'Exposition, et rien moins que dangereux à tous ceux qu'effrayait un grand concours de peuple. Les défenseurs de l'ordre évoquaient le spectre de hordes sauvages déferlant des bas-fonds de Londres et l'afflux d'anarchistes en provenance du Continent. Pour satisfaire aux impératifs financiers sans froisser les forces vives de la nation, on s'en tint à l'entrée payante mais avec un tarif réduit, certains jours, qui, sans être prohibitif pour l'ouvrier "respectable", serait dissuasif pour les gens de basse condition. Le prix du ticket d'entrée fut donc fixé à un shilling, les lundi, mardi et mercredi, à deux shillings et six pence, le vendredi, et à cinq shillings, le samedi. La différence de tarifs selon les jours de la semaine évitait tout brassage social et, partant, tout risque

de friction. De même que les musées et les salles de concert, le Palais de Cristal restait fermé le jour du Seigneur.

Un événement très attendu, non sans quelque anxiété du côté des organisateurs, ce fut le premier jour à un shilling, le lundi 26 mai 1851. On avait beaucoup glosé sur l'attitude qu'allaient adopter les membres des classes laborieuses, souvent synonymes de classes dangereuses, au milieu d'une telle accumulation de richesses. "Seraient-ils sobres ? [*S'interrogeait-on*] Détruiraient-ils les objets exposés ? Chercheraient-ils à graver leurs initiales ou leur nom sur les panneaux de verre ?". Afin de prévenir tout désordre, les effectifs de police avaient été doublés à l'intérieur du Palais de Cristal. Or aucun incident sérieux ne se produisit, ni ce jour-là, ni les suivants. La surprise et le soulagement furent si grands, après tant d'appréhensions, qu'on ne tarissait plus d'éloges sur le comportement irréprochable de ces "visiteurs aux mains calleuses", plus bruyants, certes, que les *ladies* et les *gentlemen*, mais tout aussi paisibles et admiratifs (*Illustrated London News*, 19-7-1851).

Au total le Palais de Cristal reçut six millions de visiteurs, soit une moyenne de 42.000 par jour, avec un chiffre record de près de 110.000 entrées, le 7 octobre 1851. Au cours de cette journée à un shilling, il n'y eut pas moins de 93.000 personnes présentes en même temps dans l'enceinte de l'Exposition. Alors que l'affluence battait son plein, survint le seul incident marquant de toute la durée de l'Exposition. Le Duc de Wellington, âgé de 82 ans, se trouvait incognito dans la foule quand il fut reconnu et ovationné. La bousculade qui s'ensuivit tourna au sauve-qui-peut lorsque retentit le cri que le bâtiment était en train de s'écrouler. L'incident se solda par l'évacuation *manu militari* du vainqueur de Waterloo et par le bris de quelques porcelaines ...françaises.

En fin de compte, ce furent les visiteurs à un shilling, au nombre de plus de quatre millions, qui assurèrent le succès financier de l'Exposition. Une recette, certes mineure, provenait des commodités qu'on avait prévues en nombre suffisant et dont l'accès était payant, ce qui représentait une double innovation pour l'époque. Les Victoriens ayant établi des statistiques dans tous les domaines, on sait qu'au cours de l'Exposition de 1851, les usagers des *water-closets* furent au nombre de 827.280 personnes. À raison d'un penny par personne, ce poste dégagea une rentrée de 3.447 livres sterling.

Autre nouveauté, le tourniquet compteur fut utilisé pour la première fois à l'entrée d'une exposition. Certains esprits critiques prétendaient que l'instrument comptabilisait non seulement le nombre d'entrants, mais qu'il enregistrerait l'âge, le sexe, l'état-civil, et même les vaccinations des visiteurs. Cette innovation fit les délices des caricaturistes, comme Daumier, selon qui le tourniquet agissait à la manière d'un presse-purée sur l'armature des crinolines.

Après la fin de l'Exposition, la question de savoir ce qu'il allait advenir du Palais de Cristal donna lieu à des débats aussi passionnés que lorsqu'on avait discuté du principe d'une telle manifestation et de son emplacement. Paxton était d'avis de conserver le bâtiment dans Hyde Park, pour en faire une promenade couverte et un jardin d'hiver. Mais le Parlement se rallia à l'opinion du prince Albert, qui, lui, était favorable au transfert sur un autre site. L'édifice fut donc démonté et reconstruit sur un terrain près de Sydenham, dans le Kent. À la différence du Palais de Cristal d'un aspect pourtant fragile mais qui subsista jusqu'en 1936, les idéaux qu'avait voulu symboliser l'Exposition de 1851 ne firent pas long feu. Trois ans plus tard, la déclaration de guerre à la Russie et l'invasion de la Crimée mettaient à mal les espoirs de concorde et d'émulation pacifique entre les nations. Les usines anglaises et celles de leurs alliés français se mobilisèrent dans un conflit où les stratèges ne firent assurément pas preuve d'autant de génie qu'un constructeur de serre avait mis d'ingéniosité au service de l'architecture du fer.

Joseph Paxton fit de nombreux émules, comme l'illustre par exemple la copie presque conforme du Palais de Cristal, à l'exposition internationale de New York, en 1853, ou

bien la réplique en modèle réduit à l'exposition coloniale de Madrid, en 1887. Sans minimiser l'importance des éditions intermédiaires, qui s'étaient tenues à New York, Paris, Londres, Vienne, Philadelphie, Sydney, Anvers, Barcelone, j'en viens à la seconde exposition universelle qui nous occupe ici, à savoir celle de 1889, à Paris.

2 – Du viaduc à la tour de 300 mètres

Déjà en 1855, 1867 et 1878, la capitale française avait été le cadre de ce genre de manifestation, mais en proie à l'agitation boulangiste, la France cherchait à célébrer avec un éclat tout particulier le centenaire de la Révolution. À ce sujet, l'essayiste et historien Daniel Halévy a souligné l'influence modératrice et euphorisante des Expositions de 1878, 1889 et 1900, chacune venant à point nommé pour doper le pays ou diminuer les tensions internes, causées par la défaite de 1870, les troubles boulangistes, le scandale de Panama, puis l'affaire Dreyfus.

Lorsque la commission chargée de préparer l'Exposition de 1889, lance un concours en vue de choisir le bâtiment qui devra frapper l'opinion par sa taille, on songe à une tour qui battrait le record de hauteur alors détenu par l'obélisque de Washington (169 mètres). L'idée de construire une tour monumentale n'est pas nouvelle. Sans remonter à Babel, elle était, pour ainsi dire, déjà dans l'air depuis qu'un ingénieur anglais, Richard Trevithick, avait conçu le projet d'ériger une colonne en fonte ajourée, haute de mille pieds, pour commémorer la réforme électorale (*Reform Bill*) de 1832. L'idée avait ensuite été reprise par les ingénieurs américains Clarke et Reeves, qui offraient d'agrémenter l'Exposition de Philadelphie (1876) d'un ouvrage de quarante-cinq mètres de diamètre à la base, célébrant le centenaire de l'Indépendance américaine. Mais les organisateurs étaient restés insensibles aux charmes de cette cheminée d'usine.

Parmi les 107 projets qui sont soumis à la Commission de choix pour l'Exposition de Paris, certains se signalent par leur caractère délirant. L'un suggère de placer une énorme pomme d'arrosoir au sommet d'une colonne, d'où l'on pourrait asperger la capitale en cas de sécheresse. Un autre de dresser une guillotine géante en hommage à la Révolution. Plus sérieux, Sébillot et Bourdais (l'architecte du Trocadéro) proposent une tour cylindrique, ceinte de galeries et surmontée d'un phare capable d'éclairer tout Paris. Mais la "Tour soleil" est prévue en granit, ce qui interdit toute opération de démontage et ne correspond pas aux exigences du concours.

L'idée initiale de la tour de 300 mètres revient à deux des collaborateurs de Gustave Eiffel. C'est en effet M.Koechlin et E. Nouguier qui dessinent la première épure, en 1884, d'un "grand pylône formé de quatre poutres en treillis, écartées à la base et se rejoignant au sommet". En 1884, c'est-à-dire l'année où s'achève le chantier du viaduc de Garabit. Long de 564 mètres, ce pont franchit la vallée de la Truyère, dans le Cantal. L'ouvrage comporte en son centre une arche métallique de 165 m de portée à 122 m au-dessus de la rivière. Construit en fer puddlé, comme le sera la Tour, la réalisation du viaduc de Garabit fut riche d'enseignements pour les ingénieurs et les ouvriers d'Eiffel.

Pour l'Exposition de 1889, les concurrents devaient "étudier la possibilité d'élever sur le Champ de Mars une tour en fer à base carrée de 125 mètres de côté à la base et de 300 mètres de haut". Manifestement, le projet d'Eiffel et Sauvestre correspond le mieux aux critères officiels. Mais tout plan de grande envergure, comme on l'a vu pour le Palais de Cristal, suscite des antagonismes. Et la tour de 300 mètres ne fait pas exception. Elle ne doit son existence qu'au talent et à l'opiniâtreté de Gustave Eiffel

Alors que la Tour est encore sur le papier, des critiques se font jour. Les prophètes de mauvais augure donnent de la voix. Il est impossible selon eux de construire un édifice aussi haut, capable de résister à la violence du vent. Le vertige, ajoutant ses effets aux oscillations du bâtiment, va provoquer une hécatombe parmi les ouvriers qui tomberont comme des mouches, ou plutôt comme des pierres. Fort de son expérience des viaducs métalliques, Eiffel s'emploie à

réfuter de telles craintes, qu'il qualifie de chimériques. D'après lui, le vertige n'est pas plus fort à cent ou deux cents mètres qu'à dix ou vingt, et le risque est le même en cas d'accident. En outre la plupart des monteurs et des riveurs qui travailleront sur le chantier de la Tour, ne sont pas des novices puisque beaucoup d'entre eux ont déjà à leur actif les viaducs de la Tardes et de Garabit. De fait, on n'eut à déplorer qu'une chute durant la construction, un jeune homme qui, sans doute pour fanfaronner, avait couru sur une poutrelle du premier étage — "après la cloche sonnée pour la fermeture du chantier", précise Gustave Eiffel, dans son livre intitulé *La Tour de trois cents mètres* (Paris, 1900, p.114, n.1).

Redoutant, quant à lui, la chute de lourdes pièces métalliques, voire l'effondrement de tout l'édifice pendant une tempête, l'un des riverains du Champ de Mars intenta une action en justice contre l'État et la Ville de Paris. Devant le risque que la procédure s'enlise et retarde d'autant le début des travaux, Gustave Eiffel accepta de se porter garant des dégâts éventuels et d'en assumer l'entière responsabilité. L'ingénieur n'était pourtant pas au bout de ses peines.

Moins de vingt jours après le premier coup de pioche, paraît dans le journal *Le Temps* un réquisitoire intitulé "*Protestation des artistes*". Probablement inspiré par les architectes furieux de voir les commandes de l'Exposition leur échapper, cette lettre de protestation ne comporte pas moins de quarante-sept signataires se réclamant de l'art français menacé. À leur nombre figurent les architectes Charles Garnier et Alexandre Lenoir, les peintres Léon Bonnat, Ernest Meissonier, William Bouguereau, le musicien Charles Gounod, les écrivains François Coppée, Alexandre Dumas fils, Sully Prudhomme et Guy de Maupassant. Tous vouent aux gémonies "l'inutile et monstrueuse Tour Eiffel, odieuse colonne de tôle boulonnée, [...] dont la commerciale Amérique elle-même ne voudrait pas" Et ce n'est là qu'un aperçu du très riche florilège de quolibets qui furent décochés à la Tour Eiffel taxée de "chandelier creux", de "squelette de beffroi" (Paul Verlaine), de "Notre-Dame de la brocante", de "grillage infundibuliforme, de "suppositoire criblé de trous" (J.K.Huysmans), etc. Eiffel sut répliquer aux critiques les plus acerbes sans se départir d'un ton mesuré : "Parce que nous sommes des ingénieurs, croit-on donc que la beauté ne nous préoccupe pas dans nos constructions ?" Mais, dans la réponse à ses détracteurs, il ne s'était pas privé d'égratigner quelques auteurs de vaudevilles, qui avaient cosigné ladite "protestation" ... en tant que porte-parole autoproclamés du bon goût français.

Tandis que ferrailent les beaux esprits, les terrassiers sont à pied d'œuvre et creusent les fondations des quatre piliers. En raison de la proximité de la Seine, deux d'entre elles seront établies au moyen de caissons étanches permettant aux ouvriers de travailler au-dessous du niveau du fleuve. Et fin juin 1887, les massifs de maçonnerie, qui ont disparu sous les remblais, ne laissent dépasser que les sabots d'appui pour les arêtières de chacune des piles. Dès lors, peut commencer le montage des parties métalliques.

Les pièces arrivent des ateliers Eiffel de Levallois-Perret, toutes prêtes à l'emploi. Chacune d'elles a son numéro d'ordre et doit venir s'ajuster sur la précédente avec une précision mathématique ; si les trous des rivets ne concordent pas, si la pièce refuse de se prêter à l'assemblage, le chef monteur a pour consigne impérative de la renvoyer à l'usine sans tenter de la forcer ni de la retoucher sur place. En premier lieu, les équipes de charpentiers ont établi les plateformes volantes sur lesquelles s'activeront les monteurs et les riveurs (cf. Fig.5). La phase la plus délicate du montage de la Tour fut d'opérer la jonction entre les piliers en porte-à-faux et les poutres horizontales du premier étage. C'est là qu'intervinrent deux presses hydrauliques ou vérins de 800 tonnes de force, capables de soulever les piles afin d'en régler l'inclinaison. Une fois franchi ce cap difficile, les échafaudages en bois allaient progressivement disparaître, livrant l'ossature métallique à elle-même. Tous ceux qui avaient prédit un écroulement avant terme en étaient pour leurs frais. La construction serait terminée dans les délais prévus, soit en 635 jours de travail réel.

Deux mouvements de grève furent les seuls grains de sable qui faillirent faire gripper cette belle mécanique. En septembre 1888, les ouvriers débrayèrent pour obtenir une augmentation du tarif horaire (les aides ou mousses gagnaient 50 centimes par heure, les monteurs et riveurs 75 centimes, et les charpentiers 80 centimes) qui compenserait le raccourcissement de la journée de travail en hiver : neuf heures au lieu de douze en été. Engagé dans une course contre la montre, Gustave Eiffel dut lâcher du lest, mais il ne fit aucune concession supplémentaire lorsque le conflit reprit en décembre de la même année.

Entre cent vingt et deux cents ouvriers se rendirent quotidiennement sur le Champ de Mars pendant la durée des travaux. Plus l'édifice montait, plus les conditions de travail se révélaient périlleuses, singulièrement pendant le rude hiver 1888-1889. La Tour frisait alors les 210 mètres et le thermomètre les -10° . Il fallait avoir le pied sûr et le cœur bien accroché pour travailler sur les poutrelles et les échafaudages, sans parler des échelles vertigineuses que les ouvriers devaient gravir, puis descendre tous les jours (cf. Fig.6). Les seuls visiteurs invités à emprunter les échelles de chantier, ce furent les représentants de la presse, à qui l'on fit grimper les barreaux en redingote et gibus jusqu'à la deuxième plate-forme, à 115 mètres de haut (*Le monde illustré*, 14-7-1888). Frissons garantis pour le reporter qui, d'une main, retient son chapeau et, de l'autre, s'agrippe aux barreaux d'une échelle oscillante !

Une fois achevée, la Tour comptera pas moins de 1.710 marches depuis le rez-de-chaussée jusqu'au sommet, se terminant par un escalier en colimaçon, haut de soixante mètres entre le deuxième et le troisième étages. En vue d'épargner aux visiteurs l'éprouvante ascension des escaliers, Eiffel avait prévu cinq ascenseurs pour desservir les différents paliers de la Tour. Les chemins de roulement des ascenseurs furent d'ailleurs utilisés comme support pour hisser les grues de montage au fur et à mesure de la progression du chantier. Ce qui obligea à modifier les grues à partir du deuxième étage, de sorte qu'elles puissent griffer, non plus sur un plan incliné, mais sur un support vertical.

En tout cas, l'ascension pédestre méritait bien la délivrance d'une attestation en forme de brevet sportif ou d'une médaille. Il y eut même un "championnat de l'escalier" remporté par un certain Forestier, qui mit 3 minutes et 12 secondes pour atteindre le deuxième étage, à pied, évidemment (*La vie au grand air*, 1^{er} décembre 1905).

Au fur et à mesure de l'assemblage, on peignait en priorité la tête des rivets mis en place, avant d'appliquer une couche générale de minium, rouge vif. Deux autres couches furent superposées à la première, puis une quatrième et dernière, d'un brun rouge dont les tons dégradés étaient plus foncés à la base qu'au sommet. Ce qui fit dire à Maupassant, jamais tendre avec la Tour, cette "géante chaudronnerie [est] badigeonnée pour des yeux d'Indiens" (*La Vie errante*). Les peintres étaient également chargés d'inscrire en lettres d'or, sur la frise du premier étage, les noms des (72) savants qui avaient "honoré la France depuis 1789", selon les termes du discours qu'avait prononcé Eiffel, le 20 février 1889. On sait peu de choses sur les critères de choix qui présidèrent à la confection de cette liste. Mais force est de constater qu'aucune femme ne figure, et pour cause, dans cette liste d'**hommes** célèbres (!). On sait en revanche que la taille des cartouches limitait à huit ou neuf le nombre de lettres par nom, condition à respecter pour qu'elles restent lisibles à une hauteur de soixante-dix mètres. D'où l'absence de célébrités au nom à rallonge, bien que les mérites ne soient pas fonction de la brièveté du patronyme.

La Tour Eiffel fut inaugurée le 31 mars 1889 (cf. Fig.7). Pendant la seule durée de l'Exposition, c'est-à-dire en 173 jours, la Tour reçut près de deux millions de visiteurs, dont bon nombre d'étrangers. Certains borneront leur visite à la première plate-forme. D'autres, plus aventureux, feront l'ascension jusqu'au campanile qui héberge trois laboratoires tournés respectivement vers l'astronomie, la météorologie, et l'étude de l'air.

Parmi les hôtes de marque qui paraphèrent le livre d'or de la Tour, on relève toute une brochette de princes : le très francophile prince de Galles, futur Edouard VII, le prince Baudouin, le tsarévitch, le fils de l'empereur du Japon etc. Peu enclins à célébrer le centenaire d'une révolution, nombre de souverains régnants avaient délégué leurs héritiers. Seuls, Georges 1^{er} de Grèce, le shah de Perse, et deux roitelets africains s'étaient déplacés en personne. Au nombre des célébrités, on notera la présence de Thomas Edison. Dans l'hommage qu'il rendit au constructeur de la Tour, Edison associa, de façon très américaine, l'ingénieur français : "au plus grand de tous les ingénieurs, [à savoir] le Bon Dieu".

Tout comme Joseph Paxton, Gustave Eiffel fit de nombreux émules, bien que l'un et l'autre fussent en butte à l'*establishment*. Dès 1890, le magnat anglais du chemin de fer, Sir Edward Watkin, lançait un concours dans le but de construire à Londres une rivale de la Tour Eiffel. Mais les travaux entrepris à Wembley Park resteront inachevés, faute d'argent. Toutefois, des copies de la Tour plus ou moins conformes allaient essaimer un peu partout (Blackpool, Lyon, Tokyo, etc.), dont une partiellement en glace à Saint-Petersbourg. La Tour Eiffel devenait l'objet d'un véritable fétichisme : les modèles réduits et la bimbeloterie à son effigie (bouteilles, broches, breloques, bougies, porte-clés, presse-papiers, boîtes d'allumettes, de plumes, et même de fromage) faisaient le bonheur des touristes, après une visite en ascenseur ou plus sportivement à pied. La Tour inspira également les modistes et les fabricants de jouets. Il y eut, par exemple, le jeu du bébé jumeau, "dédié aux jeunes Françaises" (cf. Fig.8). Il s'agit d'une sorte de jeu de l'oie sur le thème de la montée, non pas au septième ciel, mais jusqu'au sommet de la tour Eiffel. Derrière la Tour divisée en cases, au-delà du Champ de Mars où se déroule l'Expo de 1889, on aperçoit la Statue de la Liberté qui se dresse dans le lointain.

Le point commun entre la Tour et la Statue, c'est bien évidemment Gustave Eiffel qui a conçu la structure métallique interne de la statue d'Auguste Bartholdi. Réalisée à Paris de 1881 à 1884, celle-ci fut ensuite démontée et ré-assemblée à New York.

À l'Exposition de 1889, beaucoup de visiteurs se contentaient de pique-niquer au pied de la Tour (cf. Fig.9). Pour les plus argentés, c'était du dernier chic de déjeuner dans un des quatre restaurants du premier étage — que Maupassant, toujours aussi sévère, qualifiait de "gargotiers aériens" — puis de lancer un des petits ballons en vente à la plate-forme supérieure, après lui avoir confié un billet doux (*L'Illustration*, 5-10-1889). Autre rite pendant la durée de l'exposition, ce fut de tirer un coup de canon afin de marquer chaque jour l'ouverture puis la fermeture des galeries. Ledit canon, offert par l'armurerie Chobert de la rue Lafayette, avait été placé à 295 mètres de hauteur.

Un des mérites de la Tour, sur le plan franco-français, ce fut de supplanter le général Boulanger dans les faveurs du pays, d'éclipser "le général revanche" dans l'opinion publique. En dépit du succès de la Tour, ses adversaires ne désespéraient pas de l'abattre, de la démanteler, ou du moins de la transformer à l'approche de l'Exposition de 1900. Les "embellisseurs" proposaient d'élargir sa base, ou de lui adjoindre deux tours latérales. Pire, certains suggéraient de la décapiter et de se servir du tronc comme piédestal pour un beffroi, une mappemonde, ou bien encore une gigantesque statue de femme nue. Plus radical encore, l'architecte Alfred Leclerc voulait la remplacer purement et simplement par deux énormes pachydermes en métal qui dresseraient leurs trompes à soixante-quinze mètres d'altitude. En définitive, on se contenta d'habiller la Tour d'une nouvelle teinte : orangé tirant vers le jaune citron par teintes plus acides de bas en haut (cf. Fig.10).

Résistant au vent et à l'air de la calomnie, la Tour a finalement rivé leur clou à ses contempteurs : plus question de la démonter comme prévu par la concession. La réussite de l'entreprise ne doit pourtant pas faire oublier les risques de toute nature que son promoteur ne craignait pas d'assumer. Il fallait y croire dur comme fer pour se lancer dans l'aventure avec un montage financier auquel l'Etat participait à raison du cinquième des dépenses engagées. Mais ce

n'était pas seulement une affaire de trempe et de moyens. À l'instar du chef jardinier qui avait métamorphosé une serre en Palais de Cristal pour l'Exposition de Londres, le trait de génie de Gustave Eiffel aura été de transformer une pile de viaduc métallique en tour monumentale. Et grâce aux techniques de préfabrication et d'assemblage où il était passé maître, d'en faire l'attraction la plus spectaculaire de l'Exposition de 1889.

En contrepoint de la "Protestation des artistes" dont j'ai parlé, je voudrais terminer cet article par l'hommage que d'autres artistes, photographes, peintres, musiciens, cinéastes, ont rendu à la Tour et, à travers elle, à Gustave Eiffel et à ses ouvriers.

Pendant les travaux de construction, des photographes comme Louis Emile Durandelle ou Henri Rivière ont pris d'admirables instantanés du travail funambulesque des peintres et des monteuses. Photos en noir et blanc que Rivière transformera en lithographies dans sa série *36 vues de la Tour Eiffel* de 1902. On retrouve le peintre en bâtiment, par exemple chez Marc Riboud (1953), et la Tour, entre autres, chez Béatrice Roux, Henri Cartier-Bresson, Robert Doisneau, etc.

Avant même qu'elle soit achevée, Paul-Louis Delance, Georges Seurat peignent la Tour Eiffel. Pendant la durée de l'Exposition, plusieurs artistes, Georges Garen, Pierre-Georges Jeannot, optent pour des scènes nocturnes qui montrent l'embrasement de la Tour. Les plus grands noms de la peinture moderne font figurer la Tour dans des œuvres appartenant à divers courants artistiques : le douanier Rousseau (1898), Paul Signac (1898, 1899), Pierre Bonnard, Maurice Utrillo, Raoul Dufy, Marc Chagall, Bernard Buffet (1988). Mais l'artiste le plus prolifique en matière de représentations de la Tour Eiffel reste Robert Delaunay. Il en fera son sujet de prédilection dans une trentaine de toiles réalisées entre 1910 et 1925. La pétrissant et la désarticulant à qui mieux mieux, Fauves, Cubistes, Futuristes, Nabis en firent voir de toutes les couleurs à la Tour. À la différence de Huysmans et de Maupassant, des écrivains comme Blaise Cendrars, Raymond Queneau, ou Jean Cocteau ont salué sa beauté et sa modernité. Guillaume Apollinaire, en particulier, lui a consacré plusieurs poèmes dans *Alcools* ("Bergère, ô tour Eiffel, le troupeau des ponts bêle ce matin"), ainsi que des calligrammes.

La Tour Eiffel a également servi de décor, de ressort dans le scénario, ou de thème principal au cinéma. D'abord dans des films documentaires qu'ont tournés les pionniers du cinéma, Louis Lumière et Georges Méliès, puis dans des œuvres de fiction comme les premiers Fantômas de Pierre Feuillade (1913-1914). En 1923, la Tour tient le rôle principal dans *Paris qui dort* de René Clair. Parmi beaucoup d'autres films, citons *De l'or en barres* (1951), comédie dans laquelle Alec Guinness joue le rôle d'un employé de banque indélicat. Celui-ci détourne une cargaison de lingots d'or, qu'il transforme en miniatures de la Tour Eiffel pour écouler son butin. Ajoutons que le cinéma américain recourt lui aussi très souvent à la Tour pour signifier en un seul plan, en une seule séquence, que l'action se situe à Paris.

On pourrait encore mentionner des chansons, des concerts, et des ballets comme *Les mariés de la Tour Eiffel* (création en 1921 : livret de Jean Cocteau, musique de Georges Auric, décor d'Irène Lagut). Et, plus près de nous, la cantate écrite, en 1989, par Claude-Henry Joubert, pour marquer le centenaire de la Tour. Cantate que notre confrère a intitulée "Le Statut de la Liberté", en clin d'œil à la statue de Bartholdi dont l'armature métallique est due à Gustave Eiffel. Ainsi grâce aux compositeurs, aux peintres, au cinéma, le "meccano de la capitale" est devenu le monument emblématique de la France, à l'instar de la Statue de la Liberté pour New York et les États-Unis d'Amérique.

FIGURES

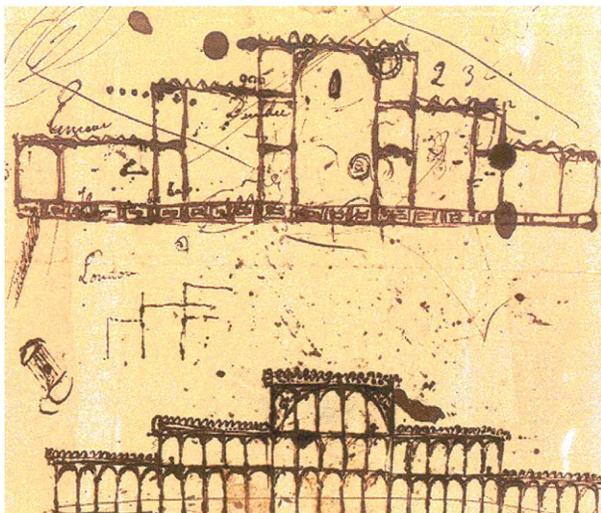


Figure 1 : Esquisse du "Palais de Cristal" que son concepteur Joseph Paxton griffonna sur le buvard de son sous-main.

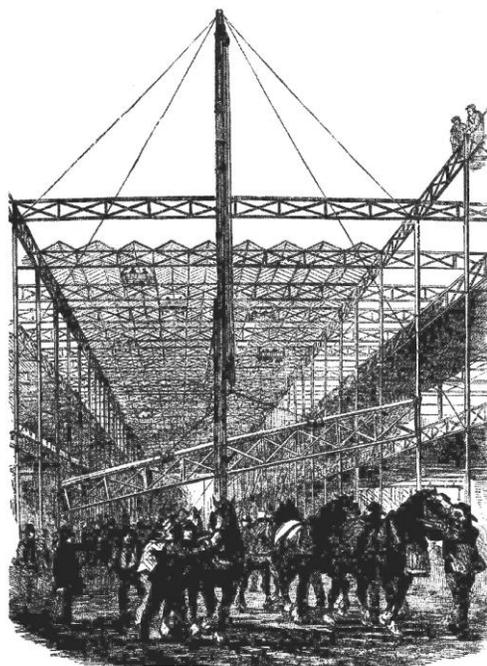


Figure 2 : Travaux de construction du bâtiment destiné à héberger l'Exposition de 1851 à Londres (*Illustrated London News*, 4-1-1851)

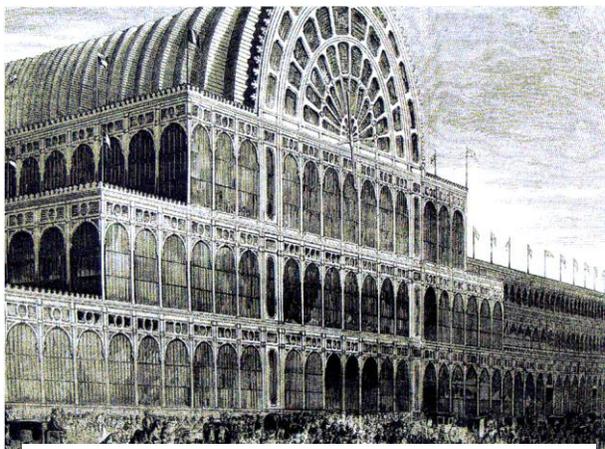


Figure 3 : Entrée principale du bâtiment de verre et de métal conçu par Joseph Paxton (*Illustration*, 29-3-1851)



Figure 4 : Le 1^{er} mai 1851, la reine Victoria, le prince Albert et la famille royale inaugurent l'Exposition universelle, en présence des officiels et des délégations étrangères (Joseph Nash) 1851.

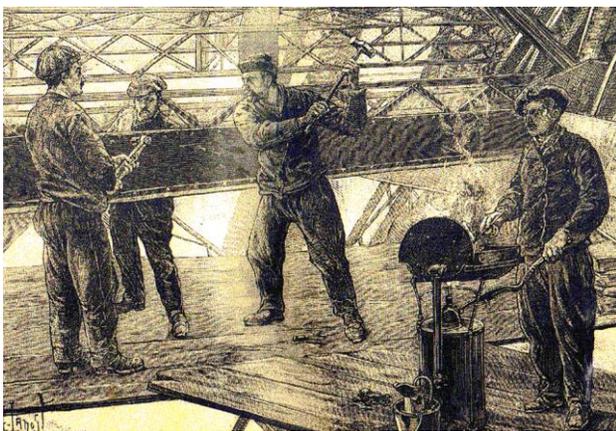


Figure 5 : Un poste de riveurs au travail sur le chantier de la Tour Eiffel. *Les merveilles de l'exposition de 1889* (Librairie illustrée, p.45)

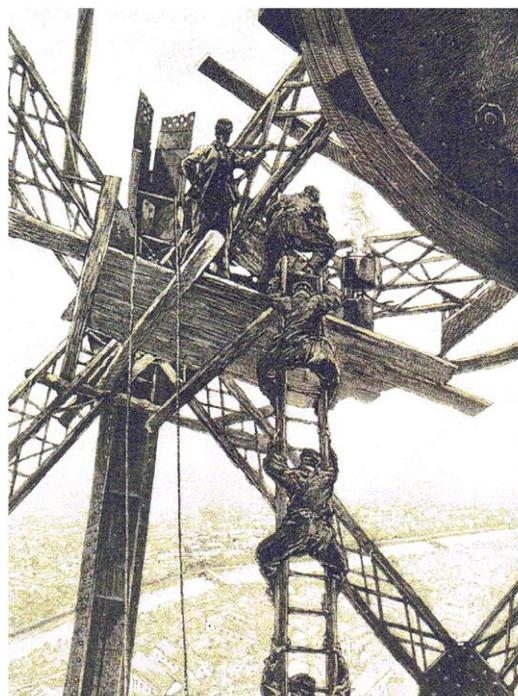


Figure 6 : La journée de travail des ouvriers de la Tour débute et se clôt par l'escalade de vertigineuses échelles de chantier (*L'illustration* 29-12-1888)

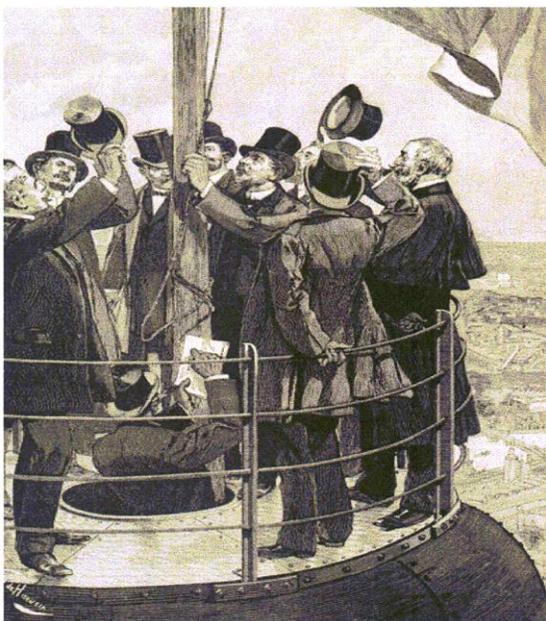


Figure 7 : Le jour de l'inauguration, Gustave Eiffel hisse le drapeau tricolore au sommet de la tour qui porte son nom.



Figure 8 : De nombreux produits dérivés prirent la Tour pour modèle, comme ce jeu du bébé jumeau.



Figure 9 : Il est bon de prendre des forces avant de se lancer à l'assaut de la Tour.

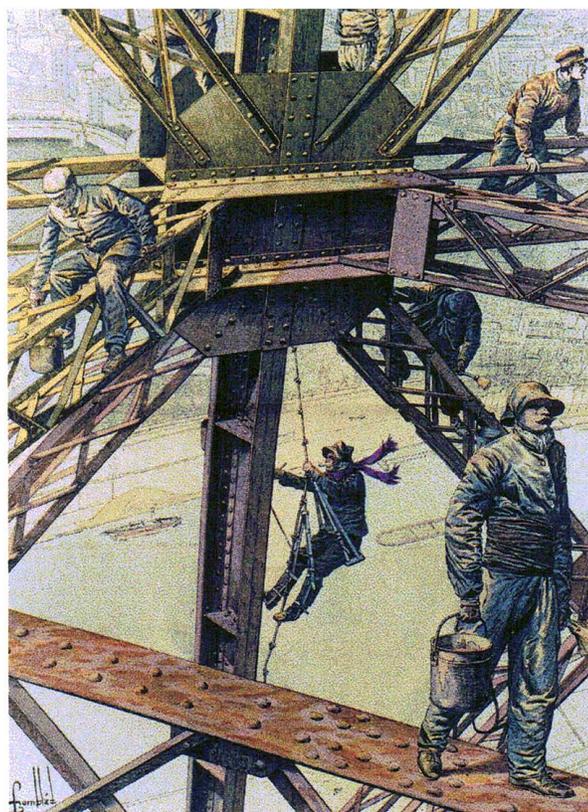


Figure 10 : Les peintres funambules procèdent à un toilettage complet de la Tour pour l'Exposition de 1900.

CORDOUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE¹

Michel Gauthier

RÉSUMÉ

Un ancien pont, à Cordoue, témoigne de l'importance de la civilisation romaine. Entre 711 et 1492, les Arabes ont transformé cette capitale commerciale et politique en capitale religieuse. Ils y construisirent une mosquée qui, au cours des siècles, a été trois fois augmentée en surface, avec des arcs, des centaines de colonnes, et des chapiteaux nombreux et variés. Après la Reconquête, les chrétiens ont élevé à l'intérieur une cathédrale, mais en détruisant un très grand nombre de colonnes.

La richesse culturelle de Cordoue sera évoquée à travers la littérature et la poésie de quatre auteurs dont la vie ou l'œuvre sont liées à cette ville : Maimonides est né à Cordoue, Garcilaso de la Vega et Luis de Góngora y sont enterrés. Le poète Federico García Lorca n'était pas cordouan ; il a cependant choisi d'évoquer la ville de Cordoue au centre de son recueil "Le Romancero gitano".



Lorsque j'étais élève, mes professeurs m'ont appris qu'une introduction indiquait le plan du travail. Il arrive parfois qu'un conférencier omette certains sujets que les auditeurs, se fiant au titre, pouvaient attendre, et dont le rédacteur ne compte pas parler. Une visite exclusivement "touristique" nous permettrait, sans doute, de feuilleter un beau livre **d'images**. Mais aujourd'hui, j'ai préféré faire des choix, et approfondir l'intérêt et la portée **culturelle** de notre rendez-vous.

C'est pourquoi je me permettrai d'omettre certains monuments de Cordoue, comme le grand amphithéâtre romain, couronnement du parcours touristique dans le centre historique, que l'on appelle "La route de Sénèque", inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vous ne verrez pas non plus la "Ronda de Tejares", ni, sur le "Paseo de la Victoria", la synagogue, près des ruines du quartier juif. J'omettrai de même plusieurs ruelles, dont "la ruelle des fleurs", la "calleja de las flores".

Quand vous irez à Cordoue, vous ne manquerez pas de visiter les deux musées : le Musée archéologique, et le "Palacio de Viana". Le premier, sur deux étages, est consacré aux diverses cultures dont Cordoue a été **la** (ou **une**) capitale : cultures ibère, romaine, wisigothique, islamique, mudéjar. Mais alors, direz-vous, qu'allez-vous nous faire découvrir ?

Je n'omettrai évidemment pas, dans un premier temps, les deux grandes civilisations, musulmane et chrétienne, qui se sont succédé dans la mosquée de Cordoue.

Ma conférence comportera seulement deux parties. La première, qui correspond au premier adjectif "religieuse" du titre, nous permettra de visiter la fameuse mosquée, depuis l'espace le plus ancien, le plus réduit qu'elle a occupé, jusqu'aux transformations de la reconquête

¹ Séance du 2 mai 2013.

chrétienne : les arcs, les colonnes, et aussi les espaces, appelés "chapelles", en principe réservées au culte, mais dont certaines sont consacrées à la mémoire d'écrivains célèbres.

Ma seconde partie ("Cordoue littéraire") réunira ce que les touristes ne trouvent pas sur place : la mémoire de quatre écrivains et poètes. Trois d'entre eux ont vécu à Cordoue, deux y sont enterrés. J'évoquerai, en dernier lieu, le poète Federico García Lorca, qui, certes, était grenadin et non cordouan, mais qui a consacré à l'ancien pont romain de Cordoue son inspiration peut-être la plus originale... et, culturellement, la plus religieuse, car elle prend ses sources dans la Bible.

La date de 732 est dans toutes les mémoires des écoliers français : c'est à Poitiers que Charles "Martel" a repoussé les Arabes. Mais d'où venaient-ils, ces Arabes ?

Des bords de la Mer Rouge : Médina, et la Mecque (Fig. 1). L'explosion musulmane se répandit, en un siècle, presque simultanément, vers l'est – Samarcande – Kaboul et l'Indus ; et vers l'ouest, jusqu'en Espagne où, après avoir longé les côtes d'Afrique du nord, les Arabes débarquèrent en 711. Ils mettront vingt ans pour conquérir presque toute la péninsule ibérique. L'Espagne d'alors n'était pas **une** nation : mais plutôt un **puzzle** de petits royaumes qui se rongeaient en guerres intestines. Les Arabes ont eu beau jeu de vaincre successivement les seigneurs féodaux ; et il a fallu le poids des convictions religieuses chrétiennes pour convaincre les roitelets de s'unir (ne serait-ce que provisoirement) afin de reconquérir, vers le sud, les terres que les Arabes avaient souvent rendues fertiles grâce à de savants systèmes d'irrigation.

À cette époque, chez les musulmans comme chez les chrétiens, chaque grande ville était la capitale d'un petit royaume. Quant à Cordoue, son emplacement géographique la prédestinait à jouer un rôle important dans toute l'Espagne médiévale.

Déjà, à l'époque romaine, Cordoue était le point de passage le plus central vers l'Afrique du nord. Elle le fut toujours, mais dans le sens contraire, bien évidemment, pendant les huit siècles de civilisation arabe en Espagne. En arabe, "Oued" veut dire "le fleuve", et "el Kébir" est l'adjectif "grand". Le grand fleuve, le Guadalquivir espagnol, (de même que la Loire à Orléans), est une route fluviale qui permet de porter jusqu'à l'océan, ou de rouler en sens inverse sur leurs rives, les produits des terres proches et lointaines. Il n'est alors pas étonnant qu'à ce point du croisement des deux routes, fluviale et terrestre, se soit élevée une ville, à la fois commerçante, stratégique, et religieuse.

Bien avant l'ère moderne, une agglomération, pour devenir à la fois une capitale économique, politique et culturelle, s'installait tout près d'un fleuve, dont le cours et les rives facilitaient les contacts et les échanges. La largeur d'un fleuve offrait, par ailleurs, un espace stratégique, obligeant des ennemis à n'approcher qu'en barques, ou à marcher sur les plages, mais en terrain découvert. Dans le cas de Cordoue, la croissance de la ville ne s'est pas achevée avec sa reconquête par les chrétiens (en 1236). En sont témoins les six ponts actuels. Le plus ancien est le pont dit "romain", qui a remplacé un pont de bois. A l'entrée sud de ce pont, se trouve une ancienne forteresse : la Calahorra. Cette rive gauche est sableuse et caillouteuse. A l'autre extrémité de ce même pont, sur la rive droite, s'élève un arc de triomphe, derrière lequel s'impose la surface rectangulaire de la mosquée, dans laquelle s'élève la masse cruciforme de la cathédrale (Fig. 2).

Ce pont actuel est toujours appelé "romain". Il a succédé à celui qui datait réellement de l'époque romaine, au premier siècle après Jésus-Christ. Ce fut le seul pont de la ville pendant 20 siècles. Il permettait le passage vers l'Europe ou vers l'Afrique du nord. Il mesure 331 mètres. Comparativement, le pont "Royal", à Orléans, est aussi long : il mesure 333 mètres. Mais le pont espagnol a des arches plus étroites : elles sont 16, alors que le pont d'Orléans en a seulement 9. Jadis, à Orléans, le pont était "gardé" au sud, sur la rive gauche, par une tour fortifiée, dont

Jeanne d'Arc a commencé par s'emparer. A Cordoue, la forteresse équivalente est "la Calahorra", qui gardait aussi la rive gauche. Elle sert actuellement de musée.

Depuis la Calahorra, nous suivons le pont vers la mosquée. Au premier tiers de notre chemin, sur le bord Est, une statue en marbre blanc s'élève : elle représente l'Archange saint Raphaël (Fig. 3). Cet Archange est toujours considéré comme le saint patron protecteur de Cordoue. Il a un petit poisson -tout à fait symbolique- qui pend en prolongement de sa main gauche. Nous reparlerons de la taille réelle de ce poisson à propos du poème que, dans son "Romancero gitano" (recueil de poèmes gitans), Federico García Lorca a consacré à Saint Raphaël.

Si nous traversons le Guadalquivir, nous aboutissons à l'extrémité nord du pont. Passé un petit arc, nous suivons la rue qui longe la mosquée sur la gauche pendant quelque deux cents mètres. Dans la première rue à droite, à côté de la tour-minaret, se trouve l'entrée du jardin appelée la "cour des orangers" qui précède le monument religieux.

À l'époque wisigothique, un palais s'élevait au nord de cet endroit. Entre ce palais et le fleuve, il y avait eu une basilique dédiée à saint Vincent, et probablement un cimetière, accolé au flanc sud de l'église. De cette église primitive, on a retrouvé des mosaïques et quelques pierres sculptées, qui sont actuellement dans le musée, à l'intérieur de la cathédrale (Fig. 4-5).

Bientôt, les musulmans arrivèrent en grand nombre. Ils se contentèrent d'abord d'occuper les faubourgs, qui étaient dépeuplés, et de célébrer leur culte dans l'église saint Vincent, qui a, depuis, disparu. La question se posa d'augmenter la surface du monument religieux. Abd-er-Rhamane I^{er} acheta aux chrétiens cette église ; il la détruisit, et construisit à sa place, **en 785**, une première mosquée. Cent cinquante ans plus tard, en 935, Cordoue comprenait déjà 250.000 habitants.

En l'an 1.000, la ville dépassait les 500.000 habitants. (À la même époque, Tolède en avait seulement 37.000, Almería 27.000, Saragosse 17.000, et Valencia 15.000).

En 785, donc, la mosquée d'Abd-er-Rhamane I^{er} (Fig.6), (en violet pâle sur le croquis), avait la forme d'un rectangle. Elle mesurait 79 mètres horizontalement **sur 42**. Elle comportait 11 nefs (les couloirs verticaux) et 12 travées (horizontales). L'entrée était au nord, en haut du plan, dans le jardin appelé : "cour des orangers", à la sixième nef. Le mihrab est la place d'où l'officiant commande la prière. Il se situait normalement à l'extrémité sud de la nef qui prolonge l'entrée, soit la sixième. Trois agrandissements furent ensuite opérés (en vert, en bleu, puis en jaune). L'officiant, comme le prêtre chrétien, tournait le dos au peuple ; sauf pour le prêche.

En 848, Abd-er-Rhamane II augmenta la surface de la première mosquée, en ajoutant la surface (marquée en vert). Le mihrab fut déplacé, toujours vers le sud dans le prolongement de la même sixième nef, huit travées plus loin; soit 26 mètres qui s'ajoutèrent aux 42 de la profondeur précédente. Ce fut au centre de ce second espace que les chrétiens supprimèrent, en 1266, une soixantaine de colonnes pour édifier, à leur place, une "cathédrale", dont le chœur sera, normalement, orienté vers l'est. L'absence de colonnes au niveau des nefs 10 et 11, au nord et au sud du vaisseau central, correspondrait aux bras de la croix.

En 964, la mosquée s'accrut encore (toujours vers le sud), sous **Al Hakam II**, de douze autres travées, totalisant 47 mètres (marquées en bleu clair). Le troisième mihrab, toujours dans le prolongement de la sixième nef, fut accolé au nouveau mur sud. Les trois surfaces formaient déjà une mosquée impressionnante (79 mètres horizontalement sur 115 de profondeur).

En 988, cependant, Almansur voulut encore agrandir ce temple d'une quatrième surface. Mais le fleuve, au sud, interdisait une construction à la mesure de son ambition. Aussi décida-t-il d'aligner les colonnes du nouveau temple vers l'est (en brun), dans le prolongement de celles des trois mosquées antérieures. Ainsi, la mosquée complète et définitive mesure 130 m horizontalement sur 115 m verticalement; et elle comporte environ 600 colonnes. Le nouveau mihrab, toujours adossé au mur sud, fut déplacé de trois travées vers l'est.

Au fur et à mesure que la mosquée grandissait, la qualité des matériaux s'améliorait et la délicatesse des détails s'enrichissait. Sous Abd-er-Rhman II, ce furent surtout des matériaux récupérés des monuments antérieurs qui servirent à agrandir la mosquée. Ce qui caractérise à présent les arcs, c'est l'alternance du rouge de la brique et du blanc de la pierre (Fig. 7). On commence aussi à sculpter des pierres exprès pour cet édifice. On voit apparaître les premiers chapiteaux arabes de style corinthien.

Le second agrandissement, (en bleu) est le plus luxueux. Il est dû à Al Hakam II (964) qui a fait un très important emploi des arcs polylobés (Fig. 8) souvent superposés (Fig. 9). L'entrée du dernier Mihrab, surmontée d'une coupole dorée, est très raffinée (Fig. 10).

La partie de l'édifice construite sous Almansur présente plus de régularité dans les matériaux choisis, c'est-à-dire plus d'uniformité que les précédents : elle correspond à la décadence du Califat.

Le temple musulman présente une surface rectangulaire de 23.400 m². Vus d'avion, les toits réguliers qui le couvrent ne permettent pas de soupçonner la splendeur des arcs et la forêt des colonnes. A partir de 1236, quand Cordoue tomba aux mains des chrétiens, le roi San Fernando fera élever une cathédrale au centre de la mosquée, dans l'agrandissement construit sous Almansur (Fig. 6). En 1371, les chrétiens ont d'abord transformé en chapelle royale l'espace dans lequel l'imam dirigeait les prières. Puis, au XVI^e siècle, la grande nef chrétienne a été construite dans le goût esthétique du maniérisme. La construction a duré trois quarts de siècle, de 1523 à 1600. (Fig. 11-12- 13)

À Cordoue, vu d'avion, l'édifice chrétien construit dans la mosquée dépasse les toits de celle-ci (Fig. 2). Personnellement, je trouve déplorable la mutilation du temple musulman et le mariage (forcé !) des deux civilisations. Pensons cependant qu'il nous reste 856 colonnes de marbre, même après les destructions nécessaires pour implanter une cathédrale au centre de la mosquée.

LE PRESTIGE INTELLECTUEL DE LA VILLE DE CORDOUE.



Il est à présent important d'évoquer le rayonnement intellectuel de la ville de Cordoue. C'est, par exemple, dans cette capitale qu'est né, en 1135, le philosophe et théologien juif (je souligne) **Maimonide**, qui exerça la profession de médecin. Son grand-père et son père avaient été rabbins à Cordoue pendant le règne arabe des **Almoravides**. Son père a assuré la formation de son fils en théologie, ainsi qu'en mathématiques et en astronomie.

Ce furent des professeurs arabes et juifs qui enseignèrent au jeune homme la philosophie et la médecine. Pour éviter la répression arabe de 1148, la famille avait dû feindre de se convertir à l'islam. Elle avait commencé par déménager à Grenade, puis à Séville, puis à Almería, ...puis à Fez.

Mais encore cinq ans plus tard, les **Almohades** obligèrent cette famille à fuir à nouveau. Cette fois-ci, la famille alla en Palestine, puis en Égypte, où Maimonide s'occupa particulièrement de la communauté juive. Il se préparait à devenir le chef de la communauté religieuse quand son frère David, négociant en pierres précieuses, mourut. Or, c'était David qui faisait vivre la famille. Maimonide décida alors de gagner sa vie comme médecin, et d'entretenir ses parents. Sa renommée fut telle que le sultan d'Égypte, Saladin, l'appela à sa cour.

En 1177, il devint chef de la Communauté de **Fostat** (ancien nom du Caire) Il eut un fils, Abraham, qui fut nommé plus tard Grand Rabbín. Maimonide mourut en 1204 à Fostat et fut enterré près de son père à Tibériade.

Maimonide était préoccupé de concilier Aristote et la Bible, la raison et la foi. Il est l'auteur de plusieurs livres philosophiques dont un traité sur la résurrection des morts, un livre de préceptes et de commentaires sur la Mishna (qui est la compilation écrite des lois juives). Il rédigea une explication de la Thora (le "Pentateuque" des chrétiens, -lequel contient les livres de la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome).

On pense que ses arguments en faveur de l'existence de Dieu auraient influencé la pensée de Thomas d'Aquin.

Maimonide fut certainement le plus grand philosophe juif de cette époque, qui correspond à ce qu'on a appelé "la Époqa de Oro", "l'âge d'or" de l'Espagne. La cohabitation des trois grandes religions monothéistes a donné lieu à des confrontations de concepts et d'idéologies. Maimonide avait à cœur de conserver la tradition et l'identité juives, face à l'expansion du christianisme (qui s'appuyait sur des dogmes immuables et sur l'autorité d'une hiérarchie). Mais il lui fallait aussi faire face au développement des concepts rigoureux du monde islamique. Ses ouvrages : "*Le Guide des Égarés*" et "*Le Guide des Perplexes*" soutiennent l'idée qu'une foi pure et une intelligence logique sont parfaitement compatibles. Il défend l'idée que l'homme n'est pas simplement régi par des lois mécaniques et rigides; il est créé à l'image de Dieu, et il est doté d'un pouvoir spirituel qui s'exprime métaphysiquement dans la liberté. C'est cette liberté qui permet à l'homme d'être totalement responsable de ses actes, devenant ainsi un collaborateur de la création de l'univers.



Je sauterai quatre siècles pour évoquer l'historien **Garcilaso de la Véga**. Cet historien n'est pas né à Cordoue, mais au Pérou, à Cuzco, en 1539. Pour l'état civil, il ne s'appelait pas Garcilaso de la Véga, mais Gomez Suarez de Figueroa. Son père était espagnol, **mais** sa mère était une princesse inca, descendante de l'empereur Huayna Capac. Il avait 20 ans quand son père est mort ; en 1561, à vingt-deux ans, Garcilaso a décidé d'émigrer en Espagne où il avait un oncle, à Montilla. (province de Cordoue, vins réputés).

Quelque temps après, il part pour Madrid, où il devient militaire. Ce n'est qu'en 1591 (il avait 52 ans) qu'on le trouve à Cordoue où il se consacre essentiellement à l'histoire de l'Amérique, spécialement du Pérou. Afin que son corps repose dans la cathédrale (laquelle, je le rappelle, est dans la mosquée), il y avait acheté en 1612 une chapelle (qui s'appelait "Capilla de las ánimas", c'est-à-dire "Chapelle des âmes du Purgatoire"). Elle porte aussi le nom de "Chapelle de l'Inca Garcilaso".

Je ne peux pas dire que depuis sa mort en 1616, ses cendres "reposent", dans ce lieu saint... On les a dérangées. En 1978 le roi Juan Carlos, en a fait faire un prélèvement, qu'il fit envoyer à Cuzco, où elles sont déposées (enfin, une partie) dans la cathédrale de cette ville.

Parmi ses principaux ouvrages, "*La Florida del Inca*" a été publié à Lisbonne en 1605. Il y évoque les péripéties de la conquête de la Floride par les conquistadors espagnols, sous le

commandement de Fernando de Soto. Ensuite, en 1609, paraît le premier volume des "*Commentaires royaux des Incas*", qui décrit l'histoire et la civilisation des Incas. En outre, Garcilaso est l'auteur d'un volume dont le sujet est "*La conquête du Pérou*", publié en 1613. Pendant ses dernières années, il travaillait à un livre qu'il intitulerait "*Histoire générale du Pérou*". Mais cet ouvrage ne parut qu'en 1617, un an après sa mort.

Ce qui rattache Garcilaso de la Vega à **Cordoue**, c'est donc la chapelle qu'il avait achetée dans la cathédrale, dès 1612, pour y reposer à sa mort. Mais les Péruviens se souviennent bien de lui : non seulement une partie de ses restes se trouve à Cuzco, mais à Lima, la capitale, se dresse une statue -en pied- de cet enfant du pays.



On ne peut passer sous silence un troisième homme, poète célèbre il s'agit de **don Luis de Góngora y Argote**. Il est né à Cordoue en 1561, et est décédé également à Cordoue en 1627 (il vécut donc 66 ans). Il restera dix ans à Madrid, mais ses œuvres ne suffisant pas à le faire vivre, il demanda la charge de chapelain royal, qu'il obtint de Philippe IV, en 1617. Il retournera alors à Cordoue pour y vivre ses dix dernières années.

Góngora n'avait que quinze ans quand il a écrit ses premiers vers, les "**letrillas**". Au long de sa vie, il a composé des sonnets, des poèmes satiriques, des romances... les uns clairs, d'autres volontairement hermétiques.

Son style, très personnel, a souvent besoin d'être interprété. Mais son hermétisme a fini par séduire, peut-être artificiellement ; et le Gongorisme est devenu à la mode. On raconte que les jésuites demandaient à leurs élèves, pour juger la finesse de leur compréhension, de commenter les deux œuvres maîtresses de Góngora : l'une "*Polyphème et Galatée*", et l'autre "*Les Solitudes*".

Voici quelques extraits, accompagnés de ma traduction, de trois œuvres de ce poète.

Tout d'abord un poème relativement court, de 64 vers, datant de 1603, qui décrit une noce paysanne. La strophe que voici donne une idée du penchant qu'avait le poète pour *le parallélisme* des mots et des images. L'eau est associée aux pierres du ruisseau, le vent aux branches des arbres :

*En los pinares de Júcar
ví bailar unas serranas
al son del **agua** en las piedras
y al son del **viento** en las ramas*

Dans les pinèdes du Júcar
j'ai vu danser des montagnardes
l'eau murmurait entre *les pierres*
le vent chantait entre *les branches...*

Dans la seconde strophe, Góngora évoque les robes, bleues et vertes des danseuses :

Del color visten *del cielo*,
si no son de **la esperanza**,

Celles que ne vêt pas *le ciel*
s'habillent avec **l'espérance** :

palmillas que menosprecian
el zafiro y **la esmeralda**.

des tissus de Cuenca plus beaux
que le *saphir* ou **l'émeraude**.

Góngora compare les robes qui tournoient dans le mouvement de la danse à des boussoles rondes, dont les aiguilles sont les jambes blanches des danseuses, que croisent les lacets des chaussons :

El pié, cuando lo permite (le pied a valeur plurielle) Leurs jambes, quand les laissent voir

la brújula de la falda (jupes et boussoles sont rondes) les rondes boussoles des jupes,
lazos calza, y mirar deja présentent la neige et la nacre
pedazos de nieve y nácar. qu'entrecroisent de fins lacets.

Un peu plus loin, le poète reprend avec d'autres termes la même image indiscreète, en suggérant qu'il imagine un temple rond dans lequel une seule colonne doit suggérer les deux jambes :

Ellas, cuyo movimiento Leurs rondes soulèvent leurs jupes
honestamente levanta et nous permettent de bien voir
el cristal de la columna les deux colonnes de cristal
sobre la pequeña basa. que soutiennent deux socles minces.

¡Qué bien bailan las serranas! Comme elles dansent bien les montagnardes!
¡Qué bien bailan ! Voyez comme elles dansent bien!

En 1612 Góngora écrit la "*Fable de Polyphème et Galatée*", long poème de 504 vers, qui emprunte aux "*Métamorphoses*" d'Ovide son thème de l'amoureux éconduit.

Mais l'œuvre la plus importante de Góngora date de 1613. Il avait 52 ans lorsque parurent deux des quatre poèmes prévus, sous le titre "*Las Soledades*" (Les Solitudes). En stigmatisant la vie à la cour, le poète vante l'agrément de la vie humble en province. Et même, à l'activité rurale, il préfère la solitude de la nature, celle des rivages, des forêts et du désert. Des nombreuses images de ce poème, ma traduction ne peut donner qu'un aperçu : le héros est un courtisan, jeune et beau. Abandonné de sa bien-aimée, il décide de parcourir le monde.

<i>Texte</i>	<i>Traduction</i>	<i>Explications</i>
1 <i>Era del año la estación florida</i>	C'était la saison fleurie de l'année, <i>c'est-à-dire le printemps,</i>	
2 <i>en que el mentido robador de Europa</i>	alors que le traître qui a enlevé Europe <i>Europe était la fille du roi de Phénicie</i> <i>(qui était une province côtière de la Syrie).</i> <i>Jupiter, déguisé en taureau, enleva Europe.</i> <i>Pour rappeler cet exploit, Jupiter créa dans</i> <i>le ciel la constellation du Taureau.</i>	
3 <i>media luna las armas de su frente</i>	le front armé d'un croissant de lune <i>Le croissant de lune suggère la forme des cornes du</i> <i>taureau dont la peau brille comme le soleil et qui</i> <i>apparaît la nuit sous forme d'une constellation.</i>	
4 <i>y el Sol todos los rayos de su pelo</i> 5 <i>luciente honor del cielo ; (y cuando),</i> <i>en campo de zafiro pace estrellas,</i>	et son pelage brillant comme le soleil quand sa lumière honore le ciel ; et quand, sur champ de saphir, il broute les étoiles, <i>(laissant place aux étoiles de la constellation du Taureau),</i>	
cuando EL que podía ministrar la copa <i>a Júpiter mejor que el garçón de Ida</i>	quand CELUI qui aurait pu servir comme échanson de Jupiter, mieux que l'éphèbe, né à Ida	

*Garçon signifie un beau jeune homme.
Il s'agit donc de Ganimède, un berger enlevé
par Jupiter pour sa beauté, afin qu'à l'Olympe
il serve le vin aux dieux. Ce vers signifie que
Jupiter aurait préféré le héros de notre récit,
qu'il aurait trouvé plus beau que Ganimède.
Ida est la région montagneuse qui entoure
la ville de Troie (sur la côte ouest de la Turquie).*

- naufrago y desdeñado, sobre ausente -,

*lagrimosas de amor dulces querellas
da al mar ; que condolido,
fue a las ondas, fue al viento
el mísero gemido,
segundo de Arión dulce instrumento*



isolés ou en troupes.

La partie centrale du recueil est consacrée aux trois principales villes d'Andalousie. Cordoue y apparaît au centre, se positionnant ainsi comme l'axe de symétrie de tout le recueil, avec son archange protecteur, saint Raphaël.

*Coches cerrados llegaban
a las orillas de juncos
donde las ondas alisan
romano torso desnudo.
Coche, que el Guadalquivir
tiende en su cristal maduro,
-entre láminas de flores
y resonancias de nublos.
Los niños tejen y cantan
el desengaño del mundo,
cerca de los viejos coches
perdidos en el nocturno.
Pero Córdoba no tiembla
bajo el misterio confuso,
pues si la sombra levanta
la arquitectura del humo
un pie de mármol afirma*

- naufragé, dédaigné, et, de plus, exilé, –

*Le héros, en plein naufrage, se lamente:
ses larmes d'amour et ses tendres plaintes,
il les confie à la mer, et son gémissement
fut, dans le vent et sur les vagues,
comme la lyre douce
dont s'accompagnait Arion en chantant.*

*Arion : poète et musicien du VII^e siècle avant J.C
Jeté à la mer par des pirates, il fut sauvé par
des dauphins qui avaient été séduits par les
sons de sa lyre.*

Ce qui va suivre peut vous surprendre, car je terminerai par le poète **Federico García Lorca**, lequel n'est pas né à Cordoue; il n'y est pas mort non plus. Il n'y a peut-être fait que de courts séjours. Mais j'ai trouvé remarquable qu'il ait consacré à Cordoue le poème exactement central de son "*Romancero gitano*".

Ce recueil se compose de trois parties, qui réunissent trois groupes de poèmes. La première partie réunit des poèmes consacrés aux femmes et aux enfants ; la troisième partie évoque des hommes,

vers 1 : Des voitures, vitres levées,
vers 2 : atteignaient la rive aux roseaux
vers 3 : du fleuve dont les flots caressent
vers 4 : le reflet d'un torse romain.
vers 5 : Dans ses eaux, le Guadalquivir
vers 6 : reflète en vermeil ces voitures,
vers 7 : entre la rive aux bords fleuris
vers 8 : et celle où grondent les nuages.
vers 9 : Des filles brodent, des garçons
vers 10 : chantent leur désabusement,
vers 11 : ils vont de voiture en voiture
vers 12 : dont la file se perd dans l'ombre.
vers 13 : Pourtant Cordoue ne tremble pas
vers 14 : pressentant le mystère obscur,
vers 15 : car si l'ombre qui monte élève
vers 16 : des constructions dans les nuages
vers 17 : sur un seul pied de marbre, l'Ange

*su casto fulgor enjuto.
Pétalos de lata débil
recaman los grises puros
de la brisa, desplegada
sobre los arcos de triunfo.
Y mientras el puente sopla.
diez rumores de Neptuno
vendedores de tabaco
buyen por el roto muro.*

vers 18 : affirme son chaste éclair sec.
vers 19 : La brise brode, sur les franges
vers 20 : des nuages gris, des pétales
vers 21 : miroitants, et les déploie sur
vers 22 : les arcs triomphaux de la ville.
vers 23 : Et tandis que sous le pont soufflent
vers 24 : dix grondements du dieu Neptune,
vers 25 : des petits marchands de tabac
vers 26 : fuient par une faille du mur.

Je ne crois pas qu'il soit possible de voir sur l'eau les reflets des véhicules qui roulent, ou qui stationnent sur le pont, comme l'affirme le poète aux vers 5 et 6:

vers 5 : *Coches*, que el Guadalquivir Dans ses eaux, le Guadalquivir
vers 6 : *TIENDE en su cristal maduro.* REFLETE en vermeil *ces voitures*,

Mais nous pouvons remarquer qu'à l'imitation de Góngora, Lorca emploie le mot "cristal" (au vers 6) pour évoquer *l'eau du fleuve*. Ma traduction explicite ce vocabulaire. Le poète ajoute que le Guadalquivir "*tiende*" c'est-à-dire "*aligne*" le reflet des véhicules arrêtés sur le pont *l'un derrière l'autre* pour entrer en ville. De plus, la tombée du soir est évoquée par l'adjectif: "*maduro*" appliqué à la couleur du ciel (mûr signifie : "rouge" en s'appliquant à plusieurs fruits mûrs, comme les cerises, les fraises, les framboises, les grenades, les groseilles...)

Ma traduction des vers 7 et 8 explicite l'opposition entre les deux rives du fleuve :

vers 7 : *-entre láminas de flores* entre la rive aux bords fleuris
vers 8 : *y resonancias de nublos* et celle où grondent les nuages

Le premier de ces deux vers suggère le spectacle des fleurs qui ornent les fenêtres des demeures -probablement blanches- de la rive **nord** ; le second lui oppose le grondement de l'orage qui monte de la plaine **du sud** et se dirige vers la ville. C'est cet orage que fuient les voitures qui font la queue sur le pont pour rentrer en ville, après une partie de campagne écourtée par la menace de pluie (vers 8, 15 et 16).

vers 15 : *pues si la sombra levanta* car si l'ombre qui monte élève
vers 16 : *la arquitectura del humo,* des constructions dans les nuages,

Comme Góngora, Lorca se plaît à rapprocher les contrastes, tels que la pierre blanche et dure des édifices, et une impalpable fumée. De plus, le mot "humo" suggère la couleur noire de la fumée d'un incendie, contrastant avec la blancheur des maisons de la ville :

Y mientras el puente sopla vers 23 : Et tandis que sous le pont soufflent
diez rumores de Neptuno vers 24 : dix grondements du dieu Neptune

Le poète grenadin suggère que le vent qui souffle en tempête précède la pluie. Celle-ci manifesterait l'invisible présence du dieu romain des océans, lequel soufflerait sous dix des arches de ce pont. Lorca en omet quatre, sous lesquelles, en été, l'eau ne coule pratiquement pas.

Lorca revient au pont qui relie les deux rives différentes du fleuve.

Un solo pez en el agua vers 27 : Un seul poisson brille sur l'eau
que a las dos Córdoba junta : vers 28 : qui réunit les deux Cordoues :
blanda Córdoba de juncos vers 29 : la Cordoue souple de roseaux,
Córdoba de arquitectura. vers 30 : et la Cordoue d'architecture.

J'attire votre attention sur les vers suivants, 31 à 34 :

<i>Niños de cara impassible</i>	vers 31 : Des enfants, la face impassible,
en la orilla se desnudan	vers 32 : se déshabillent sur le bord,
aprendices de Tobías	vers 33 : certains naïfs comme Tobie,
y Merlines de cintura.	vers 34 : d'autres, Merlins sous la ceinture;

Ces enfants ne sont pas une invention gratuite de Lorca. Il a pu en voir réellement. En 1967, un auteur français, Bernard Hennequin, dans un livre intitulé "Andalousie", édité par "Horizons de France", signale que (je cite) : *"les gamins du faubourg se baignent nus dans le fleuve"*.

Déjà, Prosper Mérimée, dans le second chapitre de sa "Carmen", affirmait en 1875 avoir vu des femmes se baigner *"sur le bord du fleuve, au bas du quai"*. Je rappelle que la rive nord a un quai, et la rive sud n'était alors que sable, roseaux et cailloux. Mérimée ajoute donc : *"Aussitôt que l'angélus sonne, ces femmes se déshabillent et entrent dans l'eau. Alors, ce sont des cris, des rires, un tapage infernal. Du haut du quai, les hommes contemplant les baigneuses, écarquillent les yeux, et ne voient pas grand chose..."*

Et Mérimée ajoute : *"On m'a rapporté que des jeunes gens, un jour, ont comploté de payer le bedeau chargé de sonner l'Angélus à la cathédrale, pour qu'il le sonne vingt minutes en avance. Aux premiers sons de cloche, les femmes se déshabillèrent toutes nues, comme si c'était le crépuscule, et sont entrées dans l'eau en se lançant de l'eau les unes aux autres."*

Lorca a donc pu voir le chahut d'enfants (au moins, ou de jeunes gens ou des jeunes filles) troublant, sur l'eau, le reflet du pont, reflet qu'il compare à un (énorme) poisson :

para fastidiar al pez	vers 35 : et pour embêter le poisson
en irónica pregunta	vers 36 : ils lui demandent s'il préfère
si quiere flores de vino	vers 37 : les fleurs rouges des tourbillons

(je pense qu'il s'agit des vagues rougies par le soleil couchant),

o saltos de media luna.	vers 38: ou des bonds en croissants de lune.
-------------------------	--

(près du pont, le reflet des arches en demi-cercles successifs évoque les sauts d'un poisson de couleur claire).

La réponse du poisson (reflet du pont sur l'eau) est : "ni les tourbillons rouges, ni les demi-cercles blancs" en enfilade ; mais la solitude rigide et blanche de l'archange, que suggèrent les mots "equilibrio de solitaria columna" des vers 41 et 42.

Pero el pez que dora el agua	v. 39 Mais le poisson, plus lumineux
y los mármoles enluta	v. 40 que l'eau, et que les marbres même
les da lección y equilibrio	v. 41 donne l'exemple d'équilibre
de solitaria columna.	v. 42 d'une solitaire colonne.

Cet archange (Fig. 14), sur le pont, n'est pas érigé sur une colonne, mais sur un socle. (Il y a, en aval, une autre statue de cet archange : elle est en haut d'une colonne, sur une placette de la rive droite). En revanche, je puis confirmer mon interprétation des vers précédents, selon laquelle Lorca fait du pont romain entier (ou plutôt de son reflet sur l'eau), un énorme poisson, gros comme la baleine qui, selon la Bible, eût été capable d'engloutir le jeune Tobie :

Comme Tobie s'approchait du bord du fleuve pour se laver les pieds, un énorme poisson se jeta sur lui, qui voulait le dévorer. Tobie, épouvanté, s'écria : "il veut me mordre!" L'Ange lui dit : "Saisis-le par les ouïes, et sors-le de l'eau". Tobie traîna sur le sable le poisson qui se débattait.

Le poète andalou, qui compare le reflet de tout le pont à un énorme poisson, est donc plus fidèle au texte biblique que le sculpteur cordouan, qui a réduit le poisson à la taille... d'un hareng !

Je crois que Lorca a lu en entier ce passage de la Bible. Je peux vous rappeler que, sur les conseils de l'ange qui protégeait et guidait Tobie, le jeune homme, la nuit de son mariage avec Sarah, a retiré le foie du poisson et l'a jeté dans l'âtre pour le brûler. La fumée a fait fuir le démon qui avait tué sept prétendants avant qu'ils ne puissent s'unir à Sarah, car ceux-ci, dans leur mariage, ne cherchaient que la sexualité. Tobie et Sarah se sont l'un et l'autre abstenus, trois nuits successives, et, ces nuits-là, ils ont prié avant de s'endormir.

Le livre de Tobie de la Bible est donc l'histoire d'un amour réussi. Je crois que Federico García Lorca l'a bien compris. Chez lui, l'évocation d'un énorme poisson prélude à l'union des deux fiancés, comme le pont de Cordoue relie les deux rives très distinctes, presque opposées, du fleuve.

Il n'est pas indifférent de nous souvenir maintenant qu'au début de cette analyse, j'ai opposé la plaine de la rive sud, non construite, à la ville qui s'élève au nord ; et, à l'entrée de celle-ci, la très grande mosquée dans laquelle s'élève un autre édifice religieux, chrétien. Notre poète partageait cette culture, avec une évidente préférence pour la Bible, face au Coran, qu'il n'évoque même pas, ni, d'ailleurs, la mosquée.

Résumons : pour Lorca, la rive nord, où s'élèvent les deux architectures de la mosquée et de la cathédrale, représente la chaste fiancée de Tobie. Un pont-poisson, qui symbolise le mariage, relie les deux rives du Guadalquivir. Du temps de Lorca, on ne voyait pas de construction sur la rive sud. Le poète associe ce désert à la rudesse masculine. La végétation encombrait le débouché sud du pont. Le ciel, ce jour-là, se couvrait de nuages.

Hâtons-nous de conclure notre voyage religieux et littéraire à Cordoue : d'une part dans la mosquée et dans la cathédrale et, d'autre part, dans les œuvres de quatre écrivains -ou poètes- des deux cultures, voire de trois cultures si l'on pense à la Bible et aux deux religions qui s'y réfèrent. Nous avons pu voir, (au prix de combien de destructions !) la co-existence paradoxale d'une mosquée musulmane et d'une église-cathédrale chrétienne.

Chez les écrivains et les poètes, je soulignerai une différence entre ceux que le hasard a seulement fait naître ou mourir à Cordoue, ou qui y ont un peu vécu, et ceux qui en ont parlé, si peu que ce soit. Le poète grenadin Federico García Lorca est de ceux-là. Mais, en empruntant par endroits les figures de style de son prédécesseur cordouan Góngora, il a attiré notre attention, non pas sur la mosquée musulmane, mais plutôt sur le pont où trône la statue de l'un des trois archanges: précisément celui qui, dans la Bible, conseille le mariage consacré. La réputation d'homosexualité du poète est ici contredite, ou, je pense, au mieux complétée, par sa vision des paysages cordouans : en friche au sud, et urbain au nord, que reliait, à son époque, le seul pont appelé "romain", face à la double grande culture, la mosquée-cathédrale.

FIGURES

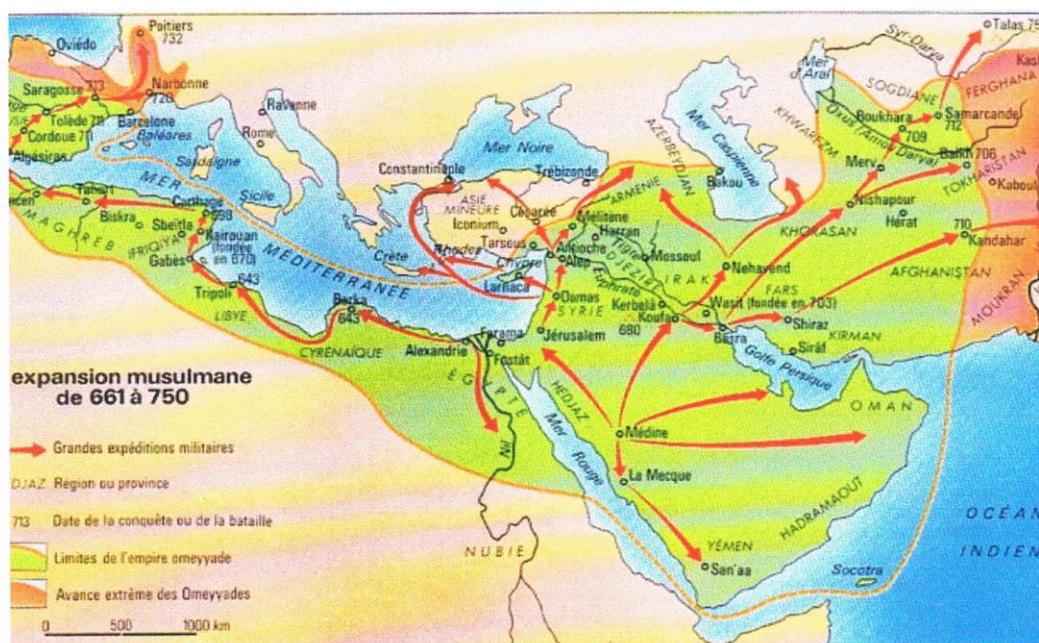
Fig. 1 : Conquêtes musulmanes aux VII^e et VIII^e siècles.

Fig. 2 : La mosquée (la cathédrale), le pont romain sur le Guadalquivir.



Fig. 3 : Saint Raphaël sur le pont. Au fond : la mosquée-cathédrale.



Fig. 4 : Vestiges de l'église primitive San Vicente



Fig. 5 : Vestiges de l'église primitive San Vicente

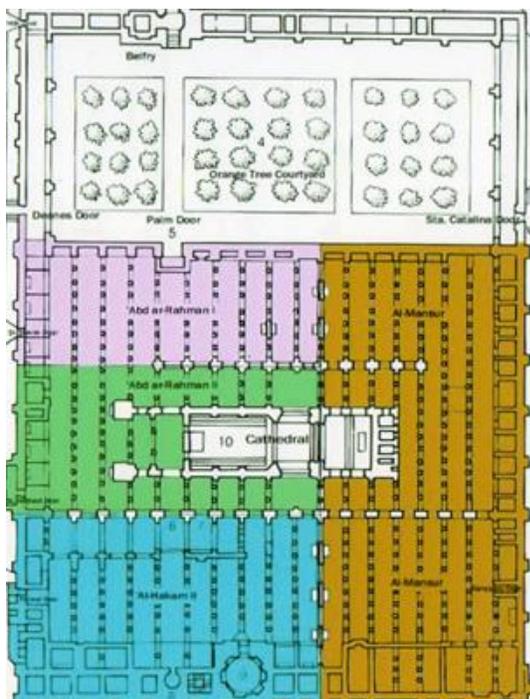


Fig. 6 : Agrandissements successifs de la mosquée.



Fig. 7 : Arcatures bicolores.

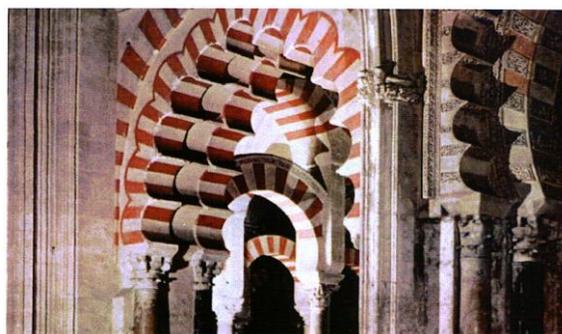


Fig. 8 : Arcs polylobés.



Fig. 9 : Arcs superposés (chapelle de Villaviciosa).

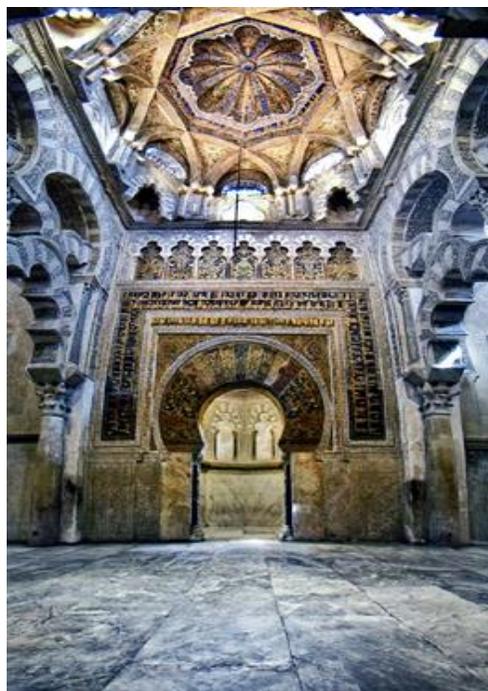


Fig. 10 : Entrée du Mihrab.



Fig. 11 : Cathédrale : maître autel.



Fig. 12 : Cathédrale : voûte du transept.



Fig. 13 : Cathédrale : grande nef ouest.

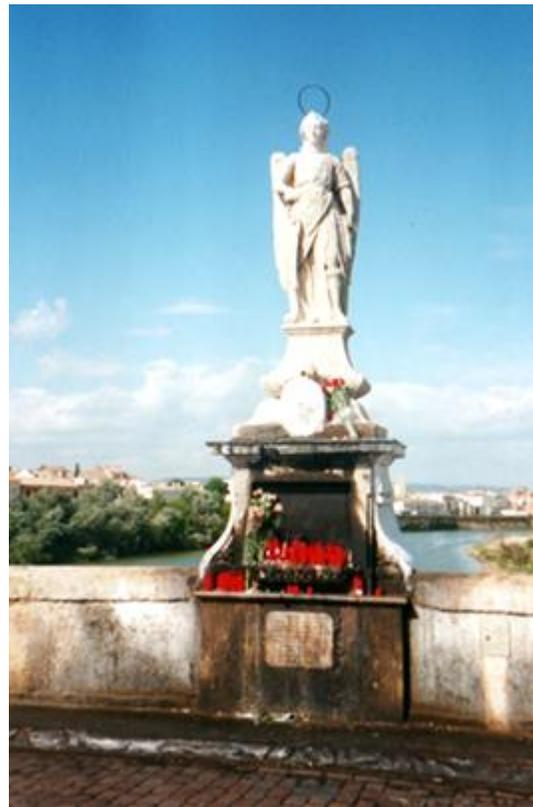


Fig. 14 : Statue de Saint Raphaël sur le pont romain.

L'OPINION DE CONDORCET SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI¹

Michel Pertué

RÉSUMÉ

Condorcet est très peu intervenu au cours du procès de Louis XVI, que ce soit à la barre de la Convention ou dans les colonnes de La Chronique de Paris. Mais il développa ses vues dans une brochure (Opinion de Condorcet sur le jugement de Louis XVI) qui circula fin novembre avant d'être ajoutée aux annexes des comptes rendus des débats de l'Assemblée qui eurent lieu le 3 décembre 1792. Dans ce texte très intéressant, que Michael Walzer a considéré comme "le meilleur discours girondin" (Régicide et Révolution), Condorcet révélait, comme le dira Jaurès, "par la complication de sa noble pensée, les incertitudes de sa volonté" (Histoire socialiste de la Révolution française). En effet, s'opposait-il vraiment, comme l'ont pensé les Badinter (Condorcet. Un intellectuel en politique), à ceux qui n'envisageaient que la politique pour n'apercevoir lui-même que le droit ? Sans doute se faisait-il le champion d'un véritable procès, très respectueux de toutes les formes juridiques. Mais il opérait un curieux découplage entre le jugement et la peine et il admettait que le pouvoir politique puisse la modifier pour des raisons d'opportunité. Le procès lui-même était très largement instrumentalisé dans la pensée de Condorcet pour justifier l'abolition de la monarchie et la proclamation de la République. Mais si, comme un grand nombre de conventionnels, il affirmait bien la citoyenneté du monarque déchu, il se séparait d'eux sur la question capitale de la mort à propos de laquelle il se prononçait plus en abolitionniste qu'en partisan. Trahissant les hésitations politiques de Condorcet, son Opinion vaut avant tout pour une remarquable argumentation contre l'inviolabilité royale qui occupa une place centrale dans le débat sur l'ouverture du procès de Louis XVI.



INTRODUCTION

Condorcet n'a pas joué un rôle important dans le procès de Louis XVI², mais son avis sur le sujet présente néanmoins un grand intérêt parce que ce ne fut pas celui d'un homme politique tout à fait ordinaire. Grand intellectuel lié aux esprits les plus brillants de son temps³ et porte-

¹ Séance du 16 mai 2013.

² Le dossier constitué par Albert Soboul (*Le procès de Louis XVI*, Paris, Julliard/collection archives, 1966, 267 p.) reste encore aujourd'hui la meilleure introduction sur le sujet. L'étude de Michael Walzer est essentielle pour l'approche théorique du procès qui a été négligée par les historiens [*Régicide et Révolution. Le procès de Louis XVI. Discours et controverses*, Paris, Payot, 1989 (l'édition en anglais du texte principal de Walzer date de 1974 et celle de la controverse Walzer/Fehér de 1987 et 1988), 402 p.]. Pour une vue d'ensemble des publications sur le sujet, consulter la *Bibliographie de l'histoire de la justice française (1789-2011)*, 8-3-3-2 Procès, détention et exécution de Louis XVI (criminocorpus.cnrs.fr/bibliographie).

³ Condorcet fut notamment l'ami de Voltaire, de d'Alembert et de Turgot, dont il fut un proche collaborateur au Contrôle général, et qui le nomma Inspecteur général des Monnaies de France, un poste qu'il occupera jusqu'en 1791. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, il participa, avec des académiciens, des administrateurs éclairés de la monarchie et de l'Église, des économistes et des nobles libéraux, à un large travail de lobbying pour faire avancer un certain nombre de réformes. Voir Elisabeth et Robert Badinter, *Condorcet. Un intellectuel en politique*, Paris, Fayard, 1988, 659 p. ; Keith Michael Baker, *Condorcet. Raison et politique*, Hermann, 1988, 623 p. ; Pierre Crépel et Christian Gislain (dir.), *Condorcet. Mathématicien, économiste, philosophe, homme politique*, Paris, Minerve, 1989, 571 p. ; Anne-Marie Chouillet et Pierre Crépel (dir.), *Condorcet. Homme des Lumières et de la Révolution*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions Fontenay/Saint-Cloud, 1997, 330 p. Gabriele Magrin, *Condorcet : un costituzionalismo democratico*, Milan, Francoangeli, 2001, 259 p. L'édition O'Connor-Arargo des œuvres de Condorcet est lacunaire et vieillie. Un inventaire de ses manuscrits est actuellement

parole officiel de la science pendant près de vingt ans, tant en France qu'en Europe⁴, il avait aussi derrière lui la longue suite de ses écrits et de ses combats pour la liberté et l'égalité qui feront dire plus tard à Jaurès que la pensée de Condorcet faisait partie du patrimoine de la République. Si ni son action ni sa parole ne furent déterminantes dans cette grande affaire, par contre, elles contribuèrent beaucoup à l'affaiblir et marquèrent pour lui l'amorce d'un déclin qui sera aussi rapide que l'avait été son ascension politique. Membre de la Législative, qu'il eut l'honneur de présider et dont il rédigea un grand nombre de proclamations et d'adresses, Condorcet était arrivé au premier rang au début de l'été 1792, après sa désignation à la présidence de la Commission extraordinaire des Vingt-et-un⁵. Quelques semaines plus tard, il fut élu à la Convention nationale dans cinq départements. Porté aussitôt à la vice-présidence de cette nouvelle Assemblée et nommé rapporteur de son Comité de constitution au début du mois d'octobre, Condorcet apparaissait alors comme un conventionnel de tout premier plan. Au début du printemps 1793, après le mauvais accueil fait à son projet de constitution, le 15 février, il avait perdu beaucoup de son influence sur les esprits et il n'avait plus réellement de prise sur la marche des événements. L'isolement politique de Condorcet était l'aboutissement d'une ligne très personnelle suivie depuis l'automne, celle qui consistait en même temps à ne pas attaquer Paris, comme le faisaient tous les jours les Girondins, et à vouloir épargner le roi dont les Montagnards voulaient au contraire la perte⁶.

Il écrivit quatre articles dans la *Chronique de Paris*, consacrés à l'ouverture du procès, à la comparution du roi, au bannissement des Bourbons et aux plaidoiries, et il expliqua plus ou moins longuement ses votes au moment des quatre appels nominaux de janvier : pour la culpabilité, contre l'appel au peuple, pour la punition la plus grave qui ne soit pas la mort et pour l'abstention sur le sursis. Mais c'est dans un texte antérieur, rédigé en novembre 1792, qu'il expliqua le plus complètement sa position. Il le rédigea à la suite des décrets du 13 novembre qui ouvraient sur le jugement de Louis XVI une discussion libre et illimitée dont les Girondins espéraient l'enlèvement⁷. C'était en tout cas, comme le remarquera Robespierre, le 3 décembre, faire un grand pas en arrière, deux mois après les élections de septembre et la proclamation de la République. Nombre de conventionnels voudront exprimer leur opinion, mais, au bout de quinze jours, seulement une douzaine d'entre eux avaient eu la possibilité de le faire à la tribune. Le 20 novembre, la découverte de la fameuse armoire de fer, dans laquelle on ne trouva aucune pièce nouvelle permettant véritablement de soutenir les charges qui pesaient sur le roi⁸, mais qui

entrepris et certains textes de lui, bien connus, plus rares ou même inédits, ont été publiés ces dernières années, avec des commentaires, par Bernard Bru, Pierre Crépel et Roshi Rashed.

⁴ Reçu en 1769 à l'Académie des sciences, à 26 ans, il en devint, quatre ans plus tard, le secrétaire perpétuel. À ce poste éminent, il contribua grandement à la diffusion des connaissances et le président de l'assemblée électorale de Paris crut pouvoir le saluer, en 1791, comme le "premier magistrat de la raison en Europe".

⁵ La Commission des Douze fut créée le 17 juin 1792 pour veiller aux dangers de la patrie. Condorcet fit partie des 9 membres suppléants qui la renforcèrent le lendemain de sa création et qui lui furent ensuite adjoints le 18 juillet, la Commission devenant alors celle des Vingt-et-un. Élu président de cette commission élargie, le 21 juillet, Condorcet, fut tout spécialement chargé, au début du mois d'août, de chercher une issue légale à la crise du régime et de rédiger un rapport préparatoire à la déchéance du roi.

⁶ Présenter la Montagne comme le camp des septembriseurs, c'était inévitablement, pour les Girondins, s'obliger à sauver Louis XVI et, de ce fait, contraindre leurs adversaires à vouloir le procès et la mort du roi. La grande faute des Girondins fut de s'en prendre à Paris avant de régler le sort du roi.

⁷ Pétion fit adopter par la Convention l'examen préalable de la question de l'inviolabilité du roi et Buzot, la règle de la liberté et de l'illimitation du débat.

⁸ La correspondance de la reine avec Fersen qui apportait la preuve de l'appel à l'étranger et de l'intelligence avec l'ennemi ne fut publiée qu'en 1878 (*Le comte de Fersen et la Cour de France. Extraits des papiers du grand maréchal de Suède, comte Jean Axel de Fersen, publiés par son petit-neveu, le baron R. M. de Klinckowström*, Paris, Firmin Didot, 1878, 2 vol., LXXVII-323-441 p.). Mais avant cette date, déjà sous la Révolution, et surtout à partir de 1815, des royalistes français et étrangers démentiront les allégations du roi à son procès. Au demeurant, quoi qu'il en soit des preuves des crimes de Louis XVI, son indignité résidait avant

réactualisait l'idée de sa trahison⁹ en montrant chez lui le besoin du secret et de la dissimulation, provoqua un choc dans l'opinion qui lia le sort du roi à la question des subsistances¹⁰, ce qui amena finalement la Convention, au début de décembre, à précipiter les choses en décidant qu'elle jugerait elle-même Louis XVI. Aussi, les textes des discours qui n'avaient pu être lus, ce qui était le cas de celui de Condorcet¹¹, furent-ils annexés au procès-verbal de la séance du 3 décembre. Sans doute, ce débat sur le jugement du roi ne fut-il qu'un moyen dilatoire pour repousser le plus longtemps possible l'ouverture de son procès. Mais, au-delà de cette manœuvre parlementaire qui échoua rapidement, les textes des conventionnels rédigés à cette occasion présentent un grand intérêt parce qu'ils abordent des questions juridiques majeures : l'étendue de l'inviolabilité royale dans la constitution de 1791 et le sort des anciens dirigeants après une révolution. Condorcet se singularisera en les traitant de manière approfondie avec beaucoup de subtilité et de largeur de vue.

Dans son *Opinion*, il s'est posé à lui-même cinq questions¹² : le roi peut-il être jugé, comment peut-il être jugé, où peut-il être jugé, doit-il être jugé et le jugement prononcé contre lui doit-il être exécuté¹³? La réponse que Condorcet a longuement¹⁴ apportée à la première question, c'est-à-dire, en fait, celle de l'inviolabilité du roi, mérite une attention toute spéciale car elle était alors la question principale (I). Les autres réponses concernent toutes le degré de légalité qu'il convenait de donner au procès de Louis XVI (II).

I. LE ROI ÉTAIT-IL INVIOLE ?

La ligne principale de défense de ceux qui voulaient sauver Louis XVI était de soutenir qu'il avait été **essentiellement** roi jusqu'au 10-Août et que l'inviolabilité qui lui avait été reconnue, pour cette raison, dans la constitution de 1791 le rendait inattaquable. Paradoxalement, quelques conventionnels¹⁵, alors qu'ils voulaient la mort de Louis XVI, défendirent aussi la thèse

tout dans le simple fait d'exercer les fonctions de roi constitutionnel alors qu'il donnait prise au soupçon de trahir la Révolution.

⁹ Une idée formulée dès 1789, qui prit sérieusement corps après la fuite à Varennes et à laquelle la guerre donna une autre dimension.

¹⁰ En décembre et janvier, entre deux séquences de revendications sociales, les problèmes économiques seront replacés derrière la question politique, résumée dans le procès du roi.

¹¹ Les textes sont de longueur très inégale et certains d'entre eux sont même très courts. Celui de Condorcet (*Opinion de Condorcet sur le jugement de Louis XVI*), dans lequel il a abordé tous les problèmes de procédure, est un des plus consistants (*Archives parlementaires*, tome 53, p. 146-153 ; *Œuvres de Condorcet*, éditées par Arthur Condorcet O'Connor et François Arago, tome XII, Paris, Firmin Didot Frères, 1847, p. 267-303). Ce texte n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie.

¹² Des questions qui avaient déjà été posées après la fuite du roi à Varennes, au moment où Condorcet rompit avec la monarchie et affirma ouvertement son républicanisme. Après Edgar Quinet, qui considérait qu'en n'osant pas détrôner le roi la Constituante l'avait condamné à l'échafaud (*La Révolution*, Paris, Belin, 1987, p. 262), Mona Ozouf a défendu à nouveaux frais la thèse de la mort de la royauté en 1791 (*Varennes. La mort de la royauté*, Paris, Gallimard, 2005, 438 p.).

¹³ Secondaires dans le texte de Dufriche-Valazé (6/XI), rapporteur de la Commission extraordinaire des Vingt-quatre, chargée d'examiner les papiers saisis aux Tuileries, toutes ces questions de procédure sont naturellement centrales dans celui de Mailhe (7/XI), rapporteur du Comité de législation, chargé d'examiner les problèmes juridiques soulevés par l'éventuel procès du roi, et elles sont au cœur des débats au mois de novembre.

¹⁴ Condorcet y a consacré la moitié de son texte.

¹⁵ Saint-Just et Robespierre furent seulement suivis par un petit nombre de conventionnels, quelques élus de Paris et une douzaine des autres départements : aussi la construction d'un point de vue "jacobin" à partir de leurs discours est-elle assez incertaine et, assurément, ils n'exprimaient pas l'opinion dominante dans les rangs de la Montagne. Par ailleurs, il n'est pas suffisamment signalé que certains représentants de la droite de l'Assemblée, désireux de sauver le roi et redoutant l'issue d'un procès, furent également partisans de prendre une mesure de sûreté générale, car ils pensaient, avec quelque raison, qu'une exécution sommaire, peut-être possible en août ou

de l'indivisibilité de la personne royale, mais pour mieux rejeter le roi hors du contrat social en accentuant la pertinence de son inviolabilité et réclamer contre lui une simple mesure de sûreté générale, car il ne relevait plus alors du droit pénal, mais du droit des gens. D'autres, tout autant convaincus de la royauté de Louis XVI, étaient néanmoins partisans de sa mise en accusation et de l'organisation de son procès parce qu'ils ne voyaient plus en lui qu'un homme qu'ils appelaient maintenant Louis Capet¹⁶, puisque la constitution avait été anéantie. Pour ceux-là, l'inviolabilité de la nation prévalait de toute façon sur celle du roi et aucune disposition ne pouvait être opposée à une assemblée investie des pleins pouvoirs par la nation¹⁷. Au contraire, pour le mettre en jugement, certains soutenaient que la royauté n'avait pas résumé la personne de Louis XVI avant le 10-Août, qu'il avait été tout autant un homme et que, en tant que tel, il ne pouvait pas se retrancher derrière les articles de la constitution, mais qu'il était, par contre, en droit de réclamer toutes les garanties du code pénal¹⁸. Condorcet fut certainement le plus habile à inscrire le procès du roi dans la continuité légale et à tenter de démontrer que l'inviolabilité qui lui avait été reconnue par les constituants le laissait à découvert lorsqu'il sortait de son périmètre constitutionnel et qu'il dépouillait alors la royauté qu'il avait acceptée pour n'être plus qu'un simple particulier auquel il convenait par conséquent d'accorder les droits de la défense.

Le statut juridique du roi dans les lois constitutionnelles de 1789, 1790 et 1791

Inscrit dans la majeure partie des cahiers de doléances, reconnu comme un principe fondamental par le premier Comité de constitution de juillet 1789, le caractère inviolable et sacré de la personne royale fut adopté sans débat, le 16 septembre 1789, en même temps que l'hérédité du trône, et comme la conséquence nécessaire de la transmission de père en fils du pouvoir exécutif dont la forme monarchique paraissait toujours indispensable à l'administration d'un grand pays comme la France. Ce choix tenait aussi au fait que le roi était déjà là, encore dans un entre-deux indéterminé, et qu'il ne fut que progressivement intégré dans un ordre régénéré, au fur et à mesure du vote des lois constitutionnelles¹⁹. Aussi, lui conserva-t-on initialement ses privilèges sans que l'on songe tout de suite à les limiter ou à leur donner un sens différent dans le nouveau régime. À l'inverse, dès le départ, l'inviolabilité des représentants fut explicitée. Loin d'être générale et permanente, elle ne les protégeait que dans l'exercice de leurs fonctions et un décret de l'Assemblée pouvait les exposer à des poursuites dans l'hypothèse de faits criminels²⁰. Si l'inviolabilité du roi ne fut aucunement restreinte de cette façon, son statut fut cependant précisé en 1791. C'est au début du printemps, quand on s'interrogea sérieusement sur la sincérité de l'engagement du roi, que l'on redouta même son départ de Paris, au point de lui interdire d'aller

au début de septembre, était devenue hautement improbable trois mois plus tard. Sur les prises de position des conventionnels, voir Alison Patrick, *The Men of the First French Republic. Political Alignments in the National Convention of 1792*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1972, chap. 3.

¹⁶ La première mention officielle de cette appellation se trouve dans le rapport de Dufriche-Valazé du 6 novembre.

¹⁷ La Convention n'était pas, à proprement parler, une nouvelle constituante : elle devait *proposer* une constitution à la nation. Par ailleurs, on pouvait légitimement se demander si elle n'était pas tenue au respect de principes de droit pré-positifs (sur les limites du pouvoir constituant, voir Ernst-Wolfgang Böckenförde, *Le droit, l'État et la constitution démocratique. Essais de théorie juridique, politique et constitutionnelle*, réunis et présentés par Olivier Jouanjan, Bruxelles et Paris, Bruylant et L.G.D.J., 2000, p. 218 *sqq.*)

¹⁸ C'est pourquoi Saint-Just était partisan d'une mesure de sûreté générale : "si vous déclariez le roi simple citoyen, vous ne pourriez plus l'atteindre", dira-t-il à la Convention, le 13 novembre. Le classement des opinions sur le sort du roi ne doit pas masquer le fait que les mêmes arguments furent utilisés par les uns et les autres dans des sens opposés. Si sincères qu'on les suppose, les raisons des différents intervenants cachaient des arrière-pensées très pratiques : tuer ou épargner le roi, faire traîner l'affaire ou l'expédier rapidement.

¹⁹ La suspension du pouvoir exécutif du roi, après sa fuite à Varennes, anéantit "la fiction agonisante" de l'acceptation royale de la constitution, réduite à celle d'une fonction étatique (Guillaume Glénard, *L'exécutif et la constitution de 1791*, Paris, PUF, 2010, p. 67).

²⁰ Titre III, chap. I, sect. 5, art. 7 et 8.

faire ses pâques à Saint-Cloud, et que l'on s' alarma de la réunion d'une armée d'émigrés à Coblençe, que l'on crut nécessaire de prévoir à l'avance des cas de déchéance. Faisant écho à ces craintes, trois hypothèses précises²¹ furent donc envisagées : le refus du roi de prêter serment de fidélité à la nation et à la loi, ou la rétractation de ce serment ; la direction d'une force armée dirigée contre la nation, ou l'absence d'opposition formelle à une telle entreprise faite en son nom ; le refus de rentrer dans le royaume après l'avoir quitté, nonobstant l'invitation du Corps législatif à le faire dans un délai maximum de deux mois pendant lequel le pouvoir exécutif du monarque était suspendu²². Après cette abdication légale, le roi rentrait dans la classe des citoyens et c'est alors seulement qu'il pouvait être accusé et jugé comme eux pour des actes postérieurs à son abdication²³. Cette fiction de l'abdication masquait un complet retournement du sens de la déchéance. Car il ne s'agissait pas, en fait, d'un geste privé de renoncement et d'abandon, la manifestation d'un désir ne plus être roi²⁴, mais, au contraire, d'un geste public d'affirmation et de conquête, la traduction d'un refus d'être un roi constitutionnel et d'une volonté de redevenir, **après coup**, un monarque absolu. Il y avait donc des exceptions au principe traditionnel de l'impossible déposition du roi : les constituants avaient excipé d'actes royaux ouvertement hostiles à la Révolution pour écarter, le cas échéant, le monarque du trône. Mais le roi ne s'exposait alors qu'à la déchéance et rien ne pouvait être entrepris contre lui : la nation affirmait bien son existence en dehors du roi sans cependant, vraisemblablement par un reste de crainte révérencielle, se reconnaître de droit sur sa personne. *A fortiori* ne s'en reconnaissait-elle aucun en temps normal : les cosignataires de ses actes publics en endossaient la responsabilité²⁵, les actions à sa charge étaient dirigées contre l'administrateur de la liste civile²⁶, et une impasse était faite au pénal pour des fautes improbables, avec la ressource ultime de la déclaration fictive de démence²⁷, en cas de crime majeur.

Cette inviolabilité absolue²⁸ fut paradoxalement affirmée avec force après la fuite du roi à Varennes et sa justification fut à cette occasion élargie. Rejetant tout à la fois la régence et le changement de dynastie²⁹, et refusant tout autant d'instituer une république³⁰, les constituants

²¹ Il ne s'agissait pas d'actes donnant matière à une possible interprétation, leur degré de rattachement à l'administration royale (comme pour un éventuel régent), ou celui de leur gravité (comme pour le président des États-Unis ; art. II, sect. 4 de la constitution de 1787), mais d'actes prédéfinis et parfaitement caractérisés dont la perpétration manifestait notoirement la rupture entre le roi et la Révolution.

²² Titre III, chap. II, sect. 1^{ère}, art. 5, 6 et 7 de la constitution de 1791. Le fait que le roi puisse être sommé légalement de faire ou de ne pas faire traduisait bien son abaissement et l'émergence de la notion nouvelle de puissance publique.

²³ *Ibid.*, art. 8.

²⁴ Voir Jacques Le Brun, *Le pouvoir d'abdiquer. Essai sur la déchéance volontaire*, Paris, Gallimard, 2010, 278 p.

²⁵ "Aucun ordre du roi ne pourra être exécuté, s'il n'est signé par lui et contresigné par un ministre ou l'ordonnateur du département" (titre III, chap. II, sect. 4, art. 4 de la constitution de 1791).

²⁶ Titre III, chap. II, sect. 1^{ère}, art. 11 de la constitution de 1791.

²⁷ Titre III, chap. II, sect. 2, art. 18 de la constitution de 1791. L'article prévoyant la démence du roi était vraisemblablement plus inspiré par la crise aiguë de la folie circulaire de George III, en 1788, que par le précédent ancien du dérèglement de l'esprit de Charles VI. Signalons ici que la rumeur de la démence royale circula en juin-juillet 1791, après Varennes.

²⁸ Les cas d'ouverture de la déchéance prévus dans la constitution n'entraînaient aucune poursuite pénale. Il faut ici distinguer l'inviolabilité, qui demeurait absolue, de l'irresponsabilité qui était, d'une certaine façon, relativisée. Mais cette relativité tenait essentiellement à l'ambiguïté de Louis XVI car, dans la constitution de 1791, le roi sincèrement constitutionnel était parfaitement irresponsable : seule une action contre-révolutionnaire prédéfinie pouvait conduire à la déchéance d'un monarque resté attaché à l'Ancien régime et voulant le rétablir.

²⁹ Écarter Louis XVI signifiait, pour la majorité modérée de la Constituante, l'obligation de choisir entre deux mauvaises solutions : soit instituer une régence qui aurait appartenu de droit au plus proche parent majeur du roi, son frère puîné le comte de Provence, à la tête de la haute émigration, la garde du Dauphin mineur revenant alors à la reine, très hostile à la Révolution, soit nommer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, alors qu'il

n'eurent en effet d'autre solution que de s'accommoder de Louis XVI, d'inventer la fable de son enlèvement et de le protéger contre toutes les accusations. Aussi fallait-il pour cela que son inviolabilité fût entière. Sans doute découlait-elle logiquement de la délégation héréditaire de la royauté. Mais il parut nécessaire, pour justifier cette impunité souveraine, de considérer le roi autrement que comme le premier fonctionnaire du royaume³¹ et de lui reconnaître une qualité supérieure. Aussi fut-il élevé, le 5 août, au rang de représentant de la nation, à l'instar du Corps législatif. Cette idée de mettre le monarque hors de toute atteinte se conjugait avec la volonté de rehausser le pouvoir exécutif qu'on allait bientôt rendre au roi, car l'ordre social semblait menacé par les revendications ouvrières³² et l'agitation républicaine³³. La qualité nouvelle de représentant de la nation que l'on reconnaissait désormais au roi supposait qu'il puisse vouloir pour elle de manière **initiale**, et non plus seulement de façon **secondaire** et **conditionnée**, conformément aux lois³⁴. On trouva cette volonté **initiale** non seulement dans son droit de négocier et signer les traités, mais aussi et surtout dans celui de ne pas sanctionner les décrets du Corps législatif³⁵. Par un raisonnement circulaire, l'inviolabilité devenait dès lors pour le roi une sauvegarde qui lui permettrait d'exercer librement son droit de veto sans la crainte de se voir entamé par l'Assemblée³⁶. Reliée de la sorte au principe de la séparation des pouvoirs, cette protection exorbitante était détachée de l'idée traditionnelle de supériorité pour être paradoxalement associée à celles d'égalité et d'équilibre³⁷. Le roi paraissait donc apparemment à l'abri dans un donjon inexpugnable et si l'on voulait, comme Condorcet en eut le dessein, montrer que Louis XVI n'était qu'imparfaitement inattaquable, il fallait établir que son inviolabilité n'était pas étendue à des délits personnels et trouver un moyen de poursuivre le monarque en l'absence d'une loi antérieure prévoyant un mode de jugement.

venait de se faire admettre au club des Jacobins et qu'il disait d'ailleurs refuser par avance cette charge nouvelle avec laquelle il aurait été revêtu de l'autorité royale.

³⁰ Réclamée par une minorité d'intellectuels, comme Condorcet, le club des Cordeliers et quelques militants des sections (sur la section du Théâtre-Français, à la pointe du mouvement républicain, voir Raymonde Monnier, *L'espace public démocratique. Essai sur l'opinion publique à Paris de la Révolution au Directoire*, Paris, Kimé, 1994, p. 121 *sqq.*)

³¹ L'aboutissement de son intégration progressive dans le nouvel ordre constitutionnel. Décret du 28 mars 1791.

³² La loi Le Chapelier fut votée le 14 juin 1791.

³³ Les autorités municipales, en accord avec La Fayette et les "triumvirs", avaient donné un coup d'arrêt brutal à la propagande républicaine en proclamant la loi martiale et en faisant tirer au Champ de Mars, le 17 juillet, sur une foule désarmée de pétitionnaires qui réclamaient la déchéance et le jugement du roi, ainsi que la convocation d'une nouvelle constituante. Évoquant cette période pendant laquelle les modérés voulurent l'emporter par l'intimidation, Jean Jaurès parlera de « terreur feuillantiste » et Georges Lefebvre de "terreur tricolore".

³⁴ Sur cette distinction d'alors entre représentant et fonctionnaire, voir Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris, Sirey, 1922, tome II, p. 263 *sqq.* Sur la pensée malbergienne, voir Éric Maulin, *La théorie de l'État de Carré de Malberg*, Paris, PUF, 2003, 344 p., et, sur la représentation, voir Pierre Brunet, *Vouloir pour la nation. Le concept de représentation dans la théorie de l'État*, Bruxelles, Paris et Rouen, Publications de l'Université de Rouen, Bruylant/ LGDJ, 2004, 396 p. À propos de l'évolution du mot "fonctionnaire", voir Anne-Marie Patault, « Les origines révolutionnaires de la fonction publique : de l'employé au fonctionnaire », in *Revue historique de droit français et étranger*, 64, 1986/3, p. 389-405.

³⁵ Sans doute les traités négociés et signés par le roi (titre III, chap. IV, sect. 3, art. 3 de la constitution de 1791) devaient-ils être ratifiés par le Corps législatif, et le refus de son consentement à un décret de l'Assemblée n'était-il que suspensif (titre III, chap. III, sect. 3), mais, dans ces deux hypothèses, on pouvait néanmoins soutenir que le roi, pendant un certain temps, voulait bien de manière initiale pour la nation.

³⁶ Cet équilibre était-il viable ? August Wilhelm Rehberg considérait que c'était une "grossière erreur" de le croire, même si le royaume avait été maintenu en paix et épargné par les révoltes, car il pensait que le roi serait inmanquablement devenu soit le « guide de la nation », soit, à l'opposé, son « premier fonctionnaire » et qu'il cesserait dans ce cas d'être inviolable (*Recherches sur la Révolution française*, Paris, Vrin, 1998, p. 135).

³⁷ Cette idée fut notamment développée par Mailhe dans son rapport du 7 novembre 1792.

L'interprétation condorcétienne de la constitution

Condorcet crut apercevoir une faille dans le système d'irresponsabilité mis en place par les constituants et tenta de démontrer que les trois cas de déchéance prévus dans la constitution n'étaient pas limitatifs. Alors qu'au temps de sa toute-puissance, le roi ne pouvait mal faire parce qu'il pouvait tout faire³⁸, il ne pouvait désormais mal faire que parce qu'il ne pouvait formellement rien faire tout seul³⁹. Mais qu'arrivait-il s'il voulait être son propre conseiller et s'il agissait à l'insu de ses ministres : quelqu'un répondait-il encore pour lui⁴⁰? L'hypothèse de sa trahison, absurde sous l'ancien régime, puisque le roi ne pouvait alors agir contre lui-même, devenait par conséquent envisageable dans la monarchie constitutionnelle lorsqu'il prétendait exercer un pouvoir personnel, alors qu'il ne disposait plus que d'un pouvoir délégué par la nation et partagé avec le Corps législatif. Il n'était plus la seule personne publique dont la raison d'État justifiait tous les actes et un pas supplémentaire pouvait même être franchi en le considérant désormais comme une personne privée à qui l'on avait confié une charge publique. Quoi qu'il en soit, le roi ne se révélait plus essentiellement dans la présentation de lui-même, il était tout autant défini par ses pouvoirs constitutionnels. Si l'inviolabilité du roi tenait encore à la grâce, puisqu'il était un monarque héréditaire, elle relevait aussi maintenant de l'utilité car elle garantissait au roi la possibilité d'user de son droit de veto sans courir, théoriquement, le risque des représailles du Corps législatif⁴¹. Cette prérogative était donc moins inhérente à la personne du roi qu'auparavant. Elle tendait même à se rapprocher d'une immunité d'État car, après tout, rien ne garantissait à Louis XVI de pouvoir demeurer sur le trône au-delà de dix années⁴². Dans le nouveau système, l'inviolabilité royale n'était donc plus une qualité innée, primitive et persistante du monarque, mais un composé fragile et mouvant d'ancienne dignité et de droit nouveau. Aussi, sans être tout à fait semblables⁴³, il y avait une certaine proximité entre l'inviolabilité du roi et celle des membres du Corps législatif : l'une et l'autre protégeaient des représentants de la nation et leur spécificité tenait principalement au fait qu'il s'agissait d'assurer la stabilité et l'indépendance de pouvoirs publics qui avaient des formes très différentes : d'un côté, un homme seul investi théoriquement à vie d'une charge transmissible à son héritier, et de l'autre, une assemblée nombreuse élue pour deux ans. Le fait que les constituants aient réglé l'inviolabilité des membres du Corps législatif et laissé dans le vague celle du roi ne signifiait pas pour autant son éventuelle impunité : simplement, le silence avait été gardé sur la façon, le cas échéant, de juger le roi. Daunou, dont la position fut très proche sur ce point de celle de Condorcet, formulera cette

³⁸ Sur le changement de sens de l'inviolabilité, voir mon article sur "L'inviolabilité du roi dans la constitution de 1791", in Jean Bart, Jean-Jacques Clère, Claude Courvoisier et Michel Verpeaux (dir.), *1791. La première constitution française*, Paris, Economica, 1993, p.181-199.

³⁹ La distinction entre les actes exécutifs et les actes proprement royaux était incertaine (voir Guillaume Glénard, *L'exécutif et la constitution de 1791, op. cit.*, p. 455 *sqq*) et elle soulevait pour ceux-ci la difficile question de la nature du contresceau : authentifiait-il simplement la signature du roi ou marquait-il aussi l'engagement solidaire du ministre ?

⁴⁰ Dans l'entre-deux de l'acte endossé et de l'acte ignoré, un ordre du roi, verbal ou écrit, ne pouvait soustraire un ministre à la responsabilité (titre III, chap. II, sect. 4, art. 6 de la constitution de 1791).

⁴¹ En fait, techniquement, en l'absence d'une seconde chambre et d'un droit de dissolution du Corps législatif, l'usage du veto par le roi était hasardeux, et, politiquement, un monarque soupçonné d'être resté attaché à l'esprit de l'ancien régime ne pouvait pas s'opposer frontalement à l'Assemblée qui incarnait la Révolution.

⁴² Les deux premières législatures (la durée d'une législature était de deux ans) ne pouvaient pas proposer la réforme d'un article de la constitution. Après elles, trois législatures consécutives pouvaient proposer le changement de **quelque** article constitutionnel et il y avait alors lieu à une révision à laquelle le roi n'avait aucune part (titre VII, art. 2 et 3). Au bout de dix ans, la royauté n'était donc plus incommutable.

⁴³ Contrairement à ce qu'a écrit Ferenc Fehér (Michael Walzer, *Régicide et Révolution, op. cit.*, p.366, note 1), Jacques Godechot n'a pas assimilé l'inviolabilité du roi à celle des députés (*Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1968, p. 79). Une spécificité royale existait bien et un éventuel régent n'était d'ailleurs personnellement irresponsable que pour les actes de son administration (constitution de 1791, titre III, chap. II, sect. 2, art. 11).

idée avec plus de clarté encore en distinguant l'impeccabilité du roi de son inattaquabilité. L'inviolabilité du monarque ne signifiait pas que l'on ne pouvait lui reprocher aucune faute et ne prononcer contre lui aucune peine, mais simplement qu'un mode de jugement n'avait pas été préalablement prévu à son endroit⁴⁴. Cependant, rien n'interdisait de créer un tribunal compétent pour juger le roi en cas de trahison : il suffisait de faire une loi nouvelle.

Par ailleurs, Condorcet s'efforça de renverser la thèse des défenseurs de Louis XVI⁴⁵ en soutenant que les actes possibles du roi pour lesquels il n'y avait pas de ministre responsable n'avaient pas été énumérés limitativement dans la constitution et que la seule sanction possible n'était pas la déchéance. Condorcet partait d'une évidence : en matière de trahison, le champ du possible débordait les limites constitutionnelles. Pourquoi les constituants avaient-ils discriminé trois hypothèses particulières ? Parce que, pensait Condorcet, il s'agissait d'actes publics pour lesquels une instruction n'était donc pas nécessaire. Aussi Condorcet contestait-il le raisonnement selon lequel la peine de déchéance, prévue pour des cas notoires, valait pour tous les autres et il en trouvait la fausseté dans la constitution elle-même en opérant une distinction entre les cas prévus. Pour le roi, refuser de prêter serment ou se rétracter après coup et demeurer hors du territoire après la mise en demeure du Corps législatif ne constituaient pas des actions comparables au commandement d'une armée dirigée contre la nation ou à l'approbation implicite d'une pareille entreprise faite en son nom. Le refus de prêter serment ou la rétraction du serment et la sortie du territoire n'étaient même pas, en soi, des actes délictueux. Le roi exprimait de cette façon son refus de devenir ou de rester un monarque constitutionnel et il cessait effectivement de l'être en étant censé avoir abdicé : sa déchéance signifiait simplement qu'il ne pouvait demeurer roi en défiant la nation et qu'il devenait un justiciable ordinaire pour ses actions ultérieures. En revanche, dans la troisième hypothèse, celle d'une entreprise armée contre la nation, il y avait eu nécessairement des préparatifs et des crimes commis **avant**. L'urgence était alors de vaincre et ce n'est qu'**après** la victoire que des poursuites pouvaient être engagées contre le roi, non seulement pour l'acte même de rébellion qui avait initialement justifié la déchéance, mais aussi pour tous les délits commis en amont. Il eût été absurde de pardonner au roi tout ce qui aurait précédé le crime d'ouvrir la guerre civile et il n'était pas raisonnable de punir de la même façon le refus de prêter un serment et la réalisation d'une action de force. La déchéance ne pouvait manifestement pas être l'unique sanction de toutes les actions royales constitutionnellement répréhensibles et elle ne pouvait pas être l'unique réponse à toutes les hypothèses de la trahison. Condorcet distinguait donc deux sortes de cas. On suivait une marche légale pour des cas dont la notoriété et la simplicité n'exigeaient pas d'instruction. En constatant l'abdication du roi, le Corps législatif agirait alors en notaire et non en juge⁴⁶. Pour les autres cas, car la constitution ne les avait pas, à l'évidence, tous prévus, on s'abandonnait aux circonstances. Mais il était absurde de considérer que des crimes que la constitution n'énumérait certes pas mais qui étaient cependant impliqués par les raisonnements des constituants pussent rester impunis et que la déchéance fût alors la seule sanction envisageable. Sans doute une loi antérieure devait-elle déterminer les délits et les peines⁴⁷, mais la justice ne demandait pas l'antériorité de la loi qui établit un mode de jugement. L'essentiel était que la procédure fût juste et dépourvue de tout arbitraire.

Pour Condorcet, contrairement aux apparences constitutionnelles, le roi pouvait donc avoir agi en simple particulier avant le 10-Août, rien ne faisait obstacle à son jugement et la loi commune s'appliquait à lui en l'absence d'une loi spéciale. Au demeurant, même si l'on retenait

⁴⁴ Condorcet considérait que le mode de juger le roi ne pouvait pas, logiquement, se trouver dans la constitution. En fait, son établissement ne pouvait être que l'aboutissement d'une révision préalable (cf. *supra* note 41).

⁴⁵ L'inviolabilité du roi fut notamment défendue, le 13 novembre, avec beaucoup de courage et de fermeté par Morisson, député de la Vendée.

⁴⁶ La constitution ne dit pas expressément la manière selon laquelle l'abdication fictive du roi sera constatée : le rôle du Corps législatif est sous-entendu par la rédaction des articles puisque c'est lui qui invite le roi à telle ou telle action et qui lui fixe des délais.

⁴⁷ Le code pénal punissait le crime de haute trahison par la peine de mort.

le principe de l'impunité légale du roi, Condorcet estimait son procès toujours possible parce qu'il distinguait le droit de poursuivre et de juger de celui de punir. Mais, en retournant l'affirmation de la citoyenneté du roi, il se séparait de beaucoup de ses collègues, car, à leur différence, un monarque qui n'était plus au-dessus de l'ordinaire ne lui servait pas à disposer librement de lui mais, au contraire, à le juger dans les formes. Pour Condorcet, le roi, en position d'accusé, avait des droits, à l'instar de tout citoyen.

II. LA FORME LÉGALE DU PROCÈS DU ROI

Le choix des juges et le lieu du procès

La question se posait alors de savoir devant quel tribunal il pouvait être traduit. Si l'on considérait le fond des choses, il s'agissait d'une affaire politique, mais, à la fin de l'année 1792, il n'y avait plus aucune juridiction d'exception en France pour en connaître. La Haute Cour nationale⁴⁸, dont le siège était à Orléans, avait été supprimée le 25 septembre. En créant, en mai 1791⁴⁹, un tribunal indépendant qui ne soit pas un instrument de règne ou une arme de parti, les constituants pensaient avoir réorienté la justice politique et réglé son fonctionnement. La Haute Cour n'appartenait ni à l'ordre politique ni à l'ordre judiciaire : elle avait été organisée comme une sorte de représentation quasi-judiciaire de la nation. Le Corps législatif lançait les accusations et le jugement était rendu par 24 hauts jurés, tirés au sort sur une liste de 166 personnes (deux par département) désignées au scrutin, de la même façon que les représentants et en même temps qu'eux. Pour porter l'accusation et instruire les affaires, deux grands procureurs étaient désignés par le Corps législatif et quatre grands juges étaient tirés au sort parmi les membres du Tribunal de cassation. Placé à côté de l'Assemblée et dirigé contre les agents de l'exécutif, plus fait pour protéger les citoyens du pouvoir que l'État des factieux, cet organe complexe devait permettre, car il était strictement enfermé dans la légalité, d'éviter que la justice ne fût d'un côté et les juges de l'autre, comme cela avait été si souvent le cas sous l'Ancien régime, avec les arrêts rendus par commissaires. En fait, la Haute Cour fonctionna très mal pour toutes sortes de raisons (les contraintes de l'instruction, les défauts de la procédure, la lenteur du ministère de la Justice, etc.) : alors que 142 accusations avaient été formées au fil des mois, deux affaires seulement étaient prêtes en juillet 1792, et elles aboutirent à des acquittements au début du mois d'août. La réforme de la Haute Cour, le 25 août, intervint trop tard et le massacre de ses prisonniers, le 9 septembre, à l'occasion de leur transfert à Versailles, augmenta encore plus son discrédit qui aboutit à sa disparition. Le tribunal extraordinaire du 17 août, constitué pour juger les crimes commis le 10 août 1792, car le tribunal criminel du département de Paris n'inspirait aucune confiance pour juger rapidement les responsables de la fusillade⁵⁰, fut également supprimé le 29 novembre. Composé de huit juges élus par les députés, de quinze jurés choisis dans les sections de Paris et de deux accusateurs, ce tribunal parut encore lent et indulgent⁵¹ et les massacres de septembre lui enlevèrent toute utilité. Eût-il été conservé qu'il n'aurait pu très éventuellement connaître que de la conduite reprochable de Louis XVI dans la journée du 10 août.

Au lieu d'examiner le fond des choses, si l'on prenait d'abord en compte la personne de l'accusé, dévêtu de la royauté, on pouvait trouver logique de renvoyer l'affaire d'un simple citoyen devant un tribunal ordinaire. Mais il s'agissait d'une grande cause nationale qui dépassait les dimensions d'un tribunal local et ses juges auraient pu se retrancher derrière la constitution et se déclarer incompétents. C'est pourquoi Mailhe avait écarté cette solution, seulement préconisée

⁴⁸ Voir mon article sur "La Haute Cour nationale dans la constitution de 1791", in *Justice populaire*, actes des journées de la société d'histoire du droit, tenues à Lille, 25-28 mai 1989, Hellemmes, Ester/l'espace juridique, 1992, p. 159-169.

⁴⁹ Auparavant, les affaires politiques avaient été jugées par le Châtelet de Paris, dans les premiers mois de la Révolution, et par le tribunal provisoire d'Orléans, du printemps 1790 à l'automne 1791.

⁵⁰ Et autres crimes relatifs, circonstances et dépendances.

⁵¹ Le tribunal condamna à mort 25 des 62 accusés qui lui furent déférés.

par une minorité, et conclu que le roi n'était justiciable d'aucun tribunal existant. Créer un tribunal spécial aurait pris trop de temps. On ne pouvait donc envisager que de faire juger Louis XVI par les représentants du peuple ou, éventuellement, par une formation de jugement qui aurait fait intervenir toute la nation. Aux yeux de Condorcet, la Convention ne pouvait pas juger le roi pour des raisons de principe et d'opportunité. Dans cette affaire, l'Assemblée serait à la fois législatrice, accusatrice et juge. Elle se fixerait à elle-même des règles de procédure et elle serait incapable d'avoir l'indifférence d'un tiers impartial durant le déroulement du procès. Par ailleurs, Condorcet estimait que la Convention n'avait pas le temps de juger le roi. Non seulement, elle avait été élue pour faire une nouvelle constitution, mais elle avait en même temps une pleine compétence législative et son rôle central dans la conduite de la guerre l'amenait à élargir son emprise sur le pouvoir exécutif, très amoindri depuis de nombreux mois et provisoirement réorganisé après la prise des Tuileries. Occupée par de grandes et nombreuses affaires, l'Assemblée serait obligée d'expédier le procès à la hâte, ou bien elle devrait se résigner à perdre un temps précieux pour juger un homme : les deux solutions étaient également mauvaises. Pour toutes ces raisons, la Convention ne pouvait donc juger Louis XVI, et celles qui tenaient aux principes dissuadaient également de lui confier la désignation des juges. Leur choix ne pouvait donc appartenir qu'à la nation. Condorcet proposait par conséquent que le roi fût jugé par un tribunal dont les juges et les jurés seraient nommés par les collèges électoraux, par une sorte de nouvelle Haute Cour, sans composants parlementaire et judiciaire. Chaque département désignerait un commissaire et plusieurs jurés. L'ensemble des jurés choisiraient les accusateurs, les juges et les défenseurs parmi les 83 commissaires. Sans doute s'agirait-il quand même d'un tribunal particulier, mais il serait issu directement du suffrage et tenu de respecter toutes les règles de la procédure ordinaire et même au-delà, puisque l'accusé aurait non seulement le droit de récuser des jurés mais également des juges. Condorcet suivait donc ici un raisonnement inverse de celui du Comité de législation qui avait finalement rejeté l'idée d'un tribunal formé par la nation pour penser que Louis XVI devait être jugé par la Convention⁵². Le choix de la formation de jugement était en lui-même important, mais il n'était pas sans influence sur la détermination de la procédure à suivre. Le Comité de législation avait conclu à l'application partielle des règles pénales habituelles par la Convention et n'avait retenu que certaines d'entre elles à l'instruction et à l'audience : il était en effet, difficile, pour des raisons théoriques et pratiques, de les respecter toutes⁵³. Comme Condorcet voulait offrir au roi toutes les garanties d'un citoyen ordinaire, en prenant les choses par cet autre côté, cela militait aussi pour le choix d'un tribunal formé par la nation entière. Même la publicité qui serait donnée au procès de l'ancien monarque ne devait pas excéder celles des affaires ordinaires. On imagine mal que cette consigne eût pu être respectée pour une cause de cette importance et avec un accusé aussi considérable que le ci-devant roi.

Aussi, la question du lieu du procès n'était-elle pas indifférente. Fallait-il, conformément à la loi, l'organiser à Paris, lieu de la résidence du roi et de l'exécution des actes qu'on lui reprochait ? On pouvait s'interroger car la ville était présentée depuis septembre par les Girondins comme le haut lieu de l'anarchie⁵⁴. Pris de court par l'insurrection du 10 août,

⁵² Cette solution avait aussi le mérite d'éviter une concurrence éventuelle entre l'Assemblée et le tribunal populaire.

⁵³ Les conventionnels devaient inévitablement conserver dans leur enceinte leurs propres pensées et ils ne pouvaient donc pas respecter les règles ; il leur était impossible de se détourner de la rigueur arbitraire que leur imposaient les circonstances et de perdre trop de temps au risque de compromettre le succès de la Révolution. Aussi, ne recherchant que l'extérieur d'une solution juridictionnelle, étaient-ils conduits à ne vouloir respecter que les formalités les moins contraignantes (la connaissance de l'accusation, la communication des pièces, l'assistance d'un avocat) et à négliger les plus embarrassantes (la récusation des jurés, l'instruction approfondie, l'audition des témoins, l'appel). La question, nouvelle pour une assemblée politique, était de mesurer le plus justement possible le degré d'apparence de justice qu'il convenait de donner à la raison d'État.

⁵⁴ Paris eut très tôt un rôle majeur dans la Révolution qui fut officiellement reconnu au moment de la fête de la fédération. Aussi la ville inspira-t-elle de la défiance dès juillet 1789 et Varennes fut le point d'aboutissement de nombreux projets pour en faire sortir le roi. La crainte de Paris ne fut pas étrangère au choix d'Orléans pour être

bousculés par la Commune insurrectionnelle qui joua un rôle majeur pendant plusieurs semaines et éliminés du champ électoral de la capitale, les Girondins avaient entrepris de contredire la prétention de la capitale d'exercer une surveillance supérieure sur le processus révolutionnaire et ils diffusaient avec méthode dans leurs discours, leurs journaux et leurs écrits toute une propagande anti-parisienne⁵⁵. Paris y était présentée comme une ville dangereuse dont il fallait détruire au plus vite la Commune insurrectionnelle, avec toutes ses dépendances, et contre laquelle il importait de se prémunir en constituant une garde départementale⁵⁶. Sur cette question centrale, Condorcet se distingua de ses amis girondins. Si, comme eux, il fut initialement favorable au projet de garde départementale, il déserta ensuite cette cause et il ne s'associa plus aux attaques dirigées contre les démocrates parisiens⁵⁷. Aussi, la question de savoir s'il fallait ou non organiser le procès du roi à Paris lui paraissait-elle avoir une importance d'opinion plus qu'un intérêt réel. Condorcet n'objectait rien à l'installation dans la capitale du tribunal national qu'il préconisait dès lors qu'il existait une force suffisante pour assurer la sécurité de ses audiences. Et si tel n'était pas le cas, il suggérait de laisser aux jurés le libre choix d'une autre ville.

Nécessité du jugement et incertitude sur l'exécution de la peine

Toute cette réflexion avait son utilité car Condorcet était véritablement persuadé qu'il fallait juger Louis XVI. La mise en jugement du roi lui paraissait à la fois méritée et utile. Elle était méritée parce que le roi avait trahi son devoir de chef de l'exécutif et attenté à la sûreté générale de la nation. Le reproche de trahison manifestait l'ambivalence nouvelle du monarque dans le nouveau régime : séparé de la nation en tant que roi, il en était cependant membre si on le considérait comme un citoyen. Parce qu'il ne résumait plus l'État dans lequel il n'était désormais qu'un simple pouvoir constitué, il pouvait faillir, mais il fallait bien alors qu'il appartienne de quelque façon à la nation pour lui être infidèle. Pour Condorcet, comme pour beaucoup d'autres, le roi était coupable de trahison, alors que pour Saint-Just et Robespierre, il était coupable de royauté. Or, un roi était pour eux un tyran. Mario Turchetti a compté que Saint-Just avait prononcé six fois le mot « tyran » et trois fois le mot "tyrannie" dans son discours du 13 novembre, et que Robespierre avait usé encore plus abondamment de ces termes dans son discours du 3 décembre : onze fois les mots "tyran" ou "tyrans" et sept fois le mot "tyrannie"⁵⁸. Cet auteur remarque très justement que nous sommes aujourd'hui bien éloignés du savoir des révolutionnaires, très nourri d'histoire ancienne et où la rhétorique avait une part essentielle : le

le siège de la Haute Cour et, plus tard, à l'agitation de l'idée de réunir les suppléants des députés à Bourges afin de garantir à l'Assemblée la liberté de ses délibérations. Sortir de Paris fut l'ambition de tous ceux qui voulurent terminer la Révolution.

⁵⁵ Une étude détaillée de cette propagande, de ses moyens, de ses thèmes (Paris, repaire de brigands ; la légende de la capitale dominée par le "triumvirat" Danton, Marat et Robespierre ; Paris, centre des partisans de la loi agraire, etc.), de sa progression et de son impact, serait à mener.

⁵⁶ Des élections municipales furent organisées en novembre et la Commune insurrectionnelle disparut le 2 décembre, mais le projet de garde départementale ne put finalement aboutir. À la fin de l'automne et au début de l'hiver, les Girondins rechercheront l'appui de nouveaux fédérés présents dans Paris et, en mars 1793, il n'est pas exclu, comme le suspectera Albert Mathiez, qu'ils aient envisagé une entente avec Dumouriez pour faire intervenir l'armée du Nord et organiser un coup d'État.

⁵⁷ Au mois d'octobre, Camille Desmoulins rangeait Condorcet, avec Barère et Danton, dans la catégorie des "flegmatiques".

⁵⁸ Mario Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2001, p. 671-672. Les pages consacrées au procès de Louis XVI par Monique Cottret, dans son ouvrage *Tuer le tyran ? Le tyrannicide dans l'Europe moderne* (Paris, Fayard, 2009, chap. XIV), sont décevantes. Voir aussi l'étude de Raymonde Monnier, "Évolution d'un thème républicain en révolution : les expressions du tyrannicide dans la crise de Varennes", in Philippe Bourdin, Jean-Claude Caron et Mathias Bernard (dir.), *La Voix et le Geste. Une approche culturelle de la violence socio-politique*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, p. 29-47. Sur la distinction entre tyrannie et despotisme, voir Mario Turchetti, "Droit de résistance à quoi ? Démasquer aujourd'hui le despotisme et la tyrannie", in *Revue Historique*, n° 640, octobre 2006, p.831-878).

tyrannicide était légitime dans l'Antiquité pour défendre la liberté, et le tyran devait être "tué par principe, et non suivant des normes"⁵⁹. Robespierre s'interrogera devant la Convention : "Tarquin fut-il appelé en jugement ? Qu'aurait-on dit à Rome si des Romains avaient osé se déclarer ses défenseurs ?". Cependant, il faut observer que les raisonnements de Saint-Just et de Robespierre n'étaient pas exempts de certaines hésitations. Louis XVI était-il "un tyran" ou "un ennemi étranger", ou bien encore "un étranger prisonnier de guerre", comme le désignait tour à tour Saint-Just⁶⁰ ? Car, s'il était parfaitement légitime pour l'État révolutionnaire d'éliminer un ennemi qui avait tenté de contrecarrer sa création, il en allait peut-être différemment du meurtre d'un adversaire que l'on maintenait en détention depuis plusieurs mois. Aussi peu élaborées qu'elles aient encore été au XVIII^e siècle, les lois de la guerre, car l'on voulait alors respecter certaines formes dans les conflits⁶¹, dissuadaient de se laisser conduire à cette extrémité⁶². De son côté, Robespierre mêlait les griefs de trahison et de tyrannie, et lorsqu'il demandait à la Convention de déclarer Louis XVI "traître à la nation française, criminel envers l'humanité", il ne semblait pas faire une nette distinction entre ces deux qualifications. Pourtant, comme l'a observé Daniel Heller-Roazen, "La relation entre ces deux titres d'iniquité (...) mérite réflexion"⁶³. Louis XVI était-il coupable vis-à-vis de la France ou vis-à-vis de l'espèce humaine ? Fallait-il le poursuivre au criminel comme un traître à la patrie ou procéder à son endroit comme on l'aurait fait pour un ennemi du genre humain, pour un adversaire illégitime ou un antagoniste malséant auquel on n'accordait même pas les garanties du *ius gentium* ? En restant sur le terrain de la trahison⁶⁴ qui ne faisait pour lui aucun doute, et en ne considérant pas Louis XVI comme un homme sans qualité, décompté de la nation et exclu de l'ordre juridique, Condorcet justifiait l'organisation d'un procès et le respect des procédures. Et, inversement, ce procès lui paraissait utile pour montrer à toute l'Europe, par le moyen d'une discussion juridique et contradictoire que le roi avait bien trahi. Pour lui, comme pour d'autres conventionnels d'ailleurs, le procès avait en effet une dimension instrumentale et pédagogique. Il s'agissait par ce moyen d'édifier les peuples sur la malversation royale, de les instruire dans l'égalité et de mieux les préparer à la vie démocratique.

Mais Condorcet ne croyait pas que la république pût être fondée sur l'exécution du roi. Convaincu de la trahison de Louis XVI, il répugnait cependant à le mettre à mort, comme le prévoyait le code pénal⁶⁵. Il avait toujours défendu l'idée que la peine de mort était injuste toutes

⁵⁹ Mario Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide...op. cit.*, p. 670. Plus tard, Robespierre sera lui-même accusé d'être un « tyran de l'opinion ».

⁶⁰ Comme l'observera sévèrement Michelet, "Saint-Just s'inquiétait peu d'accorder ses moyens divers ; il les empruntait indifféremment à des systèmes contraires ; tout lui était bon pour tuer." (*Histoire de la Révolution française*, édition Gérard Walter, Paris, Gallimard/Bibliothèque de la Pléiade, 1952, tome II, p. 73).

⁶¹ Stephen C. Neff, *War and the Law of Nations. A General History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 443 p. Du même, "Vattel and the Laws of War: a Tale of Three Circles", in Vincent Chetail et Peter Haggemacher (dir.), *Vattel's International Law in a XXIst Century Perspective / Le droit international de Vattel vu du XXI^e siècle*, Leyde, Martinus Nijhoff Publishers, 2011, p. 317-333.

⁶² L'exécution sommaire du duc d'Enghien indignera plus tard toute l'Europe et jettera l'opprobre sur Bonaparte. Or, il ne s'agissait, dans un contexte très différent, que de la mort d'un prince du sang royal, un personnage bien moins considérable que le dernier roi de France.

⁶³ *L'ennemi de tous. Le pirate contre les nations*, Paris, Seuil, 2010 (édition en langue anglaise, 2009), p. 180.

⁶⁴ Il y avait une certaine incohérence à reprocher en même temps à Louis XVI la monstruosité de sa qualité de roi et l'horreur de son crime de traître, à vouloir sa perte non seulement pour ce qu'il était, mais aussi pour ce qu'il avait fait. Ou l'on préconisait à son encontre une mesure de sûreté générale parce qu'il était roi, c'est-à-dire d'une espèce différente de celle des citoyens ordinaires, ou l'on voulait le passer en jugement parce qu'il était traître à la nation, mais on ne l'écartait pas alors du pacte social. On ne pouvait pas invoquer tout à la fois des rapports d'altérité et d'identité entre le roi et les citoyens.

⁶⁵ La mise à mort politique a été théoriquement distinguée de la peine de mort du droit pénal : "Dans la peine de mort on supprime l'animal (ou le non-citoyen) et le citoyen n'est supprimé pour ainsi dire que par accident. Dans la mise à mort politique, c'est au contraire le citoyen qui est supprimé en tant que citoyen, et c'est pour ainsi dire par accident qu'on le supprime en tuant l'animal qui lui sert de support. Politiquement, la seule « mort civique »

les fois que le coupable pouvait être gardé sans danger pour la société et il pensait que la détention de Louis XVI ne présentait pas d'inconvénient majeur pour la République. En raisonnant ainsi, il réintroduisait des considérations politiques qu'il avait semblé vouloir écarter en défendant l'idée d'un procès organisé en bonne et due forme et il les prenait encore plus en compte en s'interrogeant finalement sur le bien-fondé de l'exécution du jugement. Car la question n'était plus ici de savoir si le roi était coupable ou non, mais de s'interroger sur les avantages et les inconvénients pour la République, ainsi que pour ses ennemis, de la vie ou de la mort de Louis XVI et, dans la première hypothèse, de sa liberté ou de sa détention. C'est pourquoi Condorcet soutenait que la Convention nationale pourrait éventuellement modifier le jugement du tribunal ou le remettre au peuple en lui indiquant les moyens d'exercer ce droit. Et comme il n'écartait pas l'erreur involontaire de Louis XVI qui pourrait conduire le tribunal à prononcer l'absolution⁶⁶ de l'accusé, il réservait à la nation le droit de le priver de sa liberté si elle l'estimait dangereuse pour sa sûreté. Le remplacement du procès dans l'ensemble des circonstances qui l'entouraient aboutissait donc au desserrement du lien entre le verdict et la peine : la clémence débouchait éventuellement sur une mesure de sûreté, comme aussi la sévérité ne devait pas exclure la commutation de la peine prononcée. Condorcet jugeait les considérations politiques étrangères au procès proprement dit et il proposait donc de régler d'abord toutes les autres questions et de repousser jusqu'au moment qui précéderait l'ouverture de l'instance la question de savoir si, et par qui, le jugement pourrait être modifié.

CONCLUSION

Cherchant à atteindre des buts supérieurs et voulant aussi éviter de prendre, comme ses amis girondins ainsi que leurs adversaires montagnards, une position en partie surdéterminée par des motivations concourantes, Condorcet proposa une analyse très originale de l'inviolabilité royale dans la constitution de 1791 et avança la solution d'un tribunal spécial issu d'une élection nationale pour juger Louis XVI en imaginant l'éventuelle combinaison d'un procès équitable avec une mesure de sûreté générale.

La portée de l'inviolabilité royale avait inévitablement évolué avec les vicissitudes de la monarchie depuis 1789 : constante dans son apparence, cette protection n'avait pu qu'être variable dans sa nature. Car, se pouvait-il que la personne changeante d'un roi de droit divin⁶⁷, rabaissé au rang de premier fonctionnaire du pays et ensuite rehaussé à celui de représentant de la nation, ait toujours été inviolable et sacrée sans que ces mots aient connu la moindre altération de sens ? Assurément, ils ne pouvaient pas toujours exprimer avec la même plénitude le privilège de rester hors de toute atteinte. À mesure que la personne royale se complexifiait, avec l'émergence,

pourrait suffire à première vue : le non-citoyen ou l'animal qui reste pouvant être conservé vivant. Mais ce raisonnement est faux, vu que le citoyen ne se crée que dans et par le *risque* de la vie » (Alexandre Kojève, *Esquisse d'une phénoménologie du droit*, Paris, Gallimard, 1981, p. 471, note 1). Dans cette logique, l'ennemi de l'État a en effet droit à une reconnaissance universelle : sa mise à mort en cas d'échec ou sa célébration par un nouvel État en cas de succès. L'abolitionnisme intégral de Condorcet en 1792 fut-il le résultat d'un aménagement de sa pensée ou la conséquence d'une volonté particulière de clémence ? Le 19 janvier, au moment du vote sur la sanction, Condorcet proposera à la Convention de supprimer la peine de mort pour les délits de droit commun et de se réserver pour examiner s'il fallait la conserver pour les délits politiques. Barère écarta toute discussion en approuvant l'idée de l'abrogation de la peine de mort, excepté pour les rois. Dans le projet de constitution présenté par Condorcet le 15 février 1793, la peine de mort était abolie pour **tous** les délits **privés**, y compris par conséquent, pour les crimes atroces, mais elle était donc maintenue en matière politique (Titre X, sect. 3, art. 1^{er}).

⁶⁶ Jugement qui renvoie de l'accusation un inculpé déclaré coupable, sa faute ne donnant lieu à l'application d'aucune sanction.

⁶⁷ Jusqu'aux journées d'octobre, bien que l'Assemblée nationale se soit déclarée constituante, ses décrets constitutionnels devaient être sanctionnés par le roi et, par la suite, on maintiendra jusqu'en 1791 la fiction de l'acceptation royale dont le défaut était devenu politiquement impossible.

à côté du personnage public, d'un individu ordinaire⁶⁸, elle rendait en effet plus compliqué le maintien autour d'elle d'un cercle parfait de séparation et d'interdit. Conduit à Paris et contraint de donner son accord aux décrets d'août, Louis XVI n'était déjà plus le *tout à fait lui-même*, l'*ipsissimus* dont parlait Plaute pour désigner le maître⁶⁹. Ramené de Varennes et interdit d'exercer ses fonctions, il avait même perdu cette capacité de se poser lui-même comme ce qu'il était encore la veille, c'est-à-dire comme un monarque constitutionnel, et c'était l'Assemblée qui, pour le maintenir sur le trône, avait supposé une situation différente de la réalité. Après la prise des Tuileries, déchu *de facto* et retenu prisonnier au Temple, avec toute sa famille, par la Commune insurrectionnelle, sa personne pouvait-elle être toujours considérée comme ayant été inviolable et sacrée jusqu'à l'insurrection du 10 août qui avait fait plusieurs centaines de victimes ? Car cette date ne marquait pas tant l'échéance de l'inviolabilité du roi que le point d'aboutissement d'une longue série d'actions qu'elle ne pouvait légitimement plus couvrir. Et s'il est vrai qu'aucune poursuite n'avait été engagée jusqu'à cette date contre Louis XVI, sa majesté avait néanmoins été déjà offensée lorsqu'on l'avait contraint à quitter Versailles ou qu'on lui avait interdit de sortir de Paris, quand encore on l'avait ramené de Varennes ou qu'on l'avait menacé dans son palais : à toutes ces occasions, d'une façon plus ou moins lourde, une main avait été posée sur lui pour l'obliger, contre sa volonté, à faire ou à ne pas faire⁷⁰. La personne royale tendant à se fractionner, l'inviolabilité ne pouvait plus lui être consubstantielle, car, non seulement elle n'était plus, au mieux, que la qualité intrinsèque du roi seul, que l'on pouvait distinguer de l'individu ordinaire qu'il devenait paradoxalement en cherchant à restaurer son ancienne puissance, mais elle tendait même à n'être plus qu'une immunité détachable du monarque et dont la fonction était de lui garantir une autonomie vis-à-vis du Corps législatif. Aussi Louis XVI n'avait-il aucun droit acquis à demeurer inatteignable en toutes circonstances : sa personne n'était sauvegardée que dans la mesure où il tenait lui-même l'engagement qu'il avait pris, le 14 septembre 1791, de respecter la constitution. Or, le blocage des institutions, dont il était le responsable par l'usage hasardeux de ses prérogatives⁷¹, avait créé à la fin du printemps 1792 une situation juridique nouvelle, car le roi ne pouvait pas s'opposer impunément à la Révolution. Aussi Condorcet put-il démontrer avec une certaine évidence que les cas de déchéance énumérés par les constituants n'étaient pas limitatifs et que la déchéance elle-même ne saurait être la seule sanction de la trahison royale qui prenait un relief tout particulier dans un pays en guerre et menacé d'invasion. Loin de pouvoir

⁶⁸ L'individu ordinaire apparaissait à mesure que le personnage public perdait de sa consistance. L'incertitude grandissante entre le roi constitutionnel qu'il était devenu et le roi de droit divin qu'il souhaitait redevenir provoquait inévitablement une pression pour effacer la division en deux catégories, roi et peuple, par le déclassement de Louis XVI. Le corps du roi, n'étant au fond jamais parfaitement présent pour ce qu'il était, revêtait d'une certaine façon un caractère spectral.

⁶⁹ Voir l'article "L'hospitalité" d'Émile Benveniste in *Le Vocabulaire des institutions européennes I. Économie, parenté, société*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, Livre I, sect. II, chap. VII, p. 88-91, et le commentaire qu'en a fait Jacques Derrida (*Séminaire. La bête et le souverain. Volume I (2001-2002)*, édition établie par Michel Lisse, Marie-Louise Mallet et Ginette Michaud, Paris, Galilée, 2008, p. 101 sqq).

⁷⁰ Il faut ajouter à ces analyses juridiques le fait que la personne du roi était impitoyablement attaquée dans la satire et que son corps réel était déformé et mis à distance de son corps symbolique (voir Antoine de Baecque, "La défaite du corps du roi. La satire et l'image Louis XVI pendant la Révolution", et Annie Duprat, « du roi-père au roi-cochon », in Roger Bourderon (dir.) *Saint-Denis ou le jugement dernier des rois*, saint-Denis, Éditions PSD Saint-Denis, 1993, p. 77-80 et p. 81-90).

⁷¹ Les vetos du printemps 1792 et le renvoi des ministres girondins aboutiront à la journée du 20 juin. Avec le principe nouveau de responsabilité, le roi ne pouvait bénéficier d'une parfaite inviolabilité de sa personne que dans la mesure où tous ses actes étaient contrôlables, ce qui supposait leur publicité et leur endossement par un tiers. Comme le roi persistait à s'entourer de ministres qui n'avaient pas la confiance de la nation et, plus encore, à agir à l'insu de tous, il ne pouvait pas rester à l'abri alors que les citoyens étaient exposés aux conséquences de ses entreprises partisans. Sa représentation devait demeurer adéquate et le roi, qui avait prêté serment, ne pouvait pas devenir impunément le porte-parole de la fraction contre-révolutionnaire du pays : c'eût été étendre abusivement et absurdement une protection seulement nécessaire à l'exercice normal de ses fonctions de roi constitutionnel théoriquement rallié au nouveau régime.

être qualifiée d' "ergotage légaliste"⁷², l'exégèse des articles constitutionnels relatifs au statut du roi révélait au contraire la pénétration de Condorcet à sonder les questions juridiques les plus profondes.

Mais, comme l'a observé La Rochefoucauld, le défaut de la pénétration n'est pas de ne pas aller jusqu'au but, mais de le passer. Car si Condorcet voulait que Louis XVI fût atteignable, c'était à la seule fin de juger la monarchie elle-même. Pour lui, la Révolution devait triompher par la raison. À la différence de Cromwell qui voulait « couper à la fois la couronne et la tête du roi », il ne croyait pas que l'on puisse fonder la République et vaincre la magie de la royauté à la faveur d'une exécution. Il pensait qu'il était plus efficace, pour supprimer la vieille supériorité du roi, de le ramener au simple rang de citoyen ordinaire et de le banaliser à l'occasion d'un grand procès qui servirait à éclairer le peuple. Ce qui intéressait Condorcet, ce n'était pas d'éliminer physiquement le roi, mais de supprimer juridiquement la monarchie et de convaincre le plus grand nombre possible de gens que c'était une bonne nouvelle. Il croyait que cette sorte de *paenitentia publica* imposée à un *rex iniquus* pour le scandale causé par sa tyrannie⁷³ renforcerait ultérieurement le règne du droit, à l'opposé de ceux qui voulaient un procès "moins pour juger un homme ou un roi, coupable ou innocent, que pour commettre un régicide"⁷⁴, afin de supprimer la tradition et d'ouvrir l'ère nationale par "un désordre fondateur"⁷⁵. À la différence de Saint-Just et de Robespierre pour qui l'application des principes passait par l'oubli des formes, Condorcet considérait que le respect des formes était une affaire de principe. Il divergeait tout autant de ceux qui évoquaient le droit unilatéral de la nation d'organiser un procès *a minima* pour prononcer un verdict de mort. En s'appuyant sur la constitution de 1791, il affirmait que le roi était aussi un citoyen, ce qui rendait possible de le traduire devant un tribunal, mais ce qui obligeait en même temps à lui accorder toutes les garanties du code pénal. Il refusait ainsi d'apercevoir une solution de continuité juridique entre l'avant et l'après 10-Août, d'envisager l'histoire comme une suite de compartiments sans connexions vitales, et son plaidoyer pour le jugement de Louis XVI restait

⁷² Ferenc Fehér, in Michael Walzer, *Régicide et Révolution*, *op. cit.*, p. 368, note 1. Plus objectif, Michael Walzer exprimera tout à la fois de l'admiration (*ibid.*, p. 259) et de la dubitation (*ibid.*, p. 135) pour l'argumentation de Condorcet. Pourquoi Fehér a-t-il rejeté si brutalement l'argumentation de Condorcet pour conclure ensuite à l'indécidabilité de la question de l'inviolabilité royale ? Fehér la considérait comme indécidable parce qu'il négligeait le fait que l'engagement contractuel suppose la confiance et qu'il doit produire **dans le temps** de la confiance (voir François Ost, *Le temps du droit*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1999, chap. III). Aussi le défaut de confiance ("dans le contrat entre la nation et le prince, la première seule avait accepté le pacte", E. Quinet, *La Révolution*, *op. cit.*, p. 262) fragilise-t-il le respect des engagements et l'interprétation *ex post facto* de l'inviolabilité par Condorcet était par conséquent tout à fait fondée parce qu'elle redonnait rétrospectivement à cette sauvegarde une pertinence et une cohérence dont l'insincérité du roi la privait depuis des mois. Louis XVI ne s'estimait pas tenu par un devoir de réciprocité et se comportait donc, alors qu'il n'était qu'un roi constitutionnel, en souverain parfaitement inviolable : il ne répondait de rien. Sur le souverain défini comme celui qui ne répond pas, voir Jacques Derrida, *Séminaire. La bête et le souverain*, *op. cit.*, p. 90-91.

⁷³ Louis XVI ne fut pas qualifié de tyran pour la violence de son gouvernement mais parce que, réduit au rôle de roi constitutionnel, il voulut retrouver tout ou partie de sa puissance perdue de monarque absolu : selon l'ancienne distinction médiévale, on pourrait dire qu'il fut un *tyrannus ex defectu tituli* et non un *tyrannus ex exercitio*.

⁷⁴ Elisabeth Roudinesco, « Freud et le régicide : éléments d'une réflexion », in *Revue germanique internationale* [en ligne], 14/2000, mis en ligne le 31 août 2011, consulté le 2 mai 2013, URL: <http://rgi.revues.org/809>

⁷⁵ Myriam Revault d'Allonnes, *D'une mort à l'autre. Précipices de la Révolution*, Paris, Seuil, 1989, 234 p. Avec l'exécution de Louis XVI, « l'inviolabilité royale fut frappée à jamais » (Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française*, édition revue et annotée par Albert Soboul, Paris, Éditions sociales, 1972, tome V, p. 169). S'appuyant sur les travaux de Louis Marin (*Le portrait du roi*), Jacques Derrida, après avoir justement souligné le caractère fictionnel de la souveraineté et la nature intrinsèque de sa représentation, a vu dans le procès et la décapitation de Louis XVI la mise en scène du transfert de l'autorité suprême du monarque à la nation (*Séminaire. La bête et le souverain. Volume I (2001-2002)*, *op. cit.*, p. 387).

donc dans les limites d'un droit inscrit dans la durée afin, tout en épargnant paradoxalement la personne du roi, de tuer plus sûrement l'idée que celui-ci portait en lui et symbolisait.

L'*Opinion* de Condorcet exprimait assurément le point de vue d'un esprit noble et supérieur, mais on ne peut cependant pas en ignorer toutes les tensions. Pouvait-on véritablement considérer Louis XVI avant tout comme un homme ordinaire et négliger sa royauté⁷⁶ ? Il était inévitable d'apercevoir en lui deux personnes : la personne réelle, le roi des Français, monarque constitutionnel déchu et traître à la patrie, mais aussi, et tout autant, celle qui était en fait moins un homme qu'une idée, le symbole du pouvoir monarchique dans la France d'ancien régime⁷⁷ et dans toute l'Europe où il se maintenait encore. Pouvait-on juger sereinement un roi chassé du trône par une insurrection populaire et dans un pays en guerre ? Condorcet semblait le croire et voulait assurer à Louis XVI un procès équitable alors qu'il présumait pourtant sa culpabilité⁷⁸. Convaincu de la trahison du roi, il refusait cependant qu'on lui inflige la peine de mort. Appliqué à démontrer la citoyenneté de Louis XVI pour lui garantir toutes les sauvegardes de la procédure à l'audience, cette simple qualité l'embarrassait au prononcé du verdict, aussi n'hésitait-il pas à envisager la prise d'une mesure de sûreté contre un roi éventuellement absous ou acquitté⁷⁹. Désireux d'édifier les peuples sur le compte du roi, il mesurait la publicité de son procès à celle des affaires ordinaires. Partisan du jugement d'un homme réel dans les règles, il voulait en même temps faire le procès de la monarchie et il approuvait par conséquent la guerre révolutionnaire faite à tous les rois en Europe⁸⁰, la guerre sacrée pour la paix et la délivrance du monde⁸¹. Sans doute était-ce là la contradiction majeure de Condorcet, et de quelques autres : comment pouvait-on faire le procès de la monarchie et de tous les rois en s'obligeant à ne considérer avec une parfaite impartialité que les charges qui pesaient sur un individu concret auquel on accorderait par ailleurs tous les moyens de la défense ? Le sévère jugement de Jaurès sur la façon dont Condorcet voulait organiser le procès de Louis XVI avait une part de vérité : la grandeur apparente de l'opération projetée masquait "un dangereux enfantillage"⁸². Fallait-il voir dans quelques-uns des efforts intérieurs à la pensée de Condorcet la

⁷⁶ "Louis XVI n'eut qu'un vice qui était sa royauté même" (Michelet, *Histoire de la Révolution française, op. cit.*, tome 2, p. 184). Un procès équitable suppose que l'on reconnaisse l'inculpé comme un être rationnel et moral, responsable de ses actes et donc capable d'autre chose. Pouvait-on raisonnablement penser que, réinstallé encore une fois sur le trône, Louis XVI, monarque d'Ancien régime, aurait été capable de se comporter en simple roi constitutionnel et n'aurait pas à nouveau cherché à recouvrer son ancienne puissance ?

⁷⁷ Victor Hugo considérait que c'étaient les rois eux-mêmes qui avaient construit l'échafaud de Louis XVI. Dans *Les quatre vents de l'esprit – IV, Le Livre épique – La Révolution – III, L'arrivée*, lorsque les statues de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV parviennent, après leur traversée de Paris, sur la place où se dresse la guillotine, la statue de Louis XIV dialogue avec la tête coupée de Louis XVI :

"– Spectre, quelle est là-bas cette machine horrible ?

– C'est la fin, dit la tête au regard sombre et doux.

– Et qui donc l'a construite ?

– Ô mes pères, c'est vous."

Œuvres complètes. Poésie III, Paris, Robert Laffont/Collection Bouquins, 1985 (réimpression 2002), p. 1407. Sur le sujet, voir Pierre Laforgue, *Victor Hugo et La Légende des Siècles*, Orléans, Paradigme, 1997, p. 82 *sqq.*

⁷⁸ Il était pourtant un partisan convaincu de la nécessaire présomption d'innocence en matière pénale (voir Bernardo Bolaños Guerra, "Condorcet et l'épistémologie juridique. Lettres à Turgot de 1771", in *Journ@l'Électronique d'Histoire des Probabilités et de la Statistique*, vol. 7, n° 1, juin 2011, p. 14 *sqq.*

⁷⁹ On imagine en effet le soutien qu'aurait représenté pour les forces contre-révolutionnaires la relaxe de Louis XVI. Condorcet excipait de l'enfermement du dément irresponsable pour justifier la détention du roi si sa liberté retrouvée pouvait représenter un danger pour la nation.

⁸⁰ "La Convention accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer la liberté" (décret du 19 novembre 1792).

⁸¹ Michelet a exprimé avec force l'idée, discutable, que la Révolution ne pouvait se faire dans un seul pays : "Elle ne faisait rien du tout si elle ne le faisait partout" (*Histoire de la Révolution française, op. cit.*, tome II, p. 82).

⁸² Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française, op. cit.*, tome V, p. 13.

conséquence du mode de raisonnement d'un esprit scientifique qui avait le goût des abstractions et qui allait habituellement du général au particulier ? La prise en compte des circonstances après l'organisation du procès de la manière la plus idéale est une démarche intellectuelle qui pourrait notamment le laisser supposer. Il fallait à tout le moins y voir le résultat du goût de Condorcet pour la démonstration, l'argumentation et la discussion.

Car l'examen préalable du contexte modifiait l'approche des choses. L'interrogation majeure devenait alors celle-ci : que fallait-il faire de Louis XVI après la prise des Tuileries ? Cette interrogation opérait aussi la disjonction des deux questions, celle de la culpabilité du roi et celle de sa dangerosité, mais en inversant leur ordre de priorité. Suspendu une deuxième fois dans des conditions dramatiques, prisonnier de la Commune insurrectionnelle à la tour du Temple et déchu *de facto* avec la proclamation de la République, sans doute le roi devait-il être jugé, mais sans que l'issue de son procès puisse faire de doute, car son sort ne manquerait pas d'influer sur le conflit entre la Révolution et la contre-révolution. La Convention avait été élue pour élaborer une nouvelle constitution dans laquelle il ne pouvait évidemment plus avoir aucune place et la nation s'était engagée dans une guerre en Europe pour la libération des peuples. Aussi eût-il été hasardeux d'exiler Louis XVI⁸³ ou même de le détenir jusqu'à la paix. Les soulèvements jacobites qui s'étaient succédé au XVIII^e siècle ne plaidaient pas pour ces solutions, sans compter qu'un verdict de clémence pouvait être le signal d'une nouvelle insurrection parisienne⁸⁴. Inversement, une exécution sommaire eût été un acte trop avilissant pour la nation, et une forme de vengeance qui n'offrait pas la mise à distance produite par un procès public, même si l'*injustice* faite au roi n'était alors couverte que par un semblant d'équité. Sans doute la seule issue ouverte aux révolutionnaires qui fût la moins contraire à tous leurs intérêts était-elle bien de condamner et de mettre à mort Louis XVI, mais avec, comme l'avait initialement réclamé Marat, un certain "apparat"⁸⁵ dont n'était pas empreint le simple meurtre : il était préférable de respecter certaines formes et le juge devait quand même précéder le bourreau⁸⁶. Encore fallait-il que la préparation de ce régicide, qui n'avait donc que les dehors de la justice pénale dont il ne pouvait raisonnablement se passer, ne soit pas trop longue. De ce point de vue, indépendamment de la fin différente à laquelle elle aurait abouti, la marche à suivre que proposait Condorcet s'avérait bien trop lente et exagérément mesurée. La hauteur de sa pensée, d'une certaine façon, lui faisait négliger les contingences et le tenait éloigné des préoccupations pressantes de l'heure. Ce qui rassemblait le groupe, par ailleurs très disparate, des Montagnards était au contraire le sens de l'urgence. Dans cette affaire, Robespierre exprima sans ambages leur obsession du temps : "Qu'arrivera-t-il si, au début du printemps, quand les hostilités reprendront, le procès du roi est toujours en cours ?"⁸⁷. Et il était tout aussi urgent, sur le plan intérieur, Robespierre l'exprimera

⁸³ Edgar Quinet soutiendra au contraire l'idée qu'un roi errant à l'étranger eût été moins redoutable qu'un roi guillotiné (*La Révolution, op. cit.*, p. 351).

⁸⁴ Jaurès considérait que "La mort du roi était inévitable" : la clémence aurait eu inmanquablement pour effet de faire éclater plus tôt la lutte qui opposa Paris aux départements en juin 1793 (*Histoire socialiste de la Révolution française, op. cit.*, tome V, p. 157-158).

⁸⁵ Ce n'est qu'après les plaidoiries, et quand il désespéra, à la fin du mois de décembre, d'une conclusion rapide du procès, que Marat se déclara à son tour partisan d'une mesure de sûreté générale pour régler rapidement le sort de Louis XVI.

⁸⁶ Kant condamnera fortement l'idée que l'on puisse fonder la république sur un semblant de justice (*La métaphysique des mœurs et le conflit des facultés. Œuvres philosophiques*, Paris, Gallimard, 1986, tome 3, p. 587-589). Sur l'interprétation kantienne du régicide comme un suicide de l'État, voir Jean-Marie Beyssade, « République et régicide chez Kant », in *Bulletin de la Société française de Philosophie*, (séance du 28 novembre 1992), t. LXXXVII, 1993, p. 1-44 (discussion incluse).

⁸⁷ Saint-Just insistera également sur l'urgence dans son discours du 13 novembre : "Il doit être jugé promptement : c'est le conseil de la sagesse et de la saine politique ; c'est une espèce d'otage que conservent les fripons".

également avec force, de confirmer par le régicide le droit de résistance⁸⁸ exercé le 10-Août, l'élection de la Convention et la proclamation de la République.

La conviction que l'idée vitale de la Révolution était la justice conduisait au contraire Condorcet à vouloir respecter le droit y compris dans les affaires extraordinaires, car il ne séparait pas le fondement du droit politique de celui du droit judiciaire. Regardant loin devant, il considérait que la légitimité de la Révolution était commandée par le respect de la légalité républicaine, et il souffrait de voir autour de lui le décalage qui se produisait, sous la pression des circonstances, entre le juridisme auquel il demeurait attaché et la marche nouvelle des idées, car ce défaut de correspondance révélait une rupture inévitable des rapports qui jouent à l'intérieur du constitutionnalisme entre la règle et l'exception⁸⁹. En cela sans doute se dévoilait-il comme cet "homme de rêverie et de clarté", évoqué par Victor Hugo⁹⁰, qui n'était pas vraiment préparé à la violence des grands bouleversements sociaux et qui n'avait pas encore aperçu l'ombre qui accompagnait nécessairement les lumières.

⁸⁸ Condorcet aurait voulu un 10-Août plus "légal" et sans effusion de sang et il soumettra, dans son projet de constitution, l'exercice du droit de résistance à une série de formalités qui devaient être successivement remplies pour aboutir à la "censure du peuple". Très logiquement, entre-temps, indépendamment de ses vues sur la peine de mort, il ne pouvait être favorable à un régicide, du moins à un "régicide" sanglant, pour confirmer le bien-fondé d'une résistance qui avait malencontreusement pris un tour insurrectionnel.

⁸⁹ Le classement de Condorcet comme girondin doit être nuancé et replacé dans la chronologie (cf. *supra* note 56). Toujours est-il que, outre son libéralisme en matière économique, très critiqué par la gauche en décembre 1792, sa réserve devant l'adoption de mesures d'exception le rattachait plutôt à la mouvance girondine. Cette réserve, bien en accord avec les idées de Condorcet, était vraisemblablement confortée par le fait que son principal travail était alors de réfléchir au fonctionnement normal des pouvoirs publics. Il faut dire à cette occasion que l'organisation particulière du procès du roi ne permet pas de voir en celui-ci le début de la Terreur (Camus, Fehér, etc.). Nullement réductible à la dérogation, la Terreur fut un ensemble complexe de pratiques sociales, d'organisation du pouvoir, de politiques singulières, de modes de communication, etc., dont on ne peut pas trouver l'origine dans les formes spéciales d'un jugement qui est au contraire à rattacher, vers l'amont, aux révolutions de 1789 et de 1792.

⁹⁰ *Œuvres complètes. Roman III, Quatrevingt-Treize*, Paris, Robert Laffont/Collection Bouquins, 1985, (réimpression 2002), p. 901.

JEAN BART, JEUNESSE ET ANECDOTES¹

Patrick Villiers

RÉSUMÉ

Toutes les biographies comportent leur lot d'anecdotes plus ou moins avérées. Celles consacrées à Jean Bart n'échappent pas à ce constat. Cependant, il arrive un moment où l'anecdote présentée comme historiquement avérée devient telle que le biographe "historien" ou "sérieux" se doit d'interroger les documents historiques pour tenter, si ce n'est d'atteindre la vérité, au moins une certaine vérité historique. J'ai recensé plus de 50 ouvrages consacrés à Jean Bart mais le nombre exact doit probablement dépasser la centaine. Cependant, dès que l'on a lu une dizaine de biographies sur ce personnage, les mêmes anecdotes apparaissent recopiées, le plus souvent sans même changé une virgule, le plagiat devenant finalement source historique. Notre propos n'est pas de faire un classement des biographes ayant le plus copié les uns sur les autres ni de porter un jugement, (l'actualité récente vient de nous montrer de beaux exemples de plagiats parmi nos pseudo-intellectuels ou journalistes parisiens) mais d'analyser quelques anecdotes qui nous semblent erronées en espérant qu'ainsi elles seront définitivement éliminées dans les futures biographies consacrées au corsaire dunkerquois. Je me suis limité à la jeunesse de notre héros pour ne retenir que trois thèmes : Jean Bart, noble ou roturier ? L'embarquement sur le Cochon gras ou les débuts maritimes de Jean Bart, Jean Bart, un rustre illettré ? que je développerai dans ma communication.



I - Jean Bart, noble ou roturier ?

Au musée des Beaux Arts de Dunkerque est conservé un portrait de Jean Bart portant perruque et cuirasse. En 1894, lors d'une exposition consacrée à Jean Bart, un lecteur du journal *Le Nord maritime* s'étonna : "Voyez-vous un marin montant à l'abordage cuirassé et éperonné". Cette remarque en apparence pleine de bon sens est contredite par de nombreux tableaux du XVII^e siècle qui montrent des chefs d'escadre et des lieutenants-généralx portant cuirasses, notamment sous Louis XIV. On peut citer le tableau représentant Tourville, ou celui représentant Ducasse conservés aujourd'hui au Musée de la Marine de Paris. L'explication est ailleurs. Sous Louis XIV, le portrait officiel des officiers supérieurs de la Marine les représente en cuirasse symbole de la chevalerie. À peine anobli, Bart signe "Chevalier Bart".

En 1695, Louis XIV chargea d'Hozier, le généalogiste officiel de la cour, de faire une généalogie "truquée" du Dunkerquois. Ce dernier s'appuya sur l'enquête de moralité faite le 7 avril 1695, par de La Hestroye, lieutenant enquêteur. Dans cette déposition le commissaire enquêteur écrivit :

Sont cités comme témoins : Gervais Desvignes, curé de Saint-Eloi, Nicolas Cornelissen, marchand et bourgeois, Pierre Davery, échevin, Nicolas Taverne, bourgeois et armateur, Jean François, marchand et armateur qui déclarent : qu'ils connaissent parfaitement le sieur Jean Bart, qu'ils ont connu son père, Corneille Bart, qui commandait autrefois des vaisseaux armés

¹ Séance du 20 juin 2013.

en course, ce qu'en faisant il a été tué par les blessures qu'il a reçues; qu'ils ont ouï dire à lui sieur Bart et à plusieurs de ses parents que les Bart sont originaires de cette ville depuis un temps immémorial ; qu'ils viennent d'un Bart sorti avec un autre Bart, son frère, de la ville de Dieppe; celui-ci s'étant habitué en Allemagne, où son mérite l'a élevé à la charge de grand-maître de l'ordre Teutonique, ainsi que les histoires en font mention, l'autre s'étant habitué en cette ville, duquel sont provenus en ligne directe ledit sieur Jean Bart et les autres branches qui demeurent en cette ville; qu'ils ont très bien connu aussi sa mère, Catherine Janssens, native de cette ville...

Pour se vouloir officielle, cette déclaration comporte de nombreuses erreurs. Aucun Bart n'a jamais été chevalier teutonique. De nombreuses études généalogiques ont été faites sur les Bart de Dunkerque. Aucune relation n'a pu être prouvée entre les Bart de Dunkerque et Dieppe. La généalogie de Jean Bart est maintenant parfaitement établie. De même les Bart n'ont probablement jamais été pêcheurs. Les documents fiables montrent qu'ils sont maîtres au cabotage et corsaires depuis les années 1560. Cependant ni son père, ni son grand-père n'ont été capitaines corsaires. Mais sa mère Catherine Janssen est fille d'un capitaine corsaire et petite-fille d'un négociant espagnol. Sa grand-mère Agnès Jacobsen est la fille de Michel Jacobsen, surnommé le *Renard des mers*, capitaine corsaire devenu amiral espagnol et enterré à Séville. Le père et le grand-père de Jean Bart se sont élevés au dessus de leur condition par leur mariage avec une veuve. Il était en effet difficile de se remarier pour les veuves de marins qu'ils aient été officiers ou capitaines. Ces deux mariages ont donné lieu à six enfants chacun, ce qui a conduit à une extrême dispersion de l'héritage. La ville a lourdement souffert d'avoir été prise et reprise par les Français et les Espagnols et par les occupations militaires successives.

Un Bart, Gaspard, s'est enrichi dans la course, en 1640, il est le deuxième des 20 capitaines corsaires dunkerquois classés par leur fortune au moment de leur décès. Sa veuve place une partie des gains en maisons mais également en parts de corsaires et de caboteurs. S'il faut chercher un modèle dans les ancêtres de Jean, c'est indiscutablement Gaspard qui s'impose. Tel n'est pas le cas des autres Bart. Si Catherine Janssen est bien fille du négociant Rodrigues, les parts de prise de Cornil Bart n'ont pas enrichi sa famille et la dot de Catherine est vite dissipée à élever ses nombreux enfants². La mère de Jean Bart vit rue des Arbres dans la maison paternelle qu'elle partage avec ses sœurs. Jean Bart est ainsi contraint de gagner sa vie en navigant comme mousse.

II - L'embarquement sur le *Cochon gras* ou les débuts maritimes de Jean Bart

Eugène Sue semble avoir été le premier à parler d'un embarquement sur le *Cochon gras* car je n'en ai pas trouvé mention dans le Jean Bart d'Adrien Richer³. Eugène Sue, l'auteur des *Mystères de Paris* écrit en 1835 une *Histoire de la Marine française* à partir de Louis XIV, livre qui connaît un certain succès et de nombreuses rééditions. Se voulant historien, Sue adopte cependant une démarche de romancier, en prenant comme fil conducteur la vie de Jean Bart qui apparaît ainsi dès le chapitre 1⁴. Selon Sue, en 1666, Jean Bart est sur le *Cochon gras* commandé par un pilote hauturier royal, picard, bon catholique mais très méchant "*habitant ordinairement le petit port de Saint*

² La meilleure étude généalogique est incontestablement : Pierre Daudruy, *Familles de la Marine dunkerquoise*, Westhoek éditions, Dunkerque, 1979, 702 p.

³ Adrien Richer, *Vie de Jean Bart, chef d'escadre sous Louis XIV*, Paris 1780, 179 p. Il s'agit de la première biographie de Jean Bart.

⁴ Eugène Sue, *Histoire de la Marine française, XVII^e siècle, Jean Bart*, Paris 1835-1836, 5 vol.

Paul à environ cinq lieues de Calais". Il serait chargé par le comte de Charrost d'aller surveiller la flotte anglaise dans le pas de Calais. Jean Bart servirait alors sous ses ordres comme second.

Maître Valbué remit alors le timon de son brigantin entre les mains de son second, Jean Bart alors âgé de 17 ans, et qui depuis quatre ans naviguait constamment avec ce capitaine, soit à bord de sa caravelle depuis que Valbué était reçu pilote juré soit avant sur son pinquet contrebandier de ses fréquents voyages de Flessingue aux côtes d'Angleterre et d'Irlande ⁵.

Une analyse lexicale montre que si le brigantin est bien un navire de Dunkerque, la *caravelle* et le *pinquet* sont des termes de Méditerranée. Une des forces d'Eugène Sue est d'entremêler les faits historiques et la fiction. De nombreuses archives de la Marine ont disparu mais au moment où Sue écrit, les archives de la Marine à Paris sont en cours de classement et vont être reliées. Leur classement ne va plus changer. Or le dépouillement des archives actuelles ne comporte aucun Valbué, pas plus qu'un *Cochon gras* mais Eugène insiste dans son ouvrage sur l'existence de ce nom et de noms semblables. Là encore les archives prouvent le contraire⁶.cf photos de jugements de prises. Le livre devient alors un vrai roman feuilleton.

"*Maitre Valbué baissait les protestants*" nous affirme Eugène Sue qui décrit alors le capitaine harcelant un matelot protestant, Martin Lanoix. Une rixe s'ensuit, un matelot est tué par accident, et le matelot protestant donne un coup de couteau au capitaine. Ce dernier réunit une sorte de conseil de guerre qui condamne Lanoix à avoir la main tranchée puis à être jeté à la mer, attaché au corps du matelot décédé. Jean Bart a voté contre, mais mis en minorité, il ne peut qu'accepter cette décision qui serait alors appliquée et que Sue nous décrit avec un luxe de détails. Sue prétend qu'il s'agit de la stricte application des lois d'Oléron.

La plupart des biographes de Jean Bart ont recopié ce texte sans en changer une ligne, y compris pour les hagiographes les plus récents. Aucun n'a noté que tout ceci est incompatible avec les lois de la mer, que ce soit la coutume d'Oléron abandonnée depuis le début du XVIII^e siècle ou celle du Guidon de la mer. La grande *Ordonnance de la marine* de Colbert ne paraît qu'en 1681, mais comme Etienne Taillemite l'a bien montré, cette ordonnance regroupe en fait toutes les pratiques des cinquante années précédentes.

Nous sommes sur un navire de commerce au cabotage, il dépend donc exclusivement de la justice de l'Amirauté. À bord d'un navire de commerce, le capitaine est évidemment maître à bord mais à chaque escale le matelot peut débarquer, s'enfuir, voire porter plainte auprès de l'Amirauté. Il est inconcevable que le marin protestant soit resté, ait même embarqué, sachant la réputation de Valbué. À bord du navire, le capitaine règne soit par son autorité naturelle soit par la force, généralement des coups de poing. À l'arrivée à terre, nul ne parle des événements de la mer. Dans le cas exceptionnel d'une blessure à bord, le capitaine remet le coupable au juge de l'amirauté qui détermine et fait exécuter la sentence : la bouline, c'est-à-dire être fouetté à coups de garçettes, une peine de galères et cas suprême pendu ou roué vif. À ma connaissance, aucun capitaine français dans les eaux territoriales n'a accompli ce qu'aurait fait Valbué, selon Eugène Sue, c'est-à-dire juger puis exécuter le jugement.. Outre-mer, le cas aurait été totalement différent.

⁵ Eugène Sue, *Histoire de la Marine française*, op.cit., tome 1, p.92.

⁶ J'ai numérisé et dépouillé les registres des lettres de marque et déclarations de prises de Dunkerque de 1672 à 1678. Je n'y ai trouvé aucune mention d'un bâtiment nommé *Cochon gras*, ou un nom approchant.

Devant une telle injustice, Jean Bart rend le bord. Il se trouve à Calais lorsque se présentent trois gentilshommes désirant servir à bord du vaisseau amiral de Ruyter : Cavoye, Coislin et le chevalier d'Harcourt. Jean Bart les aurait alors conduits à bord et serait ensuite resté à bord du navire amiral. Eugène Sue nous dresse un portrait de Jean Bart donnant une leçon de marine sur les devoirs d'un pilote face aux exigences d'un noble, digne d'un Figaro de Beaumarchais mais bien impossible en 1666. Eugène Sue le présente discutant contrebande, presque d'égal à égal avec Ruyter. Notons que le Jean Bart d'Eugène Sue s'exprime dans un français compris de tous et non en flamand, que les courtisans ne parlaient pas.

Un seul fait est prouvé : la présence de notre héros à bord du navire amiral en 1667, par un rapport signé de sa main qui existe toujours aux Archives nationales et que je viens de publier in extenso⁷. Sur le plan narratif, Eugène Sue profite de la présence de Jean Bart à bord du vaisseau pour faire le récit de la campagne de Ruyter. Étudions maintenant le dernier point : quel pouvait être le niveau des connaissances de notre Dunkerquois.

III - Rustre ou illettré

Le chapitre 1 du tome 1 de *l'Histoire de la Marine française* d'Eugène Sue débute par une scène montrant Jean Bart face à son père Corneille Bart (sic), gravement blessé. Jean Bart est alors âgé de 9 ans. Catherine Bart dialogue avec son époux à propos de l'éducation reçue par Jean :

Catherine : Bien que vous ayez ordonné à Sauret de lui apprendre à lire, Jean connaît à peine ses lettres et nos autres enfants lisent couramment ...

Corneille : C'est vrai femme mais mon petit Jean sait lire dans le gréement d'un vaisseau...

Selon Eugène Sue, Sauret est un vieux matelot attaché à la famille. Nulle allusion dans cet épisode au fait que Gaspard, le frère de Jean Bart, sera capitaine corsaire puis brillant armateur. De nombreux auteurs ont voulu y voir un Jean Bart illettré. C'est notamment le cas de Jules Troussel, auteur de nombreux livres sur les naufrages, les pirates et la vie maritime qui décrit ainsi Jean Bart :

Jean Bart ne pouvait être autre chose qu'un marin et un corsaire, comme avait été son père et son grand-père. Nous avons peu de renseignements sur son enfance. Nous savons simplement qu'il fut un mauvais écolier et n'apprit jamais à lire. Il savait à peine épeler ; on lui apprit à signer de son nom ; on ne put lui enseigner autre chose. Il n'en sut jamais plus long et dut regretter plus tard d'avoir si mal employé son temps. Sans instruction, il fut plus capable d'une action hardie que d'un projet étendu...

Ce thème de Jean Bart ignorant et incapable de diriger un grand navire voire une escadre ne se trouve pas dans les rapports des intendants. Un seul homme le prétend : le chevalier de Forbin dans ses *Mémoires*⁸ à propos de la préparation de l'expédition de 1691 : "Je communiquais mes vues à Barth..." Le problème est que Forbin à cette date est en prison à Calais pour avoir rossé un armateur de Dunkerque. La correspondance fourmille de détails sur le rôle de Jean Bart. Ainsi "le sieur Baert m'a écrit que les capitaines des vaisseaux qui veulent servir avec lui veulent embarquer des fours à pain".. Le ministre refuse car la dépense serait trop élevée.

⁷ Patrick Villiers, *Jean Bart, corsaire du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, 2013, p.497-499.

⁸ Forbin, *Mémoire du comte de Forbin, chef d'escadre*, Amsterdam, 1748, p. 308-309.

Dès 1841, un Dunkerquois, également professeur d'histoire, Vanderest s'insurge contre cette thèse. Il est le premier à signaler les signatures de Jean Bart et d'affirmer qu'il est peu vraisemblable qu'un analphabète ait pu assumer la fonction de chef d'escadre dans la marine de Louis XIV. Je partage totalement ce point de vue, mais j'ai essayé d'apporter d'autres preuves.

Pour commencer, il n'existe pas de preuve formelle que Jean Bart ait été à l'école, mais il est capitaine de prise, puis capitaine corsaire. Or, la législation pour devenir capitaine à l'époque est claire, il faut passer un examen devant un maître d'hydrographie et un jury de capitaines. Eugène Sue, dans l'épisode déjà cité du *Cochon gras*, écrit que Jean Bart aurait pu être « maître » sans passer cet examen qui ne serait obligatoire que par l'édit de 1671. En fait, l'examen était exigé bien avant cet édit mais surtout Jean Bart ne rentre à Dunkerque qu'en 1672. Il embarque seulement en mai 1673 sur l'*Alexandre* de 80 tonneaux, capitaine Dorne, alors le plus gros corsaire de Dunkerque. C'est au cours de cette croisière qu'il ramène avec succès à Dunkerque la prise le *Sacrifice d'Abraham*. Cette fonction est donnée à des officiers marinières ou à des capitaines de prise qui dans ce cas sont déjà capitaines. Le jugement de bonne prise ne le précise pas.

Être chargé de ramener au port une prise n'exige pas d'être capitaine mais ce choix relève du capitaine du corsaire. Sachant que près de 50% des corsaires de Dunkerque de 1672 à 1678 ont été bredouilles, les capitaines ne prennent pas à la légère le choix de faire ramener une prise qui peut être la seule de la campagne. Jean Bart est alors noté par l'intendant comme bon marinier de même que son ami Keyser. Jean Bart reçoit son premier commandement l'année suivante. En dépit des affirmations d'Eugène Sue il fallait avoir été reconnu comme capitaine par l'amirauté, mais surtout il fallait qu'un armateur prenne le risque de vous donner un commandement. Sa première lettre de marque le note effectivement comme capitaine du *Roi David*, modeste galiote de 36 tonneaux, prise aux Hollandais et rachetée par l'armateur pour en faire un corsaire. Comment a-t-il pu être nommé capitaine de prise, puis commandant d'un corsaire ?

Une première réponse se trouve dans les ordonnances de la Marine. Depuis 1584, tous les maîtres de navire devront être examinés avant de prendre cette qualité. L'*Ordonnance de 1681* précisera ce qui est la pratique depuis le milieu du XVII^e siècle, "capitaine, maître ou patron" sont des termes équivalents : tous trois désignent le commandant d'un navire. La même ordonnance reprenant la législation antérieure rappelle : "Aucun ne pourra être reçu capitaine qu'il n'ait navigué pendant 5 ans et n'ait été examiné publiquement sur le fait de la navigation et trouvé capable par deux anciens maîtres en présence des officiers de l'amirauté et du professeur d'hydrographie s'il y en a un dans le lieu " et l'article II ajoute : "Défendons à tous mariniers de monter aucun bâtiment qualité de maître et à tout propriétaire dans l'établir sur leur vaisseau qu'il n'est été reçu en la matière ci-dessus à peine 300 livres d'amende contre chacun des contrevenants".

Deux principes sont ici posés : le capitaine doit être compétent et avoir été examiné, l'armateur qui ne respecte pas cette loi peut subir une lourde amende. Certes, Dunkerque est en guerre et la ville est récemment entrée dans le royaume de France, mais ces principes sont également appliqués dans toute l'Europe du Nord-Ouest. En 1673, Jean Bart a une expérience maritime de plus de cinq ans et avoir amené le *Sacrifice d'Abraham* à bon port confirme cette expérience.

Quelle peut être sa formation ? Là encore, les ordonnances de la Marine donnent la réponse au titre huit du livre I de l'*Ordonnance de 1681* : " Du professeur d'hydrographie". Les

grands ports doivent être dotés d'un professeur d'hydrographie "pour enseigner publiquement la navigation". L'enseignement porte sur l'astronomie et la cartographie, la lecture des cartes marines, de la boussole, des calculs de marée, l'usage de l'astrolabe et de l'arbalète etc..

Dunkerque dispose de ce professeur d'hydrographie, au moins depuis 1670, comme le montrent les comptes de la ville. Le commissaire Hubert en dresse le portrait à Colbert le 20 février 1672 :

Le sieur Pitre Bart mathématicien est encore ici... Il est assez habile pour enseigner la navigation et les mathématiques à Rochefort. Il a fait de bons devis ici. Mais je ne le vois pas assez bon en français pour s'expliquer aisément. Lui-même ne le croit pas et demanderait au roi de demeurer au moins six mois pour s'instruire dans notre langue".

Pitre Baert ou Pierre Bart, né en 1636 à Dunkerque, est un cousin éloigné de Jean Bart. En 1680, il partira à Toulon pour être le professeur d'hydrographie à l'arsenal. Chacun y saluera ses compétences. Il a probablement formé la plupart des officiers dunkerquois marchands comme corsaires. La lettre d'Hubert nous confirme la politique de francisation de Louis XIV mais également la forte pratique du flamand⁹.

Jean Bart ne peut pas être devenu lieutenant, puis capitaine, sans avoir suivi et assimilé les cours de navigation et d'astronomie. Dès sa première campagne comme capitaine, il navigue au plus profond de la mer du Nord, prouvant ainsi sa connaissance de la navigation dans des eaux aussi difficiles.

Les Mémoires du capitaine Doublet, du Havre, nous confirme comment on devient capitaine vers 1680 :

Le capitaine m'engagea à prendre un verre de vin avec lui, puis :
 – ces principes de navigation sont-ils difficiles à apprendre ?
 – non, quand il s'agit d'un homme d'esprit comme vous, on peut les acquérir en moins de six semaines.

Dans les faits, Doublet est engagé par le capitaine Delattre comme aide pilote puis lors d'une nouvelle campagne, ce capitaine le recrute comme deuxième lieutenant : "Je prenais tous les soins possibles à bien remplir mon devoir. Je sondais 4 à 5 fois par quart, écrivant ponctuellement les brasses d'eau et les fonds des sondes, pour bien connaître le courant des marées".

Mais du propre aveu de Doublet, cela ne suffit pas et il décide de suivre des cours d'hydrographie:

Je fus à Dieppe trouver M. Denis, prêtre et géographe du roi. Le prêtre tenait une école d'hydrographie réputée. Moyennant 50 livres par mois, il fournit l'enseignement que je souhaitais, me procura les livres nécessaires, me reçut en pension à sa table, couché et blanchi... Le brave prêtre commença ses leçons par les principes de la sphère, les marées, les hauteurs, les quartiers de réduction, l'échelle anglaise...

⁹ Archives nationales, fonds Marine, B3 12, 20 février 1672, f°29.

En 1694, le commissaire Hubert dressa l'état des capitaines de Dunkerque. Jean Bart y est décrit comme " âgé de 26 ans, puissante taille, poil châtain". En fait, Jean Bart a seulement 24 ans.¹⁰

Doublet prétend qu'il avait déjà appris ces notions au cours de ses navigations précédentes. Le géographe lui apprend alors :

Les triangles sphériques, les éléments d'Euclide et les calculations... en moins de trois mois... [puis] M. Denis me proposa de passer l'examen pour devenir pilote de l'amirauté... M0. Denis convia alors trois anciens capitaines et quatre pilotes me questionnèrent de tous côtés. Mes réponses eurent leur approbation. Je fus enregistré pilote devant Messieurs de l'Amirauté, après quoi, nous fûmes tous dîner chez M. Denis¹¹

L'examen de Jean Bart se déroula fort probablement de la même manière. Tout capitaine corsaire débutait sur un navire de petite taille, moins de 50 tonneaux. S'il était capturé par l'ennemi, la perte était faible. Entre 60 et 70 % des capitaines dunkerquois n'eurent jamais de deuxième commandement en course. Cette première campagne, bien connue, fut exceptionnelle et assura la réputation du corsaire. Au total, il fit sept prises valant 260 000 l.t.⁹. Sachant que l'on peut estimer l'armement du *Roi David* de 15 000 à 25 000 l.t., la rentabilité fut exceptionnelle, plus de 1000%. En appliquant le règlement usuel déterminant les parts de prises, l'équipage de 34 hommes se partagea environ 100 parts dont 12 parts pour le capitaine, 10 pour le second mais 1,5 pour les matelots et une demie pour les novices et les mousses. Jean Bart reçut ainsi de 7 000 à 9 000 l.t. et les matelots 900 à 1200 l.t. à comparer aux 16 livres par mois versées sur les navires du roi et aux 30 l.t. par mois versées à un matelot corsaire. La campagne du *Roi David* leur rapporta l'équivalent de huit à dix ans de salaires. On comprend mieux l'adoration qui se porta sur Jean Bart. Avec un minimum de 11 combats et au moins 92 prises et rançons, Jean Bart mérite bien son titre de roi des corsaires.

Son succès lui ouvre les portes de la marine royale mais c'est un tout autre monde qui s'ouvre à lui. Proposé par Vauban et l'intendant Patoulet, il est recruté comme lieutenant de vaisseau, seul roturier sur les 18 promus cette année là. Il est à noter que Seignelay exige que dans chaque arsenal, enseignes et lieutenants de vaisseau suivent les cours d'hydrographie sous peine de radiation. Or, la première mission de Jean Bart est d'aller chercher à Amsterdam et de conduire à Brest le vaisseau *l'Intrépide*, vaisseau français de 50 canons capturé aux Antilles et racheté par le roi. Jean Bart est donc dispensé de suivre ces cours et navigue sans interruption à la guerre comme au commerce de 1678 à 1688, date où il est chargé de commander une petite division de deux frégates avec le chevalier de Forbin sous ses ordres.

Forbin et Duguay-Trouin sont les deux seuls lieutenants-généraux ayant publié leurs *Mémoires* au XVIII^e siècle. Celles de Forbin ont été écrites près de 35 ans après la mort de Jean Bart. On trouve notamment un portrait de Jean Bart à propos des événements de 1691. Lors du retour de l'expédition de 1691, l'intendant Patoulet accuse Jean Bart d'avoir mis un écrivain du roi aux fers et écrit au ministre une lettre d'une rare violence : "j'avais bonne opinion de lui et croyais qu'un homme de sa valeur n'était pas capable d'ordure". Il nous dresse alors un portrait de Jean Bart : Je l'excuse, c'est un homme grossier qui ne sait pas qu'elle est l'importance de cette violence".

¹⁰ Archives nationales, fonds marine, C⁴ 241, E^o 117.

¹¹ Patrick Villiers, "Jean Doublet, corsaire ou officier du roi", in *L'Aventure maritime : pirates, corsaires ou flibustiers*, Paris Presses universitaires de la Sorbonne, 2002, p. 91-114.

Nous avons ainsi la clé de la réaction de Patoulet. Jean Bart a osé s'attaquer aux officiers de plume. Mais en fait, Jean Bart avait raison. Pontchartrain demande la convocation à la Cour de Jean Bart et de Forbin. Après enquête, les deux officiers sont blanchis. Forbin prétend avoir tout arrangé et conclut :

Bart arriva peu après, il fut reçu beaucoup mieux qu'il ne le méritait car il n'avait presque point de part à tout ce qui avait été fait... parce qu'il portait le titre de commandant et moi qui avait été chargé de tout l'embarras, je n'eus rien ce qui me mortifia fort.

Jean Bart est présenté à la Cour, Forbin en profite pour se moquer du Dunkerquois :

Comme Barth avait beaucoup de réputation, toute la Cour souhaitait le voir. Je l'introduisais partout, sur quoi les plaisants disaient en badinant, allons voir le Chevalier de Forbin qui mène l'ours, et à dire vrai, ils n'avaient pas tout à fait tort.

C'est alors que dans ses *Mémoires*, Forbin règle des comptes posthumes avec Jean Bart :

Barth avait fort peu de génie, il ne savait ni lire ni écrire quoiqu'il eut appris à mettre son nom. Il était de Dunkerque. De simple pêcheur, s'étant fait connaître par ses actions, sans protecteur, et sans autre appui que lui-même, il s'éleva par tous les degrés de la Marine, jusqu'à devenir chef d'escadre. Il était de haute taille, robuste, bien fait de corps quoique d'un air grossier. Il parlait peu et mal, du reste très propre pour une action hardie mais absolument incapable d'un projet un peu étendu...".

Quelques lignes plus loin, Forbin donne une première explication de sa jalousie vis-à-vis du Dunkerquois. Le chevalier aurait demandé à Jean Bart d'intervenir auprès de Pontchartrain en sa faveur.

Mais, soit bêtise soit timidité il ne dit jamais un seul mot en ma faveur. Ce procédé qui ne choqua plus que tout le reste me fit songer à prendre des mesures pour ne retourner plus à Dunkerque car je ne voulais plus avoir à servir sous un homme avec qui il fallait faire toutes les fonctions, les écritures les signaux autres et les projets tandis qu'ils n'en retirent un seul tout l'honneur et tout le profit¹².

Forbin utilise alors ses relations et se fait affecter à Brest où se trouvent Tourville et les officiers de haute noblesse. Paradoxe, Forbin sera un des successeurs de Jean Bart à la tête de l'escadre du Nord pendant la guerre de Succession d'Espagne.

Conclusion

Le plagiat est malheureusement trop souvent le fonds de commerce des biographes. Se fiant à Eugène Sue et aux *Mémoires* de Forbin, la plupart des biographes de Jean Bart ne sont pas allés aux sources. On pourrait ajouter que la plupart ont une connaissance très succincte du règne de Louis XIV. À cela s'ajoute pour beaucoup une ignorance de la mer et du monde maritime. Ainsi se trouvent perpétués des faits erronés qui deviennent faits historiques.

¹² Forbin, *Mémoire du comte de Forbin*, op. cit., p. 326-328.

L'HYPNOSE EN MÉDECINE¹

Docteur Max Fleury

I - Historique

A : Introduction

L'histoire de l'hypnose débute probablement lorsque les humains ont perçu que l'art de soigner dépendait étroitement de la relation au patient. Cette relation est faite de mots, de regards, de gestes, qui sont décisifs pour l'acte thérapeutique. L'hypnose médicale s'inscrit pleinement dans cette approche du soin.

On ne sait pas très bien quand l'hypnose et la suggestion ont été utilisées de manière systématisée pour soigner. Ce que l'on sait aujourd'hui de la transe hypnotique présente des similitudes troublantes avec certaines pratiques spiritualisées ou divinisées, dont certaines peuvent dater de la protohistoire. Il est probable que l'homme a découvert très tôt cet état de conscience modifié que l'on a coutume d'appeler "transe" et qu'il l'a rapidement divinisé. C'est probablement ainsi que sont apparues les pratiques chamaniques, que certains font remonter à l'ère néolithique, ou certains rites incantatoires comme ceux que l'on retrouve dans toutes les civilisations antiques.

Plus près de nous, l'alchimiste Paracelse rédige à Nuremberg en 1529 le traité *Practica Theophrasti Paracelsi*, à propos du traitement magnétique des plaies, décrivant comment le malade guérit grâce à un fluide réparateur qui circule d'un être à l'autre, à l'insu même des protagonistes. Paracelse parle ainsi d'un lien entre le "magne" du thérapeute et celui de la personne malade. Il ne s'agit pas tant, selon lui, d'un savoir médical ou même d'une volonté de guérir ou de soigner, mais d'un don naturel influencé par les planètes.

Si l'on évoque aujourd'hui encore la vision "magnétique" de Paracelse, c'est qu'elle sera reprise au XVIII^e siècle par un médecin autrichien qui est considéré comme l'un des précurseurs de l'hypnose médicale.

B : MESMER (1735 – 1815)

Ainsi, Franz Anton Mesmer publie en 1766 *De l'influence des planètes sur le corps humain* qui n'est autre que la doctrine de Paracelse reprise et commentée. Mesmer croyait en l'existence d'un fluide universel qui réglait les interactions des humains avec les corps célestes et celle des humains entre eux. Une idée en harmonie, pour les esprits de l'époque, avec les théories de Newton sur le mouvement des planètes.

Il existerait donc selon Mesmer un fluide universel reliant les hommes à l'ensemble du cosmos. L'homme posséderait des propriétés analogues à celles d'un aimant et Mesmer baptise ce fluide "magnétisme animal". Pour Mesmer, la maladie était causée par une mauvaise

¹ Séance du 6 juin 2013.

distribution dans le corps de ce *magnétisme animal* et la guérison demandait une restauration de cet équilibre perdu... ce que Mesmer se disait capable de faire grâce à ses talents de *magnétiseur*.

Cette théorie magnétique nous paraît aujourd'hui tout-à-fait ésotérique. Mais elle repose sur le besoin de Mesmer, en tant que médecin, d'objectiver ces liens invisibles qui se tissent entre deux individus et qui peuvent se traduire par des manifestations physiques, voire des guérisons. Pour Mesmer, il est possible de favoriser la circulation de ce " fluide magnétique " par le regard, le toucher d'objets métalliques ou de régions sensibles du corps.

Mesmer va profiter de la mode des salons de son époque pour mettre en pratique ses théories auprès d'un public mondain. Mesmer organisait des séances où ses patients étaient accueillis par de la musique douce et une lumière tamisée. Il se déplaçait à travers la salle dans un habit de soie lilas et utilisait ses mains et des incantations pour transmettre ce fluide magnétique invisible à ses disciples. Beaucoup d'entre eux, se proclamant guéris de maladies, réelles ou imaginaires, firent de Mesmer une véritable célébrité. Le Marquis de Lafayette et Mozart, notamment, figuraient parmi ses patients. D'ailleurs, ce dernier fait référence à Mesmer dans son opéra *Così fan tutte*.

Devant le nombre grandissant de patients, Mesmer organise des séances de groupe. Pour cela, il fait appel à des *baquets*, de larges récipients en bois de chêne remplis d'eau qu'il avait "magnétisée". Il en sortait des tiges de fer que les patients, reliés entre eux par une corde, devaient agripper pour recevoir le fluide magnétique. Certains de ces baquets pouvaient traiter jusqu'à 20 personnes à la fois et Mesmer en avait quatre dans son salon; trois payants et un réservé aux pauvres. Ces traitements collectifs donnaient lieu à des "crises magnétiques" où les sujets perdaient le contrôle et étaient pris de convulsions. Pour Mesmer, ces crises étaient le signe que le fluide magnétique faisait son effet. Devant une demande grandissante qu'il n'arrivait pas à satisfaire, Mesmer "magnétisait" des arbres de son jardin et invitait ceux qui ne trouvaient pas de place autour des baquets à enlacer les arbres à la place !

Un médecin anglais, John Grieve, en visite à Paris en 1784 raconte :

J'étais dans sa maison l'autre jour, et je fus témoin de sa façon de procéder, au milieu de la pièce est placé un récipient d'un pied et demi de haut environ, et que l'on appelle ici un baquet. Il est si grand que vingt personnes peuvent facilement s'asseoir tout autour. Le bord du couvercle est percé d'un nombre de trous correspondant au nombre de personnes qui doivent l'entourer. Ces trous reçoivent des tiges de fer, recourbées à angle droit vers l'extérieur disposées à différentes hauteurs de façon à correspondre aux différentes parties du corps auxquelles elles doivent s'appliquer ; outre ces tiges, une corde fait communiquer le baquet avec un des malades, puis de proche en proche avec tous ses compagnons, les effets les plus apparents se manifestent à l'approche de Messmer, lequel dirige le fluide, par certains mouvements de ses mains ou de ses yeux , sans avoir besoin de toucher la personne en question . J'ai parlé avec plusieurs personnes qui ont été témoins de ces effets et chez qui Messmer a provoqué des convulsions puis les a fait cesser d'un simple mouvement de la main.

Les succès de Mesmer étaient tels qu'il était souvent invité à la cour pour pratiquer sur la reine Marie-Antoinette. Ce qui allait en fin de compte amener sa chute. En 1784, le roi Louis XVI, plus sceptique que sa femme et ses courtisans au sujet du magnétisme animal, nomme une commission royale pour se prononcer sur le phénomène. Cette commission comptait parmi ses membres des sommités comme Antoine Lavoisier et Benjamin Franklin. À l'époque, ce dernier était ambassadeur des États-Unis à Paris. Il y avait aussi le mathématicien Jean Sylvain Bailly et le médecin Joseph Guillotin. À cause de la mauvaise santé de Franklin, les travaux de la commission furent conduits à sa résidence de Passy. Avec comme aspect intéressant que ceux-ci sont probablement le premier exemple d'étude scientifique "à l'aveugle".

Mesmer était représenté par un de ses disciples, le docteur Deslon. Après que ce dernier ait "magnétisé" un des arbres du jardin, un enfant aux yeux bandés avait été placé entre eux et était supposé se sentir attiré par le fluide animal émanant de l'arbre magnétisé. Bien qu'au cours

de l'expérience, l'enfant fit état de diverses sensations, il fut incapable d'indiquer leur provenance. Il déclara que celles-ci augmentaient alors qu'il s'éloignait de l'arbre et qu'elles diminuaient alors qu'il s'en rapprochait. Dans une autre expérience, une patiente entra en convulsion après avoir bu de l'eau normale, mais il n'y a eu aucun effet après qu'elle ait consommée de l'eau "magnétisée".

Écrit par Bailly, *Le rapport des commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal* fut dévastateur. Il conclut qu'il n'y avait aucune évidence scientifique du phénomène et que les effets observés étaient le fruit de "l'imagination". À la suite de la publication du rapport, la popularité de Mesmer s'évanouit. Il quitta Paris en 1785 pour retourner à Vienne d'où il était venu quelques années plus tôt.

Aujourd'hui, on se souvient de Mesmer pour deux raisons: tout d'abord, Mesmer peut être considéré comme le précurseur de l'hypnotisme, une technique développée dans les années 1840 par le docteur écossais James Braid, nous y reviendrons. Ce dernier s'est inspiré des expériences de Mesmer pour mettre au point les différentes formes de suggestion qui peuvent amener à l'état d'hypnose. Ensuite, le nom de Mesmer est à l'origine de l'expression de la langue anglaise *to mesmerize*, qui veut dire "fasciner", un terme bien en accord avec le personnage...

C : PUYSEGUR (1751-1825)

Mesmer s'évanouit dans les coulisses de l'Histoire, mais pour autant, son approche ne disparaît pas complètement avec lui. Avant de quitter la France, il avait suscité un certain nombre de disciples dont l'un des plus illustres est certainement le général Armand de Chastenet, marquis de Puységur, auteur d'un ouvrage publié en 1784 : *Mémoires pour servir à l'histoire du magnétisme animal*.

Le marquis de Puységur est, comme tous ses frères, officier d'artillerie. Il demeure au château de Buzancy, près de Soissons et, comme la plupart des aristocrates de cette époque, possède un cabinet de physique, cabinet dans lequel il passe ses loisirs à magnétiser. Il tente d'utiliser cette méthode pour guérir un jeune paysan atteint de ce que l'on appelait alors une "fluxion de poitrine". Il a la surprise de constater que celui-ci reste bien éveillé et lucide, répondant à toutes ses questions et obéissant même aux ordres du magnétiseur, et ceci sans pour autant présenter de crise convulsive. Et le patient en sort guéri. Binet et Féré, élèves et collaborateurs de Charcot rapportent l'histoire :

Un jour par hasard, il vit se produire un phénomène entièrement nouveau. Un jeune paysan de 23 ans, nommé Victor, atteint depuis 4 jours d'une fluxion de poitrine tombe pendant qu'on le magnétise dans un sommeil paisible sans convulsion ni douleurs. Il parlait, s'occupait tout haut de ses affaires. On pouvait sans effort changer le cours de ses idées, lui inspirer des sentiments gais, alors il était content, s'imaginant tirer un prix, danser à une fête. Simple et naïf pendant l'état de veille, il devint pendant sa crise d'une intelligence profonde. On n'a pas besoin de lui parler, il suffit de penser devant lui pour qu'il comprenne et réponde...

Le marquis de Puységur vient de faire la preuve que les crises convulsives ne sont pas indispensables. Il montre l'importance du contact verbal entre le magnétiseur et le magnétisé, ouvrant du même coup le conflit qui oppose encore de nos jours les tenants des théories physiologiques à ceux des théories psychologiques. C'est lui qui démontre l'importance du sommeil magnétique, encore appelé somnambulique, au cours duquel le patient reste en relation avec le magnétiseur et peut ainsi se laisser suggestionner.

Pour Puységur, le véritable agent curatif est la volonté du magnétiseur. Puységur avait le sentiment de posséder les pleins pouvoirs sur la personne hypnotisée. La croyance de la toute-puissance des magnétiseurs se répand alors dans le public. Certains criminels en profitent alors

pour se prétexter innocents, prétendant avoir agi sous influence... Puységur, comme Mesmer, attribue son pouvoir à un fluide qu'il imagine exister matériellement dans le corps humain ; il n'a pu se détacher de la théorie du magnétisme animal.

Peu à peu, un phénomène naturel de lassitude pour un sujet brûlant mais passé de mode va annoncer la désaffection pour Puységur. Et puis survient la Révolution. De 1789 à 1819, 30 années vont s'écouler très creuses pour l'hypnose... À partir de 1815, après la chute de l'Empire, d'autres travaux paraissent sur le magnétisme animal.

D : DELEUZE (1753-1835)

Joseph Philippe François Deleuze est l'un des principaux disciples de Puységur. Il va se pencher plus particulièrement sur le lien affectif se développant entre magnétiseur et magnétisé. Il parle d'un "attachement tendre", qui peut s'établir grâce aux rencontres régulières avec le thérapeute (plusieurs fois par semaine) et à la confiance que le patient lui manifeste, mais qui est également en partie liée à la technique elle-même, basée sur une dimension régressive. Ce lien affectif n'est pourtant pas vu comme potentiellement érotique, il est au contraire totalement désérialisé. Il faut néanmoins éviter tout débordement et ne pas laisser cet attachement tendre dériver vers des excès affectifs trop importants. Deleuze met également en exergue la nécessité de la croyance du patient. Il faut qu'il soit absolument convaincu que cette pratique puisse produire un effet. Non seulement il veut guérir, mais en plus il croit que l'hypnose est véritablement à même de conduire à sa guérison. Comme Puységur, Deleuze rappelle lui aussi la nécessaire volonté du praticien. Il doit être entièrement dévoué à son patient, son attention complètement focalisée sur lui. Son attitude est obligatoirement bienveillante, même si le thérapeute s'impose une neutralité concernant les manifestations à l'œuvre. Ce qui demeure, c'est la prédominance du patient et l'importance de sa parole. La position de neutralité bienveillante que s'efforce d'aborder le thérapeute marque ici le souci de sortir des pratiques suggestives, comme ce sera plus tard le cas avec la psychanalyse. Cependant, le mouvement s'étend à l'étranger, particulièrement en Amérique. Mais c'est en Angleterre que surgira l'homme, qui va secouer les oripeaux inutiles qui cachaient et falsifiaient la pureté phénoménologique.

E : L'Abbé FARIA (1755 environ – 1819)

José Custodio de Faria, dit l'abbé Faria (1755 environ – 1819) n'est pas seulement un personnage du *Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas, il est avant tout un élève de Mesmer, prêtre et professeur de philosophie. Incarcéré au château d'If suite à ses démêlés avec la police impériale, il s'installera à sa libération en 1813, à Paris, comme magnétiseur. Il y connaîtra un succès de courte durée. Bien avant Braid, l'abbé Faria est le premier à découvrir l'hypnose. Il écrit *De l'auteur de la cause du sommeil lucide*, publié en 1819 et qui va bouleverser les théories qui avaient cours jusque-là. Pour Faria, le fluide magnétique n'existe pas. Les procédés d'endormissement n'ont d'autres valeurs que de libérer une capacité autothérapeutique liée à l'état somnambulique, qu'il qualifie de "sommeil lucide". Cet état ne dépend pour lui nullement du magnétiseur mais bien du patient dont la volonté n'est d'aucun secours. Contrairement à Puységur et à Deleuze, il ne se soucie guère du rapport hypnotique mais conserve au patient une place prépondérante. Il est le précurseur de l'utilisation de la suggestion et il magnétise ses sujets en leur ordonnant brusquement de dormir. Chaque jour, Faria réunissait chez lui une soixantaine de personnes et il en choisissait une dizaine pour tenter ses expériences. Il les installait dans des fauteuils et les engageait à fermer les yeux et à se recueillir. Puis d'un ton péremptoire, il leur ordonnait: "Dormez". Certains sujets tombaient alors dans un état de "sommeil lucide". Selon un disciple, le général Loizet, le succès de l'expérience était fréquent.

Faria a ainsi eu le courage de se débarrasser de tout accessoire pour hypnotiser les patients. Son mérite est d'avoir aussi nié l'existence d'un fluide magnétique quelconque, en mettant en valeur l'importance de l'imagination. Il a posé les bases de la suggestion qui formeront

la doctrine de l'École de Nancy, cinquante ans après. Le professeur Hippolyte Bernheim dira de lui : "A de Faria appartient incontestablement le mérite d'avoir le premier établi la doctrine de la méthode de l'hypnose par la suggestion et de l'avoir nettement dégagée des pratiques singulières et inutiles qui cachaient la vérité".

F : BRAID (1795 1860)

Un chirurgien écossais installé à Manchester, James Braid, va reprendre et améliorer les théories de Faria. En novembre 1841, il assiste aux démonstrations d'un magnétiseur franco-suisse, Charles La Fontaine. Très rapidement, il se laisse convaincre de la véracité des expériences de ce dernier, mais rejette la théorie du fluide et propose une théorie plus physiologique, basée sur la physiologie cérébrale.

Pour Braid, l'Hypnose est un état spécial du système nerveux provoqué par des moyens artificiels permettant de plonger le patient dans un état de sommeil artificiel, mais surtout de l'influencer à des fins curatives par la suggestion. Il hypnotise ses patients en leur faisant fixer son doigt ou un objet brillant. Son mérite est d'avoir compris qu'hypnotiser, relevait plus d'un Savoir que d'un Pouvoir quelconque et d'avoir montré toute l'importance de la suggestion verbale.

C'est James Braid qui a introduit la technique de fixation visuelle d'objets comme méthode d'induction hypnotique et qui a créé le terme " d'*Hypnotisme* ". Il utilisa l'Hypnose à Londres comme thérapeutique de suggestion et pratiqua même quelques interventions chirurgicales sous analgésie hypnotique.

"JE VOUS MAGNETISE" disait Mesmer. "JE VOUS HYPNOTISE" dira Braid.

G : LIEBAULT (1823-1905)

Nous sommes à la fin du XIX^e siècle. Ambroise-Auguste Liébault s'intéresse au magnétisme animal alors qu'il est encore étudiant en médecine. En 1850, sa pratique du magnétisme étant vue d'un mauvais œil par ses pairs, il renonce à son titre de médecin et s'installe comme guérisseur dans la campagne non loin de Nancy.

Lors d'une séance de l'Académie des Sciences en 1860, une présentation des travaux de Braid par Velpéau retient toute son attention. Il va ainsi utiliser la technique de fixation du regard de Braid en lui ajoutant certains des procédés de l'abbé Faria. Il annonce également au patient les principaux symptômes de la production du sommeil : le besoin de dormir, la pesanteur des paupières, le sentiment du sommeil, la diminution de l'acuité des sens, etc.

Il s'agit de suggestions multiples par lesquelles l'idée de dormir s'insinue peu à peu dans la pensée des patients et finit par s'y fixer. Liébault obtient ainsi une altération de la conscience où le rapport entre l'hypnotiseur et l'hypnotisé peut se manifester. Ceci n'est rendu possible, selon Liébault que par la seule force de la suggestion. Il rejette donc les passes magnétiques, réfutant ainsi le magnétisme animal et affirme que "tout ce qui a rapport à une "lucidité transcendante" est une mystification".

En effet, pour Liébault, ce "sommeil" provoqué par suggestion, est malgré tout nécessaire pour augmenter la suggestibilité du patient et s'il permet la production de toute une série de phénomènes appelés phénomènes hypnotiques, comme des contractures ou des paralysies ou d'autres troubles fonctionnels, il doit de la même manière être à même de créer le contraire de certains états pathologiques. Il se sert également de la suggestion pour utiliser le sommeil hypnotique et défaire les nœuds du passé, ces événements infantiles qui pour lui sont à l'origine des pathologies adultes. Il fait à ses patients la suggestion que le symptôme a disparu. Dans l'ensemble, ce traitement lui permet d'obtenir à défaut d'une guérison au moins une amélioration

sensible de l'état de ses patients. On doit reconnaître à Liébault le mérite d'avoir le premier appliqué systématiquement la suggestion en thérapeutique, tout est prêt pour l'arrivée des deux grands que sont Charcot et Bernheim, qui vont bientôt faire basculer la balance en faveur d'une science nouvelle : l'hypnose, couronnant en quelque sorte l'œuvre de Braid. Ce sera donc un modeste praticien -un "petit"- qui une fois de plus préparera la voie triomphale de l'hypnose et de la psychanalyse. Liébault a pressenti la valeur des moyens psychologiques dans la thérapie des maladies que l'on appelle maintenant "psychosomatiques". Cependant, le fruit de ses travaux ne suscite guère d'intérêt pendant de nombreuses années. Jusqu'à ce que Hippolyte Bernheim, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy s'intéresse à lui et vienne lui rendre visite en 1882.

H : BERNHEIM (1840-1919)

Bernheim commence à étudier avec Liébault et se met à utiliser lui aussi la pratique hypnotique. Il va petit à petit perfectionner les techniques de Liébault et développer l'idée de la prépondérance de la suggestion dans les manifestations hypnotiques, marquant qu'il s'agit là avant tout de phénomènes psychiques. Il crée finalement les bases scientifiques de l'hypnothérapie moderne. Ses travaux vont d'ailleurs marquer la fin du magnétisme animal. C'est ainsi que va se former l'école de Nancy. Pour eux, l'hypnose ne relève pas d'un état pathologique, mais d'un état psychophysiologique naturel caractérisé par une hypersuggestibilité.

La suggestion occupant une place centrale, Bernheim va l'étudier de plus près. Il la définit comme une *capacité du cerveau à recevoir une idée et à l'accepter et à la transformer en actes*. Il va bientôt énoncer le fait que " tout est dans la suggestion ", le sommeil hypnotique n'étant finalement même pas nécessaire pour obtenir des phénomènes comme l'anesthésie, les contractures, etc., qui peuvent être provoqués par la simple suggestion à l'état de veille. C'est ainsi que Bernheim et Liébault vont finir par se servir de suggestions directes pour traiter leurs patients sans plus utiliser l'hypnose. Liébault a transmis sa conviction à Bernheim quant au pouvoir des mots : "par de seuls mots, les plus directs et les plus simples possibles, prononcés avec douceur ou autorité, par des signes quelquefois, on peut guérir tout et tous, ou presque".

Bernheim finira même par penser à la fin de sa vie que l'hypnose n'existe pas et que tout est dû à la suggestion. Bernheim affirme catégoriquement : "Les phénomènes de suggestion ne sont pas fonction d'un état magnétique (voir Mesmer), ni d'un état hypnotique(voir Braid), ni d'un sommeil provoqué (voir Liébault)"

Cependant dans ce tout suggestif, Bernheim ne s'interroge pas sur ce qui chez lui peut influencer le patient. Il ne relève pas la dimension relationnelle qui s'instaure. Il faut certainement y voir le refus de ne pas imposer une dépendance affective au patient, comme cela se pratique déjà à la Salpêtrière à Paris. Pour Liébault, comme pour Faria, la suggestion, c'est-à-dire "l'idée introduite dans le cerveau" est la clef de l'hypnose. Hypnotisable, ne signifie donc pas, hystérie, ni même névropathe. L'école de Nancy va ainsi s'opposer à celle de la Salpêtrière car Bernheim va reprocher à Charcot de créer artificiellement les grandes crises hystériques.

En effet, à la même époque à Paris, un grand patron, l'une des gloires de la médecine française, Charcot va lui aussi s'intéresser à l'hypnose. Deux grandes écoles d'hypnose vont ainsi voir le jour presque simultanément et s'affronter aux yeux de toutes les sociétés savantes mondiales de l'époque : *l'école de Nancy* avec Liébault et Bernheim comme chefs de file et *l'école de la Salpêtrière* avec Charcot.

I : CHARCOT (1825 – 1893)

Jean Martin Charcot (1825-1893) est issu d'une famille modeste, mais décide lors de sa 20^{ème} année de rentrer dans la carrière médicale. C'est une fois médecin à la Salpêtrière, que son orientation scientifique se focalisera sur les pathologies du système nerveux. De 1862 à 1870, ses

travaux sur la sclérose en plaques, les localisations médullaires et diverses affections du système nerveux font de lui le créateur d'une nouvelle neurologie. Dès 1872, sa renommée devient internationale. Il est nommé professeur de la chaire d'anatomie pathologique et mène des travaux sur les localisations cérébrales et l'épilepsie corticale. Dès lors, il développe le sens de la représentation publique et ses leçons captivent son auditoire. Chacune de ses interventions sont vues comme une représentation théâtrale : il apprend le texte de ses conférences par cœur et exhibe ses malades. En 1882 est créée la première chaire de clinique des maladies nerveuses, qui lui revient.

Le hasard fit qu'à la Salpêtrière, le bâtiment Sainte-Laure se trouvait dans ces années-là dans un tel état de vétusté que l'administration hospitalière dut le faire évacuer. Ce bâtiment appartenait au service de psychiatrie. C'est là que se trouvaient hospitalisés, pêle-mêle avec les aliénés, les épileptiques et les hystériques. L'administration profita de l'évacuation de ce bâtiment pour séparer enfin, d'avec les aliénés, les épileptiques non aliénés et les hystériques. Et comme ces deux dernières catégories de malades présentaient des crises convulsives, elle trouva logique de les réunir et de créer pour elles un quartier spécial sous le nom de "quartier des épileptiques simples". Charcot étant alors le plus ancien des médecins de la Salpêtrière, c'est à lui que ce service lui fut confié. C'est ainsi, qu'involontairement, par la force des choses, Charcot se trouva plongé en pleine hystérie. Le terme d'*hystérie* vient du [médecin](#) grec [Hippocrate](#), qui inventa ce mot pour décrire une maladie qui avait déjà été étudiée par les [Égyptiens](#). Le terme est dérivé du mot [grec](#) *hystera*, signifiant l'[utérus](#). La maladie était donc intimement liée à l'utérus ; la théorie admise étant que celui-ci se déplaçait dans le corps, créant les symptômes. [Platon](#) décrivait ainsi ses causes et ses manifestations dans [Timée](#) :

L'utérus est un animal qui désire engendrer des enfants. Lorsqu'il demeure stérile trop longtemps après la puberté, il devient inquiet et, s'avançant à travers le corps et coupant le passage à l'air, il gêne la respiration, provoque de grandes souffrances et toutes espèces de maladies.

L'hystérie est un état psychique classé dans le champ des troubles anxieux névrotiques. L'hystérie est sans origine organique mais en dehors du contrôle volontaire de la personne, caractérisée par une hyper-expressivité des émotions, des troubles sexuels, et une angoisse extériorisée dans le discours. Elle est liée à une cause psychologique inconsciente et son expression dépend de l'interlocuteur. Le conflit psychique s'exprime par des manifestations fonctionnelles (anesthésies, paralysies, cécité, contractures...) sans lésion organique, des crises émotionnelles avec théâtralisme, des phobies...

Cette affection a aujourd'hui disparu des nouvelles classifications du [Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux](#) (DSM-IV-TR) et de la [Classification internationale des maladies](#) (CIM-10) du fait de sa connotation psychanalytique, à la faveur des catégories "[trouble de la personnalité histrionique](#)" ou "[trouble somatoforme](#)".

L'hystérie est présente chez les femmes comme chez les hommes et ne présente aucun caractère exceptionnel. Il s'agit d'un mode de défense commun chez tous les individus, mais l'expression est très diverse. Elle peut entrer dans le domaine de la pathologie mentale lorsque la souffrance psychique mène à la mise en place de soins médicaux lourds ou à une désinsertion et une invalidité.

Un grand nombre de femmes épileptiques se trouvaient donc hospitalisées depuis de longues années à la Salpêtrière. Elles présentaient des fréquentes attaques, car elles éprouvaient une telle horreur des bromures, que presque toutes préféraient subir les atteintes de leur mal plutôt que de soumettre à une médication quelconque.

À côté d'elles, dans les mêmes dortoirs, dans les mêmes réfectoires, dans les mêmes cours, se trouvaient un certain nombre de jeunes filles hystériques dont les familles, lassées de leurs crises, s'étaient empressées de se débarrasser en les faisant interner à la Salpêtrière. Cette promiscuité ne pouvait pas être sans conséquence. Certes, les attaques des malheureuses épileptiques ne s'en trouvèrent nullement modifiées, mais il en fut tout autrement pour les crises des hystériques. A vivre ainsi parmi les épileptiques, à les retenir quand elles tombaient, à les soigner quand leur mal les avait projetées à terre, les jeunes hystériques avaient ressenti des impressions telles que, étant donné les tendances mimétiques de leur névrose, ***elles reproduisaient dans leurs crises tout l'aspect de l'attaque d'épilepsie pure.***

Charcot, avec son grand sens clinique, avait bien perçu tout ce que cette fameuse hystéro-épilepsie empruntait au contact trop étroit des épileptiques. Mais il se laissa emporter par sa tendance à classer les maladies et les syndromes, et en face de symptômes peu consistants, aussi fuyants, il commit l'erreur de vouloir les enfermer dans un cadre nosologique stable et rigide.

En 1878, Charcot commence ses travaux sur l'Hypnotisme. Rapidement il assimilera les signes cliniques de l'hypnose à ceux de l'hystérie. Pour lui, l'hypnose n'est rien d'autre qu'une forme d'hystérie artificielle et expérimentale. Elle ne lui sert qu'à mieux définir la pathologie hystérique, dont l'étiologie organique et nerveuse ne fait pour lui aucun doute. Sa pratique, connue par ses présentations de malades pour le moins théâtrales, va rapidement être vivement critiquée, notamment par l'école de Nancy. En effet, Charcot ne se préoccupe pas de la technique de la suggestion car pour lui, elle n'est pas nécessaire à l'établissement des différents états qu'il provoque.

Nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour dénoncer cette culture d'hystériques en chambre, ces femmes sous influence, qui reproduisent à l'envi des crises spectaculaires, comme Blanche Wittman, surnommée la Reine des Hystériques. Charcot ne comprend pas que des suggestions involontaires sont à l'œuvre et que l'expérimentateur a un véritable impact sur les phénomènes observés. En ne se préoccupant pas de la suggestion hypnotique, il fait l'impasse sur le caractère psychologique de l'hystérie, car il est trop occupé à en faire une maladie fonctionnelle.

Pourtant, certains de ses disciples notent chez les patients une affinité particulière pour leur hypnotiseur. Cela n'empêchera pas Charcot de rester sourd à la relation interpersonnelle qui s'établit. Pour lui il n'y a qu'un réflexe physique provoqué par l'induction et l'opérateur ne peut y être pour quoique ce soit. Il s'agit simplement de trouver une zone hypnoïde chez le patient afin d'obtenir l'état voulu. Le refus d'y voir autre chose qu'une activité réflexe peut également s'expliquer par la personnalité de Charcot. Appréhendant le contact humain, il vit entouré d'animaux auxquels il voue une véritable passion. Cet homme silencieux préfère l'œil à la parole, aussi procède-t-il à des examens cliniques méticuleux qu'il fonde avant tout sur l'observation.

Il faut savoir que Charcot n'endormait jamais lui-même ses malades. Son chef de clinique, ses internes, se chargeaient de ce soin. Les malades passaient de main en main pendant la matinée. L'après-midi, les internes et souvent aussi les externes, répétaient une ou plusieurs fois les expériences de la matinée, sans songer à mal. Le résultat de toutes ces pratiques est facile à imaginer : à l'insu de Charcot, se produisaient sur ces malades une série de suggestions inconscientes aboutissant à un véritable dressage dont il n'avait aucune connaissance.

Alors que les magnétiseurs ne pouvaient produire que des faits mal définis, inconstants dans leur apparition, Charcot, qui ne pouvait, lui non plus, définir avec précision, les conditions de cette apparition, décrivait, du moins avec précision, les symptômes qui pouvaient être observés par d'autres expérimentateurs. Charcot ne s'est jamais aperçu de l'influence désastreuse que les suggestions involontaires peuvent produire dans les expériences d'Hypnotisme ou pendant une observation sur un hystérique. Loin de prendre la moindre précaution, il parlait sans cesse à voix haute, devant les malades, annonçant ce qui allait se produire et leur faisant littéralement la leçon.

Certes, les descriptions étaient précises, mais l'interprétation inexacte. Et par cela même, toutes ses recherches sur l'Hypnotisme se sont trouvées viciées par la base. À sa mort, l'hypnose semble se mourir avec lui, l'absence d'une définition et d'une explication claire au phénomène ayant sans doute contribué à sa décadence.

J : SIGMUND FREUD (1856 – 1939)

Lorsque FREUD arrive à Nancy, de nombreux points étaient marqués pour la démystification de l'Hypnose. Le courant psychologique l'emportait lentement sur le courant somatique. Après Nancy, Freud s'en va suivre l'enseignement de Charcot à la Salpêtrière. À son tour, il avait, dans cette admirable appareil de vivisection psychologique, discerné un mécanisme particulier auquel il allait porter son indélébile empreinte : l'ordre, formulé par l'hypnotiseur, s'enfonçait dans le subconscient du patient et y demeurait constitué par un système indépendant sur lequel la conscience du malade n'avait plus de prise. Arracher ce complexe enfoui, aller plus loin encore dans l'analyse, c'est cette quête qu'enseignera Freud : l'analyse psychique.

De retour à Vienne, Freud reprend la méthode. Il fait ainsi revivre, en état d'Hypnose, des scènes oubliées à ses patients, et particulièrement celles qui ont eu une action traumatisante et pathogène. Il remarque que cette méthode fait apparaître ou disparaître des symptômes en relation avec un traumatisme affectif. Il nomme ce phénomène la catharsis. Cette observation va permettre à Freud de proposer le mécanisme du refoulement.

Malgré tout, il n'arrive pas à hypnotiser tous ses patients, beaucoup résistent à sa technique, puisqu'il refuse les suggestions autoritaires comme Bernheim pouvait le faire et n'en supporte même pas l'idée :

Je n'ai pas perdu le souvenir d'une sourde hostilité qu'alors j'éprouvais déjà contre cette tyrannie de la suggestion. Lorsqu'un malade, qui ne se montrait pas docile était apostrophé : Que faites vous donc ? Vous vous contre-suggestionnez ! Je me disais que c'était là injustice patente et acte de violence. L'homme avait à coup sûr droit aux contre-suggestions lorsque'on tentait de le soumettre par la suggestion. ” (Essai de psychanalyse).

Donc , Freud se sent mis en échec par sa technique. Et puis vient un jour où l'une de ses patientes se jette à son cou pour lui témoigner une affection qu'il juge –non sans humour- sans rapport avec son irrésistibilité personnelle. Freud va alors déplacer le projecteur de ses recherches sur la relation médecin-patient et non plus sur le seul patient. Freud va élaborer sa théorie du transfert. Freud s'intéresse aux résistances du patient et plutôt que de les vaincre par une hypnose autoritaire, il préfère les analyser. Il fonde ainsi la méthode psychanalytique. Il abandonne les suggestions directes, mais en demandant à ses patients de s'allonger au calme et dans la pénombre, il pratique des suggestions indirectes : le patient du Docteur Freud, allongé sur un divan, isolé du monde environnant, concentré sur la personne du médecin, va se retrouver dans un état hypnotique... cette mise en hypnose indirecte, totalement différente de la pratique d'il y a cent ans, ressemble à celle qui est pratiquée aujourd'hui.

Freud va abandonner l'hypnose vers 1892. Les succès de ses travaux sur la psychanalyse contribuèrent, à leur tour, à faire oublier les résultats thérapeutiques précédemment obtenus par l'hypnotisme.

Pendant tout le début du XX^e siècle, l'hypnose va souffrir d'un désintérêt relatif. On peut citer quelques travaux, comme ceux de Pierre Janet et d'Émile Coué en France. Mais c'est Ivan Pavlov, le père de la théorie sur les réflexes conditionnés, qui va développer l'école soviétique en mettant en avant que l'hypnose possède des bases physiologiques et permet d'agir sur les fonctions vitales (digestion, pression artérielle, respiration...). Cette approche physiologique

venait s'opposer radicalement aux constatations freudiennes et constitue un jalon important dans le développement de l'hypnose médicale. En France, c'est Léon Chertok, psychiatre et psychanalyste qui va reprendre le flambeau de l'hypnose, à partir des années cinquante.

K : LEON CHERTOK (1911 – 1991)

Fidèle à Freud et fidèle à l'hypnose, Chertok tentera toute sa vie de concilier les deux approches. Il est l'un des rares psychanalystes à oser pratiquer l'hypnose et à l'étudier dans son laboratoire d'hypnose expérimentale créé en 1971. Dans ses ouvrages, il tente d'aborder avec raison et pragmatisme un phénomène apparemment rebelle à toute catégorisation. Voilà ce qu'il écrit : " l'hypnose ne produit pas un état stable, mais un état qui fluctue continuellement, qui varie d'un sujet à l'autre et, pour un même sujet, d'une expérience à l'autre ". En outre les comportements observés sont fortement influencés par les représentations que les protagonistes se font du phénomène. La théorie et les attentes du thérapeute vont conditionner les attentes du patient. Ainsi Messmer observait des crises de convulsions, là où Puységur induisait des états somnambuliques très calmes et Charcot des crises d'hystérie très spectaculaires.

Le mérite de Chertok est d'avoir réuni et donné la parole à des chercheurs, des sociologues, des philosophes et des cliniciens, comme François Roustang qui, plus tard va préciser la place de l'hypnose dans l'acte thérapeutique et proposer une image amitiieuse et prometteuse pour l'hypnose. Pour définir l'hypnose, Chertok parlait de "quatrième état", Roustang parle d'"éveil paradoxal", faisant miroir au sommeil paradoxal...

L : Milton Erickson (1901 – 1980)

Aux États-Unis, à partir des années vingt, un psychiatre américain, Milton Erickson va contribuer de manière essentielle au renouveau de l'hypnose médicale et la remettre sur le devant de la scène. Dès la faculté, son intérêt s'est porté sur l'hypnose et les phénomènes hypnotiques. À 21 ans, il entre en première année de médecine et c'est en troisième année qu'il découvre l'hypnose avec les séminaires du Dr Hull (1923-1924). Ses études, recherches, découvertes et développements lui ont permis d'avoir un rôle essentiel dans le renouveau de l'hypnose. Sa renommée et son extraordinaire talent lui ont valu d'inspirer les nouvelles thérapies telles que la thérapie systémique, les thérapies brèves et la programmation neurolinguistique. Ce "thérapeute hors du commun", comme certains confrères et disciples l'ont baptisé, va proposer plusieurs modes d'utilisation clinique de l'hypnose. Le canevas des séances est construit de telle sorte que le patient se sente toujours valorisé et accompagné par son thérapeute. De l'hypnose profonde à la simple suggestion conversationnelle, Erickson utilise tous les outils d'influence pour réveiller les systèmes de défense et d'adaptation du patient. La richesse et l'inventivité de ce clinicien hors pair ont redonné à l'hypnose une réelle impulsion. L'attrait provient de la possibilité d'obtenir des résultats thérapeutiques probants plus rapidement...

2 – L'hypnose aujourd'hui

Au cours de ces deux cents ans d'histoire, l'hypnose a connu des fluctuations parfois contradictoires, tant du point de vue de sa théorie que des méthodes employées, illustrant bien le cheminement des idées et des connaissances scientifiques. Elle a été tour à tour encensée et condamnée, mais aussi longue qu'ait pu être sa mise à l'index, elle a toujours fini par refaire surface. En 1955 l'hypnose est réhabilitée officiellement par un rapport de la *British Medical Association*, puis elle est réintégrée en 1958 dans la pratique médicale par l'*American Medical Association*. En France, le Docteur Jean-Marc Benhaiem crée en 1996 à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière (!), le premier Diplôme Universitaire d'enseignement de l'Hypnose Médicale. Aujourd'hui, l'hypnose médicale est pratiquée tant à l'hôpital publique qu'en cabinet privé, non

seulement par des médecins anesthésistes, algologues, psychiatres ou généralistes, mais aussi par des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes, des psychothérapeutes...

Avec l'avènement des neurosciences, l'hypnose est devenue un champ d'investigation passionnant.

Vers la fin des années 80 est apparue la Tomographie par Emission de Positrons (TEP), une technique d'imagerie cérébrale qui permet d'observer en temps réel l'activité du cerveau par le biais des variations locales des débits sanguins. On a pu comparer le fonctionnement d'un cerveau en état de veille normale et un cerveau sous hypnose. Sous hypnose, tout en maintenant une stimulation douloureuse constante (sonde thermique à 47°C dans la main par exemple), on peut suggérer que l'intensité de la douleur augmente, mais pas son ressenti émotionnel ou bien l'inverse. Dans les deux cas la perception de la douleur augmente, mais ce ne sont pas les mêmes zones du cerveau qui s'activent. Autrement dit la composante purement sensorielle et la composante affective de la douleur sont dissociables, tant sur le plan subjectif que neurologique.

Dans une autre étude, une sonde thermique est placée dans la main de sujets en hypnose. On les prévient qu'un stimulus douloureux se produira toutes des 30 secondes. Dans la moitié des cas, le stimulus n'est pas administré, la sonde reste froide. Mais les sujets ressentent pourtant la douleur et présentent les mêmes schémas d'activation neuronale que si la sonde était chaude. Ainsi le cerveau qui s'active normalement sous l'effet d'un stimulus pour l'amener à la conscience peut aussi travailler à l'envers et s'activer sous l'effet d'une suggestion. On touche là aux rapports controversés entre la conscience et la physiologie. Pour les neurophysiologistes, c'est le cerveau qui fait émerger la conscience et cette dernière n'a pas d'effet sur le corps. En hypnose on montrerait plutôt qu'en modifiant l'expérience subjective, on peut modifier la physiologie. Léon Chertok ne disait pas autre chose : "On peut provoquer un changement corporel au niveau cellulaire par des moyens purement psychologiques".

Maintenant qu'il existe une voie d'observation directe, tous les effets réputés se produire sous hypnose peuvent être étudiés. Les hallucinations visuelles, auditives, tactiles, motrices, temporelles qui ont toujours été taxées de complaisance (autrement dit le sujet se conforme aux attentes du thérapeute) ou de simulation, sont passées au révélateur de la machine. Et les résultats sont surprenants.

D'une manière générale, quand un sujet déclare avoir vu, entendu ou ressenti un stimulus qui n'existait pas, mais que le thérapeute lui a suggéré, son cerveau réagit exactement comme si le stimulus avait bien eu lieu. À la différence de ce qui se passe hors hypnose, en imaginant un stimulus quelconque, sous hypnose tout se passe dans le cerveau comme si le stimulus était là.

L'hypnose est de plus en plus utilisée en thérapie, mais elle n'est pas une thérapie en tant que telle. Elle contribue à mettre le patient dans un état de réceptivité favorable aux suggestions, mais seul un spécialiste du domaine traité pourra formuler des suggestions adaptées ou favorables. L'éventail des applications possibles est ainsi potentiellement illimité. Dans tous les cas, l'hypnose médicale est pratiquée sur un mode non autoritaire, bien éloigné du folklore de music-hall. C'est le patient, par sa confiance, qui va accorder un "pouvoir" à l'hypnotiste, dans le cadre d'un pacte, d'une collaboration sans laquelle aucun travail ne serait possible. Ainsi, l'hypnose a des effets particuliers parce qu'il s'agit d'une relation particulière qui renverse les règles de la communication et brouille les repères habituels. Comme il est écarté de son mode de fonctionnement "normal", le patient est susceptible de s'écarter des schémas qui structurent son comportement et le limitent. Il pourra découvrir de nouvelles ressources et potentialités pour résoudre ses problèmes.

LES CELLULES SOUCHES POUR LA MÉDECINE PERSONNALISÉE DE DEMAIN : ESPOIR OU ILLUSION¹

Michel Monsigny

RÉSUMÉ

La médecine personnalisée, incluant la médecine régénérative, semble être à portée de la main. En effet, les succès du clonage de mammifères ont montré que l'on pouvait manipuler la reproduction. Plus récemment, la mise en culture de cellules embryonnaires suivie de la différenciation en divers tissus, d'une part et le tri des embryons, d'autre part, bousculent les idées couramment admises et ouvrent la porte à diverses transgressions. Les lois de bioéthique de 1994, de 2004, de 2011 et de 2013 montrent que les problèmes associés à ce domaine médico-scientifique sont maintenant du domaine public et méritent d'être pris en considération. Ce mémoire comprend trois parties d'importance inégale dont l'intérêt est variable selon l'état de connaissance du lecteur.

La première partie est consacrée à des rappels de biologie fondamentale qui pourra être laissée de côté par ceux qui ont des connaissances encore fraîches des données concernant la fécondation et le développement embryonnaire, l'organisation des cellules, des rudiments de la génétique, de la biologie cellulaire et de la différenciation cellulaire.

La seconde partie, la plus importante, concerne les cellules souches. Pendant très longtemps, les cellules souches avaient pour origine les cellules embryonnaires obtenues par fécondation in vitro. Puis des cellules souches ont été découvertes dans différents tissus, en particulier, dans la peau, ce qui a permis de sauver et de guérir des grands brûlés en utilisant de la peau obtenue par culture in vitro ; dans cette catégorie, il faut aussi inclure les greffes de moelle osseuse qui ont permis de guérir des patients souffrant de "cancers du sang" ; plus récemment, les cellules souches du cordon ombilical ont permis d'entrevoir les développements ayant trait au potentiel thérapeutique des cellules souches en médecine régénérative. La caractérisation des cellules souches à l'origine de la maintenance et du renouvellement des tissus a été une étape importante du point de vue conceptuel. Mais un grand pas a été franchi, lorsque des chercheurs japonais ont montré qu'il est possible d'obtenir des cellules souches à partir de cellules adultes de la peau, par exemple, en utilisant seulement quatre gènes codant des facteurs protéiques du noyau, capables de transformer les cellules adultes en cellules souches. Aujourd'hui, de grands espoirs soutiennent une recherche qui pourrait révolutionner les thérapies régénératives de façon strictement personnalisées pour traiter nombre de pathologies classiques ainsi que nombre de pathologies dites "orphelines".

Dans la dernière partie, nous évoquerons divers aspects légal, réglementaire, éthique, religieux et sociétal. L'accent sera mis également sur le fait que si les espoirs sont immenses, tous les problèmes ne sont pas résolus et il faut se garder d'un optimisme excessif et surtout éviter absolument les applications thérapeutiques chez l'homme avant d'avoir vérifié par des essais cliniques sérieux et complets le bien-fondé de ces nouvelles potentialités.



Introduction

Aujourd'hui l'homme est habité par le mythe de Prométhée² et effectivement nous sommes à la veille de pouvoir créer des organismes vivants par modification de cellules embryonnaires. Mon propos est de faire le point sur les avancées de la recherche concernant les cellules souches et leurs potentiels pour la médecine et, en particulier, pour la médecine personnalisée incluant la médecine régénérative. Mon exposé est découpé en trois parties : la première correspond à des rappels de données fondamentales sur la fécondation et le développement embryonnaire, la deuxième — la plus importante — fait le point sur les cellules

¹ Séance publique du 3 octobre 2013.

² <http://olympus.fr/wp-content/uploads/2012/06/prom%C3%A9th%C3%A9-vole-le-feu-Jan-Cossiers-Vers-1637.jpg>

souches qu'elles soient **embryonnaires** ou **adultes**, c'est-à-dire présentes dans les tissus du nouveau-né, de l'adolescent, de l'adulte ou du vieillard ou encore **pluripotentes adultes induites** pour les faire se différencier en différents tissus ; la troisième partie — la plus courte — est consacrée aux aspects légal, réglementaire, éthique, religieux ou sociétal. Nous en parlerons d'ailleurs à plusieurs reprises.

Pour comprendre la suite, je vous propose quelques rappels. Le processus normal de la procréation est, en résumé, le suivant : un ovule de la femme et des spermatozoïdes de l'homme se rencontrent et le génome d'un spermatozoïde pénètre dans l'ovule : l'œuf ainsi formé va se développer et se diviser, former une petite mûre : **morula**, puis un **blastocyste**. Le blastocyste se transforme ensuite pour donner les trois tissus primordiaux : l'ectoderme, le mésoderme et l'endoderme. Les cellules germinales (ovules et spermatozoïdes) dérivent des cellules totipotentes en amont de la différenciation en tissus primordiaux.

Le système neurologique et la peau dérivent de l'ectoderme ; les stromas, les muscles ainsi que les cellules du sang et du système immunitaire dérivent du mésoderme ; les organes endocrines : la thyroïde, le pancréas ainsi que les poumons dérivent de l'endoderme. Je rappelle que l'intégralité du génome d'un individu se trouve dans chacune de ses cellules (sauf mutations).

Les cellules souches dont on va parler sont les cellules souches embryonnaires, les cellules souches adultes qui sont responsables du renouvellement des tissus, les cellules souches adultes induites

- soit *in vitro* sous l'influence de gènes, de protéines spécialisées ou de petites molécules,
- soit *in vivo* par des protéines nucléaires appelées facteurs nucléaires
- et, enfin, les cellules souches par trans-différenciation.

En résumé, les différents types de cellules souches sont :

1° CSE : **Cellules souches embryonnaires.**

2° CSM : **Cellules souches adultes (mésenchyme).**

3° SCPi : **Cellules souches pluripotentes adultes induites obtenues.**

- *in vitro* par addition

- de facteurs nucléaires

- de petites molécules

- *in vivo* par des facteurs nucléaires

4° CTD : **Cellules souches obtenues par transdifférenciation.**

5° CSgm : **Cellules souches génétiquement modifiées.**

6° CStnt : **Cellules souches par transfert nucléaire** (clonage thérapeutique).

7° CStnr **Cellules souches par transfert nucléaire** (clonage reproductif).

Le champ d'application des cellules souches est en train d'exploser. Ces cellules souches ont pour vocation de permettre une thérapie personnalisée en particulier, avec les cellules souches d'un individu, on peut analyser la pathologie et déterminer quels sont les médicaments les mieux adaptés ; on peut aussi étudier les modalités de développement d'une pathologie au cours de la différenciation cellulaire ; on peut aborder

- la thérapie cellulaire c'est-à-dire fabriquer des cellules souches, les différencier de façon à remplacer les cellules déficientes dans l'organisme,
- la thérapie génique cellulaire : on récupère des cellules souches, on ajoute un gène ou on répare un gène défectueux, puis les cellules sont multipliées et différenciées avant de les réinjecter au même patient.

Principales applications potentielles des cellules souches vers les thérapies personnalisées réparatrices ou régénératrices :

Etude fondamentale des pathologies,

Mise au point de médicaments adaptés,

Thérapie cellulaire,
 Thérapie génique cellulaire,
 Thérapie par transfert de tissu,
 Thérapie par transfert d'organe,
 Jouvence,
 Mises en conserve,
 Gamétogénèse *in vitro*.

L'utilisation de cellules souches pour soigner les grands brûlés est connue depuis longtemps : un fragment de peau est mis en culture et les surfaces importantes de peau obtenues permettent de réparer les surfaces endommagées. Cette approche peut (ou pourra) être étendue à d'autres tissus. Des applications "potentielles" et c'est absolument remarquable, concernent pratiquement toutes les parties du corps ; les pathologies touchant tel ou tel organe peuvent ou pourront être l'objet d'une thérapie dérivant des cellules souches : la cécité ou la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge), les déficiences de la mémoire, l'Alzheimer, l'autisme, le Parkinson, la cicatrisation des plaies, la peau reconstituée pour les grands brûlés, l'absence de dent, la SAL (sclérose amyotrophique latérale), la transplantation de la moelle osseuse, appelée couramment "greffe de moelle" connue depuis de nombreuses années, la réparation de la moelle épinière, le traitement des rhumatismes, la maladie de Crohn, la thérapie de divers cancers, les diabètes, les séquelles des ischémies, etc.

La thérapie par transfert d'organe n'est plus de la science-fiction, c'est effectivement déjà possible au moins chez l'animal. On peut aussi rêver de jouvence : dans certains cas, on met les cellules souches d'un individu au froid pour les utiliser 10, 15, 20, 30, 40 ans plus tard. Il est envisageable d'utiliser ces cellules pour corriger une pathologie qui se déclare entre-temps. Enfin, on peut, et c'est absolument révolutionnaire, envisager aujourd'hui une gamétogénèse *in vitro*, nous en parlerons.

On voit que le potentiel est considérable mais, pour l'instant, nous n'en sommes pas là et nous allons donc dans un premier temps revenir sur les fondamentaux : ils correspondent au fait qu'il faut savoir précisément ce qu'est une cellule et comment on peut arriver à obtenir des cellules embryonnaires à partir de cellules souches, voire à partir de cellules de tissus adultes.

1° Données fondamentales.

Fécondation et développement embryonnaire : Cellule, Génome, Embryon, Différenciation cellulaire, Cellules souches

Une cellule (Figure 1) est constituée de façon très schématique d'une membrane extérieure, du noyau et de différents organelles entre le noyau et la membrane externe. La membrane externe contient de nombreuses protéines et surtout des glycoprotéines (des protéines substituées par des appendices glucidiques complexes, appendices appelés oligosides) : ce sont là des éléments de reconnaissance, de transfert d'informations et de matières d'une cellule à l'autre ou entre le milieu environnant et la cellule. Parmi les organelles internes, nous avons les mitochondries (responsables de la production d'énergie par oxydation des molécules provenant de l'alimentation), les ribosomes (à la base de la synthèse des protéines à partir du génome nucléaire ou du génome mitochondrial). Dans le noyau, nous avons bien évidemment l'ADN (acide désoxyribonucléique) qui ne représente que quelques pourcents de l'ensemble du noyau, nous avons aussi de l'ARN (acide ribonucléique) et beaucoup de protéines. L'ADN est utilisé pour fabriquer des ARN par un processus appelé "transcription". En outre, certains ARN permettent la synthèse des protéines, d'autres la régulation de l'expression des gènes. Les ARN sont exportés dans le cytoplasme entre le noyau et la membrane externe. Les protéines iront dans le noyau ou resteront dans le cytoplasme, ou seront insérées dans la membrane ou encore seront exportées hors de la cellule. Je rappelle le dogme maintenant cinquantenaire : les ADN nucléaires donnent des ARN et les ARN des protéines.

L'ADN est une macromolécule (très grande molécule) de construction exceptionnellement simple : il est constitué de quatre éléments appelés "nucléotides" : C, G, A, T, qui s'associent 2 à 2 : CG et AT en paires de nucléotides stabilisées par respectivement 3 et 2 "liaisons hydrogène". On reparlera des paires CG : C, la cytosine joue un rôle absolument fondamental au niveau de la différenciation cellulaire et en particulier au niveau des cellules souches. Les paires de base liées les unes aux autres en deux longues chaînes forment une double hélice. Dans une cellule humaine, nous avons 22 paires de chromosomes plus soit un doublet XX pour les filles ou un XY pour les garçons. Le nombre de gènes est d'environ 23 000 ; ces gènes codent les protéines et ... les hétéroprotéines. Les **hétéroprotéines** sont majoritaires : en effet, de nombreuses protéines sont modifiées par phosphorylation (addition de groupes phosphates), par méthylation (groupes méthyles), par acétylation (groupes acétyles), par géranylation ou farnésylation (lipides isoprénoïdes polyinsaturés), par glycosylation (addition d'oses communément appelés "sucres" ou d'oligosides, "structures complexes renfermant jusqu'à une quinzaine d'oses"), etc. Actuellement, il semble que le nombre de protéines est supérieur à 100 000 : un gène peut donner plusieurs protéines, ensuite les modifications qui sont apportées spécifiquement par la cellule en fonction de sa nature, de son stade d'activation, etc. conduisent à un grand nombre d'hétéroprotéines différentes.

Dans le noyau l'acide nucléique (Figure 2) n'est pas sous forme de chromosomes distincts sauf au cours de la division cellulaire. Dans le noyau, une partie de l'ADN est sous forme dépliée : c'est cette forme qui permet aux gènes d'être transcrits et donc de s'exprimer. En effet, sous forme condensée (à une certaine étape de la division cellulaire) la machinerie cellulaire (les enzymes) n'accède pas à l'ADN. Les mécanismes qui permettent de condenser tout ou partie de l'ADN sont connus.

Fondamentalement, l'ADN s'enroule autour de petites billes constituées de 8 petites protéines que l'on appelle "**histones**" en formant des "**nucléosomes**". Sur chaque bille, l'ADN fait 2 tours, pour former un nucléosome. Lorsque les nucléosomes ne sont pas trop rapprochés, les gènes peuvent être exprimés. À l'inverse, lorsque les nucléosomes sont très rapprochés, les gènes ne sont plus exprimables. Dans une cellule en activité normale, les gènes sont en partie cachés, seuls ceux dont la cellule a besoin sont accessibles. Un chromosome tel qu'on le voit lors de la division cellulaire est le résultat d'un processus de condensation qui enroule en hélice la chaîne des nucléosomes, puis en hélice d'hélices, en rouleaux, etc.

Comment se passe effectivement la formation de l'embryon dans l'organisme ?

Les spermatozoïdes vont à la rencontre d'un ovule, un seul spermatozoïde aura le privilège d'injecter son ADN dans l'ovule, tous les autres sont ensuite éliminés et l'œuf ainsi formé va pouvoir se développer en se divisant pour donner 2 puis 4 puis 8 cellules et ces cellules à ce stade-là sont dites "**totipotentes**" c'est-à-dire que chacune d'entre elles est susceptible de donner un organisme vivant entier : le processus implique des divisions cellulaires accompagnées de différenciation pour former tous les types cellulaires de l'organisme, y compris les cellules germinales. Ensuite, on a le stade Morula dont on reparlera, le blastocyste et puis le blastocyste se différencie. Les cellules du blastocyste sont "**pluripotentes**" : elles ne sont plus capables de former un organisme entier ni de donner les cellules germinales. Cependant elles peuvent donner les 3 tissus primordiaux formés de cellules qui, à leur tour, vont se différencier (subir des modifications) au cours des divisions cellulaires pour former les 220 types cellulaires de l'organisme. La différenciation est absolument spectaculaire : voici ici (Figure 3) une cartographie de l'expression des gènes au cours des premières divisions cellulaires : les gènes qui sont exprimés sont en rouge, ceux qui ne sont pas exprimés en noir, et les intermédiaires en vert. Dans l'ovocyte, l'œuf initial, il y a toute une série de gènes qui sont exprimés mais ils ne le sont plus dès la deuxième division, etc. Au stade Morula, bien que stade très précoce, il n'y a pratiquement plus de protéines de l'ovocyte, et les protéines intermédiaires ont déjà disparu.

Alors, comment peut-on imaginer ce phénomène puisque chaque cellule possède effectivement l'ensemble des gènes caractéristiques de l'espèce animale considérée : cette organisation est due à un "**processus épigénétique**". Les mécanismes épigénétiques ne modifient pas le contenu héréditaire de l'ADN, mais permettent de rendre sélectivement accessibles les gènes utiles à la cellule dans chaque état considéré et de masquer ceux qui ne sont pas utiles à ce stade. Les mécanismes épigénétiques impliquent des modifications chimiques de l'ADN et des histones : en particulier, certaines **cytosines** de l'ADN sont **méthylées** (addition d'un groupement méthyle : CH₃-) sur un atome de carbone accessible en périphérie de la double hélice ; les histones dans les nucléosomes sont, elles aussi, méthylées (Figure 4) très subtilement sur une lysine (l'un des 20 **acides aminés**, ou briques élémentaires, qui entrent dans la composition d'une protéine).

La conséquence de ces méthylations est l'induction de la compaction de l'ADN, ce qui rend inaccessible le gène considéré interdisant la production de la protéine correspondante. Cependant, le processus est réversible et des **déméthylases** (enzymes) peuvent éliminer les groupements méthyles pour permettre au gène d'être exprimé à nouveau.

Ce que nous venons de voir est le mécanisme d'expression sélective des gènes en fonction de la différenciation. Dès le début de la vie de l'embryon, nous avons une différenciation qui est absolument spectaculaire. C'est aussi la base de tout ce que l'on peut faire avec les cellules souches, que ce soient les cellules souches embryonnaires primordiales ou les cellules souches que l'on extrait de tissus adultes ou encore celles que l'on dédifférencie à partir des cellules adultes, pour obtenir les cellules souches adultes pluripotentes induites.

2° Les cellules souches

a) les cellules embryonnaires

Les différentes cellules souches sont :

- 1 • **Les cellules souches totipotentes : œuf fécondé** >> individu complet : tous les tissus humains (+ lignée germinale).
- 2 • **Les cellules souches pluripotentes : blastocyste** : >> toutes cellules des 3 feuillets embryonnaires : ectoderme, mésoderme et endoderme.
- 3 • **Les cellules souches multipotentes** : auto-renouveaulement de plusieurs types de cellules différenciées, comme par exemple les **cellules hématopoïétiques** (cellules du sang).
- 4 • **Les cellules souches unipotentes à l'origine d'un type cellulaire comme les** hépatocytes ou les neurones.

Il y a trois voies fondamentales d'obtention des cellules souches :

- La plus classique, la fécondation *in vitro* suivie du développement jusqu'au blastocyste ; on récupère les cellules de la masse interne et on les met en culture : on obtient des cellules souches embryonnaires, ce sont les vraies cellules souches embryonnaires.
- On peut aussi prendre des cellules des tissus adipeux, du stroma de la moelle osseuse, de la peau, etc. ; on obtient alors une culture de cellules qui peuvent être, grâce à l'apport de gènes extérieurs, transformer ces cellules pluripotentes CSPi, cellules souches pluripotentes induites
- On peut prendre des cellules souches germinales et leur permettre de se différencier *in vitro* en cellules souches : des cellules pseudo-embryonnaires.

Les cellules souches **totipotentes** correspondent aux cellules initiales après la fécondation : chaque cellule peut donner naissance à un individu complet ; c'est, par exemple, le cas des vrais jumeaux. Ces cellules totipotentes donnent naissance à la lignée germinale, aux cellules souches **pluripotentes** (qui sont déjà différenciées) et vont donner les trois feuillets embryonnaires : l'ectoderme, le mésoderme et l'endoderme. Les cellules de chacun de ces feuillets donneront des dizaines de cellules différentes. Les cellules souches des tissus adultes

permettent l'auto renouvellement et le maintien de la taille des tissus et des organes. Certaines cellules souches sont très actives, c'est le cas des cellules hématopoïétiques.

De façon résumée, voici les principaux éléments dont dépend la différenciation cellulaire

- * la nature de la cellule (cellules engagées),
- * l'état épigénétique ,
- * l'environnement,
- * les facteurs protéiques de différenciation (facteurs nucléaires)
- * des petites molécules effectrices.

Les cellules souches **unipotentes** sont des cellules qui sont à un stade ultime de différenciation et qui donnent un seul type cellulaire, par exemple, cellules du foie conduisant aux hépatocytes (l'un des types cellulaires présents dans le foie), celles de la peau, de l'intestin, etc. Celles des vaisseaux sanguins permettent **la régénération après blessure, etc. mais aussi l'irrigation des tumeurs en développement.**

Il est possible de faire retourner les cellules adultes vers des cellules pluripotentes afin de disposer d'une quantité importante de cellules. C'est relativement simple : on récupère les cellules d'un tissu différencié, on les met en culture et on ajoute des facteurs de différenciation; ces facteurs sont des petites molécules, en général des protéines capables d'induire une différenciation. A partir des cellules souches pluripotentes, on peut obtenir des adipocytes, des neurones, des macrophages, des cellules du cerveau (Figure 5) ... Cette différenciation est spectaculaire. On peut différencier (Figure 6) les cellules pluripotentes avec un certain milieu et l'on obtient des neurones alors qu'avec un autre milieu, on obtient des cellules qui accompagnent les neurones : les cellules gliales : astrocytes ou oligodendrocytes.

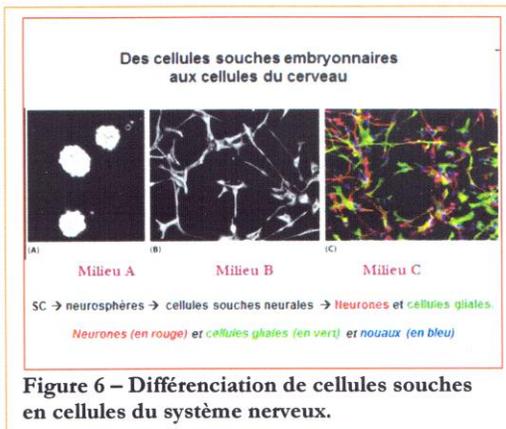
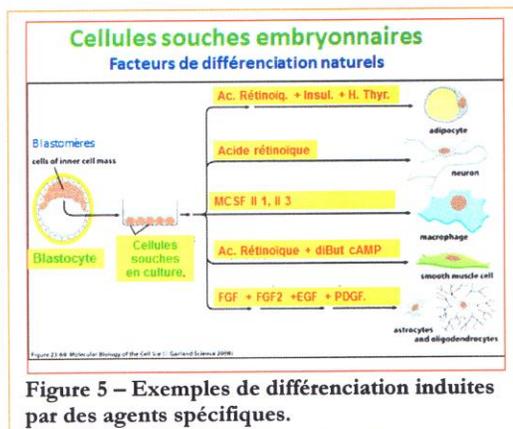
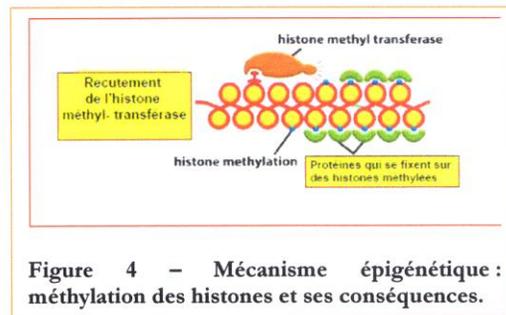
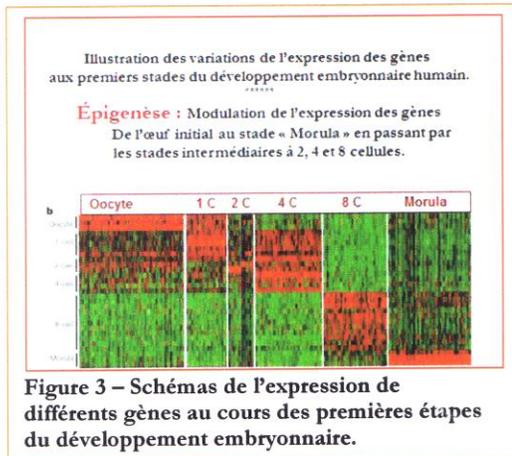
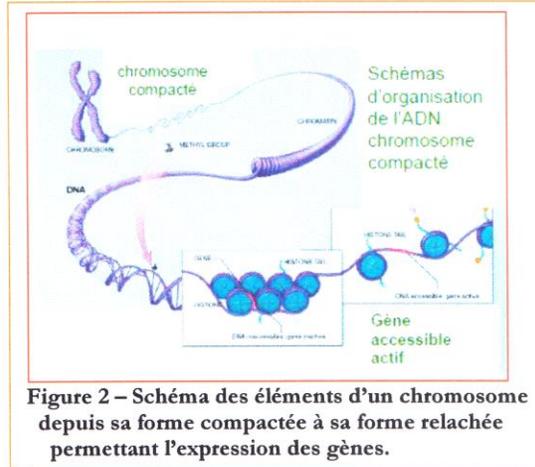
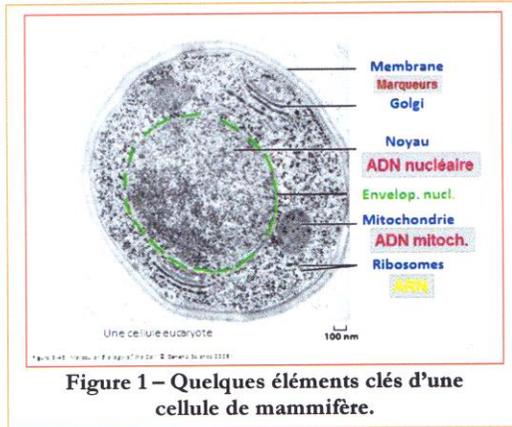
Nous avons vu que dans les cellules, certains gènes sont exprimés en relation avec l'état de différenciation ; en particulier au niveau des cellules souches embryonnaires (SCE) : quatre gènes (Figure 7) produisent des protéines qui permettent le maintien du caractère "cellules souches" ; dans d'autres circonstances, ces protéines permettent la dédifférenciation, c'est-à-dire la formation de cellules souches pluripotentes à partir de cellules différenciées. Les gènes exprimés au cours de la différenciation du mésoderme embryonnaire vers le mésoderme cardiaque, puis vers les cellules du cœur (les cardiomyocytes) dans le cas particulier choisi, peuvent être assemblés en 3 groupes : les *transcrits* (gènes exprimés) *propres* (392) aux cellules souches "engagées" : Card embr., les cardiomyocytes fœtaux (321) : Card foet. et les cardiomyocytes adultes (712) : Card adul. ; les *transcrits communs* à deux types cellulaires 168 : (Card embr. et Card foet.), 738 : (Card foet. et Card adul.) et 126 : (Card embr. et Card adul.) et enfin les *transcrits constants* présents dans les trois types cellulaires : 622.

De l'utilisation des cellules souches en thérapie.

Les cellules souches embryonnaires sont utilisables : des auteurs américains³ ont montré en 2007 que des cellules souches embryonnaires humaines, injectées dans des rats ayant un tissu cardiaque pathologique, ont permis de réparer le cœur de ces rats.

³ C. Murry, M. Laflamme *et al.* *Des cellules souches embryonnaires humaines* réparent le tissu cardiaque endommagé chez le rat

FIGURES



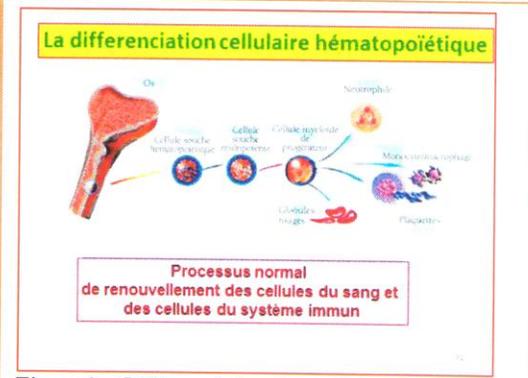


Figure 8 – Différenciation des cellules de la moelle osseuse à partir des cellules souches adultes.

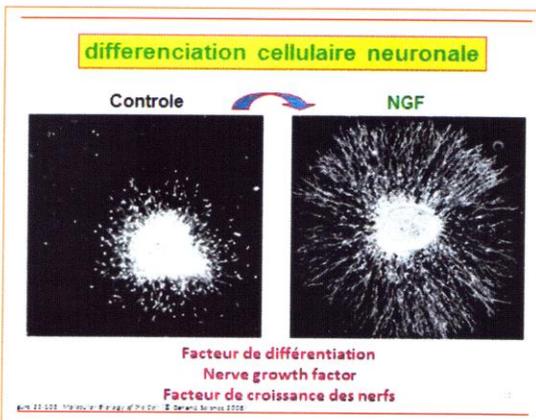


Figure 9 - Différenciation de cellules souches en neurones sous l'influence d'un facteur : le NGF.

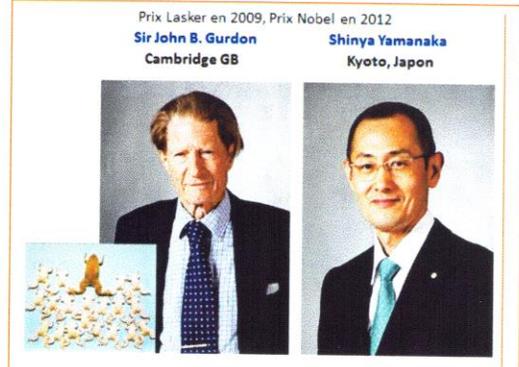


Figure 10 - Les prix Nobel 2012, pour leurs travaux sur les cellules souches reprogrammées.

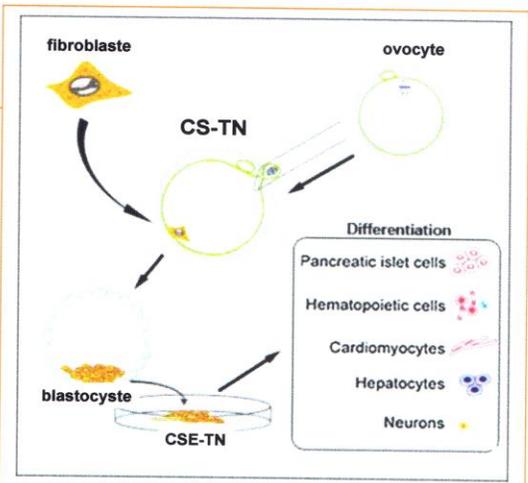
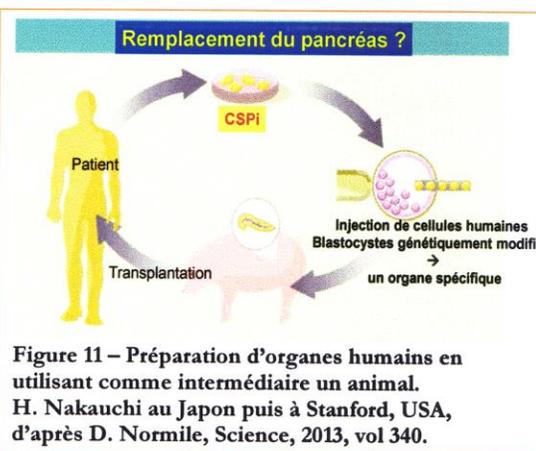


Figure 12 - Cellules souches embryonnaires obtenues après transfert d'un noyau de cellule somatique dans un ovocyte. Cell. 2013, 153, 1228.

Les cellules souches embryonnaires posent des problèmes : jusqu'à présent, on ne peut utiliser que des embryons surnuméraires après fécondation *in vitro*, ce qui limite donc l'accès à ces cellules. On peut éventuellement utiliser les embryons du DPI, diagnostic préimplantatoire : il s'agit d'embryons que l'on prépare *in vitro* pour choisir l'embryon qui ne possède pas la déficience que l'on souhaite éviter. L'embryon sélectionné sera implanté chez une femme hormonalement préparée. Les autres embryons peuvent éventuellement être utilisés pour la recherche. Il en est de même pour les embryons congelés qui ne sont plus liés à un projet parental. En France, il est formellement interdit de préparer des embryons dans le seul but de développer un programme de recherche ... mais ce n'est pas le cas dans d'autres pays.

Les difficultés intrinsèques d'utilisation des cellules souches embryonnaires sont nombreuses. L'obtention des ovules est difficile : la femme qui va donner les ovules subit un traitement lourd qui a des retentissements sur sa physiologie et sa psychologie ; le besoin de milieux de culture artificiels, le besoin de cellules nourricières, les difficultés liées au contrôle de la différenciation et les problèmes liés à la sénescence ne sont pas encore bien maîtrisés. L'instabilité génomique est un problème majeur : il s'agit en effet de multiplier les cellules de très nombreuses fois avec à chaque division une probabilité non nulle de mutations. Enfin, le plus gros problème est lié à **l'épigénétique** : en effet, lorsque l'on induit la différenciation *in vitro*, les cellules embryonnaires ne sont pas dans le même environnement que lors du développement *in utero* : la régulation de l'expression des gènes ne se fait pas exactement de la même façon et cela peut provoquer des troubles graves par la suite.

b) Les cellules souches adultes

Passons maintenant aux cellules adultes. En effet, elles existent et on en connaît de nombreuses. Les cellules souches adultes vont donner les cellules du système immunitaire, du foie, des intestins, des vaisseaux sanguins, de la peau, etc. Dans la peau, les cellules souches se trouvent dans le derme ; elles se différencient de plus en plus pour finalement donner les cellules de l'épiderme : les kératinocytes. Ces cellules souches sont actives en permanence pour régénérer la peau : pensez aussi à la régénération rapide d'une plaie après une coupure. *In vitro*, on peut aussi passer des cellules souches adultes à des cellules différenciées.

Pour illustrer ce propos, voici le cas des cellules souches de la moelle osseuse (Figure 8). Elles permettent le renouvellement des cellules du sang : les globules rouges et les globules blancs, les cellules du système de défense immunitaire. La durée de vie d'un globule rouge est d'environ 100 jours, il faut donc un renouvellement permanent de ces cellules. L'hormone qui commande ce renouvellement est l'ÉPO ou érythropoïétine. Les cellules souches de la moelle osseuse sont en réserve, elles sont quiescentes. Elles sont invitées à se diviser par des facteurs régissant la régulation de cette activité fondamentale. Les cellules souches recrutées se divisent et commencent leur différenciation : elles sont "engagées" ou "*primed*" et donnent naissance à 2 lignées : les progéniteurs myéloïdes et les progéniteurs lymphoïdes. Les progéniteurs lymphoïdes continuent à se différencier et à se multiplier pour donner les lymphocytes T et les lymphocytes B, les cellules dendritiques, etc. Les progéniteurs myéloïdes font de même et donnent naissance à des progéniteurs spécialisés qui sont à la base des autres cellules blanches dont vous connaissez les noms (sur votre numération globulaire : neutrophiles, éosinophiles, basophiles, lymphocytes, monocytes) ; elles donnent également naissance aux érythroblastes qui deviendront des globules rouges et aux mégacaryocytes qui donneront les plaquettes. Les cellules qui se différencient acquièrent des caractéristiques nouvelles et suivent un chemin de différenciation qui est irréversible sauf dans des conditions très particulières que nous verrons plus tard.

Les cellules souches chez l'adulte sont de 2 types : les cellules de la **lignée germinale** qui conduisent aux ovules ou aux spermatozoïdes pour la reproduction et celles de la **lignée somatique** qui construisent le "corps". Les cellules souches somatiques mésenchymateuses sont

préprogrammées pour donner une série de tissus : les tissus adipeux, les cellules musculaires, celles des tendons, des ligaments, des cartilages.

La différenciation se fait grâce à des facteurs protéiques spécialisés. Par exemple, les cellules souches peuvent se différencier en neurones sur commande par un facteur de croissance des nerfs et des neurones, le NGF (Figure 9). Sur cette figure, à gauche vous avez un amas de cellules : l'addition du NGF induit la différenciation et l'on voit à droite de magnifiques neurones. Les cellules souches dans le cerveau, et cela a été très bien montré chez la souris, mais c'est vrai aussi pour l'homme, se trouvent dans des niches. En particulier au niveau de l'hippocampe, mais aussi dans d'autres parties du cerveau. Les niches correspondent à des cellules quiescentes ou dormantes. Elles se différencient en fonction d'un certain nombre de facteurs environnementaux pour donner naissance à l'ensemble des cellules du cerveau. Et ceci est vrai même lorsque l'on atteint un âge avancé comme ... le mien.

c) les cellules souches adultes induites : CSPi

Les pionniers de la dédifférenciation

Les cellules mésenchymateuses de l'os ou des tissus adipeux ou du cordon ombilical sont très différenciées mais on peut les dédifférencier, c'est-à-dire les faire revenir à des cellules à un stade très précoce, tel que des cellules pluripotentes. Ceci est un phénomène épigénétique comme l'ont montré des chercheurs japonais⁴ et américains. Pour cela, il faut utiliser des gènes qui produisent des facteurs de différenciation. Yamanaka *et al.* ont utilisé des rétrovirus pour introduire 4 gènes : Oct 3/4, Sox2, c-Myc⁵ et Klf4 (OSMK) dans les cellules en culture. Ces gènes ont transformé les cellules en cellules pluripotentes. Les 4 gènes interviennent sur l'ADN des cellules en modifiant l'état épigénétique. Ces résultats ont attiré l'attention de toute la communauté scientifique internationale et ont valu à John B. Gurdon (Cambridge, GB) et Shinya Yamanaka (Kyoto, Japon) d'obtenir le prix Lasker en 2009 et le prix Nobel de physiologie ou médecine en 2012 (Figure 10). Gurdon est co-récipiendaire. C'est grâce aux travaux qu'il a effectués, il y a quelque 50 ans, que les premiers clonages d'animaux ont pu être réalisés à la fin du siècle dernier et que la reprogrammation de cellules somatiques a pu être réalisée.

L'inconvénient de la méthode initiale utilisée est liée à l'utilisation de rétrovirus qui s'intègrent dans le génome humain, ce qui n'est pas souhaitable : en effet, cela peut provoquer des modifications du génome au cours de la différenciation des cellules pluripotentes. Dans des travaux plus récents, les auteurs ont utilisé non pas des gènes mais les produits des gènes qui codent les facteurs de différenciation, c'est-à-dire les protéines synthétisées à partir de ces gènes. Et plus récemment, des auteurs ont utilisé des petites molécules (de la taille d'un médicament : masse moléculaire inférieure à 500) pour reprogrammer des cellules de souris. Ces résultats ouvrent des perspectives grandioses, mais il faudra attendre encore plusieurs années pour définir les conditions restrictives en vue d'une application thérapeutique humaine sans faire courir des risques insensés aux patients.

Obtention de cellules germinales par dédifférenciation in vitro et maturation in vivo

On peut même aller encore beaucoup plus loin, comme l'ont montré récemment des chercheurs japonais⁶ : ils ont en effet montré qu'il est possible d'obtenir des cellules germinales par dédifférenciation, et puis des souris capables de se reproduire. En utilisant des cellules de la peau transformées en cellules pluripotentes et en les mettant dans les organes précurseurs chez le mâle, d'une part, et chez la femelle, d'autre part, ces chercheurs ont obtenu effectivement des cellules germinales, c'est-à-dire des cellules capables de se transformer, respectivement, en spermatozoïdes et en ovocytes. Ils ont utilisé ces cellules et ont effectivement obtenu des

⁴ Shinya Yamanaka de l'Université de Kyoto, Japon. Takahasi K. et al. 2007 Cell, 131, 861-872.

⁵ Le gène c-Myc est un oncogène.

⁶ David Cyranoski *et al.*, 2013, Nature, 500, 392-394.

souriceaux. Ce qui est aujourd'hui réalisé chez la souris sera probablement *applicable à l'homme dans l'avenir : espoir ou illusion, fantasme ou prémonition ...*

Dédifférenciation in vivo, un pas vers les cellules totipotentes

Des auteurs ont introduit des cellules CSPi (cellules souches pluripotentes induites) dans des souris immuno-incompétentes⁷ : ils ont ensuite croisé les souris avec des souris ordinaires et ont obtenu des cellules pluripotentes. Ce qui est remarquable, c'est que les cellules souches ainsi obtenues sont presque de type "totipotentes"⁸. Injectées à une souris, elles forment des tératomes (petits monstres qui ne correspondent pas à un cancer mais à une différenciation cellulaire avec des ébauches de divers tissus normaux placés dans des positions hétéroclites) : ceci est une caractéristique des cellules totipotentes ; seules les cellules totipotentes sont capables de former l'ensemble des tissus d'un organisme. C'est donc un résultat remarquable : apparemment, la différenciation in vivo est plus efficace que la différenciation in vitro : in vivo, elle remonte plus en amont vers une cellule embryonnaire proche des cellules de la **morula**. Dans cette expérience, les modifications épigénétiques sont plus importantes que dans la dédifférenciation in vitro. Les cellules pluripotentes induites posent effectivement un problème car si elles sont utilisées sans précautions particulières, elles peuvent donner des tissus anormaux ou des mélanges de tissus.

Les essais de transdifférenciation

Il est aussi possible de ne pas passer par la case départ : c'est-à-dire de ne pas préparer des cellules pluripotentes, dans un premier temps pour les différencier dans un second temps. Il s'agit donc de court-circuiter le système : c'est-à-dire, à partir d'une cellule de la peau de fabriquer un hépatocyte : c'est ce que l'on appelle la transdifférenciation. C'est aujourd'hui possible : pour cela, il faut utiliser un facteur de transcription, une protéine qui dans le noyau induit la dédifférenciation. Le même jour, dans le même journal, deux équipes ont montré que l'on pouvait par transdifférenciation obtenir effectivement des cellules du système nerveux central : des oligodendrocytes⁹ et des cellules oligodendrogiales¹⁰ par transdifférenciation.

Création d'organes in vitro et transplantation fonctionnelle

D'autres auteurs ont réussi en utilisant des cellules embryonnaires à effectuer un remplacement d'organes chez des souris. Des cellules épithéliales et mésenchymateuses embryonnaires ont été placées dans un environnement de gélatine (protéines dérivant du collagène). Elles se sont multipliées et différenciées et ont donné naissance à des glandes fonctionnelles : glandes lacrymales, d'une part, et glandes salivaires, d'autre part. Les glandes ont été transplantées chez des souris dont les glandes correspondantes avaient été excisées. Les glandes issues des cellules souches se sont avérées être fonctionnelles.

Organe humain développé dans un mammifère

Il est envisageable d'utiliser des mammifères domestiques tels que le porc pour développer des organes humains afin de pouvoir les transplanter¹¹ (Figure 11). Par exemple, des CSPi obtenues par dédifférenciation de cellules d'un patient ayant un pancréas endommagé (cancer du pancréas, par exemple) sont différenciées et injectées chez le porc. L'organe constitué des cellules humaines (celles du patient) peut être prélevé et transplanté en lieu et place du pancréas non fonctionnel initial.

⁷ Souris dont la défense immunitaire est incapable de rejeter les cellules étrangères (par exemple des cellules humaines) introduites dans leur organisme.

⁸ Abad M. et al. 2013 Nature 502, 340-345

⁹ Précurseurs de cellules progénitrices d'oligodendrocytes, multipliables à souhait. J Najm et al., 2013 Nature Biotechn. 31, 426 - 433

¹⁰ Génération de cellules oligodendrogiales : N Yang et al., 2013 Nature Biotechn. 31 - 434 – 439

¹¹ H Nakauchi : voir Normile, D 2013 Science, 340,1509-1510

Préparation de cellules souches humaines par transfert nucléaire

Des cellules souches embryonnaires humaines ont été obtenues après transfert d'un noyau de cellule somatique dans un ovocyte, Tachibana Masahito, *et al.* (2013)(Figure 12). Le noyau d'un fibroblaste d'un individu A a été injecté dans un ovocyte d'une femme B. Le pseudo-œuf ainsi obtenu a été mis en culture et s'est divisé jusqu'au stade blastocyste. Des cellules pluripotentes de cet embryon ont été prélevées et mises en culture pour leur permettre de se multiplier et avec l'aide de facteurs de différenciation de se transformer en diverses cellules, cellules pancréatiques, cellules hématopoïétiques (à l'origine des cellules du sang), cardiomyocytes (cellules du muscle cardiaque), hépatocytes (cellules du foie) et neurones.

3° Aspects légal, réglementaire, éthique, religieux, sociétal

L'aspect légal, réglementaire, éthique, religieux, sociétal n'échappe à personne. En effet, pour certaines religions, l'embryon est déjà un être humain en devenir et donc l'on ne devrait pas avoir le droit de le modifier. Du point de vue sociétal, il y a effectivement des questions qui sont posées : en particulier, la capacité pour un duo homosexuel de procréer. D'après ce que nous venons de voir dans le cas des souris, on peut imaginer que demain il sera possible de préparer, *via* la différenciation induite de cellules humaines, des ovules ou des spermatozoïdes à partir de cellules de la peau, par exemple ; et donc, s'il s'agit d'un duo d'hommes, il faudra avoir recours à une gestation par mère porteuse (gestation pour autrui). Le CCNE¹² se penche sur ce problème pour éventuellement modifier la loi. Il est à noter que le CCNE vient d'être complètement remanié : les représentants des religions ont été éliminés au profit de représentants marqués politiquement et également de représentants de mouvements lesbiens et gays.

Cas des CSE et des CStnt

Les CSE, **cellules souches embryonnaires** et les CStnt, **cellules souches obtenues par transfert nucléaire** à des fins thérapeutiques nécessitent un don d'œufs : or

* le don est lourd pour la femme donneur, car une préparation hormonale est nécessaire pour provoquer une maturation des ovules et pouvoir les récupérer

* il y a un risque évident d'exploitation de femmes pauvres qui pourraient être invitées à donner leurs ovules contre une rémunération. Ce danger de glissement est aussi présent dans la GPA, gestation pour autrui.

* les embryons sont détruits : ceci pose un problème fondamental pour les personnes qui, sur une base philosophique ou religieuse, considèrent que dès la conception l'embryon est une personne (en devenir).

* la production d'embryons par transfert nucléaire à des fins thérapeutiques présente le risque de glissement vers le clonage reproductif, qui lui est formellement interdit avec des peines très lourdes (cf. les lois de bioéthique)

Cas des CSPi

Les cellules CSPi : **Cellules souches adultes pluripotentes induites *in vitro*** par des facteurs nucléaires (protéines agissant sur la chromatine, l'ADN) ou des petites molécules, voire même *in vivo* par des facteurs nucléaires ne sont pas encore utilisables en thérapie car le retour à un stade épigénétique équivalent à celui des cellules souches embryonnaires est difficile et n'est pas encore complètement maîtrisé. En outre, ces cellules souches présentent le risque de produire des tératomes

Cas des CSTD

Les CSTD : cellules souches obtenues par **transdifférenciation** : cette piste en est à son tout début et reste d'une très faible efficacité ; il n'est pas démontré que l'état épigénétique de ces cellules souches soit assimilable à celui des cellules souches embryonnaires.

¹² Comité consultatif national d'éthique.

Cas des CSM

Les CSM : Cellules souches adultes de type **cellule mésenchymateuse** sont des cellules qui sont déjà engagées (*primed*) mais qui peuvent, à l'aide de facteurs nucléaires, se différencier et donner des cellules pluripotentes. Les cellules du cordon ombilical, de la peau, du stroma de la moelle osseuse, etc. sont potentiellement utilisables. Les cellules de ce type présentent un intérêt particulier, car elles sécrètent des "parakines" inhibitrices de la réaction immunitaire. Les cellules parenchymateuses et leurs dérivées peuvent avec succès être administrées à divers individus qui n'ont pas les mêmes antigènes HLA que le donneur. Les cellules du cordon ombilical sont quelquefois mises en "conservation" au froid (- 200 ° C) pour être réutilisées, le cas échéant par l'enfant concerné même s'il est devenu adulte. Il est rappelé que la congélation rapide des cellules souches est autorisée en France.

Cas des CSgm

Les CSgm : **Cellules souches génétiquement modifiées**. Ces cellules sont à portée de la main. Il y a déjà eu des applications heureuses. Dans un cas particulier, les enfants "bulle" - c'est-à-dire qui doivent être isolés dans une enceinte (bulle) sans contact direct avec le monde extérieur- ont été guéris par des cellules souches du jeune patient, prélevées puis génétiquement modifiées par addition d'un gène de remplacement pour permettre à une protéine □ en "bon état" de remplacer la protéine □ défectueuse et enfin ces cellules génétiquement modifiées ont été injectées au même patient. Ces cellules génétiquement modifiées, dans ce cas particulier, ont la propriété de se multiplier plus efficacement que les cellules sœurs ayant le gène défectueux. Une proportion importante d'enfants malades qui ont reçu leurs propres cellules génétiquement modifiées ont été guéris et mènent maintenant une vie normale ... et donc en dehors de la bulle.

Le don de gamètes

Depuis les travaux pionniers des Dr Patrick Steptoe et Robert Geoffrey Edwards, en Grande Bretagne avec la naissance de Louise Brown en 1978, la **fécondation in vitro** (FIV) permet de palier les problèmes d'infécondité des couples. Depuis, de nombreux enfants sont nés grâce à ce que l'on appelle aujourd'hui la PMA (procréation médicalement assistée). Jusqu'à présent la PMA était réservée au couple, c'est-à-dire : un homme **et** une femme. Cette restriction pourrait être étendue à des duos : deux hommes ou deux femmes. En effet, l'AGPL (Association de parents et futurs parents Gay et Lesbiens) a effectué une enquête auprès du collège National des Gynécologues Obstétriciens français en vue d'obtenir que le CCNE soit saisi pour donner un avis en 2014 sur la possibilité d'autoriser la PMA et la GPA (gestation pour autrui (mère porteuse) aux duos homosexuels.

Les cellules souches et la recherche en France

Les différentes lois concernant la recherche sur les cellules souches en France sont :

- La loi de 1994 : Études autorisées sous réserve de finalités médicales et en vue d'avantages directs pour l'embryon : PMA
- La loi du 6 août 2004 : recherche autorisée par dérogation
- La loi du 7 juillet 2011 : recherche autorisée par dérogation octroyée par l'ABM
- La loi du 6 août 2013 : Recherche autorisée mais encadrée.

La recherche en France est régie par diverses lois. La loi de 1994 interdisait la recherche sur l'embryon humain, sauf dérogation s'il y avait une finalité médicale directe pour le bien de l'embryon : c'est-à-dire un apport positif pour l'amélioration de la PMA¹³. Ensuite, la loi du 6 août 2004 n'a pas fondamentalement changé les règles, elle les a simplement précisées ; et la loi du 7 juillet 2011 a légèrement modifié le texte précédent avec l'ABM¹⁴ qui est l'organisme qui donne éventuellement la dérogation ; enfin la loi du 6 août 2013 n'a que légèrement modifié l'état

¹³ Procréation médicalement assistée.

¹⁴ Agence de biomédecine.

Tableau 1 – Récapitulatif des essais clinique connus en octobre 2013

Essais cliniques <i>Octobre 2013</i>	
Cellules souches :	4781
CS induites :	655
<i>D 71, Fr 47, It 45, Sp 32, CH 26, GB 20</i>	
CS mésenchyme :	354
<i>Sp 32, Fr 11, B 11, D 8, It 8</i>	
CS cordon ombilical :	232
<i>USA 149, Chine 55, Eu 10</i>	
CS embryonnaires :	27
<i>USA : 10, GB : 1, It : 2, Sp : 1</i>	
Maladies rares :	85
Maladie de Crohn :	35
http://clinicaltrials.gov	

d'esprit. Maintenant, ce n'est plus sous un régime d'interdiction avec dérogation mais c'est un régime **d'autorisation sous conditions** : il y a quatre conditions cumulatives qui sont

- ** la pertinence scientifique,
- ** la finalité médicale,
- ** l'absence de techniques alternatives et le
- ** le respect des principes éthiques au niveau du protocole.

En outre, il est actuellement encore interdit d'implanter chez une femme des embryons qui ont servi à la recherche. Si l'on n'est pas satisfait de la loi française, on peut toujours faire du tourisme procréatif, que ce soit en Chine, au Mexique, en Italie,

ou en Grande Bretagne, etc. Il y a des possibilités tout à fait considérables de traitement : des malades s'expatrient momentanément dans ces pays pour pouvoir recevoir des traitements à base de cellules souches embryonnaires ou de cellules souches qui ont été obtenues par induction.

Les travaux de recherche correspondant aux cellules souches dans le monde sont considérables : les essais cliniques (Tableau 1) qui ont été recensés par le NIH¹⁵ (l'Inserm américain) sont nombreux. Au 1^{er} octobre 2013 : 4781 essais cliniques sur les cellules souches ; 655 sur les cellules souches induites, en particulier en Allemagne, en France, en Italie ... Les cellules souches du mésenchyme de la moelle osseuse, du cordon ombilical, etc. ; les cellules du cordon ombilical, essentiellement aux USA mais peu présentes au niveau européen et les cellules souches embryonnaires : seulement 27 dont 10 aux USA ; essais cliniques également pour les maladies rares ; pour la maladie de Crohn, par exemple. Enfin, nous dirons pour résumer que nous avons avec les cellules souches un potentiel extrêmement élevé. On a assisté à des progrès spectaculaires depuis 10 ans tant du point de vue théorique que de celui des premières applications. La voie est ouverte vers la thérapie cellulaire, la thérapie tissulaire voire même la thérapie par remplacement d'organes. Ces données ouvrent des perspectives tout à fait remarquables.

En ce qui concerne la médecine personnalisée, les cellules souches d'un individu ont l'immense avantage de ne pas induire de réaction de rejet lorsqu'elles sont transplantées après transformation chez la même personne : les cellules, voir les tissus obtenus peuvent permettre la réparation voire la régénération d'un tissu. Je rappelle quand même qu'il y a toute une série de difficultés : les cellules embryonnaires et les cellules pluripotentes ne sont pas sans problème, en particulier du point de vue éthique mais aussi du point de vue de la formation de tératomes ou de cancers ; en outre, les problèmes épigénétiques et les problèmes de sénescence sont loin d'être maîtrisés. Par exemple les cellules souches préparées à partir d'un embryon ou celle à partir d'un individu de 72 ans n'ont pas la même espérance de vie. Il est important que les applications thérapeutiques attendent que les essais cliniques aient été effectués afin de vérifier que la non toxicité du traitement. Or, il y a eu récemment de tentatives thérapeutiques en Italie, fondées sur des résultats non confirmés. De même, la décision des autorités du Royaume-Uni d'autoriser la technique de **remplacement mitochondrial a été jugée prématurée et mal conçue**. Des mises en garde sévères ont été publiées par des responsables scientifiques dans des journaux spécialisés à fort impact rappelant que l'application de thérapies non matures ont conduit à des

¹⁵ National Institutes of Health, Bethesda, USA

accidents graves, y compris à des morts. Marcy Darnovsky¹⁶ a souligné que l'attitude des autorités britanniques constitue un risque grave : "une pente glissante vers la modification de lignées germinales humaines". "Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs". Il y a une nécessité impérieuse d'approfondir la recherche fondamentale sur des modèles animaux d'une part et surtout des essais cliniques avant de passer à des applications, d'autre part.

Pour terminer, je voudrais dire que je n'ai pas abordé tous les problèmes, en particulier ceux liés aux cellules souches cancéreuses et au clonage thérapeutique. Le transfert de gènes dans le sperme est en plein développement : l'idée étant effectivement de remplacer un gène défectueux par un gène en bon état avant de procéder à une fécondation in vitro : PMA. Ces nouvelles pistes peuvent être associées au diagnostic préimplantatoire, ce qui peut éventuellement conduire à l'eugénisme. Nous rejoignons le mythe de Prométhée et frôlons la science fiction.

Remerciements à Annie-Claude Roche pour ses précieux conseils dans la construction de ce mémoire, dans la sélection de l'iconographie pour les corrections apportées.

Données bibliographiques

** Avis 96, 105, 107, 110, 117 du comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et la santé

http://www.ccne-ethique.fr/fr/type_publication/avis

97 [Questions éthiques posées par la délivrance de l'information génétique néonatale à l'occasion du dépistage de maladies génétiques](#)

105 [Questionnements pour les Etats Généraux de la bioéthique](#)

107 [Avis sur les problèmes éthiques liés aux diagnostics anténatals : le diagnostic prénatal \(DPN\) et le diagnostic préimplantatoire \(DPI\)](#)

110 [Problemes ethiques soulevés par la gestation pour autrui \(gpa\)](#)

117 [Utilisation des cellules souches issues du sang de cordon ombilical](#)

** Lois de bioéthique de 1994, 2004, 2011 et la Loi n° 2013-715 du 6 août 2013 tendant à modifier la loi n°

2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique en autorisant sous certaines conditions la recherche sur

l'embryon et les cellules souches embryonnaires : <http://www.legifrance.gouv.fr/Bases-de-donnees/Rechercher>

** Ouvrages généraux

** Jean Leonetti : Quand la science transformera l'humain. Plon 2010, 165 pages

** *Stem cells: from Biology to Therapy*. Robert A. Meyers, *Advances in Molecular Biology and Medicine* volumes 1 et 2, 770 pages, 2013

** *Molecular Biology of the Cell* (Garland Science 2008) : **Une cellule**

** Wikipedia. Early Human Embryos. Université Médicale Virtuelle Francophone

Utilisation potentielle des cellules souches en pathologie humaine

http://stemcelltreatments.in/contact_us

** Articles de journaux internationaux

CSPi

Gurdon, JB et al. (1958). *Sexually mature individuals of Xenopus laevis from the transplantation of single somatic nuclei*. Nature 182, 64-5.

Robinton, DA & Daley, GQ Nature 2012 481, 295-305, *The promise of induced pluripotent stem cells in research and therapy*.

Kazutoshi Takahashi, Shinya Yamanaka. 2006 *Induction of Pluripotent Stem Cells from Mouse Embryonic and Adult Fibroblast Cultures by Defined Factors*. Cell, 126, 663-676

¹⁶ Marcy Darnovsky : executive director, the Center for Genetics and Society in Berkeley, California. 2013 Nature 499, 127

Kazutoshi Takahashi, Koji Tanabe, Mari Ohnuki, Megumi Narita, Tomoko Ichisaka, Kiichiro Tomoda, Shinya Yamanaka 2013 *Induction of Pluripotent Stem Cells from Adult Human Fibroblasts by Defined Factors*. Cell, 131, 861-872.

Silva, J et al. 2009 *Nanog Is the Gateway to the Pluripotent Ground State* Cell, 138, 722-737

CSTDC

Goldman, SA 2013 Nature Biotechnology 31 412-413. *White matter from fibroblasts. Myelinating oligodendrocytes are induced from murine embryonic fibroblasts by transcription factor-mediated reprogramming*. Reprogrammation par des facteurs de transcription.

Najm, FJ et al., 2013 Nature Biotechn. 31, 426-433. *Transcription factor-mediated reprogramming of fibroblasts to expandable, myelinogenic oligodendrocyte progenitor cells* Précurseurs de cellules progénitrices d'oligodendrocytes multipliables à souhaits

Yang, N et al., 2013 Nature Biotechn. 31, 434-439. *Generation of oligodendroglial cells by direct lineage conversion*.

Gamètes

Hayashi, K 2012 Science 338, 951-955. *Offspring from Oocytes Derived from in Vitro Primordial Germ Cell-like Cells in Mice*. Souriceaux à partir d'ovocytes issus de cellules germinales primordiales induites in vitro les chez la souris.

Cyranoski, D. 2013 Nature 500, 392-394. *Stem cells : Egg engineers. In a technical tour de force, Japanese researchers created eggs and sperm in the laboratory. Now, scientists have to determine how to use those cells safely — and ethically*. Cellules souches : ingénieurs d'œufs. En un tour de force technique, des chercheurs japonais ont créé des ovocytes et des spermatozoïdes au laboratoire.

Abad M. et al. 2013 *Reprogramming in vivo produces teratomas and iPS cells with totipotency features*. Nature 502, 340-345

Bioingénierie d'organes

Hirayama, M., M. Ogawa, et al. 2013 Nat Immunol 4: 2497. *Functional lacrimal gland regeneration by transplantation of a bioengineered organ germ*.

Ogawa, M., M. Oshima, et al. 2013 Nat Commun 4: 2498. *Functional salivary gland regeneration by transplantation of a bioengineered organ germ*.

Nakauchi, H d'après Normile, D. 2013 Science 340:1509-10. *Stem cell research. Chimeric embryos may soon get their day in the sun*.

Cross over

Lu, S. et al. 2012 Science 338, 1627-1630. *Probing Meiotic Recombination and Aneuploidy of Single Sperm Cells by Whole-Genome Sequencing*. Recherche sur la recombinaison méiotique et l'aneuploïdie des spermatozoïdes individuels par séquençage du génome entier.

Embryon humain et programme génétique

Gifford, C.A., Ziller, M.J., et al. . 2013 Cell. 153: 1149-1163 *Transcriptional and epigenetic dynamics during specification of human embryonic stem cells*.

Pauklin, S. and L. Vallier 2013 Cell 155, 135-47 *The cell-cycle state of stem cells determines cell fate propensity*

Tachibana, M., Amato, P., et al. *Human Embryonic Stem Cells Derived Somatic by Cell Nuclear Transfer*. Cell. 2013 153: 1228-1238.

Xie, W., Schultz, M.D., et al. 2013, Cell 153, 1134-1148 *Epigenomic Analysis of Multilineage Differentiation of Human Embryonic Stem Cells*

Xue, Z et al. 2013 Nature 500, 593-597. *Genetic programs in human and mouse early embryos revealed by single-cell RNA sequencing* Programmes génétiques des embryons précoces de l'homme et de la souris révélés par le séquençage de l'ARN de cellules individuelles.

Prométhée

http://fr.maestroarte.com/media/catalog/product/cache/3/5/43953/3/image/650x487/5e06319eda06f020e43594a9c230972d/Tableau_Promethee.jpg

Tourisme reproductif

Kiatpongsan, S. et Sipp, D 2009 Science 323, 1564 *Monitoring and Regulating Offshore Stem Cell Clinics*



Glossaire

Épigénétique

Du point de vue moléculaire, l'épigénétique correspond à des changements dans la fonction de gènes, changements qui sont hérités par mitose sans pour autant changer la séquence de l'ADN. L'information épigénétique inclut la méthylation des gènes, l'action de microARN, des modifications des histones, le recrutement de variants d'histones, le positionnement des nucléosomes et une structuration plus importante de la chromatine.

Histone

Protéines nucléaires de faible masse moléculaire ayant de nombreux acides aminés chargés positivement, présentes dans le noyau de toutes les cellules eucaryotes (cellules ayant un noyau). Ces protéines sont impliquées dans la structuration de la chromatine en particulier en constituant le squelette des nucléosomes.

Modifications des histones

Modifications de certains acides aminés des histones, particulièrement à l'extrémité N terminale de la protéine. Les modifications incluent l'acétylation (CH₃-CO-), la méthylation (CH₃-), l'ubiquitylation, la phosphorylation (PO₃H₂-O-) et la Sumo-ylation. Ces substitutions sont généralement liées à la régulation de la transcription (synthèse des ARN à partir de l'ADN).

Nucléosome

Unité de base de la chromatine. Dans un nucléosome, un fragment d'ADN de 147 paires de base (environ) est enroulé sous forme de 2 spires sur un noyau de 8 histones.

Parakine

Les parakines correspondent à des substances sécrétées par une cellule pour modifier l'activité des cellules voisines. Ce terme a été proposé par Despommier DD dans *Parasitol Today* 1998, **14**:318-323 en tant que messenger produit par un parasite pour moduler l'activité des cellules avoisinantes.

Reprogrammation

Une augmentation du potentiel de développement à partir d'un état différencié vers un état indifférencié ; peut être considérée comme une dédifférenciation.

Télomère

Les télomères sont des séquences d'ADN répétées : (TTAGGG) associées à des complexes protéiques qui protègent la fin des chromosomes et sont indispensables pour maintenir la stabilité génomique. Le raccourcissement des télomères est associé à la sénescence cellulaire, au vieillissement de l'organisme et au cancer.

CHRISTINE DE PIZAN : INFORMATISER LE RECUEIL DE LA REINE ISABEAU¹

(Londres, British Library, Harley ms. 4431)

James Laidlaw

RÉSUMÉ

Le manuscrit le plus important des œuvres de Christine de Pizan, Londres, British Library, Harley ms. 4431, fut commandé par la reine Isabeau de Bavière qui le reçut au début de 1414. C'est Christine qui surveilla la confection du codex – mise en page, transcription, décoration, correction. Selon certains spécialistes, ce serait Christine elle-même qui aurait copié le manuscrit, au total 398 folios. Il est difficile d'exagérer l'importance littéraire et linguistique du manuscrit de la reine Isabeau qui conserve la dernière version connue de trente ouvrages de Christine. Corrigés par l'auteur, ces textes constituent un authentique corpus du français du début du XV^e siècle.

Cet exposé explique, à l'aide d'une ballade de Christine, pourquoi l'équipe internationale de chercheurs qui étudie le manuscrit de la reine Isabeau a décidé de se servir du langage de balisage XML pour transcrire le codex. Notre transcription incorpore un éventail de balises qui marquent des détails d'intérêt artistique, codicologique, lexicographique, littéraire, linguistique, paléographique, prosodique etc. Tout aussi importants sont les outils développés par l'équipe pour exploiter les richesses de cette base de données. Pour terminer, nous présentons un des premiers résultats de nos recherches. Quatre tables montrent combien l'orthographe de certains mots varie à travers le manuscrit. Cette constatation nous fait conclure que les deux derniers textes du manuscrit de la reine Isabeau sont le travail d'un deuxième scribe.



La réputation de Christine de Pizan a longtemps souffert grâce à l'*Histoire de la littérature française* de l'Orléanais Gustave Lanson, qui paraît en 1894 et reste disponible en librairie jusqu'aux années 1930. Lisons ses conseils au sujet de Christine :

Ne nous arrêtons pas à l'excellente Christine Pisan, bonne fille, bonne épouse, bonne mère, du reste un des plus authentiques bas-bleus qu'il y ait dans notre littérature, la première de cette insupportable lignée de femmes auteurs, à qui nul ouvrage sur aucun sujet ne coûte, et qui pendant toute la vie que Dieu leur prête, n'ont affaire que de multiplier les preuves de leur infatigable facilité, égale à leur universelle médiocrité. Il faut l'estimer, étant Italienne, d'avoir eu le cœur français, et d'avoir rendu un dévouement sincère et désintéressé aux rois et au pays dont longtemps les bienfaits l'avaient nourrie; le cas n'est pas si fréquent. Elle y a gagné du reste d'avoir écrit dans de beaux élans d'affection émue cinq ou six strophes ou pages qui méritent de vivre. Cette Italienne qui sait le latin a quelque souci de la phrase, et quelque sentiment des beaux développements largement étoffés.²

¹ Séance du 7 novembre 2013.

² Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1894.

Seulette sui, ou je voise ou je siée, Seulette sui plus qu'aultre riens terrestre, Seulette sui, de chacun delaissée, Seulette sui, durement abaissée, Seulette sui, souvent toute esplourée, <i>Seulette sui sanz ami demourée.</i>	16 20
Princes, or est ma doulour commenciée : Seulette sui, de tout dueil menaciée, Seulette sui, plus tainte que morée, <i>Seulette etc.</i>	 24

Très vite, les ballades, rondeaux et virelais de Christine circulent à la cour. Encouragée par ses amis, elle aborde des ouvrages plus ambitieux, débats amoureux et écrits didactiques. *L'Epistre Otbea*, collection de cent histoires exemplaires, paraît en 1399. Christine a l'heureuse idée de faire connaître son nouveau traité, en préparant quatre prologues différents pour les copies qu'elle destine à Henri IV d'Angleterre et aux princes du sang – Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et Louis d'Orléans. Pendant les années suivantes, Christine continuera à profiter du mécénat des princes et des autres notabilités de la cour.

Dans l'*Advisio* de 1405 Christine passe en revue tout ce qu'elle a accompli depuis le début de sa carrière :

Me pris (*sc.* je commençay) a forgier choses jolies, a mon commencement plus legieres, et tout ainsi comme l'ouvrier qui de plus en plus en son euvre se soubtille comme plus il la frequente, ainsi tousjours estudiant diverses matieres, mon sens de plus en plus s'imbuoit de choses estranges, amendant mon stille en plus grant soubtilleté et plus haulte matiere, depuis l'an mil .III^e.III^{xx}. et .XIX. que je commençay jusques a cestui .III^e. et .V. ouquel encore je ne cesse, compillés en ce tendis (*sc.* pendant ce temps) .XV. volumes principaux, sans les autres particuliers petis dictiez, lesquelz tout ensemble contiennent environ .LXX. quaiers (*sc.* cahiers) de grant volume, comme l'experience en est manifeste.⁵

Donc, à l'âge de 40 ans, Christine se décrit comme écrivain et, chose plus remarquable, comme éditeur expérimenté. Elle fait l'inventaire de ses écrits depuis 1399 – 15 volumes principaux. Quand elle fait référence à "70 cahiers de grand volume", elle représente sa production littéraire en termes concrets. En 1405, Christine n'est qu'au début d'une longue carrière qui dure jusqu'en mai 1418, quand l'invasion des Bourguignons l'oblige à s'enfuir de la capitale, se réfugiant probablement à l'abbaye de Poissy. C'est là qu'elle compose en juillet 1429 le *Dittie de Jeanne d'Arc* qui célèbre la miraculeuse intervention de la Pucelle et le couronnement de Charles VII à Reims.

Les talents de Christine comme poète, prosateur ou polémiste sont bien connus. Ce soir, je veux privilégier deux autres aspects de sa carrière qui sont tout aussi importants mais moins appréciés. Les bibliothèques à travers le monde contiennent de nombreux manuscrits des œuvres de Christine. Parmi eux, il y a un noyau exceptionnel, les quelque cinquante codex préparés sous la direction personnelle de l'auteur à l'intention de ses mécènes. C'est Christine qui organise l'entreprise, qui décide du format et de la mise en page des textes, qui choisit l'emplacement des marques de paragraphe, lettrines, bordures, miniatures et frontispices, qui embauche les copistes et les artistes responsables des différents éléments décoratifs. Nous savons que, les textes une fois copiés, Christine les revoit, les corrige, les adapte, les figrole. Selon certains ce serait aussi Christine qui elle-même copie certains de ses manuscrits.

⁵ *Ibidem*, p. 111.

Les cinquante codex constituent une ressource exceptionnelle pour la recherche. Les médiévistes ont rarement accès à des manuscrits originaux et authentiques; ils doivent se contenter le plus souvent de copies postérieures, mais dans le cas de notre auteur, ils peuvent tracer l'évolution de son œuvre de 1399 à 1418. Ces vingt ans sont comme jalonnées par trois recueils, le *Livre de Cristine* de 1402-05⁶, la collection du duc de Berry de 1407-08⁷ et le recueil le plus important des trois, le manuscrit de la reine Isabeau de Bavière de 1413-14. Copié en 53 cahiers qui forment dix fascicules, cet énorme manuscrit comporte 398 folios à deux colonnes. Le duc de Bedford achète le codex après la mort d'Isabeau en 1435 et le donne à Jacquette de Luxembourg, sa deuxième femme. Ayant par la suite traversé la Manche, le manuscrit de la reine n'a jamais regagné la France. Coté Harley ms. 4431, c'est aujourd'hui un des joyaux de la British Library, exposé très souvent dans la Galerie des Trésors.

Depuis 2004, le manuscrit de la reine Isabeau est l'objet d'un programme de recherche financé par le Arts and Humanities Research Council du Royaume-Uni et secondé par la British Library qui a préparé une série complète d'images numérisées. L'équipe de chercheurs internationale que j'ai le privilège de diriger s'est fixé un programme ambitieux dont les principaux objectifs sont : faire une transcription commentée du manuscrit ; éditer les trente ouvrages du recueil ; préparer un catalogue raisonné des éléments décoratifs, surtout des 131 miniatures ; présenter sur internet les images du manuscrit ainsi que les résultats de nos recherches (<http://www.pizan.lib.ed.ac.uk>.)

La transcription de Harley ms. 4431 est écrite en XML (Extensible Markup Language), langage de balisage qui permet de transcrire les œuvres de Christine et, chemin faisant, d'ajouter des données à la transcription sous forme d'éléments (balises) auxquels sont associés les attributs que l'on juge nécessaires. Les éléments servent à des fins diverses : faire une remarque, poser une question, essayer une définition, gloser une expression, commenter un trait linguistique, littéraire ou paléographique etc. XML a l'avantage d'être "extensible", comme le dit son nom : il est facile de nuancer un élément en lui associant un ou plusieurs attributs supplémentaires. Et à tout moment on peut insérer une nouvelle balise pour marquer un aspect du texte oublié ou négligé. Prenons comme exemple la première strophe de la ballade *Seulette suis* citée plus haut et essayons d'en réduire les aspects rébarbatifs.

Le texte du premier vers est précédé de quatre éléments, tous avec attributs :

- <lb> (line break) plus l'attribut 'n' montre nous sommes à la colonne 6a, ligne 16 du manuscrit, ligne qui fait partie de la collection des *Cent Ballades* (sigle : CEBA) ;
- <group n=11/> indique que c'est le onzième poème de la collection ;
- <div2>, élément suivi de six attributs, précise que cette ballade décasyllabique se compose de trois strophes de sept vers plus un envoi de quatre vers et indique la disposition des rimes, féminines toutes les deux ;
- <hi rend="cap2"> nous indique que la lettrine est peinte sur deux lignes et dans un espace qui lui a été réservé.

Passons à la strophe :

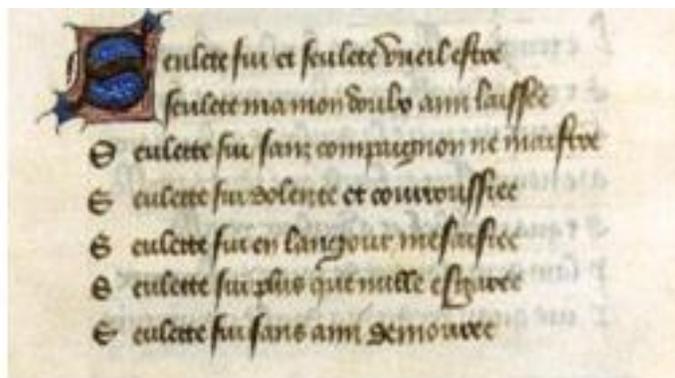
- '\' : ce code désigne le trait fin qui ponctue certains vers ;
- <rime><\rime> élément qui entoure l'un des (sept mots) mis à la rime par Christine ;
- <add>, accompagné de trois attributs, marque une correction, le 'l' qu'on a inséré au-dessus de la ligne réglée pour enrichir la rime;
- <l> (ligne) numérote les vers ;
- <g> (glossaire) prépare un futur glossaire anglais et français moderne ;

⁶ Deux exemplaires, Paris, BnF, f.fr. 12779 et Chantilly, Musée Condé 492-493 qui contiennent respectivement 20 et 24 ouvrages.

⁷ Paris, BnF, f.fr. 835, 606, 836, 605 et 607. Les cinq fascicules du recueil, contenant 26 ouvrages de Christine, ont été séparés.

<emph> indique qu'il faut imprimer en italiques ce qui suit, en l'occurrence le refrain de la ballade ;

<fw type="refrain"> délimite cet élément traditionnel de la ballade. La transcription du refrain montre comment les éléments peuvent s'imbriquer l'un dans l'autre.



- <lb n="CEBA.006a:16"/><group n="11"/><div2 n="11" type="Ballade" mètre="10" longueur="25" refrain="1" strophe="ababbbb" envoi="bbbb" rime="ff"><hi rend="cap2">S</hi>eulete sui\ et seulete vueil <rime>estre</rime>,
 <lb n="CEBA.006a:17"/><c>s</c>eulete m'a mon doux ami <rime>laiss<add place="supralinear" type="" evidence="no caret">i</add>ée</rime>,
 <lb n="CEBA.006a:18"/>Seulete sui,\ sanz compaignon ne <rime>maistre</rime>,
 <lb n="CEBA.006a:19"/>Seulete sui,\ dolente et <g lemma="courroucer" en="to illtreat" fr="maltraiter"><rhyme>courroussiée</rhyme</g><l n=" 4"/>
 <lb n="CEBA.006a:20"/>Seulete sui en langour <rime>mesaisiée</rime>,
 <lb n="CEBA.006a:21"/>Seulete sui\ plus que nulle <rime>esgarée</rime>,
 <lb n="CEBA.006a:22"/><emph rend="italique"><fw type="refrain">Seulete sui\ sans ami <rime>demourée</rime></fw></emph>. <l n=" 7"/>
 <!-- 1 blank line -->

Notre transcription XML est énorme : corpus de 62,855 lignes à l'heure actuelle, soit 561,132 mots (éléments et attributs compris), soit 5.075.554 caractères (espaces compris). Pour la gérer et l'exploiter, nous avons développé un moteur de recherche (<http://eserve.org.uk/loceme/loci>) et toute une série de programmes informatiques, genre DTD (définition de type de document), CSS (famille de polices – cascading style sheet), XSL (feuilles de style – extensible stylesheet language). En consultant notre site web, vous verrez les résultats de nos recherches, notamment nos éditions des ouvrages de Christine.

Grâce à notre moteur de recherche, nous avons pu revenir à l'identité du copiste (ou des copistes) du manuscrit de la reine. Les auteurs de l'*Album Christine de Pizan* estiment que la main X, qu'ils identifient avec Christine elle-même, a copié "texte, rubriques et titres courants"⁸ En transcrivant le manuscrit, nous avons été frappés par une série de variantes orthographiques : *ailleu* / *aillieur* / ; *doulx* / *doulz*; *lonc*/long ; *peut*/*puet*. La distribution de ces variantes montre la

⁸ Gilbert Ouy, Ines Villela-Petit,, *Album Christine de Pizan*, Turnhout,Brepola, 2012 (Texte, Codex & contexte, XIV), p ? 325.

présence d'un deuxième scribe, responsable des *Cent Ballades d'Amant et de Dames* (CBAD) et du *Lay de Dame* (LAYD)⁹, les derniers textes du manuscrit.

Tableau d'occurrence des orthographes spécifiées. Les traits verticaux correspondent à l'orthographe **ailleu**, **doux**, **lonc**, **peut** ; les disques aux orthographes **aillieur**, **doulz**, **long** **puet**

	ailleu aillieur	doux doulz	lonc long	peut puet
Références	Fréquence	Fréquence	Fréquence	Fréquence
PREL				
TABL				
PROL				
CEBA		•		
VIRL				
BAEF				
LAY1				
LAY2				
ROND				
JEUX		•		
AUBA				
CMP2				
EABA				
DAMO				
CMP1				
2AMA			•	
3JUG				
POIS				
OTEA				
DVAL				
DVAB				
DVAV				
DVAR				
DVAC				
CHLE				
PAST		• •		
EROS				•
EUST				
ORNS		•		
PMOR				
EMOR				
ORND				
15JO				
PRUD				
CDAM				
CBAD	•••• ••••	•• •••••••••• •••••••••• •••••••••• ••••••••••	••••• ••••	••••••••••
LAYD		•••		•••••

⁹ Pour une liste complète des sigles, voir <http://www.pizan.lib.ed.ac.uk>.

Londres, British Library, Harley ms. 4431 : Sigles

001r	PREL	Folios liminaires
02c-002d	TABL	<i>La Table des Dictiez en general</i>
003a-003d	PROL	<i>Le Prologue</i>
004a-021b	CEBA	<i>Les Cent Balades</i>
021b-024b	VIRL	<i>Les Virelais</i>
024b-025a	BAEF	<i>Les Balades d'Estrange Façon</i>
025b-027a	LAY1	<i>Un Lay Léonime</i>
027a-028d	LAY2	<i>Un Autre Lay</i>
028d-034b	ROND	<i>Les Rondeaux</i>
034c-037c	JEUX	<i>Les Jeux à Vendre</i>
037c-048a	AUBA	<i>Les Autres Balades (Plusieurs Balades de divers propos)</i>
048b-049c	CMP2	<i>Une Complainte Amoureuse</i>
049c-051a	EABA	<i>Encore Autres Balades</i>
051b-056c	DAMO	<i>L'Epistre au Dieu d'Amours</i>
056d-058b	CMP1	<i>Une Autre Complainte Amoureuse</i>
058c-071b	2AMA	<i>Le Debat de Deux Amans</i>
071c-081a	3JUG	<i>Le Livre des Trois Jugemens</i>
081a-094a	POIS	<i>Le Livre de Poissy</i>
095a-141c	OTEA	<i>L'Epistre Othéa</i>
143b-173d	DVAL	<i>Le Livre du Duc des Vrais Amans – Livre</i>
173d	DVAE	<i>Le Livre du Duc des Vrais Amans – Epilogue</i>
173d-175c	DVAB	<i>Le Livre du Duc des Vrais Amans – Balades de Plusieurs Façons</i>
175d-176b	DVAV	<i>Le Livre du Duc des Vrais Amans - Virelais</i>
176b-176d	DVAR	<i>Le Livre du Duc des Vrais Amans - Rondeaux</i>
176d-177d	DVAC	<i>Le Livre du Duc des Vrais Amans - Complainte</i>
178a-219c	CHLE	<i>Le Livre du Chemin de Long Estude</i>
221a-236c	PAST	<i>Le Dit de la Pastoure</i>
237a-254a	EROS	<i>Les Epistres sur le 'Roman de la Rose'</i>
255a-255c	ISAB	<i>L'Epistre à la Reine Isabeau</i>
255d-257a	EUST	<i>Une Epistre à Eustace Morel (Eustache Deschamps)</i>
257b-259b	ORNS	<i>Une Oroison de la Vie et Passion Nostre Seigneur</i>
259c-261c	PMOR	<i>Les Proverbes Moraux</i>
261c-265b	EMOR	<i>Les Enseignemens que Cristine donne à son Filz (Les Enseignemens Moraux)</i>
265b-266d	ORND	<i>Une Oroison Nostre Dame</i>
267a-267c	15JO	<i>Les Quinze Joyes Nostre Dame Rimées</i>
268a-287c	PRUD	<i>Le Livre de Prudence</i>
288c-374a	CDAM	<i>Le Livre de la Cité des Dames</i>
376a-396b	CBAD	<i>Les Cent Balades d'Amant et de Dame</i>
396b-398b	LAYD	<i>Le Lay de Dame (Le Lay Mortel)</i>

Ces découvertes ne constituent que le premier pas d'un long chemin. Le manuscrit de la reine n'a pas encore dévoilé tous ses secrets. Il reste beaucoup de choses à faire, mais c'est ça la recherche.

PARCE QU'UNE ROSE EST DÉNOMMÉE
"ACADÉMIE D'ORLÉANS"
PARLONS DE ROSES¹

Claude Leforestier

RÉSUMÉ

Une variété de rose va donc porter le nom de notre Académie ! Une noble mission confiée à une fleur. Mais, quelle fleur ! La rose, fleur du rosier (genre botanique Rosa) présente une image exceptionnelle auprès du public. Née avec l'Eocène, répartie sur le globe terrestre d'une façon originale, attachée aux grandes étapes de l'évolution de la société des hommes, les roses méritent notre attention.

Je vous invite à faire un parcours simple, pour mieux les découvrir et comprendre les enjeux divers qui sont proposés à ceux qui travaillent avec elles et s'attachent à la belle promotion qui est faite pour les roses. Où trouve-t-on les roses ? Comment exploite-t-on leurs richesses et leur diversité ? (vigueur, couleur des fleurs, parfum, etc.) L'intérêt commercial est important, on travaille les roses partout dans le monde.

Nous parlerons évidemment des parfums des roses. Vous connaissez les roses, je vous invite à peut-être les découvrir plus encore....



La rose "Académie d'Orléans" est née dans une entreprise du Loiret "Les roses anciennes André Eve", à Morailles (Pithiviers).

André Eve que certains d'entre vous connaissent certainement, a pris sa retraite. Il a redonné de l'intérêt aux roses anciennes dans les années 1965-1970, tout en créant de nouvelles variétés. On lui doit en grande partie les retrouvailles de cœur entre les roses anciennes et le grand public. Obtenteur talentueux, André EVE sait mettre en scène les rosiers de son jardin, variétés oubliées et Plantes Vivaces composent des ensembles ravissants, d'une générosité florale incomparable. Désormais l'entreprise a un nouveau président directeur général. M. Jean-Claude Foucard est Loirétain, fils de pépiniériste de la renommée "route d'Olivet" à Orléans. Il a accepté de baptiser une des dernières hybridations qui sera désormais commercialisée sous le nom de "Académie d'Orléans". Notre souhait est exaucé.

Pour que cette rose soit parmi nous....

¹ Séance du 5 décembre 2013.

L'Académie d'Orléans ajoute un fleuron à la longue liste de roses ayant déjà porté le nom d'Orléans. En effet, il doit être noté que des obtenteurs roséristes orléanais ont donné le nom d'Orléans à certaines de leurs obtentions (18 sont recensées !). Notre rose est donc la 19^{ème} !
8 roses sont attachées au Département du Loiret ; parmi elles je dois citer "Prestige de Bellegarde" qui est exceptionnelle (EVE). Il peut être rappelé que plus de 500 variétés de roses ont été créées par des professionnels et amateurs dans le Loiret et 37 espèces ont été introduites.

Remontons dans le temps....

Sur le plan génétique, le genre "Rosa" Tourn appartient à la famille des Rosacées. De nombreux genres dans cette famille sont cultivés. (Rappel rapide). La présence des rosiers (des églantiers) remonte à l'ère géologique de l'ÉOCÈNE (environ 65 millions d'années). Une étape dans l'évolution de notre planète puisque c'est un renouvellement de la flore et de la faune qui s'est effectué (climat assez tropical). Les fougères, palmiers, végétaux à feuilles caduques, etc. sont également identifiés à cette période. Depuis, notre églantier a évolué, il s'est affiné ! Plus tard, les hommes se sont attachés à lui faire exprimer ses diverses qualités ! Soit avoir des fleurs de mai à novembre par exemple, ou présenter un beau feuillage, avoir un port typé, etc.

Pour avoir une vue d'ensemble de ce genre botanique, il faut préciser qu'un peu plus de 110 espèces spontanées sont parfaitement identifiées commercialement (et près de 3000 par les botanistes).

Pour les découvrir très rapidement nous allons partir de Chine et suivre la Route de la Soie (les hardis voyageurs vont se révéler des acteurs précieux pour la connaissance des roses !) Présentons quelques genres intéressants et très importants pour l'évolution des rosiers que nous connaissons aujourd'hui :

- **R. chinensis Jac.** c'est évidemment la "Rose de Chine"
- **R. semperflorens Curtis.** "La Rose du Bengale"
- **R. rugosa Thumb.** qui va nous permettre d'allonger la durée de floraison des actuels rosiers (refloraison ou remontance) pour avoir des fleurs de mai à novembre !

Sur les frontières de *l'Inde et de la Chine* :

- **R. odorata Swet.**
- Et les roses thé (qui vont nous offrir de nombreux hybrides).

Le parfum des roses va être affirmé, il est de très grande qualité.

- **R. viridiflora c.k.Schneid.** "La rose verte" est également très intéressante.

En revenant vers *l'Europe, en passant par l'Iran et l'Afghanistan ou le Caucase* nous trouvons :

- **R. persica Michx.** c'est la rose à cent feuilles (dite "rose des peintres") qui va permettre de générer la future rose à cent feuilles : **R. centifolia Regel** : qui fait les beaux jours des parfumeurs de la région de Grasse par exemple.
- **R. moschata Herrm.** qui va admirablement enrichir notre palette végétale ! En effet c'est le rosier musqué qui présente des rameaux atteignant 10 mètres de longueur, dont la floraison s'étale de la fin d'été jusqu'en automne.

Le parfum des roses obtenu est plus exquis, les fleurs sont plus grandes ! Cette immense région est à coup sûr le berceau de très nombreuses roses qui fleurissent dans nos parcs et jardins. Les roses ont beaucoup circulé : Asie mineure, Mésopotamie, Syrie, Palestine, Grèce puis Rome. (De nombreux écrits parlent des roses cinq siècles avant notre ère).

L'Europe centrale est assez riche :

- **R. arvensis Huds.** c'est la rose des champs
- **R. alba L.** déjà cultivée par les Grecs
- **R. sempervirens L.** "rosier toujours vert" au feuillage persistant.

Les croisades vont enrichir nos jardins avec **R. damascena Dieck**. La rose de Damas qui permettra de produire l'huile de roses.

En France, nous avons :

- **R. gallica L.** la rose de France appelée aussi "Rose de Provins" (altération de "rapportée de Provence).
- **R. canina L.** indigène, c'est la rose des chiens ou plus simplement l'églantier commun. Un porte-greffe très intéressant !

En Amérique, on trouve quelques sujets intéressants :

- **R. de Portland** (hybride de *R. chinensis*) **Mill.**
- **R. californica pléna Woot.**
- **R. virginiana Mill.** et **R. carolina Mill.**

En Afrique :

- **R. sancta L.** (En Ethiopie seulement !)

Il ne s'agit là, que de quelques genres...

Les hommes se sont donc intéressés depuis très longtemps aux rosiers, ce qui nous permet de dire qu'actuellement de 90 000 à 100 000 variétés ont été créées naturellement ou artificiellement (50 000 sont régulièrement commercialisées dans le monde). Certaines sont bien connues, d'autres sont restées "confidentielles" dans les jardins, pour la satisfaction des auteurs.

Il est devenu habituel de classer les rosiers en trois catégories :

Les "**roses dites anciennes**" se présentent avec des fleurs très riches (forme de choux). Elles sont actuellement parmi les plus odorantes. Elles ne remontent pas (floraison de mai à juillet). Elles sont très romantiques, quelquefois sensibles au froid et aux maladies cryptogamiques.

(Il est à noter que les roses dites "**Anglaises**" ne sont pas des roses anciennes (certaines le sont, d'autres sont modernes). Il existe de très nombreux "clones" parmi les rosiers).

Les **roses modernes**, assez fines et plus simples présentent des boutons floraux en formes oblongues, quelquefois turbinés, etc. Ces roses sont très photogéniques, mais peu odorantes. Elles remontent très bien, ne sont guère sensibles au froid et sont de plus en plus résistantes aux maladies cryptogamiques.

Les obtenteurs poursuivent leurs travaux en hybridant des variétés de ces deux groupes et ainsi, on trouve la troisième catégorie dénommée "**Roses hybrides modernes**" (catalogues commerciaux actuels). Ce sont surtout ces rosiers que l'on rencontre désormais dans les jardins et évidemment ce sont les nouvelles variétés commercialisées. C'est ainsi que dans les catalogues, il est précisé que telle ou telle rose appartient à un groupe. Exemple : hybride remontant, hybride de thé, ou encore : Polyantha ou Floribonda (travaux d'André Leroy 1954 – Histoire des roses). Les roses obtenues récemment ont des qualités qui, lorsqu'elles sont greffées sur des porte-greffes adaptés peuvent être plantées, soit en pleine terre, soit "hors sol", dans divers contenants, qui peuvent être très variés. Ces variétés au développement modéré peuvent s'accommoder d'un volume de substrat réduit. Régulièrement soigné un rosier peut vivre en pot ou en jardinières entre 5 et 8 ans, et fleurir tout autant sans aucune difficulté.

Obtenir de nouvelles variétés....

Nous allons rapidement parler de la multiplication des rosiers. Deux moyens :

- La **multiplication "sexuée"**
- la **multiplication "asexuée"**.

Multiplication sexuée : c'est la fécondation des fleurs....:

- Naturelle : laissons faire la nature....
- Artificielle : c'est la fécondation manuelle assurée par l'hybrideur (appelé obtenteur), le produit obtenu est alors appelé "hybride"

Pour assurer la production de nombreux sujets (plants) de l'hybride obtenu, nous allons utiliser la multiplication "asexuée". C'est le moyen le plus recommandé pour assurer fidèlement la transmission des caractères obtenus. Bouturage (en vert ou en sec), marcottage, division des touffes (seulement pour certains rosiers) et surtout le greffage, (très utilisé dans notre région). La greffe en écusson est pratiquée en été sur des porte-greffes judicieusement choisis. (La **multiplication "in-vitro"** est utilisée pour quelques productions). Il faut environ trois années pour obtenir un plant commercialisable. Les plants greffés ont une spécificité « ornementale » bien précise !

Les rosiers sont présentés commercialement en deux groupes :

- Rosier "sarmenteux" et rosier lianes (rosiers grimpants),
- Rosiers "non sarmenteux" à grandes fleurs, buissons à fleurs groupées (fleurs sur un même rameau, buisson à fleurs en bouquets : (corymbes, polyanthas), ou solitaires, floribonda, miniatures, couvre- sols, arbustifs, rosiers tiges, etc,).

Les couleurs et variations sont précisées, elles vont du blanc au rouge le plus profond, en passant par les nuances de rose, jaune, orangé, etc. Les fleurs peuvent présenter des coloris ambrés ou striés. le noir est incertain ! Les mutations et le cas des "climbing" (clg) : des mutations accidentelles ou "sports" donnent des formes sarmenteuses qui sont fixées par le greffage. Des races horticoles existent également, elles sont classées en "races hybrides".

Quelques mots sur l'anatomie du rosier....

Les rameaux rarement inermes sont garnis d'aiguillons, régulièrement appelés "épines", appellation improprement utilisée à propos des rosiers ! Il s'agit d'une excroissance non vascularisée de l'épiderme qui peut être détachée sans blesser la tige ! (Il est à noter que l'épine vraie fait partie du corps ligneux de la tige. L'épine est incluse avec la tige, il est impossible de la détacher sans arracher un peu de bois, ce qui n'est pas le cas sur le rosier).

La "**duplication**" :

La fleur de l'églantier est naturellement simple (5 pétales), elle passe de l'état sauvage à l'état horticole par la transformation successive de ses étamines (organe mâle : filet, anthère, pollen). Le filet devenant "pétaloïde" le premier. Un exemple : Rosa Damascéna est très riche (1090 pétales).

La recherche de variétés "**nouvelles**"

Ceci nous amène à parler de la recherche de nouvelles variétés, celle-ci est active sur tous les continents ! La France compte parmi les nations réputées. Mais, elle n'est pas la seule ! Les : USA, Israël, Inde, Turquie, Japon, Corée du Sud, Pakistan sont des acteurs très actifs.

En Europe : Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Suède, Pologne sont de redoutables chercheurs.

En France, en dehors de la recherche privée, l'Université est active : Angers, Poitiers, St Etienne, l'INRA à Sophia-Antipolis, Lyon, Angers travaillent sur la physiologie, la génétique, la biochimie, les marqueurs moléculaires, etc.

Actuellement les grandes orientations de la recherche portent en particulier :

- Pour la satisfaction des **amateurs** qui rêvent :

- ✓ d'un magnifique rosier tant par sa végétation que par ses fleurs,
- ✓ d'une abondante floraison et si possible de longue durée (de mai à novembre !),
- ✓ d'une rose parfumée.
- Pour les **collectivités** :
 - ✓ d'un rosier résistant à toutes les épreuves, écrasement, maladies, sécheresse, etc.
 - ✓ d'une abondante floraison,
 - ✓ ne demandant pas d'entretien (couvre-sols).
- Fleurs coupées chez les **fleuristes** :
 - ✓ durée de conservation au froid,
 - ✓ durée d'épanouissement de la fleur dans les appartements (pétales à cuticule épaisse).

Dans tous les cas : résistance naturelle aux maladies cryptogamiques et à la sécheresse. Le programme est vaste. Les roses d'aujourd'hui doivent être "tendance" (la mode, toujours la mode !). Facile à dire...difficile à obtenir !

À partir de géniteurs sélectionnés dans des conditions très rigoureuses. Prenons un exemple : un centre de recherches effectue chaque année plus de 8 000 croisements, soit plus de 100 000 fécondations manuelles qui sont répertoriées et surveillées très attentivement. Près de 200 000 graines pouvant donner naissance à autant de variétés nouvelles vont être semées et, après 8 à 10 années d'observations et de sélections très sévères, quelques variétés (2,3,4 ? plus ?) seront peut-être commercialisées pour les jardins ou la production de fleurs coupées par exemple. C'est le hasard génétique, la chance, la patience, d'autres parlerons de connaissances, de flair...qui offrira à l'auteur une arme redoutable dans le cadre commercial. Une rose doit être séductrice.

Des établissements : Meilland, Delbard, Guillot, André Eve, Adam, etc. oeuvrent de la même façon. On compte une dizaine d'obtenteurs de qualité en France. Le travail de recherche exige un savoir-faire, des investissements importants et des moyens juridiques pour sa protection industrielle. La production de rosiers pour les fleurs coupées est surtout située au Kenya, au Maroc, en Israël et en Amérique du Sud. Les rosiers de parcs et jardins sont produits dans tous les pays d'Europe. Les pays de l'est européen en particulier (pour des raisons économiques) mais n'offrent pas toujours des garanties de qualité.

Protection juridique et commerciale....

Les variétés nouvelles sont protégées par un certificat d'obtention végétale (COV) délivré dans les pays qui ont ratifié le traité de l'UPOV à Genève. (Union pour la Protection des Obtentions végétales). Depuis 1995, un certificat communautaire accorde à l'obtenteur une durée de protection de 25 années dans les pays de l'Union Européenne.

Pour l'obtention du COV, chaque variété se voit attribuer une dénomination variétale unique et universelle, c'est le véritable nom du cultivar. C'est la "marque déposée" dans le Code de la Propriété Intellectuelle, remarquée sur tous les étiquetages avec le signe conventionnel ® international signifiant "registradet" et TM pour les Américains.

L'usage en horticulture est de commencer les dénominations variétales par les 3 premières lettres du nom de l'hybrideur (obtenteur) exemple :

- MEI : pour Meilland
- DEL : pour Delbard
- EVE : pour les Roses anciennes

Le rosier dénommé "Académie d'Orléans" porte le nom international de "EVEFLOR". Parallèlement, les obtenteurs déposent des noms de "marques commerciales", elles aussi protégées internationalement sur lesquelles s'appuient la communication et la commercialisation. C'est "Académie d'Orléans" par exemple. (Dépôt de marque auprès de l'INPI, dans la classe 31).

Ainsi, une variété sera désignée sur les documents commerciaux, étiquettes et emballages par la combinaison de la marque et de la dénomination variétale :

Académie d'Orléans ® EVEFLOR

Chaque plante vendue est accompagnée d'une étiquette d'authenticité variétale qui garantit la conformité et la légalité de la plante. Il est à noter que la marque pourra être différente selon les pays, afin de s'adapter aux exigences du marketing. Pour l'obtenteur et sur la base de deux droits (brevet et marque), des licences de production et de commercialisation peuvent être concédées et permettent la perception de redevances pour chaque plante produite. Ces royalties sont quelquefois très importantes.

Un exemple, la rose "M^{me} Meilland" (pour la France) fut envoyée en 1940 aux États-Unis par Meilland. Elle sera baptisée le jour de la chute de Berlin en 1945. Le 8 mai 1945, les délégués à la Conférence pour la constitution de l'ONU reçoivent chacun une rose "Peace" qui devient ainsi la rose de la paix. Dans les années qui ont suivi, ce rosier a été planté à plus de cent millions d'exemplaires et il est toujours cultivé.

Un très bel acte commercial ! Parmi les grandes roses commerciales des 50 dernières années, on peut citer : "Baccarat", Meilland (1953), "Superstar" quelques années plus tard, etc.

Le parfum des roses....

La rose par ses fragrances délicates offre un parfum exceptionnel, subtil et remarquable. Parfum, mot magique s'il en est, exige que l'on en apprécie l'importance. Mais, si toutes les roses sont belles et séduisantes,..quelques-unes n'offrent pas de parfum. Quel dommage !

Le parfum de nombreuses roses semble n'avoir été perdu qu'au cours des étapes récentes de la domestication des rosiers. Par exemple, les roses de serres, cultivées pour la production de fleurs coupées vendues chez les fleuristes n'ont pas été sélectionnées en fonction de leur parfum. Elles n'en ont pas ou très peu. C'est la couleur des pétales, la forme du bouton, le port, la tenue en vase, etc. qui ont fait l'objet de toutes les attentions, avec beaucoup de réussite reconnaissons-le.

Un travail de recherche et de sélection est fait actuellement pour combler cette lacune et déjà, des rosiers sont proposés sur le marché. Ils offrent un parfum tout à fait acceptable. Des inquiétudes s'expriment toutefois ici ou là, car les recherches actuelles pour obtenir des variétés résistantes aux maladies cryptogamiques, en particulier risquent de freiner l'obtention rapide de roses très parfumées. Les améliorations sont constantes. Bientôt, nous aurons à nouveau des rosiers à fleurs parfumées de mai à novembre dans nos jardins. Mais il est indispensable d'expliquer succinctement comment les roses sont parfumées. L'essence des roses est localisée dans quelques cellules des pétales, elle est volatile à 22°C. Entre 12 et 15°C, elle se présente sous forme de cristaux...donc pas de parfum. Il faut choisir l'instant pour apprécier le parfum des roses, c'est très important ! Après le réchauffement de la température ambiante et sauf incident météo, celui-ci va se maintenir pendant quelques heures. Les molécules organiques s'évaporent sous l'action de la chaleur. Nous nous souvenons tous de merveilleuses promenades.....

Le parfum des roses nous est proposé à partir d'une hérédité complexe. Les nombreuses hybridations effectuées depuis des décennies et une physiologie capricieuse présentent des difficultés certaines pour les chercheurs. Sachez que chaque parfum de rose a un caractère incontournable : chaque variété synthétise un mélange complexe et unique de composés volatils. Aucune variété de rose n'a exactement le même parfum qu'une autre ! La rose de Damas présente un mélange particulièrement riche et complexe. 275 composés volatils dans l'huile essentielle (Ohloff et Demol 1987). Cette huile est utilisée par les créateurs de parfums depuis de très nombreuses années. Les composés les plus nombreux sont les "terpènes". Il est à noter que les

alcools mono terpéniques donnent aux fleurs d'autres espèces végétales une odeur typique de rose.

Au-delà, l'IMAGE....

La rose incarne tout à la fois la féminité, l'émotion, la jeunesse, la douceur et la volupté par ses coloris, le toucher des pétales, fins, soyeux, presque satinés. Elle est actuellement attachée au prestige, à la beauté, à l'élégance, au raffinement, etc. Le rosier doit présenter une végétation régulière, il doit inspirer l'harmonie. Le feuillage vernissé doit être remarquable.

Le rosier par sa présence illumine le jardin. Quel que soit l'emplacement choisi, les roses affirment leur présence par la qualité des coloris, la délicatesse des pétales et leur parfum. La rose est devenue, au fil du temps le symbole qui se prête à tous les aspects de notre civilisation. "Elle est devenue le cadran des heures claires et des heures obscures et sombres de tous les hommes." (André Pierre de Mandiargues - *Le grand livre de la rose*). Depuis plus de trois millénaires, la rose est appréciée, chantée, citée dans de très nombreux écrits... Les roses de légende : le Rossignol et la Rose, Tristan et Iseult, la belle et la Bête, le Roman de Perceforest, Guillaume Apollinaire (*Roses guerrières*), Paul Eluard (*La rose publique*) Maurice Genevoix (*Obtenteur de roses*), etc.

Sans oublier *Le Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris (4057 vers) au temps du roi St Louis, et Jean de Meung (21 781 vers) sous le règne de Philippe le Bel, ou encore Pierre de Ronsard (de la Rose au grattecul). La liste est très longue. Aussi, si vous êtes intéressés, reprenez l'ouvrage de notre confrère Jacques-Henri Bauchy qui a rédigé *Les Roses célèbres* chez Royer - Florilège.

Dans les roses païennes, "Nectar divin, la rose est née le jour même où Venus naquit de la mer" (VI^e siècle avant JC.). Ou encore la rose est née du sang d'Adonis mortellement blessé par un sanglier (commentaires de Virgile IV^e avant JC.). Peut-on oublier Ovide ? (43 av.JC.), je m'arrête sur cette vaste galerie.

Dans l'histoire de l'Égypte ancienne, le Lotus (ou Nymphéa) tient une très grande place jusqu'à l'arrivée des roses, apportées par les Grecs ! La rose prend la première place. Chez les peintres, ce fut, et c'est toujours... un incomparable feu d'artifice. Pour ma part, je retiens "Les roses de Redouté" qui a merveilleusement respecté les caractères morphologiques des roses (1880). L'histoire nous a conté "La guerre des deux roses"; Maison de Lancastre (la rose rouge) et la Maison d'York (la rose blanche).

La rose est présente dans la Bible et dans le Talmud. Dans l'Islam, les roses sont nées de la sueur du Prophète Mahomet. Plus près de nous, les roses mystiques de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus... Les roses héraldiques (60 roses dans l'Armorial général de France) Au XIV la famille Dulac qui nous ramène à Chamerolles. La rose et l'Amour, fleur presque toujours dédiée à l'amour, fleur emblème à la fois du plaisir et du mystère (le langage des roses). Peut-on voir la vie en rose ?

Dans la société, des jeunes filles portent le prénom de "Rose" (Rosalie, etc.), des familles "Rosier"... on organise les fêtes de la rose, les rosières (fleuristes), et plus récemment "la rose de F. Mitterrand" La rose peut être aussi un motif ornemental ou architectural (ref. cathédrales). On trouvera des roses dans la pharmacopée, (roses médicinales ; Hortulus 841 avant JC). la gastronomie, tant de choses ...). Les roses parlent à l'âme des hommes....

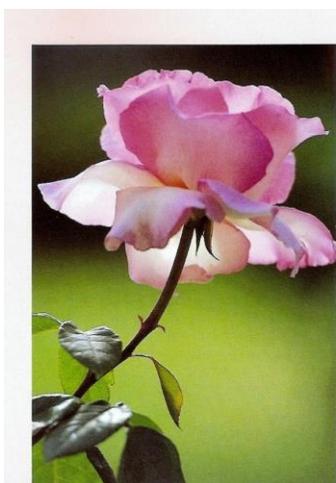
Je termine, **en revenant au jardin !....**

Le jardin ayant conquis le cœur de beaucoup d'êtres humains, et si de plus en plus nombreuses, des plantes sont cultivées, la rose reste de loin la fleur préférée. Les roses bénéficient de soutiens remarquables, la présence de roseraies dans de nombreux sites touristiques. Les concours de roses sont de très bons vecteurs pour la connaissance des roses et la vulgarisation des travaux conduits pour l'obtention de roses nouvelles.

Mais il reste que d'autres fleurs n'appartenant pas à la famille botanique des rosacées ont été dénommées "roses", des "usurpatrices". Elles ont des qualités certes ! Mais ce ne sont pas des roses ! J'en cite quelques unes : Rose de porcelaine, Rose du Japon, Rose de Chine, Rose trémière, Rose d'Inde, Rose de Noël, Rose de Jéricho, Laurier-rose, Rose des Alpes, et encore Rose des sables. La rose est donc bien la fleur de référence dans le monde végétal et les humains ne manquent pas d'en prendre la plus belle part !

La rose est-elle la plus belle des fleurs ? Est-elle la reine des fleurs ? D'autres fleurs méritent notre attention et sans réserve notre admiration ! Mais peu d'entre-elles ont reçu de la part des hommes autant d'attentions, ont fait l'objet de recherches aussi importantes et, cela depuis des siècles ! Cette volonté nous permet de présenter une PGA remarquable (Plante Génétiquement Améliorée) et non OGM (Organisme Génétiquement Modifié) comme il est quelquefois susurré... !

Notre promenade parmi les roses s'achève....



ACADÉMIE D'ORLÉANS ®*Rosier buisson à grandes fleurs*

<u>Dénomination variétale :</u>	eveflor
<u>Certificat d'Obtention Végétale :</u>	en cours
<u>Marque déposée à l'INPI:</u>	4053290
<u>Code sélection :</u>	07-4553-2
<u>Année de lancement :</u>	2014
<u>Obtenteur et éditeur :</u>	André EVE



CARACTERISTIQUES DU ROSIER

<u>Port:</u>	rosier buisson à port semi érigé
<u>Hauteur:</u>	60/80cm
<u>Feuillage :</u>	vernissé, vert foncé
<u>Remontée à fleurs :</u> **	très bonne, de mai à septembre
<u>Résistance aux maladies :</u> **	très bonne

CARACTERISTIQUES DE LA ROSE

<u>Type de fleur :</u>	grandes fleurs doubles, groupées par 3 à 5
<u>Forme :</u>	bouton turbiné s'ouvrant largement en coupe
<u>Diamètre :</u>	10 cm
<u>Couleur:</u>	jaune intense
<u>Parfum :</u> *	très léger

UTILISATION : bacs, massifs ou isolé

GEORGES DAUMÉZON, SA VIE, SON ŒUVRE

LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ

DE FLEURY-LES-AUBRAIS¹

Jean-René Perrin

RÉSUMÉ

L'époque n'est pas très lointaine où les seuls soins prodigués aux personnes atteintes de troubles psychiques reposaient sur la terreur et la violence (entraves, camisoles de force, douches par contrastes etc... voire psycho-chirurgie aux résultats désastreux).

Les XVII^e et XVIII^e siècles représentent une étape notable de la Pensée médicale par l'avènement de la raison sur les croyances anciennes, et les siècles suivants ont poursuivi cette voie.

Georges Daumézon, éminent psychiatre du XX^e siècle, a marqué de façon importante les conceptions que l'on avait sur la psychiatrie et révolutionné sa pratique. Le médecin aliéniste démystifie la maladie mentale.

*Il conçoit un vaste projet qui n'est possible que par une importance accrue du groupe infirmier. Celui-ci devient un agent thérapeutique à part entière titulaire d'un diplôme spécialisé lui apportant une compétence spécifique. C'est ainsi qu'est née la **Psychiatrie de secteur** permettant de développer la prise en charge des patients "hors des murs de l'hôpital".*

L'entrée du Largactyl et des neuroleptiques achève, par leur association aux techniques préalables, d'apporter une aide considérable aux patients et de pouvoir accéder à une vie la plus normale possible.



Introduction

Je vous ai proposé le thème de cette intervention pour deux raisons:

- La première tient au fait que Georges Daumézon, éminent psychiatre du XX^e siècle a marqué de façon très importante et remarquable les conceptions que l'on avait sur la psychiatrie et révolutionné sa pratique. En octobre 1938, il devient médecin-directeur de l'hôpital psychiatrique de Fleury - les - Aubrais où il restera jusqu'en 1952, dans lequel il a établi d'extraordinaires modifications de notoriété locale, bien entendu, mais également nationale, et il est entré dans l'histoire de la médecine.. De surcroît, il est le seul médecin à avoir laissé son nom à un Centre hospitalier dans notre département, où il restera jusqu'en 1952.

-- La seconde m'a semblé opportune puisque notre ville célèbre actuellement, par de nombreuses manifestations, le centenaire de l'établissement de Fleury - les - Aubrais.

¹ Séance du 19 décembre 2013.

La vie de Georges Daumézon

Georges Daumézon est né à Narbonne. (Aude) le 3 juin 1912. Fils d'un zoologue, il a fait ses études à Aix-en-Provence puis dans sa ville natale, avant de fréquenter les écoles de droit et de médecine à Montpellier, puis à Paris. On peut penser que ses origines cévenoles, à une époque où les persécutions de la Terreur blanche et de la révocation de l'édit de Nantes restaient en mémoire et fournissaient un aliment historique direct à une culture biblique et théologique animée de la passion de la liberté et de la raison. Il en conservera une grande sensibilité à l'injustice et aux persécutions ; ce qui explique un caractère refusant toute compromission.



Licencié en droit à 20 ans, interne des hôpitaux psychiatriques de la Seine, de 21 à 25 cinq ans, en particulier dans les services de Joseph Capgras et de Guiraud, il devint docteur en médecine en 1935, avec une thèse mémorable sur *La situation du personnel infirmier des asiles d'aliénés* (Cahors, A. Coueslant, 1935, 311 pages, révèle son intérêt pour la formation et le statut des infirmiers psychiatriques). Ce travail lui valut, l'année suivante, le prix Baillarger de l'Académie de médecine, qui soulignait par là à la fois la qualité intrinsèque du livre, son originalité (la précédente étude sur ce sujet datait de 1848 et l'actualité du problème de formation du personnel dans l'efficacité des soins). Daumézon est reçu au concours de médecin des Hôpitaux psychiatriques à vingt-cinq ans et il occupe son premier poste à Sarreguemines, en septembre 1937.

En octobre 1938, il devient médecin-directeur de l'Hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais où il y restera jusqu'en 1952 Georges Daumézon est donc resté pendant une durée de douze ans à Fleury-les-Aubrais, mais il devenait insupportable aux autorités de tutelle du fait de ses exigences en faveur des malades, à tel point qu'un directeur administratif a été nommé, ce qu'il ne peut accepter car il est médecin-directeur. Meurtri par la situation dramatique des asiles durant l'Occupation, il obtient sa mutation en temps que Médecin des Hôpitaux psychiatriques de la Seine et, parallèlement, poursuit un long et difficile travail de sensibilisation de l'Administration.

Après un bref séjour en temps que médecin-chef à Maison-Blanche, il est de nouveau muté à l'hôpital Sainte-Anne dans lequel il transforme le service d'admission, reliquat du fonctionnement asilaire des institutions dans le département de la Seine, pour en faire le C.P.O.A. (Centre psychiatrique d'orientation et d'accueil).et, en 1966, il devient médecin-chef de l'Hôpital Henri Rousselle. Il décède en 1979, à l'âge de 67 ans, à la suite d'un accident de voiture. En 1998, le Centre Hospitalier Départemental de Fleury-les-Aubrais accole le nom de Georges Daumézon au sien.

Pendant la guerre, déjà, mais surtout après la libération, il entreprend, comme Lucien Bonnafé, à Sotteville-lès-Rouen et François Tosqueliles à Saint-Alban en Lozère, une mutation de l'asile qui, bientôt sera désignée par l'expression de "psychiatrie institutionnelle" : il s'agit, dans le dénuement de ces années là, d'employer tous les moyens de la vieille institution asilaire pour améliorer ou guérir des malades, en se souciant surtout, d'une part, d'amener ceux-ci à se prendre en charge eux-même, d'autre part, d'assurer la formation des personnels, objectif dont Georges Daumézon ne cessera de se préoccuper jusqu'au congrès d'Auxerre en septembre 1974. Georges Daumézon présidait le congrès de psychiatrie et de neurologie de langue française qui avait pris pour thème: "Rôle et formation de l'infirmier psychiatrique".

À ce stade de l'exposé, il me paraît nécessaire de faire une brève parenthèse pour situer la psychiatrie, à cette époque dans l'Histoire de la Médecine. En effet, les XVII^e et XVIII^e siècles représentent une étape importante la Pensée médicale par l'avènement de la raison connue sous la dénomination de l' "Age de la Révolution scientifique". Cette époque a été marquée, dans le domaine médical, par l'avènement de la raison avec la remise en question des croyances anciennes en n'accordant de foi qu'à ce qui se vérifiait, s'analysait et se palpait. Cette impulsion a conduit le raisonnement médical à s'attacher à comprendre l'origine des phénomènes scientifiques

L'expérimentation a définitivement supplanté la spéculation. On a assisté à un essor de l'anatomie qui s'était engagée au cours de la renaissance et s'est poursuivi grâce aux travaux de quelques anatomistes et physiologistes chirurgiens parmi lesquels il serait impardonnable de ne pas rendre hommage à Antoine Petit dont les travaux ont été abondamment décrits au sein de cette académie et de son élève Jean-François Coste, ardent propagandiste de l'inoculation à une époque où seul l'isolement draconien était pratiqué. Il s'illustra dès 1781 aux États Unis d'Amérique lors d'une terrible épidémie de variole, ce qui lui valut le titre de *Docteur honoris causa* de Pensylvanie et à son retour en France une pluie d'honneurs de la part de Louis XVI. L'anatomie fixe, la chimie explique Tandis que la physiologie guide.

Parallèlement est née la médecine "aliéniste" : le "fou" devient un "malade" par les travaux de Philippe Pinel (1791) et de Jean-Étienne Dominique Esquirol (1805). La médecine aliéniste se définit comme une "médecine spéciale" qui fait de la maladie mentale son domaine propre tant au plan institutionnel que scientifique. Aidé de l'infirmier Jean-Baptiste Pussin, il a démystifié la maladie mentale. L'abolition des chaînes est désormais un des mythes fondateurs de la psychiatrie française.



PPinel fait enlever les fers aux aliénés de Bicêtre. XIX^e siècle.
(Académie nationale de médecine, Bibliothèque)

L'hôpital Daumézou ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui si l'établissement, à l'origine, n'avait pas été conçu dans un immense parc avec un grand nombre de pavillons, ni si le docteur Daumézou et ses successeurs n'y avaient exercé et laissé leur empreinte. Jusqu'en 1827, les gens considérés comme "fous", s'ils ne sont pas gardés par leur famille, sont enfermés dans différentes institutions (prisons ou hospices) ; ils ne bénéficient d'aucun soin. Leurs gardiens utilisent la violence et la terreur pour les contenir. Il existe cependant des médecins aliénistes qui travaillent à l'amélioration des conditions de ces personnes.

Évoquant un lieu qui soit adapté à la prise en charge de ces malades, Esquirol souhaite qu'il s'agisse d'un refuge qui ne soit pas connoté de manière négative. "Je voudrais qu'on donne à ces établissements un nom spécifique qui n'apporte à l'esprit aucune idée pénible. Je voudrais qu'on les nommât asiles". Ce terme sera malheureusement détourné et l'asile deviendra synonyme de la maison des fous. Un des textes fondamentaux en psychiatrie fut la loi de 1838, qui impose aux départements d'avoir un établissement public pour recevoir et soigner les aliénés et de prendre en charge les frais de séjour. Un pensionnat pour aliénés est créé dans l'enceinte de l'hôpital général d'Orléans en 1839. Trois départements voisins : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, pouvaient y envoyer les aliénés de leur territoire. En conséquence, il y eut rapidement une surpopulation des malades - pas moins de 600 lits!



Jean-Baptiste Esquirol

En 1899, le Préfet du Loiret charge le Docteur Rayneau d'élaborer un projet d'établissement départemental. Le docteur Rayneau est un médecin du Sanitas de l'Hôtel Dieu d'Orléans ; il va voir l'expérimentation menée en Écosse qui consiste à recevoir les patients dans des structures médicales ouvertes, selon un concept d'open-door. Séduit par l'idée d'accorder une liberté aussi grande que possible au malade, il conçoit l'asile de Fleury comme un véritable village pouvant accueillir 1 040 lits et supprime autant que possible les murs. Les dépenses pharaoniques seront longtemps reprochées à cet hôpital qui ouvre ses portes à la veille du premier conflit mondial: l'inauguration de l'établissement psychothérapique du Loiret a lieu le 1er juillet 1913. L'hôpital de Fleury était né d'après l'idée que les malades étaient des êtres humains dont il fallait s'occuper.



Docteur Rayneau

Le médecin-directeur s'attache d'ailleurs à occuper le plus grand nombre de patients, que ce soit à la ferme, au jardin, aux ateliers ou à la porcherie. Il va même imaginer des distractions pour les pensionnaires, avec la création d'une scène dans la salle des fêtes. Rapidement, l'établissement a un tel succès que le personnel manque les prévisions d'effectifs n'ont pas tenu compte des difficultés liées à la gestion d'un établissement aussi grand. Médecin-directeur de 1913 au 1^{er} octobre 1926, le docteur Rayneau décède le 27 septembre 1950. Fondateur de l'établissement, il a apporté la philosophie humaniste qui depuis a été portée par un grand nombre de personnes ayant travaillé et travaillant toujours dans l'hôpital.

La deuxième guerre mondiale a été un tournant décisif pour la psychiatrie publique française. Nous avons oublié les 30 à 40000 morts des asiles d'aliénés français pendant cette période. Livrés à eux-mêmes, ils moururent souvent de faim, la nourriture étant confisquée par les nazis. Seuls quelques hôpitaux, sorte de villages gaulois, résistèrent jusqu'à la fin de la guerre grâce à leur autarcie aussi bien alimentaire, qu'énergétique, les patients étaient très actifs et participaient aux tâches de la vie quotidienne.

Éviter la mort, dans des conditions aussi extrêmes, était une chose incroyable, c'est pourquoi Georges Daumézon et les religieuses se sont mis d'accord pour développer cet esprit de solidarité, d'entraide, propre à leur humanisme. Des tâches ménagères, on passa aux loisirs, l'hôpital psychiatrique devenait un lieu égalitaire et idéal. Le but était la reconnaissance des malades mentaux comme des êtres humains à part entière. La construction d'une utopie devenait possible

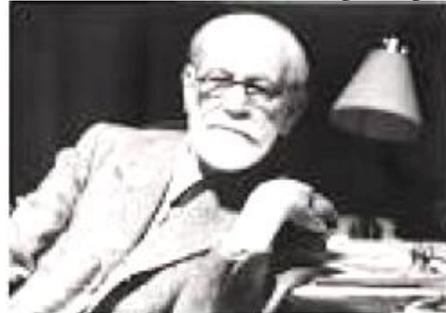
dans un pays en ruine.

Georges Daumézon, parlant d'une psychothérapie complémentaire, utile au développement d'une vie sociale groupant à la fois le personnel et le plus grand nombre possible de malades, dit : "Dans cette perspective, le développement d'une société sportive à l'hôpital psychiatrique est apparu l'un des moyens, les plus efficaces, les plus intéressants. Il est important d'insister sur l'aide psychothérapique que nous apporte un personnel non spécialement attiré par les techniques de rééducation, mais efficacement enthousiasmé de longue date par la pratique du sport".

C'est par la volonté d'humanisme que tous les acteurs du système de soins ont conjugué leur action pour réhabiliter le "fou". L'importance accrue du groupe infirmier l'a fait sortir du gardiennage pour en faire un "agent thérapeutique". Un diplôme spécifique viendra ultérieurement le concrétiser:

L'action de Georges Daumézon au Centre de Fleury-Les- Aubrais.

L'oeuvre de Georges Daumézon réalise la synthèse de plusieurs courants. D'abord, de l'inspiration protestante elle tenait un goût de liberté qui, hérité des combats contre l'oppression et retrouvé dans la Résistance, s'alliait à l'esprit de libre examen, mais aussi à la subtilité d'une solide formation théologique et à la certitude paulinienne que les oeuvres restent vaines pour le salut. Tout aussi forte fut, chez lui, l'influence de la formation médicale et de l'exercice de la Médecine : c'était, à ses yeux, une nécessité impérieuse de reconnaître la dignité propre au malade, en particulier au malade mental, et le droit de bénéficier des conditions thérapeutiques convenables et efficaces, de manière que la maladie mentale reste une maladie et ne devienne pas une malédiction. Mais, non moins prégnante était pour lui l'exigence d'une formation médicale du clinicien, spécialement dans le domaine de la séméiologie, la réponse thérapeutique à la demande du patient ne devant pas être la sympathie émue, mais le traitement utile, résultant d'un diagnostic vrai. Il a été sur le plan médical, forcément à cette époque, marqué par Freud et le courant de médecine aliéniste dont il s'est largement inspiré pour élaborer sa propre école.



Daumézon était aussi juriste : la rationalité du droit, spécialement du droit public et du droit administratif et son activité simultanée de médecin-directeur, lui permettait à la fois de pénétrer l'aspect juridique de chaque situation particulière, de séparer le *quoad leges* et le fait du prince en prenant toute la distance nécessaire pour que l'engagement, restant périlleux, ne devienne pas aveuglement activiste. L'ouverture et la tolérance s'y joignait très tôt, il a su, sans rien perdre de son esprit critique, apprécier et favoriser des entreprises dont il estimait, sans toujours en approuver les fondements théoriques, qu'elles pouvaient servir la connaissance psychiatrique et le bien des malades. C'est de là que procédait son intérêt pour la psychologie clinique et son attention pour la psychanalyse, c'est dans son service à Paris qu'ultérieurement Jacques Lacan a tenu son séminaire clinique de présentation des malades. Ces activités pédagogiques avaient conduit Georges Daumézon à faire partie du Comité permanent d'hygiène sociale en 1947 et de la Commission consultative des Hôpitaux psychiatriques. Elles se doublaient de travaux théoriques considérables, parus surtout dans *L'évolution psychiatrique*, les *Annales médico-Psychologiques*, les *Actes des Congrès des psychiatres et neurologues de langue française* et concernaient la séméiologie psychiatrique.

De façon très succincte, On peut dire que l'oeuvre de Daumézon a été celle d'un médecin, d'un militant, d'un penseur et d'un enseignant.

La succession de Georges Daumézon

En 1960, les premiers textes de loi sur l'élaboration des secteurs psychiatriques furent votés. En 1962, apparaît le premier centre de jour dans le Loiret. Avec l'hôpital de Saint Alban, ces établissements furent précurseurs, d'au moins 15 ans, sur le développement de l'humanisation des soins, en dehors de l'Asile, au plus près des lieux d'habitation des patients.

La psychiatrie de secteur ou sectorisation en psychiatrie désigne l'organisation administrative gérant la maladie mentale et la répartition des structures de soins de santé mentale. Ce système, plus poussé qu'un aménagement, représente une refonte du système de soins en psychiatrie. Elle est considérée comme une révolution en regard de l'asile du XIX^e siècle où le principe était hospitalocentriste. La politique de psychiatrie de secteur a permis de développer la prise en charge "hors les murs"

Il serait fastidieux de faire la liste de tous les successeurs de Georges Daumézon. Disons simplement que tous ont contribué à mettre en place, par la psychothérapie institutionnelle et sectorisée, une alternative à l'hospitalisation, par une prise en charge individualisée, permettant aux personnes atteintes de maladies mentales de dédramatiser la psychiatrie et de bénéficier de soins de qualité proches de leur domicile associant, outre les médicaments une activité psychothérapique, artistique, d'ergothérapie sportive, de relaxation etc... , permettant une part plus importante à la médecine ambulatoire

La vie des pensionnaires.

L'entrée de l'établissement est accueillant : on entre en ouvrant une barrière qui avait été retirée de façon symbolique en 1990 lors de la mise en place de la sectorisation, mais a dû malheureusement être rapidement rétablie du fait que des personnes venues de l'extérieur en ont profité pour s'introduire dans l'établissement malgré une équipe permanente de vigiles et qu'il s'est produit pendant cette période deux fugues.



Un tableau indique la direction des pavillons

Les pavillons sont agréables d'extérieur et leur façade est agrémentée d'une mosaïque indiquant leur nom. Je vous propose d'entrer dans l'un d'eux pour y rencontrer le résident certainement le plus original et le plus célèbre de l'établissement :

André Robillard a commencé à créer des fusils dans les années 1950. Aujourd'hui encore, il s'adonne à ses créations et dessins d'animaux, de cosmonautes. Les collectionneurs du monde entier achètent ses œuvres pour plusieurs centaines d'euros. Hors normes, telle est l'existence d'André Robillard, artiste coté d'art brut, qui depuis plus de 70 ans vit à l'hôpital Daumézon. Son corps accuse le poids des aimées. Le dos est voûté, mais les jambes



restent actives. La mémoire bien davantage. Aucun nom., aucune date n'échappe à André Robillard, 82 ans. Des souvenirs à l'infini. Comme autant d'ancres qui le relient à la réalité. De l'autre côté de la corde, dans ses peluches par centaines, dans sa collection de masques en plastique, dans ses objets de récup' qui s'amoncellent au pied de son lit, alignés, rangés, les terre à terre ne verront que l'ombre de la folie. Lâcher prise avec la bien pensance, faire de la pseudonormalité une pacotille pour plonger à ses côtés dans sa vie bohème.

Il ouvre bien volontiers les portes de son univers. Singulier destin qui a presque toujours vécu dans l'enceinte de l'hôpital psychiatrique *GeorgesDaumézou*. Écolier d'abord à l'école autonome de perfectionnement, qui était dédiée aux "enfants arriérés". André Robillard a ensuite été interné pendant plusieurs années quand il est adolescent : "On disait que j'étais nerveux, je cassais les chaises quand j'étais jeune. Je voyais un spychâtre (sic), le docteur Paul Renard". Il est ensuite employé par l'hôpital, à la station d'épuration., au jardin, à la cuisine. Il y avait un poulailler devant l'entrée de sa petite maison, située à côté des pavillons des patients. Les dessins sur la porte donnent le ton. Une touche naïve presque enfantine la patte Rohillard. Celle qui a séduit Jean Dubuffet, inventeur du concept d'"art brut". L'artiste était fasciné par la production artistique de ceux qu'on appelait les aliénés.

L'histoire, André Robillard l'a déjà racontée de nombreuses fois au cours des dernières années. Peu importe, il aime bien parler, "voir d'autres gens". Comme s'il prenait une revanche sur sa vie d'avant, quand il avait "le cafard", quand les murs de l'hôpital contraignaient sa liberté, quand il "était tout seul". Et d'énumérer qu'avant le rendez-vous, ses amis de Strasbourg l'ont appelé, qu'il a reçu un colis venant de Lille. Petits riens, tout pour lui.

Un don, grâce à l'art, il a rempli sa vie. "Cela a tout changé, je me demandais où je pouvais aller, j'avais pas de direction, je pouvais pas deviner qu'en faisant ça, les fusils qu'il réalise avec des matériaux de récupération, cela allait faire ça. C'était peut-être un don, mais on savait pas qu'on l'avait tant qu'on ne l'a pas utilisé", dit-il à sa manière. Ses créations racontent les choses qui le passionnent. Les fusils le renvoient à son père, garde-chasse. Pour le plus grand bonheur des collectionneurs du monde. L'artiste est autodidacte.

Vécu de résidents

J'ai demandé aux personnes hospitalisées à l'hôpital Daomézon dans ma patientèle (une dizaine environ) de remplir un questionnaire, après y avoir réfléchi, et je vous lis l'un d'eux qui est mieux rédigé que les autres, avec un contenu identique :

-1^{ère} question : êtes-vous satisfait de vos hospitalisations au centre Daumézou ?

- Réponse : oui satisfait, car lors de ma deuxième hospitalisation, j'ai compris ma maladie (bipolaire) et l'obligation de prendre des médicaments pour avoir une vie normale. Car , si j'arrête mes médicaments, c'est la rechute au bout de quelques mois.

Ce qui m'a plu : la nourriture était convenable et les heures de visite relativement souples pour la famille.

Ce qui ne m'a pas plu : au début, on est assommé par les médicaments pour nous calmer, mais on ne vous explique ni pourquoi, ni comment on en est arrivé là. J'ai eu l'impression de ne pas être considéré comme un adulte responsable. Tout est flou quand on pose des questions sur les médicaments, les réponses restent très vagues.

-2^{ème} question : que pensez-vous des soins rendus par les médecins ?

- Réponse : les médecins étaient très sollicités par les malades, mais peu disponibles sur le site. On a parfois l'impression d'être délaissé car les journées sont longues et monotones.

- 3^{ème} question : que pensez-vous des soins rendus par les infirmiers (ères) ?

- Réponse : médicaments matin, midi et soir. Les infirmiers ne sont pas toujours disponibles, mais peut-être pas assez nombreux par unité pour des malades difficiles.

- Suivi médical après retour à domicile :
- Depuis mon retour à domicile, j'ai un rendez-vous par mois avec le psychiatre responsable du secteur où j'habite. Je ne vois plus le médecin qui m'a suivi pendant mon hospitalisation à l'hôpital Daumézon qui me semblait plus à l'écoute quitte à me rendre chaque mois à l'hôpital Daumézon.

Perspectives d'avenir sur un nouveau fonctionnement du centre

Si, depuis cent ans, l'hôpital a fonctionné, au rythme des évolutions de la psychiatrie de la façon qui a été globalement décrite au cours de cet exposé, il est actuellement en pleine mutation. Il est, en effet frappé dans son mode de fonctionnement par la disparition des infirmiers psychiatriques, une diminution du nombre des médecins (60 postes viennent d'être supprimées au Centre), du fait que la psychiatrie persiste à être "caricaturisée" auprès de ses autorités de tutelle, ce qui entraîne nécessairement une insuffisance des subsides qui lui sont nécessaires.

Comment faire face à la recrudescence de la maladie mentale actuelle ? Le docteur Chollet, ancien médecin-chef du Centre déclare : " ce qui est important c'est ce qui reste, et non ce qui manque".

La sectorisation a-t-elle encore un avenir ? La voie qui se dessine consiste en un regroupement des divers intervenants spécialisés dans un domaine particulier pour optimiser leur fonctionnement.

L'anthropologie, science qui appréhende l'individu dans le contexte ethnique et socio-culturel qui lui est propre, est susceptible d'offrir une facette supplémentaire au polyèdre des compétences dirigé vers la personne malade.

L'établissement qui vient d'ouvrir une maison d'usagers, continue de rénover et d'agrandir ses locaux et des projets ambitieux sont envisagés. Il sera opérationnel dans le cadre de détenus souffrant de troubles mentaux et des adolescents, véritable problème de santé publique.

D'autres domaines devraient se développer : les urgences psychiatriques avec un service de soignants (médecins et infirmiers) fonctionnant 24 heures sur 24 au CHRO, la géro-psycho-geriatrie, la prise en charge de la mère et de son nouveau-né (pour prévenir les infanticides). Donc un hôpital qui colle au mieux aux besoins de la population à une époque de conjoncture défavorable.

Attendons donc la réalisation de cet établissement moderne résolument "ouvert sur la cité"

ABSTRACTS IN ENGLISH

TURNER'S VOYAGE ALONG THE LOIRE (October 1826)

Gérard Hocmard

SUMMARY

From a very early age, after his admission to the Royal Academy School, William Turner took the habit of walking it all over England, with his watercolour box and his sketchbook in his haversack, with a view to drawing the landscapes, the blurred sunshines and the watery kies of his native island.

As soon as the Peace of Amiens was signed in 1802, he rushed over to France, where he was a frequent visitor again after Waterloo. His longest stay was in 1826, when he toured the shores of Normandy and Brittany before deciding to travel up the Loire valley from Nantes. The artistic outcome of this tour was a remarkable series of drawings and watercolours, later on transcribed into engravings, where his talent is magnificently illustrated. His eye captured the bluey dawns, the golden twilights and the sails of the boats ballooning in the wind, but his poetic sense transformed shores familiar to us into fantastic landscapes, inviting us to look at them differently.

Because they bring back long-gone aspects of life in the cities along the Loire valley, those drawings and watercolours are interesting documents, showing scenes of everyday life under the Restoration and local gear. But they also reveal Turner's creativity and « eye », his sense of light and his romantic imagination.

The talk will retrace the artist's footsteps to explore his technique and his vision through examples drawn from his watercolours, with a view to showing the importance of his experience of the Loire in the evolution of Turner's art.



OPERAS BY KAIJA SAARIAHO AND AMIN MAALOUF A FINNO FRENCH CO-OPERATION

Osmo Pekonen

SUMMARY

Kaija Saariabo (born in 1952) is a Finnish composer who resides in Paris since the 1980s. In close collaboration with the French-Lebanese author Amin Maalouf (born in 1949), a member of the Académie française since 2011, she has created four stage works in French which have won worldwide recognition: the operas L'Amour de loin 2000, Adriana Mater 2006, Emilie 2010 and the oratorio La Passion de Simone 2006. As a female composer of operas, a musical genre largely dominated by men, Saariabo has chosen to explore with her librettist different facets of female love and female genius as a force of character and as a source of inspiration. By their subjects as well as by their innovative techniques, their universally acclaimed four works mark a milestone in the reinvention of lyrical art at the dawn of the 21st century.



FROM KING LOUIS XIV TO PRESIDENT FRANÇOIS MITTERRAND A SURVEY OF PRIMARY EDUCATION IN RURAL SURROUNDINGS

Claude Hartmann

SUMMARY

Our Greco-Roman culture has bequeathed us the image of the pedagogue, an iconic figure who literally guides children in well off families. It is only gradually that the authorities took an interest in the education and teaching of their

humblest subjects, and that primary schooling, so-called because it is the beginning of everything, was organized. Year after year, its object was to give to as many children as possible, the opportunity of developing their abilities and becoming the citizens who will make up the nation of tomorrow. The aim and object of School – though it may seem utopian – must be the success of all the pupils to allow a positive correlation between diploma, work and personal fulfilment.

I intend to make a survey of the main stages in the lengthy and arduous process of primary schooling for all, in our country, with the creation of teachers' training colleges and then their discontinuance at the end of the 20th century. At the beginning of this century, primary education is still faced with many difficulties and to overcome them remains a permanent challenge.



WHAT IDEA OF ART ? FAR FROM THE GREEK TEMPLE, CON TEMPORARY CREATION

Pierre Muckensturm

SUMMARY

Since prehistoric times, art has always been men's companion. Among the ancient Greeks who thought the universe was well-ordered, it fitted into the order of the world, either by copying it as in painting or sculpture, or by drawing inspiration from it, with recourse to number, in architecture or music. The art of Christianity, even in its most secular aspects, renders homage to the Creator. The independence of the artist appears with romanticism. The artist does not describe what surrounds him but expresses what he feels before the spectacle of the world. He considers himself as the "hub of the universe" and from now on his subjectivity occupies the whole scope of aesthetics. A decisive step is taken when he breaks free from the canons of Beauty. Everything can become art if the artist decides so, which gives rise to the varied and often disconcerting attempts of contemporary art. May we hope that man will find his way again to Beauty?



ALAIN FOURNIER AND MUSIC

Claude-Henry Joubert

SUMMARY

- In this paper, the following issues will be discussed:*
- "Pelléas et Mélisande" and its great influence on the writing of Grand Meaulnes;
 - Wagner, Debussy, Fauré and ... Franck whose son taught Alain Fournier;
 - Saint-Saëns and Theodore Dubois who were shamelessly booed by Fournier;
 - Stravinsky and the creation of The Rite of Spring, on May the 29th, 1913, a very special day for Fournier because of very personal and erotic reasons;
 - Jacques Rivière, exquisite musicologist, friend of Alain-Fournier then his brother-in-law; and also the painting by Maurice Denis, Watts and Rosetti;
 - And finally corrida and rugby.

Paper illustrated by three melodies, text by Alain Fournier, music by Claude-Henry Joubert rendered by Olivier Lacoste (Academy of Orleans) accompanied by Lisbeth Bly, Carole Bonamy and Catherine Ferro (flutes).



PROTECTION OF DRINKING WATER WELLS IN FRANCE

François Lelong

SUMMARY

The establishment of protected zones of water wells for human consumption, introduced in 1964, was extended by the Water Act of 1992. The process is complex due to the wide variety of hydrogeological characteristics of the aquifers, their vulnerability with regards to pollution and the diversity thereof.

The Code of Public Health defines three protection zones:

- ** the immediate area, the access of which is not allowed to the public,*
- ** the close area in which some activities or facilities may be restricted or prohibited, and possibly*
- ** the distant perimeter, where only regulations may apply. It is the licensed hydrogeologist under the Public Health (HA) appointed by the prefect, who provides technical advice both*
- ** on the suitability of a site where the water intake to be protected is located, and*
- ** on defining protection areas, in terms of boundaries and relevant requirements. HA suggests, the prefect decides. The process is long and can last two to five years.*

The vast majority of water wells for human consumption now received regulatory protection, and almost all the water supplied to the public complies with standards (European standards). But this does not result into improved water quality of major exploited aquifers. On the contrary, the quality continues to deteriorate, particularly as a result of diffuse pollution; compliance is achieved at the cost of expensive treatment plants and by digging deeper in order to harness better protected aquifers, a priori less vulnerable but also less easily replenished.



THE "MECCANO" OF THE CAPITAL AT THE EXHIBITION OF 1851 AND THAT OF 1889

Jean-Pierre Navailles

SUMMARY

*René Magritte liked to caption his paintings: "This is not a pipe, he wrote, or this is not an apple". To paraphrase the Belgian painter, I must say straightaway that the 'Meccano' I refer to is **not** the celebrated constructional mechanical toy, though it looks like it. And if I mention a 'mechanic' in my paper, I do not mean Buster Keaton, but Joseph Paxton for the Great Exhibition in 1851, or Gustave Eiffel for that of 1889. These two builders have made themselves famous, the former for changing a greenhouse into the 'Crystal Palace' in London, the latter for raising a 300 metre high metallic tower, right in the centre of Paris. At first their buildings were the targets of controversies and sharp criticisms, before they were recognized as the two major achievements of cast-iron architecture in the 19th century*



RELIGIOUS AND LITERARY CORDOBA

Michel Gauthier

SUMMARY

An ancient bridge, in Cordoba, bears evidence of the importance of Roman civilisation. Between 711 and 1492, the Arabs have changed this commercial and political capital into a religious capital. They built a mosque which, in the course of centuries, has trebled its surface, with arches, hundreds of columns, numerous and varied capitals. After the Reconquest, the Christians have erected a cathedral inside the mosque, at the expense of a large number of columns.

The cultural richness of Cordoba will be evoked through the literature and poetry of four authors, whose life and works are connected with this town: Maimonides was born in Cordoba, Garcilaso de la Vega and Luis de Gongora are buried there. The poet Federico Garcia Lorca was not Cordovan; he has however chosen to place Cordoba at the centre of his compilation entitled "Le Romancero gitano".



CONDORCET'S OPINION ON THE TRIAL OF LOUIS XVI

Michel Pertué

SUMMARY

Condorcet very little intervened during the trial of Louis XVI, either at the bar of the National Convention or in the columns of La Chronique de Paris. But he put forward his views in a brochure (Opinion de Condorcet sur le jugement de Louis XVI) which circulated by the end of November, before it was added to the minutes of the Assembly debates which took place on 3rd December 1792. In this very interesting text, Michael Walzer considered as "the best Girondist speech" (Régicide et Révolution), Condorcet revealed, as Jaurès would say, "the uncertainties of his will, through the intricacy of his thought" (Histoire socialiste de la Révolution française). Indeed, did he really set himself, as the Badinters thought, against those who contemplated only politics, while he considered only law? Without any doubt he supported an unbiased trial, very respectful of all juridical proceedings. But he operated a strange decoupling between the trial and the punishment, and he admitted the political power could change the penalty on grounds of expediency. The trial itself was largely instrumentalized, according to Condorcet, in order to justify the abolition of monarchy and the proclamation of the Republic. But if he agreed to the citizenship of the dethroned king, like a large number of the Convention members, he disagreed with them about the death penalty, a question he approached more as an abolitionist than a partisan. Condorcet's Opinion which discloses his political uncertainties, is worth above all for an outstanding argumentation against royal immunity which was the keynote in the debate about the opening of the trial of Louis XVI.



JEAN BART, HIS YOUTH AND ANECDOTES

Patrick Villiers

SUMMARY

All biographies have their share of anecdotes more or less proven. Those devoted to Jean Bart cannot escape this rule. However, there comes a point where the story is presented as historically proven as the biographer "historian" or "reliable" must examine historical documents to try, and casually to reach the truth, at least a certain historical truth. I found

more than 50 books on Jean Bart but the actual number is likely to exceed one hundred. However, when you read a dozen of biographies on this character, the same anecdotes appear copied, often without even changing a comma; plagiarism eventually becomes historical source. Our purpose is not to rank the biographers who have most copied each other or to bring a sentence (recent events clearly showed very examples of plagiarism among our Paris journalists and pseudo-intellectuals) but to analyze some anecdotes that seem erroneous hoping thus they will permanently be removed in future biographies devoted to the Dunkirk privateer. I limited myself to the youth of our hero and retain only three topics that I intend to develop in my report:

Jean Bart, noble or commoner?
 the boarding on "Cochon gras" or the sailor beginnings of Jean Bart!
 Jean Bart, an illiterate boor?



STEM CELLS FUR TOMORROW PERSONALIZED MEDECINE: HOPE OR HYPE

Michel Monsigny

SUMMARY

Personalized medicine, including regenerative medicine, appears to be almost within reach. Indeed, the successful cloning of mammals showed that it is possible to manipulate reproduction. More recently, the culture of embryonic cells followed by differentiation into various tissues on the one hand and the selection of embryos, on the other hand, upset commonly accepted ideas and open the door to various transgressions. In France, bioethics laws (in 1994, 2004, 2011 and 2013) show that the problems associated with this medical and scientific field are now in the public domain and, therefore, must be taken into consideration. This paper is divided into three parts of unequal importance the interest of which is variable according to the prior knowledge of the reader.

The first part is devoted to reminders of basic biology that can be ignored by those who have still fresh knowledge on fertilization and embryonic development, on cell organization, on genetics, on cell biology and on cell differentiation.

The second part, the most important one deals with stem cells. For a long time, stem cells were from embryonic cells obtained by in vitro fertilization. Then stem cells have been found in various tissues, particularly in skin, which has saved and cured deeply burnt patients, using skin generated by in vitro culture; in this category we must also include bone marrow transplants that helped to cure blood cancer patients; more recently, stem cells from umbilical cord were used to foresee the developments of the therapeutic potential of stem cells in regenerative medicine. The characterization of stem cells responsible for the maintenance and renewal of tissues was an important conceptual step. But a big step was taken when Japanese researchers showed that it is possible to obtain stem cells from adult skin cells, for example, by using only four genes encoding the nuclear protein factors to transform adult cells into stem cells. Today, tremendous hopes support research approaches that could revolutionize regenerative therapies in a formal personalized way to treat many classical pathologies as well as a number of "orphan" diseases.

In the last section, we discuss various legal, regulatory, ethical, religious and societal aspects. Emphasis will also be placed on the fact that if the expectations are huge, not all problems are solved and we must avoid excessive optimism and especially avoid any therapeutic application to human beings before serious and comprehensive clinical trials have deciphered the actual merits and limitations of these new approaches.



CHRISTINE DE PISAN: NUMERISING QUEEN ISABEAU'S MANUSCRIPT

James Laidlow

SUMMARY

The most important surviving manuscript of the works of Christine de Pizan, London, British Library, Harley MS 4431, was commissioned by Isabeau de Bavière, Queen of France, and presented to her early in 1414. The collection was planned, copied, decorated and corrected under the author's supervision; some critics argue that the entire codex, all 398 folios, was copied by Christine herself. The literary and linguistic importance of the Queen's Manuscript cannot be exaggerated: it preserves the latest known version of the thirty works which it contains. Having been corrected by the author, Harley MS 4431 constitutes a substantial, authentic corpus of early 15th century French.

This lecture explains, with the aid of a ballade by Christine, why the international team of scholars working on the Queen's Manuscript chose XML (Extensible Markup Language) as the medium in which to transcribe the codex. That choice has enabled us to incorporate an extensive range of tags, marking features of artistic, codicological, lexicographical, literary, linguistic, palaeographical, and prosodic interest. Equally important are the tools which the team has developed to exploit this very rich database. The lecture concludes by presenting one of the first results of our research. Tables show how the spelling of four key words varies within the manuscript, leading us to conclude that the last two works in the Queen's Manuscript were copied by a second scribe.



LET US TALK ABOUT ROSES AS ONE IS CALLED AFTER OUR ACADEMY

Claude Leforestier

SUMMARY

A variety of rose is going to be called after our Academy! A noble mission devolved to a flower. But what a flower! The flower of the rosebush (genus Rosa) enjoys a very good image in the general public. Dating back of the Eocene epoch and linked to the main stages in the evolution of mankind, roses have spread all over the globe and are well worth our attention.

May I invite you for a walk among roses in order to know and understand them better. And to assess what is done by those who grow and promote them. Where are roses to be found? How are their crops exploited, in their different varieties and species? (colours, perfumes, etc.) Of course we will speak about scents and perfumes. But commercial aspects are also important, as roses are sold all over the world.

You know roses, but I invite you to discover them even more ...



**GEORGES DAUMÉZON, HIS LIFE, HIS WORK
AND THE PSYCHIATRIC HOSPITAL
OF FLEURY-LES-AUBRAIS**

Jean-René Perrin

SUMMARY

Not so long ago,, the only way to care for the mentally ill was to use aggressive, violent methods (shackles, straitjackets, contrast showers, etc...).Psychiatrists even turned to psychosurgery as a last resort, then-which mostly entailed the most disastrous results. The XVIIth and XVIIIth centuries represent a remarkable milestone in the history of medicine : the triumph of reason over old beliefs. This the trend for the next centuries.

Georges Daumezon, an eminent twentieth-century psychiatry and reinventing his practice in a totally new way. The alienist demystifies mental illness. He plans a large project that can only materializewith the nursing staff, whose role is constantly growing. Its members are fast becoming caregivers in their own right, as today's practical and registered nurses are now fully licensed.

Consequently, the idea of sectorized psychiatry - or "out-of-hospital care" – that is to say, a system allowing mentally ill patients to be cared for out of hospitals – emerged. Combined with the different types of medical care mentioned above, the recent use of Largactil® And other similar neuroleptics , has proven immensely helpful in allowing patients to live their lives as normally as possible.



DÎNER - DÉBAT

DÎNER-DÉBAT DU 21 NOVEMBRE 2013

L'ALIMENTATION GÉOGRAPHIQUE : UNE NÉCESSITÉ DE NOTRE TEMPS

Invité : Monsieur Jean-Robert PITTE
Membre de l'Académie des sciences morales et politiques
Président de la Société de géographie

1 - Présentation de Jean-Robert PITTE par Marc BACONNET, Président de l'Académie d'Orléans.

Monsieur le Préfet, chères consœurs et chers confrères, cher ami,

Je voudrais simplement dire que nous sommes très heureux de vous accueillir ce soir pour ce dîner-débat. Nous remercions Monsieur le Préfet d'avoir répondu à notre invitation et d'être parmi nous ce soir, en dépit des charges qu'il a. L'académie d'Orléans, Monsieur le Préfet, est très sensible à votre présence. Merci (*applaudissements*).

Les plus assidus d'entre vous, c'est-à-dire la grande majorité, bien sûr, autour de cette table, se souviennent de ce que nous avons successivement entendu, ces dernières années, dans nos dîners-débats. Nous avons arpenté les forêts de France, pour voir dans quel état elles étaient ; puis nous avons recherché avec passion et conviction, vous vous en souvenez, comment on pourrait utiliser au mieux les énergies qui sont à notre disposition, dont certaines sont redoutables mais tout de même fort utiles ; l'année dernière, nous avons beaucoup médité sur la meilleure des façons possibles de nous libérer de cette dette qui nous accable : les réflexions ont été pertinentes, les conséquences, les résultats ne dépendent pas uniquement de nous.

C'est à peine si, ce soir, j'ose vous présenter notre thème, parce que vous l'avez devant vous, vous l'avez dans vos assiettes, vous l'avez dans vos verres : se nourrir aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, du mieux que nous pouvons. C'est la raison pour laquelle je remercie très vivement Jean-Robert PITTE d'avoir répondu très vite et sans hésitation à notre invitation.

Cher Jean-Robert, je ne peux pas vous présenter en détail, sinon vous manqueriez de temps pour parler ! Je dirai seulement que vous êtes membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, que vous êtes professeur de géographie à l'Université de Paris-Sorbonne, dont vous avez été le président de 2003 à 2008. Je ne citerai que quelques titres de vos publications, de la plus ancienne à la plus récente. La plus ancienne, *Histoire du Paysage français*, la plus récente, *La bouteille de vin, histoire d'une révolution* ; de cet ouvrage, je n'ai pu lire que la quatrième de couverture, mais elle m'a donné envie de collectionner les bouteilles, pleines, de préférence (*rires*). Vous avez une variété de talents et une diversité de préoccupations qui vous honorent. Je me fais un plaisir de citer en premier lieu la parution en 2006 de *Jeunes, on vous ment. Reconstruire l'Université*, un livre qui a fait beaucoup de bruit – il est toujours bon qu'un livre fasse du bruit. En second lieu, je voudrais évoquer ce titre, qui me rend jaloux en tant que romancier, parce que c'est le beau titre qu'un bon roman pourrait avoir, écoutez bien : *Le désir du vin à la conquête du monde*. Merci, merci rien que pour ce titre. Je m'arrête là. Nous avons faim et soif de vous entendre et je vous laisse la parole.

2 - Conférence de Jean-Robert PITTE

Monsieur le Préfet, Madame, Monsieur le Président de l'Académie, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais commencer en commentant les vins que nous avons bus ce soir. J'ai le privilège d'un titre dont je suis hautement indigne, celui de Président de l'Académie des Vins de France. Le repas que nous venons de partager était accompagné de vins que l'établissement a malencontreusement baptisés vin blanc et vin rouge. C'est vrai, mais, en tant que géographe, je préfère appeler les vins par leurs noms. Nous avons eu à l'apéritif un bon bourgogne, un chardonnay simple et agréable, de chez Champy, une vieille et bonne maison de Beaune, qui en est à la quinzième génération de propriétaires en Bourgogne. Nous avons eu ensuite un magnifique quincy 2012, remarquable, extrêmement vif, très long en bouche ; c'est une belle expression de sauvignon que vous avez pu goûter. Enfin, produit du domaine Champion, le saumur-champigny, malgré son jeune âge, était aussi une belle réussite.

Pourquoi est-ce que je commence mon propos en commentant brièvement ces vins ? Parce que j'ai donné, en en parlant, des noms de lieux, des noms géographiques. Je crois fermement que l'avenir de la gastronomie est dans le mariage des savoir-faire des agriculteurs et de ceux des cuisiniers. Il y a probablement parmi nous beaucoup de cuisinières, mais les hommes aussi se sont mis à la cuisine et c'est très bien ainsi, ne serait-ce que parce qu'à l'intérieur d'un couple, cela permet de partager les tâches. Il est important de cuisiner soi-même ce que l'on mange, mais il est important de consommer une alimentation géographique, issue de produits qui viennent de quelque part et qui ressemblent à l'environnement et à la saison qui les a vus naître. Je vois au moins trois géographes dans la salle qui sont sûrement attachés, comme je le suis, aux vertus du génie des lieux.

Nous vivons dans un environnement de plus en plus mondialisé, stéréotypé, où ce qui vaut pour l'Amérique vaudrait aussi pour le reste du monde. Ce n'est pas vrai, car si le monde est de plus en plus uniformisé, c'est aussi une situation qui nous permet de mieux savoir où nous sommes et d'où nous venons ; de savoir aussi ce que nous mangeons et d'où vient cette nourriture. Il est important de saisir qu'un objet, un événement, une situation, culturels ou non, viennent de tel ou tel endroit et portent la couleur du lieu d'où ils sont issus. C'est le cas du vin. Le vin est une magnifique métaphore de la géographie, comme le dit très souvent Erik Orsenna, qui se sent profondément géographe et fait d'ailleurs partie de la Société de Géographie. Certes, il aime la mer et ses eaux, mais il ne boit pas beaucoup d'eau ! Il préfère le vin, dont il est un grand amoureux. Il dit : "Le vin, c'est de la géographie liquide".

Le vrai vin, le vin bien fait, le vin de terroir authentique, c'est le vin d'avenir. Certains, par exemple, prétendent que n'importe quel cabernet-sauvignon, qu'il vienne des bords de la Loire, du Chili ou d'autres vignobles d'Amérique du Sud, du Bordelais ou de Bourgogne aurait un avenir économique puisque facile à reconnaître. Certains économistes pensent que le vin de cépage, produit en grandes quantités, permet de réaliser des économies d'échelle et d'accéder à de grands marchés de consommation. Je ne le crois pas. Pourquoi ? Parce que, dans le contexte actuel de la mondialisation, ce qui peut permettre au petit producteur de s'en tirer, c'est de viser la niche. Ceci est valable pour tout, l'automobile, le tourisme, le service bancaire, etc. Il faut que le produit qu'on met sur le marché ait une couleur, une originalité. Le grand œnologue ligérien Jacques Puisais dit à ce propos que "le bon vin a la gueule de l'endroit et la tripe du vigneron". Ce qui va nous sauver, c'est de vivre dans un lieu habité, dans un univers familier, dans un environnement fait pour les hommes. Car l'environnement est fait pour les hommes et non les hommes pour l'environnement, comme certains voudraient nous le faire croire. Les vins que nous avons bus tout à l'heure avaient une vraie personnalité, parce qu'il s'agissait de vins de terroirs. Le terroir, voilà l'avenir.

Il est difficile de traduire le mot terroir dans d'autres langues que la nôtre. Les Anglo-Saxons utilisent le mot français, prononcé à leur manière. À Taïwan, où j'étais récemment, on prononce "terroir" à la chinoise. Pour les Français, ce mot a une connotation forte et très positive. Il trouve son origine dans le latin *territorium*, territoire. Pour nous, géographes, le territoire, c'est un morceau de la planète, l'espace approprié, où l'on se sent chez soi et qui possède une identité unique. Un bon exemple de territoire est la patrie, la terre des pères –non seulement génétiques, mais adoptifs et culturels¹-, que l'on est prêt à défendre les armes à la main et la fleur au fusil. Finalement, c'est l'espace où l'on se sent chez soi, à la manière de l'adolescent qui entretient dans sa chambre un grand désordre, pour empêcher le père ou la mère d'entrer, et qui marque ainsi son territoire, comme le font certains animaux sauvages.

C'est cela qui peut sauver l'humanité, à condition qu'elle le veuille et qu'elle ne se laisse pas envahir par l'uniformisation, qu'elle refuse les règles totalitaires que le XX^e siècle a vu fleurir. Pensez aux années trente, à Hitler, à Staline, pensez aussi, de nos jours, à la famille Kim en Corée du Nord. Ce sont des gens qui pensent que l'avenir de l'humanité et l'ordre passeront par l'uniformisation : "Je ne veux voir qu'une seule tête". Ils ne pensent qu'à une seule chose, que l'ordre règne. Cela ne marche pas.

Je sais qu'il y a parmi vous des scientifiques et particulièrement des biologistes. Nous parlons beaucoup de l'importance de la diversité biologique pour l'avenir de la planète. J'accepte volontiers cette idée dans les domaines de la flore et de la faune. Mais je défends en outre l'idée de diversité culturelle, seule susceptible de protéger l'humanité. Soyons fiers de nos différences, non pas dans un enfermement identitaire frileux, qui, lui, est mortifère, mais en cultivant l'idée de partage. Nous avons une langue, une culture, nous avons une façon de nous comporter dans le monde, toutes choses que nous sommes prêts à partager avec d'autres, tout comme nous sommes prêts à prendre ce qu'il y a de meilleur chez nos voisins et à faire évoluer nos cultures. Il est important de comprendre qu'il faut se comporter de manière humaniste ; c'est ma conviction profonde de géographe. La diversité est nécessaire à l'avenir de l'humanité et ne peut être intéressante que dans l'esprit de partage et non dans des sortes de tribus enfermées dans leurs règles, leurs rituels, leurs frontières. On essaye d'uniformiser les hommes et même les Français. Le général De Gaulle disait (a-t-il été le premier à le dire ?) : "un pays qui produit cinq cents fromages est ingouvernable" ; cela signifiait, dans son esprit, que les Français cultivent, peut-être abusivement, une extrême diversité d'une région à l'autre, d'un parti politique à l'autre, d'un groupe social à l'autre, d'un individu à l'autre. C'est notre marque de fabrique et c'est ce qui rend le pays si difficile à gouverner, ce dont on s'aperçoit quel que soit le gouvernement.

Notre alimentation provient en grande partie de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de moins en moins de la cueillette et de la chasse, même en Sologne et en forêt d'Orléans. Les produits de la chasse sont encore bien vus ; d'ailleurs, il faut chasser, parce qu'aujourd'hui, en France, les sangliers, les cervidés sont trop nombreux, abîment les arbres et les récoltes.

Quelle qu'en soit l'origine, les produits que nous consommons sont mis en valeur par les cuisiniers et aussi, bien sûr par les particuliers qui vont au marché acheter les produits qu'ils vont apprêter chez eux pour les servir à leur famille et à leurs amis. Ensuite, ils vont en parler. La grande félicité française, c'est de parler de ce que nous mangeons. Des gens comme Talleyrand, comme Brillat-Savarin, ont cultivé l'art de parler de ce qu'on mange, parce que bien manger fait partie de notre culture et aussi de notre réputation internationale. Beaucoup d'étrangers viennent en France avec l'espoir de bien manger. Ils achètent le guide Michelin et vont de restaurant en restaurant pour manger à la française.

¹ On s'est beaucoup gaussé du fait qu'à l'époque coloniale, on apprenait aux petits Africains à dire « nos ancêtres les Gaulois ». Ce n'était pas si absurde que cela dans un pays et une tradition (romaine et chrétienne) qui croit au droit du sol et non à celui du sang.

Avec une telle réputation, il serait utile, dans les familles, de cadenasser la porte du réfrigérateur et empêcher les ados de se précipiter, au retour de l'école, sur des rations de plus de 2 000 calories. Alors, au moment de dîner, ils n'ont plus faim et boudent le repas. Ce n'est évidemment pas à la gloire de l'alimentation familiale à la française.

D'où vient néanmoins notre réputation de bien manger ? Le premier facteur, c'est une somme de traditions catholiques communes à l'ensemble des pays méditerranéens, où la gourmandise n'est pas considérée comme un péché mortel, même si la gourmandise fait officiellement partie des sept péchés capitaux ; Noël Poilane, le célèbre boulanger parisien, avait demandé au Vatican de l'ôter de la liste ! Certes, il existe des excès dans la gourmandise et le film *La Grande Bouffe* est là pour nous montrer qu'il ne s'agissait pas d'une réunion très heureuse et très joyeuse. L'excès est un défaut. Ceci dit, de temps en temps, un jour de fête surtout, un peu d'excès ne nuit pas à la vertu. C'est une tradition de l'Europe du Sud, alors qu'en Europe du Nord, les adeptes de certains courants protestants étaient effrayés dès qu'il fallait faire un repas un peu hors norme, contrairement aux traditions carnavalesques antérieures à la Réforme.

À titre d'exemple du goût des Français pour la bonne chère, citons le grand colloque que l'Académie des vins de France va organiser le 20 janvier 2014 sur le thème *Vin et santé*. Ce colloque ne va pas se tenir dans un lieu où l'on consomme des boissons fermentées, mais dans les locaux de l'hôpital de la Salpêtrière à Paris. Il sera ouvert par le chef du service de cancérologie. On va attirer l'attention sur les dangers des boissons, lorsqu'elles sont consommées en excès, en particulier par certains jeunes en fin de semaine. On va aussi affirmer que le bon vin bu avec modération et en bonne compagnie est bon pour la santé du corps et pour le moral. C'est ce que nous voulons affirmer haut et fort.

La première raison de notre intérêt pour la bonne chère est à chercher dans une tradition culturelle qui se réfère aux Gaulois. Tout n'est pas vrai dans *Astérix*, mais ce qui est vrai, c'est le goût affirmé des Gaulois pour le bien manger et le bien boire. N'acceptaient-ils pas, au temps de leur indépendance, de payer une amphore de vin d'un esclave ?

Une deuxième raison de cet engouement est liée à nos traditions culturelles et politiques. Les Guerres de Religion puis, au XVII^e siècle, la Fronde ont failli faire éclater la France. De ces tristes périodes de guerres intestines, Richelieu, puis Mazarin et enfin Louis XIV ont cherché à sortir en affirmant l'unité du pays et la prééminence du pouvoir royal, autour de Paris et de Versailles. Louis XIV a voulu stabiliser les frontières de la France sur le Rhin, sur les Alpes et sur les Pyrénées, comme en témoigne la ceinture de fortifications établies par Vauban. Le roi a su aussi s'entourer de créateurs qui lui ont permis d'établir un modèle culturel français de très haut niveau, destiné à rayonner sur la société française et aussi sur l'ensemble de l'Europe. Ces créateurs étaient d'une qualité exceptionnelle ; on leur doit, entre autres, le château de Versailles ; ils ont travaillé dans tous les domaines de l'art, y compris les arts de la table, c'est-à-dire la cuisine. Louis XIV était un boulimique, boulimique de territoires, de femmes, de nourriture... Il était très attentif à ce qu'il avait dans son assiette. Il a voulu affirmer l'originalité française en matière de cuisine. Pour cela, il fallait sortir du modèle international, qui était encore celui de l'époque médiévale, avec beaucoup d'épices, beaucoup de sauces aigres, beaucoup de viandes noires, de venaisons et très peu de matières grasses. Ce modèle-là, nous en avons encore des traces dans la cuisine de certains de nos voisins ; ainsi en est-il de la cuisine anglaise avec la fameuse sauce à la menthe, qui est une vraie sauce médiévale. En Belgique, vous mangerez de l'anguille au vert, qui est aussi un plat médiéval.

Le modèle culinaire que Louis XIV a voulu promouvoir était lié à une évolution de l'agriculture caractérisée par une augmentation des productions de viande, grâce à de meilleurs rendements dans les productions végétales. On a pu ainsi avoir des viandes plus grasses ; c'est l'époque de l'apparition d'élevages de volailles, en particulier dans la région du Mans et en Bresse (avec le maïs). La production de la viande de veau s'est développée : c'était une nouveauté.

Auparavant, on gardait les jeunes bovins pour les conduire à l'âge adulte. Manger du veau, c'est abattre ce qui aurait pu être une bête adulte. Mais la viande de veau est savoureuse, une viande blanche, moelleuse, qui fond dans la bouche. C'est une délicatesse extraordinaire, qui se répand dans notre haute cuisine au XVII^e siècle.

En même temps, l'élevage laitier est en progrès, le lait est plus crémeux, on peut obtenir davantage de beurre avec lequel des sauces nouvelles, la hollandaise par exemple, vont pouvoir être confectionnées, qui supplantent les sauces acides, aigres de la période précédente. C'est l'époque de l'apparition de la blanquette de veau, puis, sous Louis XV, des bouchées à la Reine. Ces sauces merveilleuses, font changer le profil corporel de nos ancêtres. Les Vierges des églises du XVIII^e siècle n'ont pas le profil des Vierges du XV^e. Ce n'est pas un hasard : les modèles des artistes étaient pris dans la bonne société et les dames de la bonne société, consommatrices d'une nourriture plus riche, ont pris quelques rondeurs, comme nous les montrent les tableaux de Rubens, entre autres. C'est une vraie révolution.

Au début du règne de Louis XIV, ce sont soixante-dix livres de cuisine qui furent publiés, avec privilège du roi. Le tout premier, *le Cuisinier françois*, fut rédigé par François Pierre de La Varenne, qui était cuisinier du marquis d'Uxelles, gouverneur de la Bourgogne. Cet ouvrage a codifié les nouvelles bases de la cuisine française, fondée sur le beurre, la crème, la viande blanche, les légumes pas trop cuits : c'est la première fois qu'on parle, entre autres, d'asperges croquantes.

Comment les successeurs de Louis XIV ont-ils géré cet héritage ? Louis XV était un fin gourmet et a cultivé l'art de son arrière-grand-père. Louis XVI, lui, était plus gourmand que gourmet, paraît-il. Ensuite, parmi ses frères, Louis XVIII était intéressé par ce qui était dans son assiette. En revanche, Napoléon I^{er} n'avait guère de goût pour la table. Mais il savait que la France ne pouvait s'imposer en Europe que si elle avait une cuisine éblouissante. Il a confié cette tâche à Talleyrand et à Cambacérès, qui ont fait travailler un cuisinier d'un immense génie, qui s'appelait Marie-Antoine, dit Antonin Carême. En même temps, Napoléon a encouragé son entourage à maintenir et moderniser la tradition issue du Grand Siècle.

Avant lui, la Révolution française est un autre élément explicatif de l'importance de la cuisine dans l'image de la France et de la bonne chère. On sait que la Révolution a entraîné l'émigration des aristocrates ou leur raccourcissement. Une conséquence a été un chômage important chez les cuisiniers des grandes maisons, tant en province qu'à Paris et à Versailles.. Ces gens pleins de talent, héritiers des traditions culinaires du temps de Louis XIV, n'ont pas émigré ; ils n'étaient pas menacés, on n'avait aucun motif pour leur couper la tête. Un certain nombre d'entre eux se sont reconvertis dans la cuisine d'établissements qui leur appartenaient ; ils ont ainsi inventé le restaurant. Le restaurant, c'est en fait à l'origine un bouillon, un bouillon très riche en viandes, un pot-au-feu qui restaure. À Paris, le Bouillon Chartier, le Bouillon Racine sont les descendants de ces restaurants où l'on servait des bouillons très riches. Si le bouillon est bien fait, il ne sert à rien de manger la viande. Pour un banquet, le cuisinier du Duc de Richelieu – nous sommes au XVIII^e siècle – commande dix jambons. Le Duc, voyant la commande, s'écrie : "Mais tu me voles !" Le cuisinier lui répond : "Votre Grandeur, avec dix jambons, je ferai un dé à coudre de concentré et je ferai la sauce." C'est tout l'art de la cuisine française, l'art de concentrer les essences, ce dont Brillat-Savarin a magnifiquement parlé.

Les chefs cuisiniers des aristocrates s'installent à leur compte, ouvrent des restaurants au Palais-Royal, sur les Grands Boulevards, plus tard dans tout l'Ouest de Paris. Le restaurant, qu'ils ont inventé, est une institution typiquement française, que le monde entier a imitée. Les chefs ont été amenés à exercer leur métier de manière très créative puisqu'il n'était pas question pour eux de garder la même carte tout au long de leur carrière. Il leur faut constamment évoluer, ce qui fait de leur métier un art vivant, qu'on peut mettre au rang des beaux-arts. Je plaide auprès de mes confrères de l'Académie des Beaux Arts pour qu'un jour ils élisent un cuisinier parmi eux. Il n'est

pas normal qu'il n'y en ait pas un au sein de cette académie, alors que la cuisine est considérée par les Français comme quelque chose de très noble, un art qui fait partie de leur identité. Religion, politique, révolution, telles sont les trois raisons qui ont permis à notre gastronomie d'être ce qu'elle est.

Par la Révolution, la bourgeoisie du XIX^e siècle a récupéré l'art de bien manger, un art de gouvernement, un art de gestion des entreprises. On reçoit les clients à table, on reçoit ses collaborateurs à table, on passe ainsi des heures agréables en mangeant et en discutant. Cet art, la France le cultive ainsi depuis plusieurs siècles, non sans évolutions, voire sans erreurs. On le voit aujourd'hui, avec l'arrivée sur le devant de la scène de chefs complètement fous, mégalomanes, qui inventent une cuisine aberrante avec vingt-cinq produits différents dans le même plat et des balayures et poussières d'épices sur les bords de l'assiette ! En revanche, beaucoup de bistrot simples sont de vrais cafés-restaurants ; je plaide pour qu'un jour prochain, les parlementaires acceptent de voter une loi réservant le nom de restaurant aux établissements qui achètent des produits frais et font de la vraie cuisine, pas seulement un assemblage de produits surgelés. Ce projet a été affadi et finalement n'a abouti à aucune garantie pour le consommateur.

Nous avons cette tradition qui nous fait reconnaître dans le monde entier. La méritons-nous ou pas ? On peut en discuter. Je pense que beaucoup de Français ont encore de la fierté vis-à-vis de ces éléments de leur culture ; en même temps je pense que beaucoup trop de nos compatriotes se laissent aller, en prétendant qu'ils n'ont pas assez de temps et pas assez d'argent pour cuisiner : ce sont de faux prétextes. On n'a jamais aussi bien mangé dans nos familles que dans les années cinquante, à une époque où les semaines de travail étaient bien plus longues qu'aujourd'hui, quarante ou cinquante heures et où beaucoup de familles ne disposaient que de revenus très modestes. Beaucoup de Français faisaient une cuisine très simple héritée des mères et des grands-mères. À cette époque, eurent lieu les premières émissions de radio, avec Raymond Oliver, émissions qui ont fait entrer la grande cuisine dans les familles des milieux populaires.

Nous avons réussi depuis peu à faire inscrire sur la liste du Patrimoine de l'Humanité le repas gastronomique français, c'est-à-dire un repas avec apéritif, entrées au pluriel, plats au pluriel, viandes en sauce et viandes rôties, fromages au pluriel, desserts au pluriel, un vin différent avec chaque plat et un digestif à la fin pour faire passer le tout. C'est le repas gastronomique des Français, celui que vous pratiquez un jour d'anniversaire, de mariage, de Noël ou à l'occasion d'un banquet académique ! C'est une tradition française maintenant reconnue par l'UNESCO comme un élément du patrimoine immatériel de l'humanité.

Malheureusement, et je le dis parce que nous sommes entre nous, il arrive trop souvent que nous nous négligions en ne témoignant pas assez d'intérêt pour les produits du terroir et leur préparation. Nous vivons une période où l'écologie, ou ce qu'il est convenu d'appeler écologie, a le vent en poupe. Je ne fais pas référence ici au parti des Verts, mais à un intérêt pour l'environnement, pour la protection de la nature ; c'est une attitude à peu près généralisée avec, comme toujours quand un mouvement culturel naît et se développe, des excès, des abus et des tabous.

Néanmoins, une chose est à retenir, et je pense que vous partagez ce point de vue, il faut manger naturel et vivre dans un environnement agréable, préservé de la pollution. C'est ce qui permet, entre autres, de boire l'eau du robinet plutôt que d'être obligé d'acheter de l'eau minérale ! Dans l'esprit des Français, une attente commence heureusement à émerger, en rapport avec cet intérêt pour l'écologie, pour l'environnement, en rapport aussi avec une lassitude de nos compatriotes vis-à-vis des excès d'une agriculture trop tournée vers le profit immédiat, trop éloignée de l'environnement physique et singulièrement du climat et des saisons. On ne peut pas vouloir consommer de tout à n'importe quel moment de l'année, sauf à accepter des tomates qui n'ont jamais vu la terre ni le soleil ou des fraises qui sont magnifiques à l'œil mais n'ont aucun goût. J'ai travaillé, il y a de cela quatre ou cinq ans, pour l'amélioration de la nourriture dans les

restaurants universitaires. Beaucoup de chefs et d'intendants de ces établissements me disaient que les étudiants et surtout les étudiantes, pour des raisons de régime, réclamaient des salades de tomate en toutes saisons. Non, il faut se priver de tomate en plein hiver, il faut attendre les tomates mûries au soleil. En hiver, mangez des carottes râpées, du chou, des poireaux, des racines de saison, qui sont magnifiques et peu onéreux. Ce mouvement de retour aux produits de saison semble être en train de gagner ; il faut que cela continue.

L'avenir d'une alimentation équilibrée, c'est d'abord une alimentation de plaisir et d'émotion, c'est revenir aux produits locaux, aux produits de saison, fournis par une agriculture utilisant éventuellement des technologies modernes, car il faut lutter contre les parasites. Même si cela doit provoquer un tollé chez certains d'entre vous, je ne suis pas contre l'idée de faire de la recherche sur les OGM. Des OGM bien pensés, respectueux de l'environnement, permettraient de se protéger d'un certain nombre de maladies, par exemple celles qui touchent la vigne. On peut imaginer des OGM qui ne nuiraient en rien à la biodiversité et qui, même, l'amélioreraient. Faisons de la recherche, nous avons en France des organismes, tel l'INRA, qui sont là pour le faire. Faisons travailler les chercheurs, posons leur les bonnes questions et laissons les politiques prendre les décisions à partir des résultats de la recherche et non à partir de fausses peurs, de terreurs selon lesquelles le ciel va nous tomber sur la tête si l'on touche au vivant. Or, on touche au vivant depuis toujours. N'avons-nous pas des OGM en médecine, grâce auxquels on soigne des maladies naguère incurables ? Le fait de faire des enfants, de greffer des arbres, de sélectionner plantes et animaux pour avoir de meilleures récoltes et des produits particuliers, c'est toucher au vivant. Pour cela, nous avons le savoir et aussi la liberté de le faire.

Je pense donc que l'avenir de notre alimentation passe par des produits du terroir, des produits dont nous savons d'où ils viennent, la traçabilité aidant. La traçabilité est une nécessité. Voici quelques mois, des raviolis soi-disant de bœuf, ont été mis sur le marché. Or la viande qu'ils contenaient était de la viande de cheval ; cette viande n'est absolument pas mauvaise pour la santé, mais la faire passer pour de la viande de bœuf constitue une tromperie sur la marchandise. La traçabilité permet d'éviter ce genre d'abus.

Mais la traçabilité, ce n'est pas seulement l'hygiène, ce n'est pas seulement ce qu'il y a dans un produit. Un gâteau qui contient 25% de "je ne sais quoi", il vaut mieux ne pas l'acheter. Il est mauvais de se bourrer d'additifs, même s'ils sont autorisés ; ce sont des produits stéréotypés destinés à assurer une longue conservation, ils n'ont aucun intérêt émotionnel. Même si les "Petit-Beurre LU" font partie de l'identité nantaise, ce ne sont pas des produits très recommandables pour la culture gastronomique française. De même pour le "Nutella" ; à l'origine, c'est un produit intelligent, inventé par la famille Ferrero pour utiliser les noisettes du Piémont qui ne se vendaient plus. Aujourd'hui, il vaut mieux ne pas habituer nos enfants à en manger, à cause des additifs ajoutés en masse, huile de palme, abondance de sucre et chocolat médiocre. Cela donne un produit très addictif : un "ado" qui tombe dans un pot de "Nutella" le vide et en a encore envie le lendemain. Pareil pour le "Coca-Cola".

Il vous est arrivé à tous pendant votre enfance d'abuser de confiture, parfois jusqu'au bord de la nausée. Le lendemain, il n'était pas question d'en manger, on en était dégoûté. Au contraire, des produits comme le "Nutella" ou le "Coca-Cola" sont tellement intelligemment conçus que, si l'on est allé jusqu'à l'addiction, on ne peut plus s'en passer. Vous me direz que ça peut être la même chose pour le vin. Oui et non, car, avec le vin, lorsqu'il est authentique, l'émotion est chaque fois différente et merveilleuse si l'on sait ne pas abuser.

Nous avons besoin de varier nos émotions. Prenons un morceau de musique ; quand nous étions très jeunes, il nous arrivait d'écouter deux fois, trois fois, six fois, dix fois et plus le même morceau. Cela pouvait durer six mois, un an... Vous vous dites : comment ai-je pu écouter tant de fois ce qui, aujourd'hui, ne me parle plus ? Je pense que ce qui est important, c'est de varier les émotions, quelles qu'elles soient, culturelles ou autres. Ainsi, il est bon, parfois, de

changer les meubles dans son intérieur, pour voir autrement son entourage et, d'une manière générale, la vie. Louis XIV faisait changer les fleurs des parterres de Versailles deux ou trois fois par jour ; il avait du personnel ! Donc, nous avons besoin de variété dans nos émotions, en particulier dans nos assiettes et nos verres, parce que nous faisons trois repas par jour : la variété entretient notre intelligence et notre sensibilité.

Nous avons besoin de variété pour rester intelligents : ne lisez pas vingt fois de suite le même roman, sinon vous allez devenir idiots ! Alors, lisez des romans, à votre rythme, un par semaine, un par mois, pas toujours le même. Même si *À la Recherche du temps perdu* est un grand livre, quelqu'un qui n'aurait lu que ce livre-là de toute sa vie, aurait forcément une vue du monde un peu biaisée. Il est bon de lire d'autres écrivains, de diversifier notre univers culturel, tout comme il est bon de diversifier ce que nous avons dans nos assiettes et dans nos verres. C'est ce qui fait l'importance des produits du terroir, des produits de saison, savamment accommodés, sans trop de sel, sans trop de gras, juste ce qu'il faut.

Il ne faut pas supprimer le gras, sous peine de carences fâcheuses. Nous en avons besoin pour notre cerveau, qui en est un gros consommateur. Un très bon livre du docteur Jean-Marie Bourre, *Les Bonnes graisses*, définit ce qu'il convient de consommer pour garder un cerveau en bonne santé. Du bon gras, vous allez en trouver dans une cervelle d'agneau. Dieu sait si c'est bon, une cervelle d'agneau pochée avec un beurre fondu, un peu de citron, sel, poivre, un peu de persil haché par-dessus ; c'est "le petit Jésus en culotte de velours" ! Je l'accompagnerais d'un meursault...

Connaissant ce que nous mangeons et buvons, il est nécessaire et agréable d'en parler, pour magnifier nos émotions. Je pense que vous avez tous des caves bien garnies, vous avez donc la bouteille qu'il faut pour chaque occasion. Même sans être fortunés, vous pouvez avoir cent vins différents. Selon le jour, selon l'humeur, selon le plat que vous servez, selon la tonalité du moment, vous sortez un yquem ou un muscadet. Grâce à la bouteille de 75 cl, lors d'un repas entre amis, vous pouvez varier les plaisirs avec trois, quatre, cinq vins différents sans tomber dans l'excès.

J'en viens à la fin de mon propos. Peut-on parler de terroir en dehors de notre pays ? Oui, puisqu'en parler, c'est éveiller notre rapport aux autres, notre rapport à l'environnement, c'est éveiller notre intelligence. Vous achetez du thé ; il vient du Sri-Lanka, il peut venir aussi de Darjeeling. Ce sont deux terroirs totalement différents qui fournissent des thés eux-mêmes totalement différents. Si vous connaissez les lieux, pour les avoir fréquentés ou parce que vous aurez regardé des photographies, en buvant ces thés, vous éprouverez une émotion vraiment géographique. À Darjeeling vous goûtez des délicatesses de parfum légèrement musqué, vous êtes plongé au cœur de l'Inde, dans le monde éblouissant des contreforts de l'Himalaya. Avec le vin, l'émotion peut être la même. Le banyuls, qui n'est malheureusement plus à la mode alors que c'est un vin merveilleux, va évoquer un des plus beaux paysages de France, avec ses terrasses, avec ses *agonilles* taillées dans les schistes qui dominent la mer. Vous baignez alors vraiment dans un environnement géographique et vous vous faites plaisir tout en restant chez vous !

Il est donc très important d'avoir une philosophie du terroir et de l'appliquer à l'ensemble de la planète, pays riches, pays pauvres, vieux pays, pays neufs. La mondialisation n'est heureuse et n'a d'avenir que si elle n'entraîne pas d'uniformisation ; elle doit, au contraire, permettre à chaque région, à chaque petit terroir d'exalter le génie du lieu, sa culture, sa personnalité et finalement de tout partager. C'est dans ces conditions que les plus grands vins de France sont vendus très majoritairement à l'étranger. Cela veut dire que, hors de France, des gens sont devenus des connaisseurs et n'achètent plus de grands crus parce que c'est la mode, mais parce qu'ils connaissent. À tel point d'ailleurs que des faussaires essaient de vendre des vins trafiqués.

Des producteurs français aident les Chinois dans la lutte très sévère qu'ils mènent contre les trafiquants.

En novembre, j'ai fait deux voyages, au Bhoutan et, la semaine dernière, à Taïwan, deux pays d'Asie, très différents l'un de l'autre. J'y suis allé pour parler de gastronomie et de vins, comme je le fais devant vous. À Taïwan, dans un restaurant traditionnel, le sommelier parlait un français parfait, appris pendant ses études à Dijon. La carte des vins était exceptionnelle, avec des vins parmi les plus grands de France. Aucune taxe à Taïwan sur le vin. Le restaurant pratique des prix raisonnables : un puligny-montrachet qui serait facturé 400 ou 500 euros en France, ne coûte là-bas que 100 euros. Le Bhoutan, pays jadis fermé, sous la coupe d'une monarchie absolue, s'est ouvert et s'est démocratisé. Ma surprise a été de trouver au restaurant des autochtones gourmets avertis, fascinés par la cuisine française. Ces gens-là, tout en voulant conserver leur modèle culturel, sont au courant de ce qui se passe en France. Ils connaissent nos produits de qualité, y compris ceux qui viennent des zones de montagne. Nous avons parlé du beaufort, du roquefort, de produits montagnards qui permettent aux agriculteurs de bien vivre. Si, dans les montagnes du Jura, on avait fait de l'emmenthal à la manière bretonne, sans aucun goût, les agriculteurs francs-comtois auraient mis la clé sous la porte. Le vrai comté, fabriqué dans les coopératives, affiné 24 ou 36 mois, permet aux producteurs de bien vivre, à condition d'élargir l'éventail de leurs produits par de la charcuterie, telle que la saucisse de Morteau, du bois, issu de forêts très bien exploitées, et y ajouter les ressources du tourisme. Nos compatriotes montagnards, par exemple ceux du Beaufortin, arrivent à vivre non pas dans le luxe, mais à vivre bien, sans mettre un bonnet rouge sur leur tête et des tracteurs sur les autoroutes.

Au Bhoutan, j'avais apporté des produits français, des camemberts, des fromages de chèvre, du vin de qualité. Les Bhoutanais m'ont fait goûter leur beurre, leur jambon de yack, leurs truites sauvages fumées et nous avons pratiqué une dégustation croisée et commentée. Ils veulent entrer dans la mondialisation, mais sans rien perdre de leur culture. Nous avons parlé des produits qu'ils peuvent exporter, des thés magnifiques, des riz au goût exceptionnel, des dizaines de variétés de champignons ; ils apprécient aussi le sarrasin, tout comme les Chinois. Ils réfléchissent aux moyens de faire venir des touristes, pas des hordes de gens qui seraient parqués dans des hôtels au décor international, à la cuisine internationale. Ils veulent un tourisme de qualité, en accord avec la nature splendide de leur pays.

La question est la même à propos de la Chine. Les Chinois aiment particulièrement le cochon ; faisons une grande exposition sur le thème de la charcuterie française, à Shanghai ou à Pékin. Quand un Chinois achète une andouillette, il achète la France, il goûte la France. C'est cette tendance qu'il faut cultiver et qui rencontre le succès dans le monde entier. Ainsi les Américains sont-ils de plus en plus attirés par les produits du terroir et par les produits "bio".

Aujourd'hui, la Chine est le cinquième consommateur et le sixième producteur de vin dans le monde. Les Chinois font encore du vin médiocre, mais ils progressent très vite et, dans trente ans, ils produiront surtout des vins de grande qualité, comme aujourd'hui les Néo-Zélandais ou les Sud-Africains. Dans ce contexte, notre seule chance, en France, c'est de faire des vins qui ressemblent à l'endroit d'où ils viennent, des vins de terroir originaux et impeccables.

Il en va de même pour les industries, toutes les industries, en particulier les industries de luxe. Récemment, le président d'Hermès a parlé de l'état du marché. On a dit que la Chine cherchait à réduire ses dépenses et voulait interdire les produits de luxe. Faux, a dit le président : il n'a constaté aucun fléchissement de ventes d'Hermès en Chine. La demande est très forte, du fait de la compétence des ouvriers français et de la qualité des produits. Hermès ne produit pas assez, ce qui permet de vendre un peu plus cher. Il importe peu que les matières premières ne soient plus produites en France. Un carré Hermès, fait jadis avec de la soie produite en Ardèche, est produit avec de la soie chinoise, que les Chinois choisissent avec la plus grande attention et vendent cher, mais Hermès peut vendre encore plus cher grâce au talent des ouvriers qui explique

la perfection des produits. Finalement, notre production économique, qu'elle soit de luxe ou de tous les jours, relève de l'art, elle relève du savoir-faire, du savoir-être et du génie du lieu.

Un autre exemple est fourni par le tourisme. Jadis, on voulait un modèle touristique identique d'un bout du monde à l'autre. Au début, les touristes étaient contents, ils n'étaient pas dépayés. Après dix heures d'avion, ils trouvaient à Tahiti ou aux Bahamas le même hôtel qu'en Corse ou au Maroc. Aujourd'hui, même le Club Méditerranée a changé. Ses dirigeants sont en train d'imaginer des types d'hôtels et de produits touristiques qui ressemblent à l'endroit où ils sont édifiés. Le touriste d'aujourd'hui, même celui qui aime voyager confortablement, a envie d'endroits où il sera dépayé, sans être dérangé, sans être gêné par le dépaysement, mais au contraire pour éprouver l'émotion d'une rencontre avec des gens, avec leurs paysages, leur nourriture, leur culture. C'est là que se trouve l'avenir du tourisme. Il est inutile de voyager, si l'on ne cherche pas autre chose que ce que l'on a à sa porte.

Il en va de même dans tous les domaines, y compris de la banque. Il faudrait que les banques à la française fonctionnent différemment des banques à l'allemande, à l'italienne, à l'américaine... Quelques-unes de nos grandes banques et de nos compagnies d'assurances savent se vendre à l'étranger en apportant un je-ne-sais-quoi de français, un vrai service à la française. Il n'est pas possible de différencier les entreprises et les produits seulement par la technique, par quelque chose qui pourrait entrer dans l'ordinateur. Ces entreprises, ces produits, c'est de la culture et c'est là qu'est l'avenir de l'économie. Faisons de la culture partout, alors l'humanité pourra s'épanouir. C'est le meilleur moyen de faire la paix, car la paix, c'est connaître autrui, c'est échanger avec autrui quelque chose de différent, plutôt que de ne pas s'intéresser aux autres, à ce qui est en dehors de nos frontières. Ne nous enfermons pas dans nos frontières ; au contraire, vivons nos terroirs par une mondialisation échangeuse et heureuse.

Merci.

(Applaudissements)

3 – Questions et réponses

- Que pensez-vous des chaînes de vente de pizzas, des Flunch et des Mac Do ?

Ces établissements illustrent ce que j'ai dit tout à l'heure : nous nous laissons aller ; nous sommes le pays du monde où l'on compte le plus de Mac Do par habitant, 1270 établissements Mac Donald's sur notre territoire, avec leurs petits pains mous, leur hachis pour chats, leur mayonnaise sucrée et leur salade qui n'a jamais vu le soleil. Ce n'est pas glorieux ! J'ai parlé du Nutella, j'aurais pu aussi bien parler du hamburger. C'est typiquement de la nourriture addictive, très bien pensée pour créer un sentiment agréable chez les jeunes, chez les enfants et, comme nous sommes tous plus ou moins régressifs, nous pouvons très bien avoir du mal à nous débarrasser des mauvaises habitudes nées pendant une éducation alimentaire négligée, encouragée par des parents qui nous ont emmenés au Mac Do ou qui nous ont donné de l'argent pour y aller. On ne peut néanmoins pas imaginer une loi liberticide pour interdire le Mac Do en France : les Américains en profiteraient pour verser un peu plus de beaujolais dans les caniveaux ! Seule l'éducation peut empêcher cette décadence du goût : celle des familles, celle de l'école, celle de toute la chaîne de production et de distribution, celle des média.

- Quel est votre regard sur le succès du beaujolais nouveau ?

Mon regard est un peu critique. Il existe, Dieu merci, d'excellents beaujolais, y compris des beaujolais simples et des beaujolais-villages, mais ce vin nouveau, parce qu'il picote, parce qu'il a un goût de banane, de fraise tagada, peut paraître agréable au palais de certains. Il est fait avec des levures du commerce qui n'ont aucun intérêt et qui masquent le goût du raisin ; le gamay, cépage du beaujolais, n'est pas un grand cépage, mais il réussit bien sur les terres granitiques du Beaujolais, à condition d'être bien cultivé, récolté mûr, à petits rendements, pas à 80 hl/ha. À 40 hl/ha, vous pouvez avoir de grands beaujolais, y compris dans les appellations les plus simples, à plus forte raison dans les plus grands vins, à Brouilly, à Morgon, à Chénas, à Juliéna, à Moulin-à-Vent, dans les dix crus du beaujolais. Ces vins-là, il faut aussi savoir avec

quoi les boire. J'ai l'expérience personnelle d'un brouilly servi avec un pied de cochon désossé et croustillant au restaurant Laurent à Paris. Aucun autre vin n'aurait été aussi superbe avec ce plat simple, qui n'était pas "enrichi" de foie gras, comme on le fait si souvent aujourd'hui. À propos du beaujolais nouveau, il ne faut pas oublier que beaucoup de gens en vivent et surtout que son arrivée est un moment de convivialité. Il ne faut toutefois pas s'adonner à l'excès à ce breuvage, qui peut ne pas être bon pour l'estomac.

- Que pensez-vous des pizzas surgelées ?

Je suis un ennemi absolu des pizzas surgelées, industrielles, en particulier de ces pizzas à l'américaine, pleines de sucre et de gras. En revanche, si vous avez près de chez vous un vrai pizzaiolo qui vous fait de la pâte à pain, qui vous fait de la vraie pizza avec les ingrédients qui conviennent, allez-y sans hésiter. En dehors de la mozzarella, évitez les autres fromages. La pizza, la vraie, telle que vous la trouverez souvent en Italie, est un plat de civilisation. Il en va de même pour les pâtes à la bolognaise, à condition que la sauce ait été faite à la maison avec de vraies tomates bien mûres. C'est de la vraie cuisine et de la cuisine bon marché. Ce sont ces plats simples qui permettent aux Italiens d'aller au restaurant le dimanche en famille.

- Cinq fruits et cinq légumes par jour, est raisonnable ?

Oui, la consommation des fruits et des légumes est bénéfique. Encore faut-il consommer des fruits et des légumes de saison. En novembre, pas de tomate, mais du céleri, des navets, des carottes, du potiron, pour lesquels existent des quantités de recettes variées et savoureuses.

- Pourquoi avoir autorisé l'importation de viande d'Amérique du Nord ?

En la matière comme entant d'autres, il faut choisir la qualité. Les Américains savent élever des bêtes de très grande qualité. Certains restaurants étoilés se fournissent d'ailleurs outre-Atlantique. Les viandes d'Amérique du Sud sont généralement excellentes. Chez nous, il peut y avoir de mauvaises surprises. Il convient donc d'avoir son fournisseur, un boucher qui connaît l'origine des viandes qu'il commercialise et dont il sait qu'elles sont irréprochables. Le métier de boucher est exigeant. Je connais de nombreux virtuoses qui le pratiquent et qui sont l'honneur de la France.

VOYAGE EN BRENNE, HAUT-POITOU ET TOURAINE

les mardi 18 et mercredi 19 juin 2013

Ce voyage avait pour destination principale la Brenne, pour le thème nature et géographie, l'église abbatiale de Saint Savin pour l'art et l'architecture, et l'ensemble Chinon-Fontevraud pour l'histoire. Avec en plus, profitant de la proximité, le vieux village d'Antigny, le bourg médiéval de Chauvigny, Richelieu, Candes-Saint-Martin et Langeais.

Peut-être parce que ce programme ne parut guère attractif, ce voyage n'a réuni que 30 participants dont 13 membres de l'Académie et 3 conjoints, la plupart des autres étant membres de la Société des amis ou habitués aux sorties de l'Académie.

Après un départ, peu après 7 h, du dépôt des cars Simplon et un arrêt près de la gare d'Orléans pour ceux venant à pied, puis environ 2 h de traversée (assez monotone) de la Sologne et de la Champagne berrichonne, le car s'arrêta pour une pause assez longue à l'aire de service des " Mille étangs ", juste avant de quitter l'autoroute.

La Brenne

Le reste de la matinée fut consacré à une visite assez sommaire de la Brenne. Pays humide (étangs) dit le dictionnaire. On peut ajouter que c'est un petit pays, très plat, herbu, peu cultivé, peu boisé mais sans horizons lointains et très peu peuplé.

Le sol plat et humide est dû à un dépôt argilo-sableux venu du Massif central - il y a environ 40 millions d'années - et resté là parce qu'il y avait une cuvette ayant formé un lac. Quant aux étangs, ils ont été créés progressivement depuis le Moyen Âge (notamment alors par des moines) pour les besoins de la pisciculture, activité importante à cette époque (et encore longtemps après) perfectionnée au 15^e siècle par l'introduction de carpes (poisson originaire de Chine) résistant mieux aux transports, tout au moins locaux. Il y a actuellement plus de trois mille étangs dont certains très grands (plus de 100 ha). La pêche a lieu à l'entrée de l'hiver, avec un grand filet, après vidage presque total de l'étang.

On s'arrêta d'abord près de celui du **Blizon**, mais peu de temps car il commençait à pleuvoir et on ne voyait pas grand-chose. Le trajet jusqu'à l'étang suivant permit de passer entre quelques " boutons " (buttes protégées de l'érosion par une petite couche de grès) et de s'arrêter, près du château du Bouchet, dans un hameau ancien aux maisons construites avec ce grès, très ferrugineux, sombre, presque violet.

On put admirer le château, ancienne forteresse féodale perchée sur un bouton, avec sa haute et altière façade, en grès sombre, demeure historique ayant appartenu à la famille des Rochechouart-Mortemart, celle de Madame de Montespan qui vint plusieurs fois en cet endroit.

On arriva, presque aussitôt après, à **l'étang dit de la Mer rouge**, le plus grand de la Brenne (150 ha) et le beau temps revenu permit de profiter un peu du paysage, de voir la digue avec son évacuateur de crues (qui fonctionnait à plein bord) et d'apercevoir quelques oiseaux.

Un autre intérêt de la Brenne est en effet d'être un espace naturel remarquable, à la fois très peu peuplé et diversifié (étangs, landes, bois, prairies) abritant de nombreux espèces animales et végétales et constituant d'ailleurs un parc régional important, de plus de 1600 km².

Un dernier et court trajet nous amena à un troisième étang, celui de la **Gabrière**, lui aussi très grand, avec des vues bien dégagées et une auberge agréable où fut pris le repas, apparemment apprécié, où l'on put déguster en entrée quelques morceaux de carpe fumée, peut-être pêchée en ces lieux à l'entrée de l'hiver précédent.

Saint-Savin-sur-Gartempe

Le début de l'après midi fut consacré à la visite de **l'église abbatiale saint-Savin**, où l'on arriva après avoir traversé Le Blanc et la Creuse, rivière qui fait la frontière depuis toujours entre le Berry et le Poitou.

L'église -une des plus anciennes de l'époque romane (1040 à 1100), grande, à la façade très sobre- est célèbre pour ses fresques, les plus grandes de France. Malheureusement on les voit assez mal, car elles sont hautes, peu éclairées et à la verticale. On put néanmoins reconnaître quelques scènes, qui sont toutes du début de l'Ancien Testament, et apparemment choisies pour persuader les moines que cela annonçait le Nouveau. Les quelques fresques situées dans le porche sont plus accessibles, et il faut en profiter avant d'aller plus loin. On peut alors mieux voir l'harmonie des tons et des couleurs (5 seulement) et la technique employée, très simple, presque moderne, juste quelques traits et points sur des zones colorées.

En dehors des fresques, on peut bien sûr apprécier l'architecture, la voûte en berceau épaulée par des collatéraux presque aussi hauts (église type halle, style poitevin), les hautes colonnes aux chapiteaux sculptés de feuillages, l'harmonie du transept et du déambulatoire. On peut aussi admirer cette architecture à l'extérieur, d'où l'on a une vue magnifique sur le chevet, très semblable à celui de Saint Benoît (qui est de la même époque) mais avec en plus la vue sur le vieux pont gothique au-dessus de la Gartempe.

Antigny

En complément de la visite à Saint Savin, un trajet de quelques km nous amena à Antigny, petit village intéressant par son église presque aussi vieille (12^e siècle), mais toute simple avec son porche d'accueil et sa chapelle seigneuriale ornée de fresques, faite pour des paysans et non pour des moines instruits. A côté, l'ancien cimetière, devenu espace public, a gardé sa lanterne des morts.

Chauvigny

De là, le car nous emmena à Chauvigny, ancien bourg médiéval, d'où on put d'abord contempler le site depuis un panorama situé juste avant, avec ses divers châteaux successifs. On put ensuite visiter le bourg, en particulier l'église également de la même époque église " halle " aussi, faite cette fois pour des citadins, avec de remarquables chapiteaux historiés, surtout avec des scènes du Nouveau Testament et notamment de la Nativité.

Après cette promenade en Haut-Poitou de l'époque féodale (bien sûr, surtout dans des églises mais il ne reste pratiquement rien d'autre de cette époque lointaine à part quelques châteaux en ruines), le car quitta le Poitou pour rejoindre la Touraine.

Richelieu

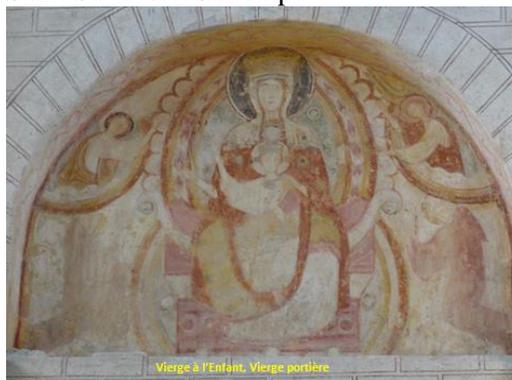
La limite fut franchie peu après Châtelleraut et on arriva à Richelieu, bourg créé à partir de rien par le Cardinal peu après 1630, à côté de son château et contrastant fortement avec ce qu'on venait de voir. Cette cité rectangulaire, -entourée de fossés et de remparts ne dépassant pas le niveau du sol (une nouveauté pour l'époque), avec une rue centrale entre deux places



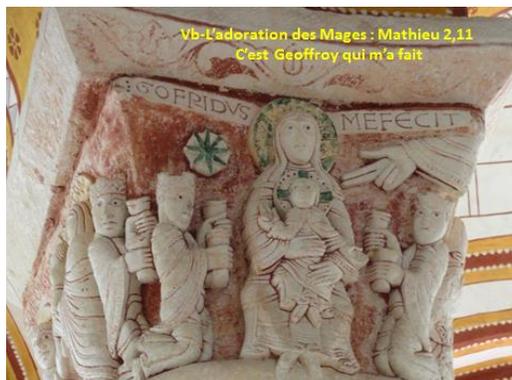
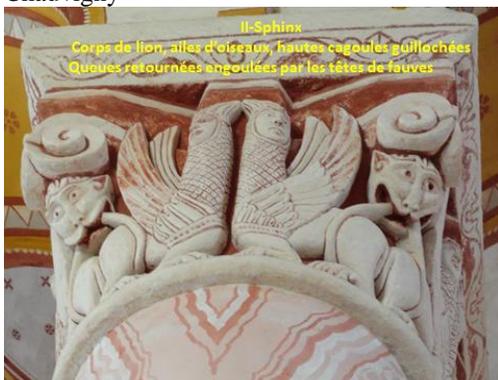
Le Blizon, étang de la Brenne

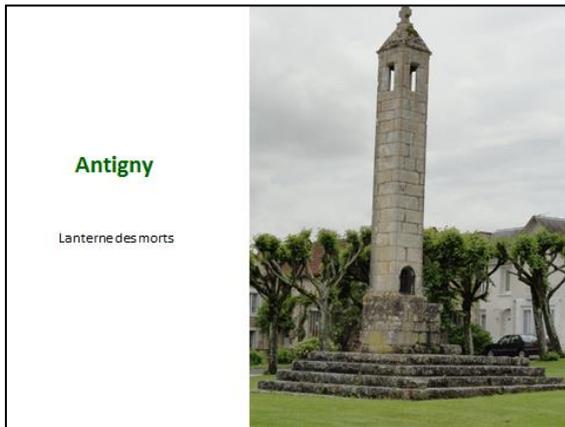


Saint Savin sur Gartempe



Chauvigny





carrées et des rues secondaires parfaitement symétriques, sans la moindre fantaisie- est un modèle d'ordre et de logique bien conforme à l'esprit de son créateur. Un modèle aussi de beauté à la fois simple et grandiose, annonçant le Grand siècle qui allait suivre.

Le car ne put pas pénétrer dans l'enceinte de la ville, -faute de quelques cm : la porte ne paraissant pas assez large- mais on entra à pied jusqu'à la place côté sud, pour admirer les principaux bâtiments situés autour et contempler la perspective de la rue principale.

Puis ce fut le trajet jusqu'à Chinon et l'installation à l'hôtel, situé en centre ville -un hôtel ancien mais rénové, confortable et accueillant- où fut pris le repas du soir.

Candes

La journée du lendemain commença par un trajet jusqu'à Candes où saint Martin mourut en 397 et où confluent la Loire et la Vienne. On devait aller voir ce confluent depuis un belvédère, d'où la vue est magnifique et intéressante (cela aurait permis de parler de la mer des Faluns -ce golfe de l'Atlantique qui s'étendit jusqu'aux environs de Blois- et de la convergence consécutive de toutes les rivières vers l'ouest) mais le sol détrempe n'aurait pas permis au car de faire demi-tour. Il pleuvait en effet depuis le départ, de façon continue et intense, comme en zone tropicale. On alla donc sur un parking situé dans le pays et les gens (courageux) allèrent jusqu'à l'église, intéressante par sa façade fortifiée, son porche et ses voûtes bombées angevines. Pour éviter un trajet retour sous la pluie, le car essaya de stationner devant l'église mais un autre véhicule avait pris la place et le résultat fut un blocage de la route pendant plusieurs minutes, au bout desquelles le conducteur du car et ceux qui l'aidaient eurent leurs vêtements et chaussures complètement trempés.

Fontevraud

On put enfin sortir de Candes pour un court trajet jusqu'à Fontevraud. La pluie intense continuait, et de véritables ruisseaux d'eau boueuse jaune, dévalant du coteau, traversaient la chaussée pour rejoindre la Loire qu'on apercevait vaguement sur la droite sous un ciel bas et sombre, presque noir par endroits. À Fontevraud, la pluie avait diminué et le trajet du parking jusqu'à l'abbaye ne fût pas trop pénible, bien qu'on fût encore loin de la douceur angevine.

La visite commença par celle de l'église abbatiale, à la façade très sobre, précédant une nef voûtée de coupes successives (où l'on peut voir une influence byzantine) contrastant avec le transept et le cœur plus anciens en style roman habituel. Mais le grand intérêt du lieu est d'abriter les **gisants des premiers Plantagenêts**, qui habitaient à Chinon et voulurent être enterrés dans l'abbaye voisine. Là reposent Henri II, son épouse Aliénor d'Aquitaine tenant sagement un livre, leur fils Richard (Cœur de Lion) et leur bru Isabelle d'Angoulême qui n'était pas l'épouse de Richard (enterrée au Mans) mais de l'autre fils Jean (dit sans Terre).

Cette Isabelle d'Angoulême est célèbre pour avoir été enlevée sur le parvis de la cathédrale d'Angoulême juste avant son mariage avec Hugues IX de Lusignan, comte de la Marche, ce qui fut en partie à l'origine de l'assignation pour Jean d'avoir à comparaître devant Philippe Auguste et aboutit finalement à la confiscation de toute la partie nord des provinces françaises. Pour la petite histoire (mais elle vaut d'être rappelée), Isabelle revint en France après la mort de Jean en 1216 et se maria avec le fils de son ancien fiancé, Hugues X de Lusignan, lui aussi comte de la Marche comme son père.

Après la visite de l'église, on longea le cloître, malheureusement occulté par une énorme structure en bois, soi-disant culturelle (!), en fait sans aucun intérêt mais empêchant totalement de voir le cloître, ce qui est scandaleux. Pourtant, d'après un vieux livre, c'était un beau cloître avec un bassin rond, une vieille fontaine en pierres et un jardin aux allées bordées d'arbres grêles et de roses trémières. On put heureusement parcourir la longue salle du réfectoire et voir en bout la célèbre cuisine romane, coiffée d'une cheminée de près de 30 m de haut, entourée d'absidioles aux toitures coniques revêtues de pierres taillées en pointes.

Chinon

On revint à Chinon pour visiter le château. En fait, deux châteaux successifs, séparés par plus de deux siècles et dont il ne reste que peu de choses : des remparts avec quelques tours pour le premier, une salle effondrée pour le second, en faisant abstraction d'un logis reconstruit (ou plutôt construit) sur des ruines au siècle dernier. Mais l'intérêt est surtout l'importance historique de ces lieux, ainsi que l'allure grandiose du site dominant la Vienne, avec des vues lointaines sur le paysage.

Malheureusement, il avait recommencé à pleuvoir de façon intense et il fallait surtout faire attention à éviter les plus grosses flaques et les écoulements d'eau. Cela avait toutefois l'avantage de moins faire remarquer d'affreux dragons bleus, eux aussi culturels (!), dont beaucoup de tours étaient affublées.

Le premier château fut, de 1154 à 1205, la capitale du royaume Plantagenêt, à la charnière entre les provinces du nord (de la Normandie à la Touraine) et celles du sud apportées par Aliénor (du Poitou à l'Aquitaine) à une époque où la France était une mosaïque féodale, à part un petit domaine royal exigü entre Compiègne et Bourges. La chance de Philippe Auguste fut la mort accidentelle de Richard et son remplacement par Jean, fantasque, maladroit et inefficace qui perdit successivement Château-Gaillard, Tours puis Chinon - sa capitale - et dut signer une trêve en 1206 (confirmée 10 ans plus tard) qui annexait toutes les provinces du nord (et même une

partie du Poitou) au domaine royal français. On peut considérer que c'est là, à Chinon et en 1206, qu'eut lieu la véritable naissance de notre pays, après sa naissance théorique à Verdun en 843. Entre les deux, la date bien connue de 987 (sacre de Hughes Capet, fondateur de la dynastie) ne correspond qu'à un simple changement de dynastie sans grande importance.

Après cela, la capitale étant à Paris, Chinon devint un simple château lointain et fut pratiquement abandonné. L'importance revint deux siècles plus tard, quand Charles VII fit construire de nouveaux locaux et s'y installa en 1427, peut-être parce que le site était plus défendable que Bourges. La suite est bien connue : convocation des États généraux en 1428, accueil de Jeanne d'Arc en 1429, dans une salle située au premier étage, maintenant effondrée, dont il reste la cheminée, émouvante et simple, sans la moindre décoration.

Cela ne dura que quelques années ; après quoi, le roi retourna à Bourges puis alla à Tours et enfin à Paris. Le château de Chinon fut à nouveau abandonné et même démoli en partie, plus tard, par Richelieu.

Le repas le midi fut pris dans le même hôtel que la veille au soir, puis une promenade digestive dans la rue principale de la vieille ville permit de voir de nombreuses maisons du 15^e siècle à colombages, à pans de bois ou encore munies de tourelles, et cela sous un ciel devenu presque ensoleillé ... par moments.

Langeais

Puis, on quitta Chinon pour une dernière visite : celle du château de Langeais. Forteresse d'apparence féodale, haute et austère, côté rue, mais demeure de plaisance, bien qu'assez simple, coté cour ; cette habitation construite en peu de temps au début du règne du Louis XI par Jean Bourré, trésorier de France, est un peu une énigme quant à sa finalité.

Les propriétaires successifs ne modifièrent guère le château et le dernier, avant de le léguer, le remeubla comme il aurait pu l'être au 15^e siècle. On peut voir notamment une salle des gardes pourvue d'une belle cheminée transformée en salle de réception, avec une grande table en U dressée comme au Moyen Age.

Mais, le principal intérêt est la reconstitution avec personnages en cire et sonorisation du mariage en 1491 de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, mariage tenu secret jusqu'au dernier moment, qui, apportant la Bretagne à la France, mettait fin à toute autre menace féodale importante. Il restait bien encore quelques petits fiefs dispersés mais pratiquement l'unité du royaume était achevée, grâce à Louis XI et aux Beaujeu. C'était la fin de la féodalité et le début de l'Ancien Régime, donc un lieu important pour l'histoire de notre pays et cela valait bien de l'inclure en visite finale de notre voyage.

Il ne restait plus qu'à revenir à Orléans, ce que l'on fit en longeant d'abord la Loire par la route 152 jusqu'à Tours inclus, puis ensuite par l'autoroute, par un temps redevenu totalement ensoleillé, mais on aurait préféré que cela soit arrivé bien plus tôt.

Michel Deck, Pierre Gillardot, Christian Loddé et Michel Monsigny

VARIA

NOS CONFÈRES PUBLIENT

Gérard Hocmard : *LA GRANDE BRETAGNE*, collection Culture Guides, PUF 6 avenue Reille 75685 Paris Cedex 14, 384 pages, 25 E.

Denis Escudier, André Magnin, Yaya Savane : *Frédéric Bruly Bouabré* (coffret 4 tomes), Édition Xavier Barral, prix éditeur : 250,00 E.

Christian Poitou : *Vivre au quotidien en Sologne au dix-neuvième siècle (1815-1914)*, Imprimerie de France - JOUVE 1 rue du Docteur Sauvé 53100 MAYENNE, septembre 2013, 318 pages.

HOMMAGES

Docteur Pierre BARDET (1922-2013)

Le docteur Bardet était né à Orléans le jour de Noël 1922. Sa mère, veuve de guerre, avait épousé un parent de son premier mari, mort pour la France, laquelle lui manifesta sa reconnaissance en lui procurant un emploi à la manufacture des tabacs. Son père était officier de police. L'un comme l'autre avaient conservé de leurs origines hautes-auvergnates un vif attachement, qu'ils transmièrent à leur fils unique. Un de ses souvenirs les plus criants fut un séjour de longue durée, dans ses quinze ans, dans un buron. Apparemment l'expérience fut si désastreuse qu'il en parlait encore 75 ans après ...

Ses parents avaient décidé de lui donner une bonne instruction, se chargeant comme il était - et serait encore - normal de son éducation. Ils l'inscrivirent au Collège Sainte-Croix, alors situé non loin de leur maison de la rue Charles-Coudière, là où demeure désormais une de mes belles-sœurs. Dire comme il est convenu qu'il fit de brillantes études semblerait une clause de style. Mais pour une fois elle est juste. Bon latiniste, bon helléniste, cet intérêt pour les langues anciennes qu'il garda toute sa vie et compléta plus tard par l'étude des hiéroglyphes et l'enseignement de l'hébreu aurait pu faire penser qu'il eût choisi la facilité en présentant le concours de la rue d'Ulm, qu'il aurait sans aucun doute réussi. Toutefois, ses bons résultats scientifiques et également son aptitude à vouloir soulager les maux de ses contemporains l'amènèrent tout naturellement à envisager des études de médecine. Et il partit pour Paris apprendre son métier. Las ! La France était occupée et la politique de Vichy était de complaire à l'ennemi. Les professeurs se virent contraints de délivrer – pour ne pas dire autre chose – aux autorités la liste des étudiants à envoyer au STO.

C'est ainsi que mon beau-père, la mort dans l'âme, mais conscient qu'une dérobade aurait à coup sûr entraîné – comme les "bons" français inféodés au régime n'avaient pas manqué de le lui dire - de graves représailles sur ses parents, préféra assumer ce qu'il considéra toute sa vie comme une oppression son départ pour la Prusse orientale à Kracznicz, actuellement intégrée à la Pologne. Dans son malheur, il eut pourtant l'avantage, sinon de poursuivre ses études médicales, de travailler dans un hôpital "spécialisé" comme on disait pudiquement, dirigé par un psychiatre SS (on ne rit pas !) mais plutôt plus amène que les redoutables infirmières nazies. Toutefois, et malgré l'embargo sur les nouvelles, il eut vent avec un camarade de l'avancée de l'armée rouge. Ils décidèrent donc de faire la belle à la première occasion. Et c'est ainsi que dans les derniers mois de 1944, l'occasion lui fut une nouvelle fois donnée d'apprendre une nouvelle langue : le russe. Mais cette fois-ci, point de *grammatica viva*, comme locutrice, seulement de rudes cosaques qui, après avoir menacé de le fusiller, lui firent une place sous les blindés, dont la chaleur faisait remonter la température à -25°. Il n'eut plus jamais froid de sa vie.

Les armées de Staline allaient dans la bonne direction (au moins pour lui, car elles allaient modeler pour de trop longues décennies le paysage politique de l'Europe), celle de l'Ouest. Son unité, étant désormais décoré du grade de capitaine de l'armée soviétique, fut de celles qui préparèrent la veille le terrain pour la libération du camp d'Auschwitz par les Américains.

Revenu non sans mal à la vie civile, car la cohérente armée française, voulut l'obliger à faire son service militaire ! (ce fut la seule fois, m'avait-il confié, qu'il avait piqué une colère homérique, que seul un colonel intelligent put apaiser et résoudre cette aberration), il reprit ses études et y rencontra sa future épouse, Jeanne-Françoise Caplan, orléanaise et docteur en médecine comme lui. Ils eurent six enfants.

Son rêve était de pratiquer la chirurgie. Mais la coterie des chirurgiens orléanais, plus que de l'en dissuader, menaça de lui rogner les ailes si d'aventure il tentait de s'y introduire. C'est incontestablement de ce rejet que date sa vocation de médecin légiste, fonction qu'il exerça au niveau régional et jusqu'à un âge avancé comme expert près des tribunaux et qu'il débuta par l'autopsie d'une célébrité locale, Pierre Chevallier, nommé secrétaire d'État le 11 août 1951 et assassiné le 12 août par son épouse, venue immédiatement après attendre la police, chez les grands- parents de mon épouse, rue Vieille-Monnaie.

Délaissant le centre-ville pour la presque grande banlieue (aux dires de sa femme) il racheta la clientèle et le cabinet du docteur Testard rue du Colombier. Il y exerça les 40 années suivantes. Ce dur métier, qui l'amena plus d'une fois à se relever la nuit, tant pour élucider des actes criminels y compris jusque dans les quartiers des Américains, qui ne réussirent pas à le convertir aux whiskies, whiskeys et autres bourbons... que pour soigner des patients encore vivants ne l'empêcha pas de participer à des actions humanitaires, en tant que médecin à Lourdes ou à des activités aussi diverses qu'inattendues. Je cite pêle-mêle la présidence de l'ordre des médecins, l'administration de mutuelles, le conseil de diverses maisons de retraite ou de soins, la présidence du sanctuaire de Notre- Dame-des-Miracles, et bien entendu l'adhésion à des sociétés culturelles. Membre de la SAHO (dont il fut un des secrétaires des séances, il entreprit de nombreuses fouilles et identifications de squelettes, y consacrant avec ses enfants de nombreux dimanches... Élu dans notre compagnie comme membre correspondant en 1997, parrainé par MM. Imberti et Pelletier, un de mes prédécesseurs à la présidence de la SAHO, titularisé en 2000, il y présenta deux communications, l'une, extrêmement fouillée, sur les Sépharades, en 1999, et une autre sur Kafka, tout à fait originale, en 2001. Membre du Conseil en 2001, il remplit aussi les fonctions de secrétaire administratif jusqu'en 2006. Très attaché à l'Académie, ce ne fut pas sans tristesse qu'il apprit, à vrai dire sans trop de ménagement, qu'on lui proposait de devenir honoraire ...

Les dernières années de sa vie furent néanmoins bien occupées, tant par les mots croisés (il était un redoutable cruciverbiste) que par l'enseignement de l'hébreu biblique, d'abord au CERC et finalement, en compagnie de sa femme, à la maison, qu'il dispensait à un petit groupe d'élèves aussi fidèles que motivés. La mort le prit brusquement en mars dernier, le privant ainsi de mener à son terme son projet de comparaison des langues sémitiques anciennes, de finir sa traduction du livre d'Esther et son étude sur Arsène Lupin !

Portant sur la société et son évolution un regard critique, sans jamais être discourtois, il nous laisse le souvenir d'un homme vraiment de foi chrétienne et de dévouement absolu. Puissent ses enfants et petits- enfants se rappeler le modèle qu'il a voulu, en parfaite discrétion, leur montrer.

Michel MARION

Jacques PONS (1922 – 2013)

Notre confrère Jacques Pons nous a quittés le dimanche 8 décembre 2013, au terme d'une paisible journée de bonheur familial. Exactement un mois plus tôt, il assistait à la séance mensuelle de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, au premier rang du public, comme il en avait l'habitude, pour mieux entendre et pour mieux voir, mais aussi pour pouvoir plus facilement exprimer une de ces savantes remarques qui donneraient un tour nouveau au débat. Et le jeudi 28 novembre, dix jours avant de s'éteindre, il participait encore à une petite réunion présidée par deux conservateurs de la médiathèque d'Orléans. C'est dire que, jusqu'au bout, Jacques Pons a très activement participé, très activement contribué à la vie culturelle de notre ville.

Né en novembre 1922, fils d'un professeur d'anglais médiéval qui termina sa carrière à la Sorbonne et dont les traductions de Jonathan Swift continuent de faire autorité, Jacques Pons était un amoureux des mots, de leur histoire, de leur polysémie, et plus particulièrement de leur signification cachée. C'était, au sens propre un philologue, brillant latiniste, excellent helléniste, grand spécialiste du français médiéval et amateur éclairé de langues imaginaires. Cet ancien élève de l'École des Chartes se définissait aussi avec humour, selon un néologisme inventé pour qualifier une romancière contemporaine, comme un "polarchéologue", soucieux de l'interprétation des traces, des empreintes et des détails.

Sa science des mots, son aptitude à l'analyse des traces, Jacques Pons les a mises au service de sa passion pour la toponymie. Grand lecteur de Jacques Soyser et de son livre sur les noms de lieux du Loiret, il n'hésitait pas à proposer des hypothèses novatrices, des explications différentes. Car Jacques Pons, avec autant de fermeté que de modestie, contestait volontiers le discours parfois convenu des historiens locaux. C'est ainsi qu'il a pu proposer une interprétation nouvelle de l'inscription que porte le socle du fameux cheval du trésor de Neuvy-en-Sullias.

Les bulletins des sociétés savantes orléanaises témoignent de ses travaux érudits et de ses vues stimulantes. On se souvient, entre autres, des quatre séries de ses "Promenades philologiques dans les rues et les environs d'Orléans" publiées dans les *Mémoires* de notre Académie de 1998 à 2002. Aussi bien, Jacques Pons aimait faire partager ses analyses, ses intuitions et ses découvertes. Il aimait transmettre ses connaissances. N'avait-il pas, d'ailleurs, pendant quinze ans, de 1972 à 1987, participé à cette formidable entreprise de vulgarisation qu'était le *Quid* ?

Je garde personnellement le souvenir précis de deux interventions de Jacques Pons. La première se situe en mai 2010, à la Salle des Thèses, dans le cadre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, dont il était membre depuis le début des années 1990. La conférencière invitée étudie un long poème latin du XV^e siècle lié à Jeanne d'Arc. Jacques Pons prend la parole, il propose une traduction différente d'un mot, et, dès lors, plusieurs vers du poème prennent un tout autre sens, revêtent une tout autre portée. La seconde se situe en octobre 2011, dans le cadre de notre Académie, dont il était membre depuis 1996. Cette fois, c'est Jacques Pons qui est le conférencier. Et, sous le regard admiratif de ses confrères, il se livre à un époustouflant décortilage d'un texte de Rabelais pour en démontrer la dimension de pamphlet politique, et plus précisément de pamphlet antibritannique.

Il est vrai que Jacques Pons était l'un des meilleurs spécialistes de l'œuvre de François Rabelais. Et, connaissant les rapports que l'illustre écrivain avait entretenus avec Orléans, il avait fait venir dans notre ville l'association des Amis de Rabelais, à laquelle il appartenait. Elle y avait été reçue par la Société archéologique, alors présidée par mon prédécesseur, Michel Marion.

Comme tous les authentiques savants, Jacques Pons était d'une grande discrétion. Il ne faisait pas étalage de son érudition, pas plus qu'il ne se vantait de son action dans un réseau de résistance des Hautes-Alpes qui lui avait valu le grade de colonel. Il avait, en revanche, toujours plaisir à répondre à ceux qui le sollicitaient, soit pour une étymologie, soit pour une traduction. Au reste, Jacques Pons était un infatigable épistolier. Et la correspondance qu'il entretenait avec plusieurs membres de cette compagnie n'était pas moins riche que celle qui le liait à la Société française d'onomastique. Nous savions tous, en effet, pouvoir recourir à sa vaste culture. Soyez assurée, chère Marie-Pierre, que nous ne l'oublierons pas.

Hervé Finous

Docteur Luce MADELINE

1930 - 2013

Luce Madeline était et restera une personnalité marquante de la communauté protestante orléanaise : médecin, têt devenue veuve et ayant élevé ses enfants, elle lui a consacré une grande partie de son énergie, et de sa foi. Conseillère presbytérale, elle est élue Présidente en 1988, lorsqu'elle succède à un autre médecin, Jean-François Roche, une responsabilité qu'elle exercera jusqu'en 1996. À ce titre, elle assure avec une grande attention aux autres cette lourde charge dans une période de changements de pasteurs. Elle doit notamment présider à la vente des temples de Patay et de Bricy, un déchirement qui a sans doute contribué à sceller son intérêt pour la "Mémoire Protestante en Orléanais", l'association loi de 1901 qu'elle crée en 1993, il y a tout juste 20 ans, et dont elle assurera la présidence continue jusqu'à en prendre la présidence d'honneur il y a quelques mois.

Le docteur Luce Madeline est entrée à l'Académie en 2002 où elle a présenté deux communications remarquables sur *Les musées protestants en Europe* et sur *Agrippa d'Aubigné en Orléanais*.

Son intérêt aigu pour l'histoire et sa grande rigueur l'ont amenée à devenir une spécialiste reconnue de cette discipline, notamment au sein de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, comme de la Société d'Archéologie et de l'Académie d'Orléans. La bibliothèque qu'elle a constituée dans les locaux du temple a été reconnue par les pouvoirs publics pour sa qualité et a bénéficié du soutien de la Direction Régionale du Ministère de la Culture. Elle reste un lieu apprécié des spécialistes. Il ne fait pas de doute que son projet de créer à Orléans un musée du Protestantisme en Orléanais, qui avait stimulé l'intérêt de Jean-Pierre Sueur, se réalisera un jour vu l'importance du patrimoine que Luce Madeline a pu rassembler et publier sur le protestantisme dans notre région, un pan d'histoire plutôt méconnu dans la ville johannique.

C'est sans doute en 2009, à l'occasion du 4^{ème} centenaire de la naissance de Jean Calvin, que Luce Madeline a donné le plus de son temps, de sa compétence et de sa gentillesse dans une action dont l'ampleur la préoccupait. J'ai pu alors mesurer, en tant que Président du Conseil presbytéral, l'ampleur des responsabilités dont elle avait accepté de prendre la charge au titre de "MPO" puisqu'il s'agissait en même temps de concevoir une série de manifestations diverses tout au long de l'année dans le temple et ailleurs, d'assurer l'érection de la statue de Jean Calvin et de recueillir les dons nécessaires, et d'organiser un colloque universitaire sur l'influence de sa formation juridique à Orléans et à Bourges, sur l'origine et le développement de sa pensée et de son action, puis de publier les actes correspondants. Deux ouvrages aujourd'hui disponibles, et qui, comme la statue sur la place St Pierre-Empont et l'effigie en terre cuite de Jean Calvin apposée sur le mur de la rue portant son nom à Bourges, témoignent de la vitalité du protestantisme dans notre région hier et aujourd'hui.

Luce aura assuré toutes ces charges avec un charme, une attention aux autres et un sourire communicatif, mais aussi une rigueur d'esprit et une fermeté dans ses convictions qui ne laissaient personne insensible. Que ce soit par la chaleur de ses réceptions communautaires qu'elle organisait régulièrement dans son jardin et sa maison si accueillants en bord de Loire, ou dans ses interventions publiques, elle aura témoigné de sa foi protestante avec une vigueur qui, émanant de ce "petit bout de femme", restera dans nos mémoires ! Un beau témoignage de la réalité du protestantisme français dont elle incarnait en définitive l'essentiel des qualités, et qui – nous en avons l'assurance — continuera à vivre désormais en Orléanais.

Parmi ses nombreuses activités, il convient de citer les écrits suivants, fruits de ses recherches :

- Brève histoire de la Réforme en Orléanais.
- Histoire du temple de l'église réformée d'Orléans.
- Histoire des Huguenots à Orléans vers 1570.
- Itinéraires protestants dans la région et dans la ville d'Orléans.

Jacques Varet

Bernard VILAIN (1936-2013)

Né en 1936, à Blain en Loire-Atlantique, notre confrère Bernard Vilain est décédé le 5 juillet 2013 d'une leucémie, un cancer de la moelle osseuse, auquel il a résisté pendant quatre ans, alors qu'en général on n'y survit pas au delà de deux et qu'il avait contracté entre temps une tuberculose. Son courage et sa très grande résistance ont été salués par tous les siens, tous ses amis et tout le personnel soignant de Gustave Roussy à Villejuif.

Derrière son beau sourire affable, Bernard occultait bien des vicissitudes rencontrées tôt dans sa vie, la perte de sa maman à trois ans en même temps que l'absence de son père parti au front pendant un an et demi. Il est recueilli chez ses chers grands parents en Anjou. À cinq ans, son père se remarie et il retourne alors à Blain. Il y gagne un "frère" du même âge. Après ses études au petit séminaire et son baccalauréat, il entre l'École Supérieure de Commerce, période pendant laquelle il épouse Marie-Odile. Dès l'obtention de son diplôme vingt sept ans, il est embauché par l'entreprise Poclain et le couple quitte la Bretagne pour Plessis-Belleville en région parisienne. Toute sa carrière professionnelle, qui dura 33 ans, sera consacrée à cette entreprise. D'abord sur le terrain pour la mise en œuvre des célèbres "pelles Poclain", il sera ensuite promu délégué commercial. Pendant dix ans, il est affecté à l'export et en particulier vers l'Égypte, la Syrie, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, ainsi que l'Asie du Sud Est et aux États-Unis, Canada, Brésil, Argentine. Après cette période, il est revenu au siège de Poclain comme directeur des ventes en France. En Égypte, entre 1974 et 1980, il a exercé ses fonctions près du Barrage d'Assouan et sur les rives du Nil, pour l'irrigation. Il a représenté Poclain dans tous les congrès professionnels des États-Unis. Et en Amérique du Sud, il a assumé des fonctions commerciales.

Bernard et Marie-Odile ont eu quatre enfants et par la suite sept petits-enfants. Après sa retraite, ils viennent s'installer à Orléans. Il s'y fera "peintre du dimanche", étant un grand admirateur des Impressionnistes et des Expressionnistes allemands. Et, sans avoir fait d'études classiques dans sa jeunesse, il entreprend un cursus à l'Université de La Source jusqu'à l'obtention d'un doctorat en histoire ancienne. Jacqueline Suttin et Gérard Hocmard, invités à sa soutenance, ont ouvert les portes de notre Académie à ce latiniste distingué, passionné par l'histoire romaine. Admis au sein de notre assemblée en 2006, il y fait la même année une communication sur les *Luperciales* à Rome et le sens des rites de passage. Le texte dévoile toute la richesse de son savoir et de ses vues pénétrantes. Il devait participer, en 2010, au colloque international d'Égyptologie qui s'est tenu au Musée des Beaux Arts d'Orléans, organisé par l'Association Soleil Ailé, dont il a été membre fondateur, mais trop fatigué, il a dû y renoncer. Néanmoins, il y a contribué par un extrait de sa thèse. *L'Itinéraire d'Antoine dit d'Antonin* est publié dans les Actes de ce colloque. M^{me} Catherine Moindreau l'a soutenu en facilitant pour lui les prêts documentaires afin qu'il puisse travailler à son domicile. Tous ses collègues, admiratifs de son grand courage et de ses non moins grandes compétences, ont salué son parcours universitaire exceptionnel.

Jusqu'à quelques jours avant la fin, il travaillait encore sur ses textes. Il aura mené sa vie en cherchant la plénitude en tout, sans oublier les plus démunis. Un an avant sa tuberculose et pendant une rémission qui a duré 8 mois, il a donné de son temps aux Resto du Cœur, un bel exemple de sa générosité. Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas connu Bernard avant notre rencontre à l'Académie d'Orléans. Une âme d'exception est don du Ciel. Hélas, les occasions de partager avec Bernard tout son potentiel humain et culturel ont été beaucoup trop brèves.

Danièle Michaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2014

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Monsieur le Président,
Chères consœurs, chers confrères,

L'année précédente a été bien remplie par toutes nos activités habituelles, riches et variées. Elle a été tout particulièrement marquée par le renouvellement triennal de notre conseil d'administration et par l'accélération de la préparation du colloque de la CNA, en 2014. Après le rappel des changements intervenus dans la composition de notre compagnie et des réunions nécessaires à son fonctionnement ou utiles à sa cohésion, je dresserai la liste de nos travaux, ainsi que celle de nos publications, avant d'achever ce bilan avec la mention d'activités diverses.

1. Éloges, titularisations et recrutements

Le 21 février 2013, l'hommage d'un éloge a été rendu à Éric Lefèvre, disparu en juillet 2012, par Jean-René Perrin puis, le 6 juin, Christian Loddé a retracé le parcours et dit les mérites de Robert Girault, mort en mai 2012. Après les récents discours de Michel Marion pour saluer la mémoire de son beau-père, le docteur Pierre Bardet, et de Jacques Varet pour évoquer celle du docteur Luce Madeline, tous deux décédés en 2013, d'autres éloges académiques sont actuellement en préparation pour louer les vertus de trois autres confrères, Jacques Pons, Joseph Stoven et Bernard Vilain, qui nous ont également quittés l'année dernière.

Trois confrères, Bernard Bonneviot, Claude Imberti et Robert Musson ont jugé qu'il devenait difficile pour eux de suivre régulièrement nos travaux et, le 15 janvier 2013, le conseil d'administration les a admis à l'honorariat.

Nos sections ont donc été affaiblies par ces disparitions et ces retraites. La diminution de leurs effectifs n'a été que partiellement compensée par le renfort de nouveaux venus : seulement deux membres correspondants ont en effet été titularisés, le 7 février 2013 : Henri Le Borgne, après un avis favorable de la section des belles-lettres et arts, donné le 24 janvier, et François Lelong, après celui de la section des sciences, formulé le même jour.

Par ailleurs, comme en 2011, aucun membre correspondant n'a été recruté en 2013. Mais il faut tenir compte du fait qu'onze nouveaux membres avaient été admis dans notre académie en 2012 et que huit d'entre eux ont été reçus au début de l'année 2013 : Sébastien Bertrand, Alain Di Stefano, Guy du Hamel de Fougeroux, Frédérique Hamm, Frédérique de Lignières et Michel Mudry ont été accueillis le 10 janvier, Charles Gendron, ainsi que Philippe Guillet, le 24 janvier.

Plusieurs membres de notre académie ont été distingués de différentes façons l'année dernière. Nous avons d'abord appris que notre confrère finlandais Osmo Pekonen avait reçu, en novembre 2012, le prix Gustave Chaix d'Est Ange, de l'Académie des sciences morales et politiques, en récompense de son ouvrage *La rencontre des religions autour du voyage de l'abbé Réginald Outhier en Suède en 1736-1737*, publié en 2010, aux Presses universitaires de Laponie. André Brack a été promu chevalier de l'ordre du Mérite national, le 14 mai, et c'est notre consœur Jacqueline Suttin qui lui a remis la croix au museum d'Orléans, le 31 octobre. Gérard Hocnard, président honoraire de notre Académie, a été promu au grade d'officier des Palmes académiques. Enfin, Alain Malissard a obtenu la médaille de l'Académie de marine pour son livre *Les Romains et la mer*, publié aux Belles Lettres, en 2012.

2. Réunions administratives et amicales

- Réunions administratives

L'assemblée générale statutaire s'est réunie le 7 mars, en présence de Monsieur Éric Valette, adjoint au maire d'Orléans. Elle a procédé au renouvellement triennal du conseil d'administration. Quatre anciens membres, Michel Deck, Pierre Gillardot, Michel Monsigny et Marius Ptak ont été réélus et quatre nouveaux membres ont été élus, Danièle Michaux, Christian Froissart, Michel Pertué et Jean-Michel de Widerspach-Thor. Pierre Bonnaire, Joseph Picard et Dominique Schaefer n'étaient pas rééligibles et Pierre Muckensturm ne s'est pas représenté.

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les 15 janvier, 12 mars, 4 avril, 6 juin et 17 octobre. Le 12 mars, après son renouvellement partiel, il a désigné les membres de son bureau. Notre confrère Marc Baconnet a remplacé Joseph Picard à la présidence. Gérard Lauvergeon ne souhaitant pas demeurer vice-président, Françoise L'Homer, après trois ans de secrétariat administratif, occupe désormais cette fonction. Michel Pertué a pris la suite au secrétariat, secondé par Christian Froissart. Les titulaires des autres postes sont restés en place : Christian Loddé au secrétariat général, assisté par Gaston Souliez, et Michel Deck à la trésorerie.

Le nouveau bureau s'est réuni trois fois, les 4 avril, 6 juin et 17 octobre.

Les consœurs et confrères qui se sont rassemblés pour préparer le colloque de la CNA se sont retrouvés huit fois en réunion plénière, les 31 janvier, 14 mars, 16 mai, 21 juin, 1^{er} octobre, 7 et 21 novembre, enfin le 19 décembre, sans compter un certain nombre de réunions sectorielles afin d'envisager la manifestation dans tous ses détails. À la fin de l'année, à la suite du retrait de Gérard Hocnard qui pilotait jusqu'alors l'opération, Jean-Michel de Widerspach-Thor et Christian Froissart ont pris les choses en main et les dirigent depuis avec beaucoup de compétence et d'efficacité.

- Réunions amicales

La multiplication des rencontres et des contacts pour organiser ce colloque a contribué au rapprochement des uns avec les autres que l'on cherche également à favoriser par nos trois rendez-vous traditionnels : le partage de la galette des Rois en début d'année, un dîner en commun à l'issue de notre assemblée générale et un voyage de deux jours à la fin du printemps. Trente personnes ont participé à la sortie des 18 et 19 juin 2013, en Brenne, Haut-Poitou et Touraine. Je vous invite tous à prendre connaissance, dès à présent, sur le site de l'académie, de la remarquable relation de ce voyage, à la fois simple et savante, claire et détaillée, qui a été rédigée par ses organisateurs, Michel Deck, Pierre Gillardot, Christian Loddé et Michel Monsigny.

3. Travaux

- Séances ordinaires

Nous avons eu seize séances de travail, dont deux ont été publiques, l'une à la médiathèque, le 21 mars, et l'autre au muséum, le 3 octobre. Trois d'entre elles ont été présidées par Françoise L'Homer.

Si l'on considère d'abord les auteurs et que l'on met à part Paul Piétyra qui ne fait pas partie de notre académie, on constate un assez bon équilibre entre les membres titulaires et les membres correspondants, mais de plus grandes disparités entre les membres titulaires, lorsque l'on tient compte des sections auxquelles ils sont rattachés.

	Nb Auteurs	Sections de rattachement	Effectifs	% : Taux participation
	3	Agriculture	12	25
Membres titulaires	5	Belles-lettres et arts	22	22,7
	2	Sciences	18	11,1
Total	10		52	19,4
Membres correspondants	5		35	14,2
Total	15		87	17,2

Certes, le taux de participation de la section sciences est un peu plus faible que celui des deux autres sections, mais on ne doit pas négliger les diverses informations qui ont été plusieurs fois données au fil de l'année, au début de nos séances, par André Brack et Marius Ptak. Il est vrai, qu'à ce compte, les brèves de Michel Monsigny améliorent encore la « performance » de la section agriculture. Quant au taux de participation des membres correspondants, il est assez normal, dans la mesure où, après une absence de recrutement en 2011, les onze personnes admises en 2012 n'ont pas encore pu prendre rang et s'inscrire dans nos programmes. Il faut noter tout particulièrement les interventions de deux membres correspondants étrangers, Osmo Pekonen et James Laidlaw, qui ont pris la peine de venir parler devant nous, le 14 janvier et le 7 novembre.

Les sujets abordés par nos confrères peuvent être regroupés, avec une part d'arbitraire inévitable, étant donné l'hétérogénéité des communications, en trois blocs un peu inégaux. Sept communications ont concerné la littérature (celle de James Laidlaw sur "L'informatisation de l'œuvre de Christine de Pisan"), la musique (celles de Claude-Henry Joubert sur "Alain Fournier et la musique" et d'Osmo Pekonen sur "Les opéras de Kaija Saariaho et Amin Maalouf, une coopération finno-française") et l'art (celles de Pierre Muckensturm sur le thème "Loin du temple grec, l'œuvre contemporaine : quelle idée de l'art ?", de Gérard Hocmard sur "Le voyage de Turner dans la vallée de la Loire", de Jean-Pierre Navailles sur « Le meccano de la capitale » et de Michel Gauthier sur « Cordoue architecturale et littéraire »). Six communications ont eu trait à la médecine (celles de Michel Monsigny sur "Les cellules souches pour la médecine personnalisée de demain : espoirs ou illusions ?", de Max Fleury sur "L'hypnose médicale" et de Jean-René Perrin sur "Le docteur Georges Daumézon"), aux techniques (celles de François Lelong sur "La protection des captages d'eau potable en France" et de Paul Piétyra sur "La révolution des services") et à l'horticulture (celle de Caude Leforestier sur "La rose"). Enfin, trois communications ont eu un caractère spécifiquement historique, celles de Claude Hartmann sur "Trois siècles d'histoire de l'école primaire", de Michel Pertué sur "l'Opinion de Condorcet sur le jugement de Louis XVI" et de Patrick Villiers sur "Jean Bart. Enfance et anecdotes, ou la difficile recherche de la vérité historique dans une biographie".

L'équilibre presque parfait entre les approches biographique et thématique est à noter : sept communications ont été consacrées à des artistes, qu'ils soient musiciens, peintres ou écrivains, à un savant, un marin et un médecin. Les neuf autres communications ont porté sur des

« choses », qu'elles soient matérielles (très petites, comme les cellules souches, ou bien monumentales, comme la mosquée-cathédrale de Cordoue et la tour Eiffel) ou immatérielles, comme les techniques de suggestion, l'analyse des services ou l'idée même de l'art.

Chronologiquement, nous sommes remontés deux fois au Moyen Âge, avec Michel Gauthier et James Laidlaw. La période moderne n'a pas été négligée avec l'intervention de Patrick Villiers et, plus partiellement, avec celles de Claude Hartmann et de Max Fleury. Mais ce sont les XIX^e et XX^e siècles, et même l'actualité la plus récente qui ont retenu l'attention de la majeure partie des orateurs.

Ils nous ont conduits aux extrémités de l'Europe, de la Finlande à l'Andalousie, et nous ont également fait beaucoup voyager en France, en allant à Dunkerque, à Paris, ou en remontant tout le cours de la Loire, jusqu'à Orléans qui a finalement occupé une petite place dans nos travaux en 2013.

Sans doute notre académie a-t-elle pour objet d'étudier les sujets les plus divers, mais avec, vous le savez, une attention toute spéciale à notre ville, ainsi qu'au département du Loiret. Il serait cependant absurde d'appliquer, si je puis dire, un principe d'annalité à la comptabilité de nos travaux et de considérer trop isolément ceux d'une année particulière. Le déficit de localisme en 2013 sera en effet amplement compensé en 2014 à la faveur d'un large recentrage car, outre le fait que plusieurs séances ordinaires seront consacrées à Orléans et au Loiret, deux confrères iront à Tours, en septembre prochain, parler de savants orléanais, et le programme du colloque de la CNA (onze communications) a été très strictement enfermé dans un cadre départemental.

Signalons que, grâce à notre confrère Michel Monsigny, les conférences sont désormais disponibles en CD pour un prix modique.

- Manifestations particulières

J'y faisais à l'instant allusion, la journée d'étude commune à quelques-unes des sociétés savantes de la région Centre et à laquelle nous participons régulièrement, n'a pas pu, à la suite de différents contretemps, être organisée en 2013 et a donc été reportée en 2014.

Mais nous n'avons pas manqué nos autres rendez-vous habituels que sont « Le printemps de l'Académie », traditionnellement organisé en mai et le dîner-débat, en novembre. Monté avec le concours du laboratoire d'économie d'Orléans, notre colloque du 22 mai 2013 a eu pour thème « Les défis économiques du XXI^e siècle » et a réuni au muséum une petite centaine de personnes, dont un certain nombre d'étudiants et d'élèves des classes préparatoires du lycée Pothier. Outre des économistes, Jean-Paul Pollin, Muez Fodha, Christophe Lavialle, d'Orléans, et André Cartapanis, d'Aix-en-Provence, ainsi que des membres de notre académie, Claude Sicard, Gaston Souliez et Jacques Varet, nous avons pu entendre nos deux membres d'honneur élus, Anne Lauvergeon et Claude Bébéar, qui nous ont fait l'amitié de s'associer à notre réflexion sur plusieurs effets de la mondialisation en cours, à propos de la finance, de la fiscalité, de l'emploi, de la régulation des entreprises, des matières premières, et de la transition énergétique.

Au dîner-débat du 20 novembre, Jean-Robert Pitte, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, venu parler de "L'alimentation géographique, une nécessité de notre temps", a été écouté par soixante-douze personnes.

Il faut ici saluer le rôle déterminant de notre secrétaire général, Christian Loddé, dans l'organisation de ces manifestations, sans oublier celui de Joseph Picard, de Pierre Gillardot et de Michel Monsigny.

4. Publications

Les *Mémoires 2012* ont paru à l'automne 2013. Il s'agit d'un volume, au format habituel, légèrement moins important que celui des années précédentes : il comporte 254 pages, principalement occupées par les textes de seize communications (306 p. et 17 communications en 2011, 268 p. et 15 communications en 2010, 262 p. et 14 communications en 2009). Cette publication est assurée grâce au parfait dévouement et à la grande compétence de notre ancien président, Joseph Picard.

Deux confrères ont publié un ouvrage en 2013. Christian Poitou est l'auteur de *Vivre au quotidien en Sologne au dix-neuvième siècle (1845-1914)*, et Patrick Villiers, de *Jean Bart. Corsaire du Roi-Soleil*. C'est donc moins qu'en 2012 où l'on avait enregistré la parution de six ouvrages ou traductions.

5. Activités diverses

Comme chaque année, nous avons participé à la journée des associations, le 8 septembre, ainsi qu'à celle du patrimoine, le 15 septembre. Il faut également signaler qu'à l'issue de la conférence de Pauline Marton, responsable du service « Orléans, ville d'art et d'histoire », faite dans nos murs, le 15 mai, et qui avait pour thème l'histoire des sociétés savantes, Gérard Hocnard et Christian Loddé ont accueilli les vingt-neuf personnes présentes et répondu à toutes leurs questions sur notre association.

Joseph Picard est allé aux réunions de la commission de développement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et Jacqueline Suttin à celles du comité de pilotage chargé de la célébration du centenaire de la Première Guerre mondiale dans le département, cependant que Gérard Lauvergeon a continué de suivre pour nous la préparation du dictionnaire sur les *Lieux de mémoire* dans la région Centre.

Jacqueline Suttin a organisé deux visites guidées qui ont été suivies, l'une et l'autre, par une trentaine de personnes, celle de l'exposition « Orléans en 2025 », le 10 janvier, sous la conduite de Cyril Revaud, directeur de l'urbanisme, et celle du nouveau FRAC, le 3 octobre, présenté par sa directrice, Marie-Ange Brayer.

Marc Baconnet a été interviewé, après son élection à la présidence, par un journaliste de la *République du Centre*, le 22 mai.

Enfin, signalons qu'une petite dizaine d'entre nous ont fait le déplacement à Paris pour assister au colloque de Paris, les 4 et 5 octobre.

Je mets ici un terme à cette recension dont je mesure parfaitement ce qu'elle a d'austère pour l'assistance, mais sans chercher pour autant à m'en excuser, car la longueur de mon propos vous dit mieux que tout commentaire la multiplicité et l'intérêt de nos travaux.

Chers consœurs, chers confrères, je ne ferai pas de conclusion car c'est au président qu'il appartient maintenant de tirer les enseignements de ce bilan, d'apprécier l'état de notre compagnie et de lui tracer des perspectives nouvelles pour l'avenir.

Le secrétaire administratif
Michel Pertué

RAPPORT MORAL 2013

Chères consœurs, chers confrères et chers amis de l'Académie,

Je remercie les représentants des collectivités territoriales qui nous font l'honneur de venir suivre nos travaux, en particulier M. Frédéric Néraud, Conseiller général, qui représente le Président de l'Assemblée départementale et M. Abel Moitié, conseiller municipal délégué, en particulier concerné par les Arts plastiques et l'événementiel et qui représente Monsieur le Maire d'Orléans.

Je remercie vivement nos deux rapporteurs, notre secrétaire administratif Michel Pertué et notre trésorier Michel Deck, non seulement pour la qualité des rapports présentés, mais pour le travail accompli, car le recensement et la mise en forme des données représentent un long effort qui prend beaucoup de temps. Je pense que, comme moi, vous avez été sensibles à la clarté de la présentation et des synthèses. De ces rapports il ressort un certain nombre de constats qui nous invitent aussi bien à faire un bilan qu'à dessiner une prospective pour les activités à venir. Le bilan se déduit facilement du rapport d'activité. C'est pourquoi j'insisterai surtout sur l'aspect prospectif de notre réflexion.

La vitalité de notre compagnie ne fait aucun doute. La lecture du rapport d'activité rédigé par Michel Pertué en est la meilleure preuve. La fréquence des réunions, et donc des rencontres, est soutenue, les sujets traités sont variés et dans l'ensemble équilibrés. C'est une de nos préoccupations, et les discussions qui suivent les communications sont naturellement disciplinées, je tiens à en remercier tous nos confrères et consœurs, et les questions posées sont toujours pertinentes et éclairantes.

Il nous faut tenir à la fois les deux bouts d'une chaîne qui ne se relie pas facilement l'un à l'autre, à la fois héritages de l'histoire et en même temps exigences de notre temps. D'une part la tradition des académies veut que des personnes compétentes échangent leur savoir avec d'autres personnes compétentes, chacune dans leur domaine de compétence, dans une interdisciplinarité et pluridisciplinarité exemplaires, qui n'ont pas attendu les demandes de l'époque contemporaine pour exister. Mais on ne peut en rester là : il faut que ces échanges soient diffusés, d'abord aux autres Académies et à tous ceux qui s'intéressent, pour diverses raisons, à nos communications, ensuite à un public plus large qui peut avoir intérêt à connaître la teneur de nos réflexions. Le temps n'est plus où de brillants académiciens de province pouvaient faire part de leurs découvertes, ou d'applications qu'ils proposaient de leurs découvertes destinées à améliorer et soulager la vie de nos concitoyens, comme ce fut le cas dans cette Académie au XVIII^e et XIX^e siècles, par exemple pour l'aménagement de la Sologne. Cela se fait maintenant à une autre échelle, parce que la circulation du savoir s'est considérablement modifiée. Au fil du temps nos missions évoluent. Il s'agit pour nous de faire en sorte que cette circulation du savoir et l'échange des connaissances, si complexes aujourd'hui, et trop souvent déformées, simplifiées, voire manipulées, se fassent dans les conditions les plus honnêtes et les plus claires possibles. Les récentes mises au point faites par notre confrère André Brack sur la découverte de la vie sur

Mars, ou sur l'exploitation des gaz de schiste par notre confrère Gaston Souliez, sur la laïcité par notre confrère Pierre Muckensturm, ou encore par nos confrères Michel Monsigny et Marius Ptak sur les nanotechnologies ou sur les prix Nobel de Physique, de Chimie, en sont une excellente illustration. Et je pourrais citer les noms de beaucoup d'autres consœurs et confrères.

C'est pourquoi nous tenons à tenir au moins une fois par trimestre des séances publiques, au Muséum d'Histoire Naturelle ou à la Médiathèque selon la nature des sujets traités. Ces deux institutions nous facilitent considérablement la vie en nous accueillant gratuitement par le biais d'un partenariat qui donne satisfaction aux deux parties. Nous pensons intensifier, chaque fois que ce sera possible, cette ouverture sur l'extérieur. Ce premier trimestre nous aurons deux communications publiques (celle de Christian Froissart au Muséum le 6 février et la mienne à la Médiathèque le 20 mars). Nous souhaiterions trouver un troisième point de chute du côté du Studium. Ce n'est pour le moment qu'un projet. Cela permettrait de trouver enfin une parade, sinon une solution, à l'exiguïté et à l'inconfort de la pièce, je n'ose dire la salle, où nous nous trouvons.

Ce qui est recherché c'est donner une plus grande audience aux travaux qui se font ici, dont tous ceux qui les connaissent disent qu'ils sont de qualité. Notre compagnie, pour parler comme au grand siècle, reste mal connue dans notre ville et notre département, et il nous faut œuvrer pour qu'elle le soit plus. Il est évident que le colloque et l'assemblée générale de la Conférence nationale des Académies qui se tiendront les 8, 9 et 10 octobre prochains à Orléans seront pour nous une occasion inespérée de nous faire mieux connaître et de faire ainsi honneur à la ville qui les accueille. Je ne doute pas un instant que vous vous efforcerez le moment venu d'y contribuer tous. C'est un grand effort qu'il nous faudra faire quand il faudra accueillir, piloter, instruire, nourrir et divertir tous les représentants des 32 Académies qui seront heureux de se retrouver à Orléans. Jean-Michel de Widerspach-Thor et Christian Froissart vont dans un instant vous donner les dernières informations à ce sujet et vous préciseront le dispositif mis en place.

La préparation de cette réunion des 32 Académies qui adhèrent, on pourrait dire qui ont été jugées dignes d'appartenir à la Conférence nationale, n'est pas une mince affaire. Cela fait deux ans que nous nous y employons. Le travail accompli au départ par Gérard Hocnard a été déterminant, et je tiens à l'en remercier et à souligner combien il a été utile. Nous n'en avons que plus regretté un départ sans retour qui nous a surpris et attristés. Un trio a finalement accepté de prendre le relai. Françoise L'Homer, notre vice-présidente, est proposée par notre conseil d'administration pour représenter notre Académie à la CNA dont elle devient la vice-présidente, jusqu'au mois d'octobre où elle sera candidate à la présidence de la CNA, Jean-Michel de Widerspach-Thor a accepté le poste de trésorier et Christian Froissart celui de secrétaire. Vous les retrouverez donc tous les trois dans l'équipe directrice de la CNA au mois d'octobre quand l'assemblée générale élira son bureau. Pour ces trois collègues c'est un investissement important pris sur leur temps personnel et au nom de tous je tiens à les en remercier vivement. Je tiens à remercier, puisqu'ils sont présents ce soir à nos côtés, les représentants du Conseil général et de la Municipalité pour leur soutien et leur aide qui nous sont précieuses, et qui contribueront ainsi au rayonnement de la ville et du département.

Les difficultés rencontrées par la préparation de la réunion à Orléans de la CNA ont eu une heureuse conséquence. Jamais le travail n'a été aussi collégial, dans un état d'esprit qui ne vise qu'à faciliter le travail de tout le monde, l'échange des informations est permanent et déjà vous

pourrez constater que chacun est à son poste, en attendant qu'un certain nombre d'entre vous viennent grossir les rangs. Je souhaite que ces bonnes habitudes perdurent.

Outres les noms que vous citeront Jean-Michel de Widerspach-Thor et Christian Froissart, je tiens à remercier tout particulièrement notre président honoraire Joseph Picard pour l'immense travail qu'il accomplit dans la publication des Mémoires. Vous avez vu la qualité de mise en page et de présentation des Mémoires de 2012. S'il fallait rétribuer en euros le travail ainsi fait ce seraient quelques milliers d'euros qu'il nous faudrait déboursier. Mais nous ne travaillons pas en vain, et cette publication est appréciée. Voici ce qu'en dit la revue *Renaissance de Fleury*, n° 249, mars 2014 "il faut avouer que cet ensemble est absolument remarquable, parcourant les événements historiques récents, mais aussi la dynastie Tang dans la Chine ancienne, les recherches scientifiques récentes, photographie et télévision, nanotechnologies, internet, etc. Remercions nos compatriotes de mettre à notre disposition tant de travaux." Ou encore ce compte rendu de l'Académie de Villefranche : "le contenu est d'une grande richesse. On lira avec intérêt deux textes évoquant des musiciens : *Chopin-Liszt, accords et désaccords* et *Le combat d'un romantique Gustav Mahler*. D'autres thèmes retiennent l'attention : *Voyage dans l'ancienne Prusse orientale* et *Les Anglais dans la caricature française et vice-versa 1814-2004...*" Merci également à Michel Monsigny pour son infatigable présence à chaque communication qu'il enregistre et filme. Je vous rappelle que vous pouvez vous procurer sur DVD pour une somme plus que modique la totalité des communications et débats depuis quelques années. Dans ce travail collégial je devrais citer beaucoup de consœurs et de confrères qui œuvrent tous au bon fonctionnement de la compagnie. Je signale particulièrement l'activité de notre présidente honoraire Jacqueline Suttin qui n'hésite jamais à prendre son bâton de pèlerin pour nous représenter ici ou là et rappeler que nous existons. Nous avons une vice-présidente efficace et toujours disponible, même quand elle est surchargée de travail, et pour finir je tiens à souligner la présence permanente et attentionnée, efficace et nécessaire à la vie de l'Académie de notre secrétaire général Christian Loddé sans l'action duquel nous aurions bien du mal à exister.

Ces remerciements signifient que nous avons de bonnes raisons d'être confiants pour l'avenir, et d'abord de nous faire confiance les uns les autres.

Je vous remercie.

Marc Baconnet

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Président	M. Marc BACONNET
Vice-président	M ^{me} Françoise L'HOMER
Secrétaires généraux	MM. Christian LODDÉ et Gaston SOULIEZ
Secrétaire administratif	MM. Christian FROISSART et Michel PERTUÉ
Trésorier	M. Michel DECK
Bibliothécaire	M. Christian LODDÉ

MEMBRES

M. Michel BOUTY	M. Michel MONSIGNY
M. Pierre GILLARDOT	M. Marius PTAK
M. Gérard HOCMARD	M ^{me} Jacqueline SUTTIN
M. Gérard LAUVERGEON	M. Jean-Michel de WIDERSPACH-THOR
M ^{me} Danièle MICHAUX	

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

M. Pierre-Étienne BISCH, préfet de la Région Centre, préfet du Loiret
 M. Éric DOLIGÉ, sénateur du Loiret, président du Conseil général
 M. François BONNEAU, président du Conseil régional
 M. Serge GROUARD, député du Loiret, maire d'Orléans
 M. Youssoufi TOURÉ, président de l'Université d'Orléans

MEMBRES D'HONNEUR ÉLUS

M. Gérald ANTOINE, membre de l'Institut
 M. Claude BÉBÉAR, président d'honneur du groupe AXA
 M^{me} Anne LAUVERGEON, présidente du Directoire d'AREVA

MEMBRES TITULAIRES

SECTION AGRICULTURE

Président : M. Pierre GILLARDOT

- 1998 BAILLY Bernard (INA, ENGR), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 3 rue de la Bourie Blanche 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 14 19.
Bernard.bailly0415@orange.fr
- 1987 BONNAIRE Pierre (INA, ENEF), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts (er), 13 rue de l'Abbé Bibault 45650 SAINT JEAN LE BLANC, ☎ 02 38 56 26 28, bonnaire.p@wanadoo.fr
- 1997 DURAN Alain (ENS Cachan), Docteur en histoire Paris I, Inspecteur DGCCRF (er) Ministère de l'Économie et des Finances, 2 rue de Gergovie 45430 CHÉCY, ☎ 02 38 86 80 90,

- 1997 GILLARDOT Pierre, Agrégé, docteur ès lettres, Professeur émérite de géographie Université d'Orléans, 12 venelle Fosse Vilgrain 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 68 04 82, pierregillardot@hotmail.fr
- 1994 HARTMANN Claude, Agrégé, docteur ès sciences, Professeur honoraire Université d'Orléans, 9 rue Maréchal Foch 45000 ORLÉANS, ☎ 06 70 63 07 99, claudenh@noos.fr
- 1997 LACAZE Jean-François (INA, ENEF), Directeur de recherche émérite INRA, 85 rue Gustave Flaubert 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 23 88., lacaze.jeanfrancois@free.fr
- 1995 LAFOUGE Roger (INA, ENEF), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 103 rue des Cornouillers 45160 OLIVET, ☎ 02 38 76 02 25, Roger.lafouge@orange.fr
- 1984 LEFORESTIER Claude, Directeur général honoraire du Centre de formation et de promotion professionnelle horticole, Résidence Rives de Loire, 1 place Louis Armand 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 88 55 98, claud.leforestier@free.fr
- 2006 MONSIGNY Michel, Docteur ès sciences, Professeur émérite de biochimie, CNRS et Université d'Orléans, 341 rue des Bouvreuils 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, ☎ 02 38 63 09 75, monsignyml@gmail.com
- 1997 PICARD Joseph (INA, ENGR), Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 2 allée du parc Saint-Laurent 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 77 96 82, joseph.picard@wanadoo.fr
- 1997 SOULIEZ Gaston, Géologue, Directeur commercial d'ANTEA (er), 1224 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 05 49, gaston.souliez@wanadoo.fr

SECTION SCIENCES

Président : M. Marius PTAK

- 2000 BRACK André, Docteur ès sciences physiques, Directeur de recherches au CNRS Centre de biophysique moléculaire d'Orléans, 2 allée de Limère 45160 ARDON, ☎ 02 38 63 12 42, nicole.brack@sfr.fr, brack@cnrs-orleans.fr
- 2001 CUÉNIN Micheline, Agrégée, docteur ès lettres, Professeur émérite Université Paris III, La Malmusse 41220 LA FERTÉ SAINT-CYR, ☎ 02 54 87 92 27, michelinecuenin@wanadoo.fr
- 2003 DECK Michel (EP, ENSG), Ingénieur général géographe honoraire, 129 rue Jean Bordier 45130 BAULE, ☎ 02 38 44 38 63,
- 2002 DRANSARD Henri, Président de Chambre de Commerce honoraire, 7 avenue de la Mouillère 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 66 13 06, henri.dransard@orange.fr
- 2005 ESCUDIER Denis (EN des Chartes), Responsable de la section de musicologie médiévale, Institut de recherche et d'histoire des textes, 11 allées André Gide 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 55 04, denis.escudier@wanadoo.fr
- 2006 FROISSART Christian, Histoire de l'Art, Musicologie, Consultant logistique : organisation et informatique, 1953 rue de la Source 45160 OLIVET, ☎ 02 38 6345 84, christian.froissart@bbox.fr
- 1984 GAUTHIER Michel, Docteur ès lettres, Professeur Université Paris V (er), 47 bd Guy-Marie Riobé 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 88 72, michelgauthier4@aol.com
- 2008 KERGALL François, Docteur en médecine (er), 613 rue du Camp des Indiens 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 59 57, kergallf@wanadoo.fr
- 1997 LELONG François, Docteur ès sciences, Professeur émérite Université de Bourgogne, 179 rue Hème 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 21 85, fclelong@wanadoo.fr
- 1998 LÉVIEUX Jean, Docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 80 allée Émile Fousset 45160 OLIVET, ☎ 02 38 56 36 47, jean.levieux@sfr.fr
- 1993 LIENHARDT Georges, Docteur ès sciences, secrétaire général honoraire du BRGM, 1771 rue de la Source 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 34 41, lienhardt.georges@bbox.fr

- 2008 LOCKER Daniel, Docteur ès sciences, Professeur des Universités, Directeur de recherche, 32 C avenue de la Mouillère 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 66 78 74, daniel.locker@neuf.fr
- 2001 MADELINE Luce, (†) Docteur en médecine (er), Le Vaussoudun 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, ☎ 02 38 88 03 16.
- 2004 Jean-Yves MÉROUR (ENSCP), docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 216 allée des Pervenches 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 17 92, jean-yves.merour@univ-orleans.fr
- 2004 MICHAUX Danièle, Docteur ès lettres, Archéologue, "Vincennes", 37 chemin de Vincennes 45450 INGRANNES, ☎ 02 38 57 11 12, d.michaux-colombot@orange.fr
- 1996 PONS Jacques (†) (EN des Chartes), Collaborateur d'éditeurs, 7 bd Jean Jaurès 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 81 29 98, marie.pierre.perceval@numericable.fr
- 1989 PRADEL Bernard (ENA), Directeur régional honoraire des Impôts, "Les Jardins du théâtre", 7A rue de la Manufacture 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 02 35. mfpradel@orange.fr
- 2005 PTAK Marius (ENS Saint-Cloud), Agrégé, docteur ès sciences physiques, Professeur émérite Université d'Orléans, Chercheur honoraire au CNRS, 11 rue Clovis 1^{er} roi des Francs 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 11 57, marius.ptak@orange.fr
- 1997 SCHAEFER Dominique (EP, ENPC), Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, "Les Jardins du théâtre", 7A rue de la Manufacture 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 77 22 58, schaeferdom@orange.fr
- 1999 TRICHET Jean (ENS), Agrégé, docteur ès sciences, Professeur émérite Université d'Orléans, 391 rue de Lorette 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 47 14, jgtrichet@sfr.fr
- 2009 WIDERSPACH-THOR (de) Jean-Michel, Général de Corps d'Armée, 6 rue de la Bourie rouge 45000 ORLÉANS, ☎ 02 54 87 24 38, jm.widerspach@club-internet.fr

SECTION BELLES-LETTRES ET ARTS

Président : M. Marc BACONNET

- 2003 BACONNET Marc, Agrégé des lettres classiques, Doyen honoraire de l'Inspection générale des lettres, Écrivain, 14 rue Henri IV 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 39 53, m.baconnet@wanadoo.fr
- 1993 BLAREAU Pierre, Architecte DPLG (er), 195 sentier des Prés 45160 OLIVET, ☎ 02 38 69 42 95, pierre.blareau@free.fr
- 1999 BONNICHON Philippe (ENS), Agrégé, docteur en histoire, Maître de conférences d'Histoire moderne Université Paris IV (er), "La Hardraye" 37160 LA CELLE-SAINT-AVANT, ☎ 02 47 65 04 79, pmo.bonnichon@free.fr
- 1998 BOUILLANE de LACOSTE (Olivier de), Président de chambre honoraire à la Cour de cassation, 44 quai des Augustins 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 56 39 25, olivier.delacoste@noos.fr
- 2001 BOUTY Michel, Agrégé des lettres classiques, Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique régional des lettres honoraire, 38 rue du Maréchal Foch 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 51 34, m.bouty@orange.fr
- 1993 CAILLARD Gabin (ENFOM), Trésorier payeur général honoraire, 280 route de Paris 45270 QUIERS-SUR-BEZONDE, ☎ 02 38 90 11 81.
- 1971 DELTHIL André, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, 8 rue Albert I^{er} 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 20 21.
- 1997 FINOUS Hervé, Professeur d'histoire, La Guette Brûlée 45510 TIGY, ☎ 02 38 56 26 92, hervefinous@wanadoo.fr
- 1999 HOCMARD Gérard, Agrégé d'anglais, Professeur honoraire de Chaire supérieure au lycée Pothier, 7 rue de Chambord 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 06 51, gerard.hocmard@wanadoo.fr

- 1985 JOUBERT Claude-Henry, Docteur ès lettres modernes, Compositeur, ancien directeur du Conservatoire de musique d'Orléans, 13 rue Saint-Étienne 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 80 29 55, claudhenry.joubert@free.fr
- 2000 LAUVERGEON Gérard, Agrégé d'histoire, Professeur honoraire de Chaire supérieure, 4 rue François II 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 63 02 40, gerard.lauvergeon@laposte.net
- 2009 LE BORGNE Henri, Agrégé des lettres, Professeur (er), 53 rue de Coulmiers 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 81 25 57.
- 2003 LEROY Géraldi (ENS Saint-Cloud), Agrégé, docteur ès lettres, Professeur émérite Université d'Orléans, 96 rue du Pont Bouchet 45160 OLIVET, ☎ 02 38 63 03 99, gerlero@hotmail.fr
- 2008 L'HOMER Françoise, Agrégée d'allemand, Professeur de Chaire supérieure honoraire, 12 rue de l'École normale 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 07 32, françoise.lhomer@yahoo.fr
- 1991 LODDÉ Christian, Libraire (er), 7 rue Étienne Dolet 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 94 05, christian.lodde@orange.fr
- 2004 MALISSARD Alain, Agrégé des lettres, Professeur émérite Université d'Orléans, 93 rue Saint-Marceau 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 51 97 27, a.malissard@wanadoo.fr
- 2006 MARCHAUX Yves, Artiste Graveur, 19 Grand'rue 45240 SENNELY, ☎ 02 38 76 77 24, yves-marchaux0448@orange.fr
- 2003 MARION Michel (ENSB), Conservateur général honoraire des bibliothèques, docteur ès lettres (histoire), 663 rue d'Allou 45640 SANDILLON, ☎ 02 36 99 74 93, michelmarion@voilà.fr
- 2003 MUCKENSTURM Pierre, Inspecteur d'Académie honoraire, 40 rue de la Lionne 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 88 31, pierre.muckensturm@dbmail.com
- 2004 NAVAILLES Jean-Pierre, Agrégé, docteur d'État, Professeur honoraire Université Paris XI, Résidence Athéna, 27 B rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 64 88, navailles.jp@wanadoo.fr
- 2008 PERTUÉ Michel, Docteur en droit, Professeur émérite Université d'Orléans, 65 bd Alexandre Martin 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 26 38, mpertue@noos.fr
- 1991 SUTTIN Jacqueline, Administrateur civil honoraire, ministère de l'Économie et des finances, 74 bd de Châteaudun 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 64 81, j.suttin@free.fr
- 2006 VILAIN Bernard, (†) Docteur en histoire, Cadre commercial (er), 13 rue F. Marchand 45100 ORLÉANS, ☎ 02 38 76 66 01, bernard.vilain@dartybox.com

MEMBRES CORRESPONDANTS

- 2005 BAGUENAULT de PUCHESSE Philippe (IAE Lyon), PDG de la SOFI (er), Domaine de Puchesse, 45640 SANDILLON, ☎ 02 38 41 00 18, philippebp@noos.fr
- 2008 BARDET Marie, Docteur en histoire, Conservateur du patrimoine, 663 rue d'Allou 45640 SANDILLON, ☎ 02 36 99 74 93, bardetmarie@voila.fr
- 2012 BERTRAND Marc, Docteur en Neurochimie, Directeur de la coordination biopharmaceutique Recherche, Technologie Servier, 79 route de Sandillon 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC, ☎ 02 38 23 81 89, marc.bertrand84@wanadoo.fr
- 2012 BERTRAND Sébastien, Docteur en histoire (Université de Strasbourg), conseiller à la mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, 3 rue de la Cerche 45000 Orléans, ☎: 06 62 03 05 16, SMAR7@hotmail.com
- 2003 BESÈME Jean-Louis (INA, ENGREF), Ingénieur général honoraire du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, ancien Président du Conseil Supérieur de la Pêche, 60 rue Saint-Euverte 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 53 34, jeanlouis.beseme@gmail.com
- 2008 BODARD Serge, DES de droit public, Secrétaire général honoraire de la Mairie d'Orléans et du SIVOM, 1 bis rue Eugène Vignat, 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 36 90, sergemichele.bodard@gmail.com

- 2005 BORDRY Guillaume, Docteur ès lettres Paris III, ancien élève du Conservatoire National supérieur de musique de Paris, Professeur à l'IUUT de Paris V, 16 avenue de Versailles 75016 PARIS, ☎ 06 83 47 79 12, gbordry@yahoo.fr
- 2007 BORDRY Michel, Docteur en médecine (er), 14 bd Alexandre Martin 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 01 35, bordrymichel@yahoo.fr
- 2004 BRUN Patrick (INA, ENGREF), Ingénieur général du Génie Rural des Eaux et des Forêts, 26 rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 18 98, patrickbrun45@orange.fr
- 2012 De LIGNIÈRES Frédérique, Licence en droit, Conseiller à la Cour administrative d'appel de Paris (er), 8 chemin de la Charmoise 45530 Sury-aux-Bois, ☎ : 02 38 55 80 71, Fpfdelignieres@orange.fr
- 2012 DI STEFANO Alain, Docteur en droit, Directeur des Affaires Financières et Sociales du Sénat, Maire délégué de Yèvres-le-Chatel, 9 place du Bourg 45530 Yèvres-le-Chatel, ☎ 02 38 34 27 07, adistefano@orange.fr
- 2012 Du HAMEL de FOUGEROUX, Études commerciales, Directeur de services commerciaux (er), Le Briou, Bellecour 45340 Boiscommun, ☎ 02 38 33 77 74, 06 85 52 90 03, guyhamelfoug@blox.fr
- 2009 FLEURY Max, Docteur en médecine, 18 rue de l'Union 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 64 30, docteurfleury@gmail.com
- 2012 GENDRON Charles, Licence en Lettres modernes, Licence en droit, Inspecteur général de l'agriculture, 5 allée des chênes 45100 Orléans, ☎ 02 38 56 08 63, 06 87 28 57 87, Charles.gendron@orange.fr
- 2012 GUILLET Philippe, docteur ès Sciences, Directeur du Muséum d'Orléans, 6 rue Marcel Proust 45000 Orléans, ☎ 02 38 54 61 05, Ph.Guillet@free.fr
- 2012 HAMM Frédérique, Archiviste paléographe (École Nationale des Chartes), Conservateur du patrimoine (Institut National du Patrimoine), Directrice des archives départementales du Loiret, 11 rue Notre-Dame-de-Recouvrance 45000 Orléans, ☎ 02 36 99 85 00 ; frederique.hamm@Cg45.fr
- 2012 LAIDLAW James, Professeur honoraire Université d'Edinburg, 101 A/18 St Stephen Street EDINBURG EH 35 AB, james.laidlaw@ed.ac.uk
- 2007 LEMAIGNEN Jacques, Ingénieur en chef des Travaux publics, 2 rue de la Poterne 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 66 63 22, lemaignenjacques@neuf.fr
- 2002 LIENHARDT Claire, Agrégée, docteur d'État en histoire, I.P.G. Rectorat d'Orléans, 20 rue de la Chopinière 45300 VRIGNY, ☎ 02 38 34 16 05, clairelienhardt@orange.fr
- 2007 MASSON Christian, Avocat, 3 chemin du Contre-Halage 45800 COMBLEUX, ☎ 06 86 66 42 09, masson.mc@wanadoo.fr
- 2012 MUDRY Michel, Docteur en mathématiques (UPMC) 1972, Docteur d'État en sciences physiques-aérodynamique 1982, Professeur des Universités Orléans, 182 allée des Forsythias 45160 Olivet, ☎ 02 38 69 06 54, michel.mudry@free.fr
- 1992 OLIVE Christian, Maître en droit, Directeur de Gestion de patrimoine, Maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin 37 rue de l'Archer 45160 SAINT-HILAIRE-SAINTE-MESMIN, ☎ 02 38 76 39 00, cholive@wanadoo.fr
- 2006 PEKONEN Osmo, Docteur ès sciences, ès lettres, mathématicien, Écrivain, Université de Jyväskylä (1988), Agora Center, PL.35, FI-40014, FINLANDE, pekonen@mit.jyu.fi
- 2008 PERRIN Jean-René, Docteur en médecine, 348 route de Saint-Mesmin 45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN, ☎ 02 38 76 35 35, jr.perrin@yahoo.fr
- 2009 POITOU Christian, Agrégé d'histoire, Professeur (er), 3 Impasse Hippolyte Forestier, 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 86 26 39, christian.poitou@wanadoo.fr
- 2004 RICHARD Jean (ESITPA), Directeur des ventes industrielles France et Benelux, Comité de direction Du Pont de Nemours France S.A.S. Division agrochimie, 2 bis place de l'Hôtel de Ville 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE, ☎ 02 38 33 36 42, richard.jean@wanadoo.fr

- 2008 RODRIGUEZ Antonio, Docteur ès lettres, Professeur d'Université, Directeur scientifique des cahiers Max Jacob, 45 avenue des Collèges CH- 1009 PULLY SUISSE ☎ 03 63 08 94 18, antonio.rodriguez@unil.ch
- 2008 RUBERCY (LANGLOIS de) Éryck, Essayiste, écrivain, traducteur d'écrivains allemands, Château de Dominus 45500 SAINT-GONDON, ☎ 02 38 36 90 92, ey.de.rubercy@orange.fr
- 2006 SALIN Gérard, Agrégé d'histoire, Inspecteur d'Académie honoraire, 6 allée du Parc Saint-Laurent 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 62 64 99, gerard.salin@sfr.fr
- 2008 SICARD Claude, Docteur en économie et gestion d'entreprises, Les Ménaults, route de Chemault 45340 BOISCOMMUN, ☎ 02 38 33 86 11, sicard.ocs@wanadoo.fr
- 1998 SOURIOUX Jean-Louis, Agrégé, docteur en droit, Professeur émérite Université Paris II, 7 rue Saint-Euverte 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 81 27 36, jl.sourieux@wanadoo.fr
- 2011 TAFTA Nicolai, Docteur ès lettres Université de Bucarest, Professeur de littérature et civilisation française Université "Donarea de Jos" de Galati (er), Strada Brailei N° 68, Bloc BR3, ap.33 GALATI ROUMANIE ☎ 03 36 43 92 57, nicotaft@yahoo.co.uk
- 2005 THINAT Françoise, Pianiste concertiste, Professeur honoraire au Conservatoire d'Orléans, Professeur à l'École Normale de musique de Paris, Présidente-Fondatrice du concours international de piano d'Orléans, 24 rue des Solitaires 75019 PARIS, ☎ 01 42 45 56 81, ftthinat@gmail.com
- 2011 VALENCE (de) Christian, Ingénieur des Mines Paris (er), Sciences Po Paris, 13 rue Caban 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 43 33, C.devalence@gmail.com
- 2011 VARET Jacques, Docteur en sciences de la terre, Directeur de la prospective au BRGM, 22 rue du Bœuf St Paterne 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 96 21, j.varet@geo2d.com
- 2012 VILLIERS Patrick, Docteur ès lettres et sciences humaines, Professeur des Universités honoraire, 38 bis rue Stanislas Julien 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 47 05 Vilmarin@club-internet.fr
- 2003 VITTU Jean-Pierre, Docteur ès lettres, Professeur d'Histoire moderne Université d'Orléans, 8 rue des Juifs 45000 ORLÉANS, ☎ 06 78 29 03 41 ipvittu@wanadoo.fr

MEMBRES HONORAIRES

- 1997 BARDET Pierre(†), Docteur en médecine (er), 37 rue du Colombier 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 35 18.
- 1965 BAUCHY Jacques-Henri, Notaire honoraire, 11 place Charles Desvergnès 45270 BELLEGARDE, ☎ 02 38 9017 42.
- 1967 BONNEVIOT Bernard (INA, ENGR), Ingénieur en Chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts (er), 393 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET, ☎ 02 38 69 05 62.
- 1986 GUÉROLD Jacques, Docteur en droit, ancien secrétaire général de La République du Centre, 48 rue des Carmes, 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 47 06.
- 1977 IMBERTI Claude, Cadre administratif IBM (er), 1 place du Châtelet 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 54 95 30.
- 1991 MUSSON Robert, Antiquaire décorateur (er), 1 rue du Puits Saint-Christophe 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 54 34.
- 2003 PHÉLINE Christian, Docteur en médecine (er), 15 chemin du Halage 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 53 47 92, c.pheline@orange.fr
- 1952 STOVEN Joseph(†), Docteur en droit, Avocat (er), 7 rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS, ☎ 02 38 81 18 36.

ACADÉMIE ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Orléans

- Association Guillaume Budé
- Centre Jeanne d'Arc
- Société archéologique et historique de l'Orléanais
- Société des Amis des Musées d'Orléans
- Société des Amis du Muséum de Sciences Naturelles d'Orléans

Région Centre

- BEAUNE-LA-ROLANDE : Société des Amis de l'histoire de Beaune
- BLOIS : Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher
- CHARTRES : Société archéologique d'Eure-et-Loir
- CHÂTEAUDUN : Société dunoise d'Archéologie, Histoire, Sciences et Arts
- CHÂTEAUX : Académie du Centre
- GIEN : Société historique et archéologique du Giennois
- LA CHÂTRE : Académie du Berry
- MONTARGIS : Société d'émulation de Montargis
- NIBELLE : Histoire et Patrimoine
- PUISEAUX : Société archéologique de la région de Puiseaux
- SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE : Renaissance de Fleury
- TOURS :
 - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
 - Société archéologique de Touraine
- VENDÔME : Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

Académies membres de la Conférence nationale des Académies

- AIX-EN-PROVENCE : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres
- AMIENS : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- ANGERS : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- ANNECY : Académie Florimontane
- ARLES : Académie d'Arles
- ARRAS : Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
- BESANÇON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- BORDEAUX : Académie nationale des Sciences, Lettres et Arts
- CAEN : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen
- CHAMBÉRY : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie
- CHERBOURG : Société académique de Cherbourg
- CLERMONT-FERRAND : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- COLMAR : Académie d'Alsace

- DIJON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- GRENOBLE : Académie Delphinale
- LA ROCHELLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts de La Rochelle
- LYON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- MÂCON : Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres
- MARSEILLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- METZ : Académie nationale de Metz
- MONTAUBAN : Académie de Montauban (Sciences, Belles-Lettres, Arts, Encouragement au bien)
- MONTPELLIER : Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- NANCY : Académie de Stanislas
- NÎMES : Académie de Nîmes
- ORLÉANS : Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
- ROUEN : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen
- TOULON : Académie du Var
- TOULOUSE :
 - Académie des Jeux floraux
 - Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres
- TOURS : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
- VERSAILLES : Académie des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles et des Yvelines
- VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS : Académie de Villefranche et du Beaujolais

Autres

- AUXERRE : Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne
- CAMBRAI : Société d'émulation de Cambrai
- GAP : Société d'études des Hautes-Alpes
- LE HAVRE : Société havraise d'Études diverses
- NIORT : Société historique et scientifique des Deux-Sèvres
- STRASBOURG : Société académique du Bas-Rhin, Lettres et Arts

Étranger

- CRACOVIE : Académie polonaise des Arts et des Sciences

Sommaire du Tome 23

	Pages
Communications	
Gérard Hocnard	7
Osmo Pekonen	15
Claude Hartmann	25
Pierre Muckensturm	37
Claude-Henry Joubert	51
François Lelong	59
Jean-Pierre Navailles	73
Michel Gauthier	87
Michel Pertué	101
Patrick Villiers	119
Max Fleury	127
Michel Monsigny	139
James Laidlaw	157
Claude Leforestier	165
Jean-René Perrin	175
Abstrats in English	185
Dîner-débat	
Invité : Jean-Robert Pitte	195
Sortie annuelle	
M. Deck, P. Gillardot, C. Loddé, M. Monsigny : Voyage en Brenne, Haut-Poitou et Touraine	207
Varia	
Nos confrères publient	215
Hommages	
Michel Marion	219
Hervé Finous	221
Jacques Varet	223
Danièle Michaux	225
Assemblée générale du 13 mars 2014	
Rapport d'activité	229
Rapport moral	235
Membres de l'Académie	241
Académies et Sociétés correspondantes	247

